

ANNEXE A

Liste des études réalisées dans le cadre de l'étude d'impact environnemental

- Annexe A.1 Liste des études sectorielles déposées à l'ACÉE dans le cadre de la première remise de l'ÉIE en mars 2016
- Annexe A.2 Liste des études sectorielles déposées à l'ACÉE en ajout de celles transmises en mars 2016

Annexe A.1 Liste des études sectorielles déposées à l'ACÉE dans le cadre de la première remise de l'ÉIE en mars 2016

Milieu humain

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
001	H1	Simulation visuelle (2014)	Graph Synergie	36
002	H2	Étude complémentaire de la Nation huronne-wendate – Rapport de la pré-enquête (2016)	Bureau du Nionwentsio	4
003	H3	Étude complémentaire volet autochtone (2016)	WSP	78
004	H4	Modélisation numérique impacts éoliens (2014)	Groupe LaSalle	25

Milieu biologique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
005	B1	Étude de caractérisation de l'habitat du poisson – Travaux 2013 (2016)	Environnement Illimité	101
006	B2	Étude de caractérisation de l'habitat du poisson – Travaux 2014 (2016)	Environnement Illimité Englobe	94
007	B3	Étude de caractérisation de l'habitat du poisson – Travaux 2015 et bilan 2013-2015 (2016)	Englobe	65
008	B4	Suivi télémétrique de l'esturgeon noir – Travaux 2013-2014 (2016)	Environnement Illimité	76
008	B4.1	Suivi télémétrique de l'esturgeon noir – Travaux 2014-2015 (2016)	Englobe	65
009	B5	Suivi télémétrique de l'esturgeon noir – Travaux 2015 (2016) - Préparatoire	Englobe	57
010	B6	Étude de suivi de la fraie de l'aloise savoureuse et du bar rayé (2015)	Englobe	79
011	B7	Caractérisation des habitats aquatiques et leur utilisation par les poissons – Synthèse des travaux 2013 à 2015 (2016)	Englobe	58
012	B8	Résultat de l'inventaire visant à vérifier la présence de la gentiane de Victorin et de la ciculaire de Victorin var. victorinii (2015)	GHD	5
013	B9	Caractérisation des milieux humides et des habitats touchés par le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde au Port de Québec (2015)	GHD	34
014	B10	Inventaire fauniques - Oiseaux et tortues (2015)	GHD	142
015	B11	Suivi de la migration de l'avifaune dans le secteur de la Baie de Beauport (2015)	GHD	50
016	B12	Suivi automnal des migrations de l'avifaune (2006)	CJB Environnement	45
017	B13	Suivi des migrations de l'avifaune (2007)	CJB Environnement	63
018	B14	Suivi des migrations de l'avifaune (2008)	CJB Environnement	59
019	B15	Potentiel de présence des espèces en péril et planification (2005)	CJB Environnement	56
020	B16	Baie de Beauport - Rentrant sud-ouest - Inventaire des espèces en péril (2005)	CJB Environnement	24
021	B17	Observations et recommandations pour la protection des hirondelles de rivage à Beauport (2008)	CJB Environnement	3
022	B18	Suivi 2015 – Hirondelle de rivage - Projet d'aménagement de nichoirs pour l'hirondelle de rivage (2015)	Écogénie	26

Milieu physique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
023	P1	Nouvelles infrastructures portuaires - Études préparatoires – Étude environnementale (2013)	Qualitas	1247
024	P2	Caractérisation environnementale complémentaire des sédiments (2015)	Pangeos	131
025	P3	Caractérisation environnementale de site – Phase II – Nouvelle desserte ferroviaire	WSP	230
026	P4	Caractérisation environnementale des sols - Bassin de sédimentation (2015)	Akifer	121
027	P5	Caractérisation des sédiments (2006)	Mission HGE	67
028	P6	Projet d'agrandissement du Port de Québec - Émission des gaz à effet de serre - situation actuelle, phase construction et phase exploitation (2016)	RWDI	10
029	P7.0	Contamination atmosphérique dans l'arrondissement la Cité-Limoilou : la question du nickel (avril 2013)	DRSP	26
029	P7.1	Contamination environnementale dans le quartier Limoilou : le Nickel (septembre 2015)	DRSP	41
030	P8	Stratégie de valorisation des sols et sédiment contaminés suivant le traitement par stabilisation et solidification	ETS	48
031	P9	Projet d'agrandissement du Port de Québec - Étude du bruit ambiant initial (2015)	RWDI	13
032	P10	Agrandissement du quai –Secteur Beauport - Étude acoustique – phase construction et exploitation (2016)	WSP	74
033	P11	Analyse d'impact visuel -Étude de luminosité (2015)	Ombrage	36
034	P12	Étude acoustique subaquatique dans le cadre de l'étude d'impact pour l'agrandissement du Port de Québec (2015)	WSP	112
035	P13	Rapport technique - Réponse aux questions d'ordre hydro-sédimentaires (2016)	Groupe LaSalle NHC	54
036	P14	Vidéo de la gyre (2016)	Groupe LaSalle NHC	-
037	P15	Modélisation des gaz COV	RWDI	43
038	P16	Impacts de l'extension du secteur portuaire de Beauport sur les conditions hydrosédimentologiques locales (2006)	Groupe LaSalle	90
039	P17	Modélisation numérique des conditions hydrauliques (2007)	Groupe LaSalle	59
041	P19	Rapport : Q024777-E2 Ville de Québec Caractérisation environnementales des osls et de l'eau souterraine Terrain vacant Lot 1 571 593 du cadastre de Québec Boulevard Henri-Bourassa, Québec, Québec, 16 août 2012	Inspec-Sol	392
042	P20	Étude des conditions hydrosédimentologiques (2010)	Groupe LaSalle	117
043	P21	Mise au point de la variante finale des plages - Modélisation numérique des conditions hydrosédimentologiques (2014)	Groupe LaSalle	88
044	P22	Nouvelles variantes d'aménagement des plages (2016)	Groupe LaSalle NHC	46
045	P23	DOUBLON DE 043-P21 (absent)	Groupe LaSalle	88
046	P24	Modélisation numérique de la stabilité des zones draguées (2014)	Groupe LaSalle	40
047	P25	Étude de configuration finale de la plage (2015)	Y. Ropars	98
048	P26	DOUBLON DE 049-I1 (absent)		

Ingénierie/technique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
049	I1	Étude géotechnique (2012)	Qualitas	269
050	I2	Relevés bathymétriques (2013)	TPSGC	3
051	I3	Relevés topographiques (2013)	GéniArp	1
052	I4	Nouvelle desserte ferroviaire – Secteur Beauport - Étude géotechnique (2015)	WSP	45
053	I5	Étude nouvelle voie ferrée à Beauport (2015)	WSP	32
054	I6	Nouvelles infrastructures portuaires - Étude de préféabilité – version pour consultation (2007)	CIMA +	183
055	I7	Étape plans de conception- phase pré-final (2015)	SNC	Recto-verso (dossier de plan)
056	I8a I8b	Plan de la plage (2013)	Hatch	2 plans

Sécurité/maritime

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
057	S1	Étude sur la faisabilité de manœuvres pour le projet Duc d'Albe et les quais 54 et 55 (2013)	CSEM1	251
058	S2	Simulations de manœuvres pour le prolongement de la section 53 -nouveau plan de dragage (2015)	CSEM	16
059	S3	Impact du projet sur l'achalandage maritime pour le plan d'eau et la gestion du trafic de la traverse du nord (2015)	CSEM	40
060	S4	Synthèse des manœuvres Beauport 2020 (2015)	CSEM	1
061	S5	Sommaire exécutif Tempol (2015)	APQ	25

1 Centre de simulation et d'expertise maritime

Général

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
062	G1	Occupation des berges du côté du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Saint-Charles et Montmorency – 1608 à 2015 (2015)	M. Labrecque	63
063	G2	Historique des projets d'expansion du secteur de Beauport (2015)	M. Labrecque	419
064	G3	Historique de création et d'utilisation de la plage au secteur portuaire de Beauport (2015)	M. Labrecque	10
065	G4	Évaluation environnementale Legs fédéral pour le 400e anniversaire de Québec, Baie de Beauport (2008)	CJB Environnement	193

Économique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE	AUTEUR	NBRE DE PAGES
066	E1	Évaluation des retombées économiques des activités maritimes et portuaires de Québec (2015)	KPMG	34

Annexe A.2 Liste des études sectorielles déposées à l'ACÉE en ajout de celles transmises en mars 2016

Milieu humain

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE ACTUEL	ANCIEN TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
067	H5	Étude complémentaire sur les communautés autochtones (2016)	Étude sommaire de l'occupation des autochtones (2016)	WSP	293
068	H6	Étude sommaire de l'occupation du territoire par les Huron-Wendat	Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat	NHW	51
069	H7	Étude de potentiel archéologique subaquatique	-	AECOM	47

Milieu biologique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE ACTUEL	ANCIEN TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
070	B19	Inventaire de l'avifaune en période de migration printanière et en période de nidification dans le secteur de la baie de Beauport (2016)	-	GHD	126
071	B20	Inventaires visant à vérifier l'abondance, la distribution et la diversité des espèces floristiques en période estivale (2016)	-	GHD	31
016	B12	Suivi automnal des migrations de l'avifaune (2006) (DOUBLON – étude fournie lors de la première remise)	Suivi des migrations de l'avifaune 2006 – Secteur Beauport (2006)	CJB Environnement	45

Milieu physique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE ACTUEL	ANCIEN TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
072	P27	État de référence qualité de l'air (2016)	-	Airmet	47
073	P28	Étude de la Qualité de l'air – Particules et produits de combustion (2016) (les études sur les produits de la combustion et sur les émissions de poussières ont été combinées dans cette version) ²	1- Étude de la qualité de l'air, Produits de la combustion 2- Études de la qualité de l'air – Émissions de poussières	RWDI	69
074	P29	Émissions de gaz à effet de serre (2016) (nouvelle édition de l'étude 028-P6) ²	Émissions des gaz à effet de serre	RWDI	31
075	P30	Étude de la Qualité de l'air – Composés organiques volatils (COV) (2016) (nouvelle édition de l'étude 037-P15) ²	Étude de la qualité de l'air – Composés organiques volatils (COV)	RWDI	49

² Il n'y a pas d'étude 076.

Ingénierie/technique

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE ACTUEL	ANCIEN TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
077	I9	Nouvelles infrastructures portuaires – Secteur de Beauport – Avis sur les efforts exercés par les glaces (2013)	Nouvelles infrastructures portuaires – Secteur de Beauport – Avis sur les efforts exercés par les glaces (2013)	Groupe Conseil Lasalle	19
078	I10	Validation des hypothèses de modélisation 2D – volume 1 : quai 53 et pointe de Beauport (2016)	-	LaSalle I NHC	56
079	I11	Validation des hypothèses de modélisation 2D – volume 2 : Baie de Beauport et estuaire de la Rivière Saint-Charles (2016)	-	LaSalle I NHC	58

Sécurité/maritime

NO INTRANT	NO ANNEXE	TITRE ACTUEL	ANCIEN TITRE	AUTEUR	NOMBRE DE PAGES
080	S6	Étude de risques technologiques pour le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel au Port de Québec	Étude de risques technologiques pour le projet d'agrandissement du port de Québec — situation actuelle (avant-projet d'agrandissement). Rapport préliminaire Sommaire analyse de risque technologique — Secteur Beauport	JP Lacoursière inc.	193
081	S7	Étude des données d'accident maritime		DNV	18

ANNEXE B

Tableau de concordance

Tableau de concordance de l'étude d'impact environnemental amendée

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
1- Introduction		Chapitre 1
1.1 Promoteur	- fournir les coordonnées du promoteur (c'est-à-dire nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, courriel); - indiquer le nom de la personne morale qui mettra sur pied, administrera et exploitera le projet; - expliquer les structures d'entreprise et de gestion; - préciser le mécanisme utilisé pour s'assurer que les politiques d'entreprise seront mises en œuvre et respectées dans le cadre du projet; - désigner le personnel clé, les entrepreneurs ou les sous-traitants chargés de réaliser l'étude d'impact.	1.2 1.2 1.2.1 et 1.2.2 1.2.3 et 1.2.4 1.2.5
1.2 Aperçu du projet	L'étude d'impact inclura un résumé du projet en présentant les principaux éléments et les activités connexes, l'information relative au calendrier, l'échéancier de chaque phase du projet et les autres éléments clés.	1.1.2, 1.1.3, 1.3.1 et 1.3.2
1.3 Emplacement du projet	- les coordonnées UTM de l'emplacement principal du projet; - l'utilisation actuelle des terres dans la région; - la distance entre les installations et les composantes du projet avec tout territoire domanial; - l'importance et la valeur environnementale du cadre géographique dans lequel le projet sera réalisé ainsi que la zone avoisinante; - toute zone écosensible désignée, comme les parcs nationaux, provinciaux et régionaux, les réserves écologiques, les terres humides, les estuaires et les habitats d'espèces en péril visés par les lois provinciales ou fédérales et autres zones sensibles; - une description des collectivités locales et des communautés autochtones; - les territoires traditionnels autochtones, les terres visées par des traités, les terres des réserves indiennes.	1.4.2 1.4.3 1.4.4 et 1.4.6 1.4.4 et chapitre 7 1.4.5 et 8.1.7 1.4.6 et chapitres 5, 9 et 10 1.4.7 et 5.1.2
1.4 Cadre réglementaire	- les attributions fédérales à exercer qui permettront la réalisation (en tout ou en partie) du projet et des activités connexes; - les lois et les approbations réglementaires particulières applicables au projet aux paliers fédéral, provincial, régional et municipal; - les politiques gouvernementales, la gestion des ressources, les initiatives de planification ou d'étude relatives au projet et à l'évaluation environnementale et leurs répercussions; - tout traité ou toute entente d'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones, liés au projet et à l'évaluation environnementale;	1.5 1.5 et 6.1 6.1 1.4.7 et 5.1.2

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	• tout plan d'utilisation des terres, plan de zonage des terres, ou plan directeur d'agglomération; • les normes, lignes directrices ou objectifs régionaux, provinciaux ou nationaux que le promoteur a utilisés pour faciliter l'évaluation des effets environnementaux prévus.	1.4.3, 1.4.4 et 6.1.5 1.5 et 6.1
2. Justification et autres moyens de réaliser le projet		Chapitre 2
2.1 Raison d'être du projet ; l'étude d'impact devra :	• Présenter le but du projet en fournissant la raison d'être du projet, le contexte, les problèmes ou les possibilités motivant le projet ainsi que les objectifs poursuivis et les impacts positifs découlant du projet • Si les objectifs du projet sont liés ou contribuent à des politiques, à des plans ou à des programmes plus vastes des secteurs privé ou public, il faut l'indiquer. La description du contexte d'insertion et de la raison d'être du projet doit permettre de cibler les enjeux environnementaux, sociaux et économiques à l'échelle locale et régionale, de même qu'aux échelles nationale et internationale. • Le promoteur devra faire la démonstration que le territoire actuel ne suffit pas pour mener à bien les activités à venir.	2.1 et 2.2 2.1.4 et 2.1.5 2.1.2
2.2 Autres moyens de réaliser le projet	• Identifier les autres moyens de réaliser le projet, incluant tous les sites alternatifs considérés; • Déterminer les effets environnementaux de chacun des moyens réalisables sur les plans technique et économique; • Choisir une approche pour l'analyse des moyens de réaliser le projet (c'est-à-dire pour identifier le moyen à privilégier ou les moyens à examiner plus en détail); • Évaluer les effets environnementaux des moyens retenus pour déterminer le moyen à privilégier (solutions de moindre impact).	2.3 et 2.4 2.4 2.3 et 2.4 2.3 et 2.4
2.2 Autres moyens de réaliser le projet; dans son analyse de variantes, le promoteur devra au moins considérer les composantes du projet suivantes :	• l'emplacement du terminal maritime, de la digue de retenue, du chenal d'accès et des zones d'ancrage; • l'aménagement des postes à quai : emplacement, orientation, configuration et construction; • les méthodes de dragage; • la gestion des sédiments et l'emplacement des sites de dépôts; • les équipements d'entreposage; • le prolongement de l'émissaire d'urgence de la communauté urbaine de Québec; • les systèmes pour le chargement des navires; • la consolidation de la plage et le brise-lames; • le prolongement de la voie ferrée existante; • les sites de dépôts des sédiments;	2.3, 2.4.5 2.4.12, 2.4.13 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4 3.2.5 3.2.5 2.4.8 2.4.11 2.4.9 2.4.6 2.4.10 3.2.5

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	les zones de transbordement, d'entreposage et de manutention pour des marchandises de tout genre notamment, vrac solide, vrac liquide, cargo général, conteneurs et autres types de marchandises.	2.4.7 et 2.4.9
3. Description du projet		Chapitre 3
3.1 Composantes du projet	- tous les quais prévus et toute l'infrastructure connexe, notamment leur superficie, leur taille et leur emplacement, ainsi que leur orientation par rapport aux terminaux existants; - le brise-lames, le rechargement et la consolidation de la plage; - les zones de manœuvre des navires, le chenal d'accès, les zones d'ancrage; - les ouvrages permanents et temporaires liés au dragage y compris les sites de dépôt en milieu aquatique ou terrestre (le cas échéant), ou les bassins d'assèchement, si requis (en indiquant la taille, l'emplacement, le type et le volume de sédiments à entreposer et le niveau de contamination); - la délimitation des zones contaminées (sédiments et sols) en fonction des niveaux de contamination; - les usages prévus des sédiments et des sols en fonction des critères de qualité propres à chaque usage; - les voies d'accès routier et ferroviaire notamment leur superficie, leur taille et leur emplacement, ainsi que leur orientation par rapport aux quais existants et à construire; - les aires de transbordement, d'entreposage et de manutention pour des marchandises de tout genre : vrac solide, vrac liquide, cargo général et conteneurs incluant les infrastructures de service, d'alimentation en électricité, les surfaces de travail et les équipements; - les infrastructures linéaires permanentes et temporaires (notamment les conduites, les lignes d'alimentation électriques, etc.), en indiquant le tracé de chacune de ces infrastructures linéaires et leur emplacement; - les ouvrages temporaires nécessaires à la construction du projet; - les ouvrages reliés à la gestion des eaux incluant l'émissaire d'urgence de l'usine de traitement de la communauté urbaine de Québec. - L'étude d'impact devra inclure des cartes et des relevés bathymétriques, à une échelle appropriée, de l'emplacement du projet et de ses alternatives.	3.2.3 3.2.6 et 3.2.8 2.4.12, 2.4.13 et 2.4.14 3.2.1.2, 3.2.2.3 et 3.2.5 3.2.5.1 3.2.5.2 3.2.2.1 3.4.1 3.3.2.3 3.2.2 3.2.9 3.2.5
3.2 Activités liées au projet	- une présentation détaillée des activités qui seront réalisées ou potentiellement réalisées au cours de chaque phase, de l'emplacement de chaque activité, des résultats attendus, et donnera une indication de l'ampleur et de l'échelle de l'activité. - fournir suffisamment de renseignements pour permettre de prévoir les effets environnementaux et de répondre aux préoccupations du public qui ont été identifiées. La description mettra en évidence les activités qui comportent des périodes de perturbation accrues de l'environnement ou le rejet de matières dans l'environnement.	3.2 et 3.4 3.2, 3.3 et 3.4

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	- Comporter un résumé des modifications apportées au projet depuis sa proposition initiale, notamment les avantages de ces modifications pour l'environnement, les Autochtones et le public. - Inclure un calendrier détaillé décrivant le moment de l'année, la fréquence et la durée de toutes les activités associées au projet. - les activités de préparation du site en vue de la construction des quais, le déboisement, le dynamitage (le cas échéant), l'installation de remblais, le ou les détournements de débits d'eau nécessaires, la construction de digues de retenue périphériques et intérieures ou de batardeaux, le nivellement, le forage, la densification, le pré-chargement et le compactage du sol; - les méthodes de construction utilisées pour aménager le quai (notamment l'installation de caissons, le remblayage, le nivellement et la densification du sol, l'installation de l'enrochement, le battage et l'enfoncement des pieux et des palplanches);	2.4.1.1, 2.4 et chapitre 3 (introduction) 3.5 3.2.1 et 3.2.2 3.2.3 et 3.2.4
	- Les méthodes de construction et les dimensions des zones d'amarrage au quai et dans le chenal de navigation, le cas échéant; - le rechargement et la consolidation de la plage; - la construction du brise-lames; - les activités de dragage pour l'aménagement du quai et le cas échéant, le rabaissement du niveau du fond marin, en précisant les emplacements, les profondeurs, la superficie, les volumes et la caractérisation physique et chimique des sédiments à draguer^[4] (notamment les concentrations des substances analysées et la comparaison de celles-ci avec les critères de qualité appropriés aux usages prévus), les méthodes de dragage (par exemple, les équipements utilisés, la durée et la fréquence), les plans de gestion des sédiments (terrestres et aquatiques) et les méthodes de transport des sédiments vers les zones de construction ou de disposition, y compris la gestion des bassins d'assèchement, si requis; - la circulation maritime, y compris l'augmentation prévue de la circulation dans les eaux du port (notamment le nombre, le type, la taille, la vitesse de circulation, le tonnage et la capacité des navires, ainsi que l'horaire d'opération du terminal maritime, l'augmentation par rapport au trafic actuel); - les activités de ravitaillement des navires; - les opérations reliées au transbordement, à l'entreposage et à la manutention des marchandises en précisant notamment le type et les quantités de marchandises qui y seront transbordées ; - la gestion des eaux, y compris l'infrastructure de traitement et d'évacuation des eaux industrielles, des eaux pluviales et des eaux usées (par exemple, les eaux de ruissellement du site et la gestion des eaux de ballast et de cale, y compris les plans de gestion des espèces envahissantes); - la circulation et la manutention routières et ferroviaires ainsi que les stations de chargement et de déchargement des camions et des wagons;	3.2.3 3.2.8 3.2.6 3.2.5 et 7.6.2 3.4.3.1 3.4.4 3.4.1.2 3.2.12, 3.2.13, 3.4.5 et 3.4.6 3.4.3.2 et 3.4.1.1

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	- l'entretien des ouvrages, des aménagements et des installations, y compris, les dragages d'entretien (superficie, volume, fréquence basée sur le bilan sédimentaire du plan d'eau, méthodes et gestion des sédiments dragués); - la gestion des déchets, des résidus de cargaison et matières dangereuses - la gestion des neiges usées.	3.4.2 3.4.7 3.2.12.5 et 3.4.5.3
4. Consultation et préoccupations du public		Chapitre 4
4. Consultation et préoccupations du public	- L'étude d'impact devra décrire les consultations en cours et proposées et les séances d'information passées ou à venir relatives au projet le cas échéant. - Elle fournira également une description des efforts déployés pour diffuser les renseignements sur le projet ainsi qu'une description de ces données et du matériel distribué au cours du processus de consultation. - L'étude d'impact devra indiquer les méthodes utilisées et l'endroit où les consultations ont eu lieu, les personnes et organismes consultés, les questions soulevées et la mesure dans laquelle cette information a été incorporée dans la conception du projet ainsi que dans l'étude d'impact. - L'étude d'impact décrira de façon sommaire les principaux enjeux soulevés en lien avec l'évaluation environnementale du projet ainsi que tous les enjeux demeurés en suspens et les façons d'y répondre.	4.2 et 4.3 4.2 4.2 4.4
5. Participation et préoccupations des groupes autochtones		Chapitre 5 et 9
5. Participation et préoccupations des groupes autochtones	Pour les besoins de l'élaboration de l'étude d'impact, le promoteur sollicitera la participation des groupes autochtones susceptibles d'être touchés par les effets du projet, en ce qui a trait aux : - effets des changements à l'environnement sur les peuples autochtones (en matière sanitaire et socioéconomique, sur le patrimoine naturel et culturel, y compris toute construction, emplacement ou chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural, et sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles); - effets potentiels négatifs sur les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels. En conformité avec les aspects ci-dessus mentionnés et en plus des renseignements exigés présentés dans la Partie 2, sections 6.19 et 6.35 de ces lignes directrices, l'étude d'impact devra présenter : les composantes valorisées que les groupes autochtones ont suggéré d'inclure dans l'étude d'impact, qu'elles l'aient été ou non, et la justification de toute exclusion; - les droits établis ou potentiels de chaque groupe (y compris la portée géographique et la nature de ceux-ci), incluant des cartes et des ensembles de données (par exemple, nombre de prises de poissons) lorsqu'un groupe communique ces renseignements au promoteur ou lorsque disponibles dans les archives publiques; - du point de vue du promoteur, les effets négatifs potentiels des différentes composantes et activités du projet (pour toutes les phases), sur les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels. Cette évaluation doit comparer l'exercice des droits identifiés dans les conditions futures, avec et sans le projet. Inclure les points de vue des groupes autochtones lorsque ceux-ci ont été transmis au promoteur par les groupes;	5.19.1 et 9.2 9.1 et 9.2 5.4 5.1.2 et 9.1 9.2

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	- du point de vue du promoteur, les mesures visant à atténuer les effets négatifs du projet sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis. Les mesures devront être rédigées comme des engagements particuliers décrivant clairement la façon dont le promoteur compte les mettre en œuvre; - du point de vue du promoteur, les effets des changements environnementaux sur les peuples autochtones ou sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, qui n'ont pas été complètement atténués ou accommodés dans le cadre de l'évaluation environnementale, et des activités de participation connexe avec les groupes autochtones, notamment les effets négatifs potentiels pouvant découler des effets environnementaux résiduels et cumulatifs. Inclure les points de vue des groupes autochtones lorsque ceux-ci ont été transmis au promoteur par les groupes; - les suggestions particulières des groupes autochtones pour atténuer les effets négatifs potentiels des changements environnementaux sur les peuples autochtones, ou sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis; - les commentaires des groupes autochtones quant à l'efficacité des mesures d'atténuation ou d'accommodement; - du point de vue du promoteur, les effets ou les avantages culturels, sociaux et/ou économiques potentiels sur les groupes autochtones pouvant survenir dans le cadre du projet. Inclure les points de vue des groupes autochtones lorsque ceux-ci ont été transmis au promoteur par les groupes; - les commentaires, les questions particulières et les préoccupations soulevés par les groupes autochtones et la façon dont les principales préoccupations ont été répondues ou prises en compte; - les changements apportés à la conception et à la mise en œuvre du projet directement à la suite de discussions avec les groupes autochtones; - de quelle manière le savoir traditionnel autochtone a été intégré dans l'examen des effets des changements environnementaux (incluant les conditions de base et l'analyse des effets pour toutes les composantes valorisées) et la considération des effets potentiels négatifs importants sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, et les mesures d'atténuation associées; - toute autre question ou préoccupation soulevées par les groupes autochtones liées aux effets des changements environnementaux, et les effets potentiels négatifs importants du projet sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis.	9.2 9.2 5.4 5.4 5.4 et 9.2 5.4 9.2 5.5 5.4 et 9.1
5.1 Groupes autochtones à consulter et activités de participation	- L'étude d'impact consignera les activités de participation menées avec les groupes autochtones avant la présentation de l'étude d'impact, y compris la date et la nature de la participation, toutes les activités de participation prévues et de quelle manière les activités de participation menées par le promoteur ont permis aux groupes autochtones de comprendre le projet et d'évaluer les effets sur leurs collectivités, leurs activités, leurs droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis et leurs intérêts - Le promoteur tiendra des réunions avec les 10 groupes autochtones susceptibles d'être touchés en fournissant un résumé des principaux documents en lien avec l'évaluation environnementale	5.3 5.2

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
6. Évaluation des effets du projet		Chapitres 7, 8, 9 et 10
6.1 Milieu existant et conditions de base		
6.1.1 Qualité de l'air, niveau sonore et climat	- la qualité de l'air ambiant à l'emplacement du projet et dans le bassin atmosphérique susceptible d'être touché par le projet, y compris les contaminants suivants : particules totales en suspension, particules de moins de 2,5 microns – PM2.5, particules de moins de 10 microns – PM10, monoxyde de carbone (CO), oxydes de soufre (SOx), oxydes d'azote (NOx), gaz à effet de serre (GES), nickel et tous les autres contaminants atmosphériques de source mobile ou fixe incluant les métaux et métalloïdes; - Identifier les sources de rejets atmosphériques directs et indirects; - les niveaux actuels de bruit ambiant à des points récepteurs clés (par exemple, collectivités locales et autochtones, et résidences saisonnières), et des renseignements sur les sources typiques de bruit, l'étendue géographique et les écarts entre le jour et la nuit; - les niveaux actuels d'intensité lumineuse nocturne à l'emplacement du projet, y compris la lumière propagée, le reflet nocturne provenant de sources lumineuses ponctuelles et de la lueur du ciel, et à tout autre endroit où les activités du projet pourraient avoir un effet sur l'intensité lumineuse; l'étude d'impact décrira les niveaux de lumière nocturne durant différentes saisons et conditions météorologiques; - des renseignements climatiques et météorologiques multisaisonniers, y compris les données historiques et les renseignements de base sur les précipitations, les températures moyennes, maximales et minimales, l'humidité de l'air, les vents (durée, direction et force), le brouillard (fréquence, durée) et les phénomènes météorologiques extrêmes.	7.1.2 7.1.2 7.1.3, 9.2 et 10.2.3.1 7.1.4 7.1.1
6.1.2 Géomorphologie et caractéristiques fluviales	- le relief, le drainage, la nature des sols et des dépôts de surface, les zones sensibles à l'érosion et aux mouvements de terrain; - le réseau hydrographique du bassin versant des cours d'eau et les plans d'eau concernés ainsi que le profil longitudinal et les niveaux de l'eau (en crue, en étiage et en condition moyenne) pour les secteurs des cours d'eau directement touchés par le projet; - le régime hydrologique incluant le débit module des cours d'eau, les débits moyens journaliers et mensuels, les débits d'étiage et de crue, les caractéristiques de la marée, dont les patrons journaliers de circulation des masses d'eau au site proposé des travaux, et le régime des glaces; - l'état des glaces le long des voies de navigation devra aussi faire l'objet d'une analyse, en tenant compte des changements climatiques prévus et de leurs possibles effets futurs sur la période de formation de la glace dans l'avenir; - la bathymétrie détaillée (secteurs du quai, de la plage, du chenal d'accès et des zones d'ancrage) et les conditions hydrauliques (courants en surface et au fond);	7.2.1, 7.3.1, 7.3.2 et 7.3.3 7.2.2 7.2.2 7.2.6 7.2.3 et 7.2.4

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	- le régime sédimentologique, dont les zones d'apport (érosion), le transport des sédiments et les zones d'accumulation, tout particulièrement dans les secteurs des travaux de dragage et de remblayage et des lieux potentiels de dépôt des sédiments en milieu aquatique; - la modélisation des conditions hydrosédimentaires à la suite de la construction d'un nouveau quai; - la caractérisation physicochimique récente des sédiments à draguer et leur toxicité, si nécessaire, par le moyen d'essais de toxicité^[11], en les comparant aux <i>Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et le cadre d'application : prévention, dragage et restauration</i>; - la caractérisation physicochimique récente des sédiments des lieux de dépôt en milieu aquatique^[12], en les comparant aux <i>Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration</i> et aux <i>Recommandations canadiennes pour la qualité des sédiments : protection de la vie aquatique</i>; - les caractéristiques physicochimiques des cours d'eau touchés.	7.2.5 7.2.5 et 7.5.5 7.3.2 7.3.1et 7.3.2 7.2.7
6.1.3 Sols, milieux riverains et terrestres	Les dangers géologiques qui existent dans la zone visée pour les installations du projet et l'infrastructure, y compris : - les paramètres de risques sismiques; - les glissements de terrain, l'érosion des pentes et le potentiel d'instabilité du sol et des roches, ainsi que l'affaissement survenant après les activités du projet. - la caractérisation des sols dans le secteur des travaux d'excavation en milieux terrestre et riverain, avec une description de leurs usages passés; - la topographie, le drainage et les caractéristiques physicochimiques des sites potentiels de dépôt de sédiments ou de sols en milieu terrestre à l'exception des sites déjà autorisés par le gouvernement du Québec; - la caractérisation du littoral, des rives, des zones inondables actuelles et futures et des milieux humides (marais, marécages, tourbières, estran vaseux, zosteraies, etc.), incluant l'emplacement et l'étendue des terres humides susceptibles d'être touchées par des activités du projet selon leur superficie, leur type (catégorie et forme), la composition des espèces et leur fonction écologique^[13]; - les espèces floristiques et fauniques (abondance, distribution et diversité) et leurs habitats, en accordant une attention particulière aux espèces à statut particulier ou d'intérêts social, économique, culturel ou scientifique ainsi qu'aux espèces exotiques envahissantes.	7.3.2 7.3.1 7.5.1, 7.5.8, 7.6.1 et 7.6.2 8.1.2 8.1.3 et 8.1.6
6.1.4 Poisson et habitat du poisson	- la caractérisation des populations de poissons à partir des espèces et de l'étape du cycle de vie, y compris l'information sur les inventaires effectués par le promoteur et les sources de données disponibles (par exemple, l'emplacement des stations d'échantillonnage, les méthodes de prise, la date de capture, les espèces recensées); - l'énumération des espèces de poissons et d'invertébrés en péril que l'on sait être présentes;	8.1.4 8.1.6

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	- une description de l'habitat par section homogène ou composante d'intérêt (par exemple, herbier, fosse, etc.), y compris la longueur du tronçon, la largeur du chenal à partir de la ligne naturelle des hautes eaux (pleine mer supérieure, grande marée), la profondeur, le type de substrat (sédiments), la végétation aquatique et riveraine, et des photos ou vidéos; - une description des obstacles naturels ou des structures existantes (par exemple, ouvrages de franchissement de cours d'eau) qui entravent le libre passage du poisson; - au moyen de cartes d'habitat à des échelles convenables, préciser les superficies des habitats du poisson ou leurs composantes qui sont potentielles ou confirmées, et décrire l'utilisation qui en serait faite par le poisson (fraie, alevinage, croissance, alimentation, migration); ces données doivent être liées aux profondeurs de l'eau (bathymétrie) pour repérer l'étendue de la zone littorale des plans d'eau; - les habitats propices aux espèces à statut particulier qui figurent sur les listes fédérales et provinciales, et que l'on trouve ou qui sont susceptibles d'être trouvées dans le secteur d'étude. Il convient de noter que certains cours d'eau temporaires ou certaines terres humides peuvent constituer un habitat du poisson ou y contribuer indirectement. L'absence de poisson au moment d'un inventaire n'indique pas automatiquement l'absence d'un habitat du poisson.	8.1.4 8.1.4 8.1.4 8.1.4
6.1.5 Oiseaux et leur habitat	- les différents écosystèmes susceptibles d'être affectés par le projet, en tenant compte des données de sources existantes. Les données existantes doivent être complétées par des inventaires, si requis; - l'abondance, la répartition et les étapes du cycle de vie des oiseaux migrateurs et non migrateurs dans le secteur (dont la sauvagine, les oiseaux de proie, les oiseaux de rivage, les oiseaux des marais et autres oiseaux terrestres), et la composition des espèces à chaque saison; - l'utilisation du secteur par les oiseaux migrateurs et non migrateurs au cours de l'année (par exemple, hiver, migration printanière, saison de nidification, migration d'automne), en tenant compte des données préliminaires de sources existantes. Les données existantes doivent être complétées par des inventaires, si requis; - les habitats propices aux espèces aviaires à statut particulier qui figurent sur les listes fédérales et provinciales et sur les espèces classées par le comité sur la situation des espèces en péril au Canada que l'on trouve, ou qui sont susceptibles d'être trouvées, dans le secteur d'étude.	8.1.5 8.1.5 8.1.7 8.1.6
6.1.6 Autres espèces en péril	- une liste des espèces en péril potentielles et connues au niveau fédéral et provincial et sur les espèces classées par le comité sur la situation des espèces en péril au Canada susceptibles d'être touchées par le projet (faune et flore), au moyen des données et de la documentation existantes ainsi que des inventaires fournissant des données de terrain actuelles; - une liste complète des espèces désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) pour figurer à l'annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. Cette liste comprendra les espèces classées dans les catégories suivantes : disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes^[15]; - les études publiées qui décrivent l'importance, l'abondance et la répartition régionales des espèces en péril;	8.1.6 8.1.6 8.1.6

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	les résidences, les déplacements saisonniers, les corridors de déplacement, les besoins en matière d'habitat, les habitats clés, les habitats essentiels et les habitats de rétablissement désignés (le cas échéant), et le cycle biologique des espèces en péril susceptibles de se trouver dans la zone du projet ou d'être touchés par le projet.	8.1.6
6.1.7 Peuples autochtones	- les informations de base seront fournies pour chaque groupe autochtone mentionné à la section 5.1 de ces lignes directrices. Ces renseignements permettront de décrire et de caractériser les éléments demandés en fonction des limites spatio-temporelles choisies pour l'évaluation - L'étude d'impact indiquera aussi en quoi les commentaires des groupes autochtones ont été utiles pour établir les conditions de base sur les plans sanitaire et socioéconomique, sur le plan du patrimoine naturel et culturel ainsi que sur le plan de l'utilisation courante des terres et des ressources à des fins traditionnelles liée aux terres humides les plus susceptibles d'être touchées par les activités du projet en raison de leur emplacement, de leur taille ou du type de terre humide (catégorie et relief), la composition d'espèces et la fonction écologique (<i>Système de classification des terres humides du Canada</i>, Groupe de travail national sur les terres humides, 1997).	9.1 5.4 et 9.1
6.1.8 Milieu humain	- les milieux rural et urbain susceptibles d'être affectés par le projet; - le territoire domaniaux susceptible d'être affecté par le projet; - l'utilisation courante des terres dans la zone d'étude, y compris la description des pratiques de chasse, de pêche récréative et commerciale, de trappage, de cueillette, les activités récréatives, l'utilisation de camps saisonniers, les pourvoiries; - les aires protégées actuelles et proposées, les régions de gestion spéciales et les aires de conservation qui se trouvent dans le secteur d'étude régionale; - les sources d'alimentation en eau potable dans la zone d'étude en identifiant les ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine, les puits privés, les puits alimentant plus de vingt personnes, les prises d'eau municipales; - l'utilisation actuelle de l'ensemble des voies navigables et des plans d'eau de la zone d'étude qui seront touchés directement par le projet, y compris l'utilisation à des fins commerciales et récréatives lorsque disponible; - l'emplacement et la distance de toute résidence ou de tout camp permanent, saisonnier ou temporaire, et des infrastructures communautaires et institutionnelles (hôpitaux, écoles, garderies, etc.); - les conditions sanitaires^[17] et socioéconomiques, y compris le fonctionnement et la santé de l'environnement socioéconomique, qui englobent un vaste éventail de questions relatives aux collectivités dans la zone d'étude d'une façon qui tient compte des interrelations, des fonctions systémiques et des vulnérabilités; - la caractérisation du paysage environnant le site du projet et qui peut être perçu à partir des récepteurs sensibles et des sites valorisés; - le patrimoine naturel et culturel, y compris les constructions, les emplacements ou les choses d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural.	10.1.1 10.1.2 10.1.3 8.1.7 10.1.7 10.1.5 10.1.1.2 10.1.6 10.1.8 10.1.9

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
6.2 Modifications prévues aux milieux biophysiques		
6.2.1 Modifications à l'environnement atmosphérique	les effets sur la qualité de l'air (y compris les gaz à effet de serre) : pour estimer les concentrations de contaminants retrouvées sur l'ensemble du territoire potentiellement touché par les émissions atmosphériques, le promoteur effectue une modélisation de la dispersion atmosphérique des principaux contaminants (voir 6.1.1). Le promoteur devra comparer la qualité de l'air anticipée avec les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour les particules fines et l'ozone et les normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère^[18];	7.4.2
	les effets sur la dynamique des vents (durée, direction et force);	7.4.1
	la modification des niveaux sonores ambiants, en comparant les niveaux de bruit actuels (sans le projet) avec les niveaux de bruit projetés totaux. Le promoteur devra comparer les niveaux de bruit projetés avec les critères de la <i>Note d'instructions 98-01 sur le bruit</i> (Québec) et ceux du Règlement municipal de la ville de Québec^[19];	7.4.3
	l'effet sur les niveaux de luminosité nocturnes.	7.4.4
6.2.2 Modifications à la géomorphologie et aux caractéristiques fluviales	la modification de la qualité physicochimique de l'eau (teneur en contaminants dans l'eau, turbidité, teneur en oxygène, etc.) et la comparaison de la qualité de l'eau projetée avec les <i>Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement</i>, les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>^[20], les <i>Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada</i>^[21] et les critères de qualité de l'eau de surface du Québec;	7.5.7
	les effets de la modification des conditions hydrodynamiques (vitesse et distribution des courants), du régime des glaces et du régime thermique;	7.5.4 et 7.5.6
	l'érosion du lit du cours d'eau de part et d'autre des zones de dragage;	7.5.6
	les effets de la modification du régime sédimentologique, des conditions hydrosédimentaires et l'identification des lieux potentiels de résédimentation des particules en suspension;	7.5.5 et 7.5.6
	les effets sur la contamination du milieu par la remise en suspension des sédiments contaminés;	7.5.7 et 7.6.2
	la modification des niveaux sonores subaquatiques;	7.5.9
	le taux d'érosion de la plage de la Baie de Beauport par rapport au taux d'érosion actuel;	7.5.6
	l'hydrologie dans le chenal de l'île d'Orléans.	7.5.5
6.2.3 Modifications aux sols, habitats riverains et terrestres	une description générale des changements liés à la perturbation du milieu terrestre;	7.5.1 et 7.6.1
	l'érosion des rives et des berges;	7.5.5
	les modifications de l'habitat des oiseaux migrateurs, y compris les pertes, les changements de la structure et la fragmentation de l'habitat et des terres humides fréquentées par les oiseaux migrateurs (types de couvert, unité écologique du territoire sur le plan de la qualité, de la quantité, de la diversité, de la distribution et des fonctions);	8.2.5
	les modifications de l'habitat essentiel ou de la résidence des espèces à statut particulier qui figurent sur les listes fédérales et provinciales;	8.2.6

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	les modifications de l'habitat clé des espèces importantes dans le contexte de l'usage courant des ressources par les Autochtones.	9.2
6.3 Effets prévus sur les composantes valorisées		
6.3.1 Poisson et habitat du poisson	- la détermination de toute modification, perturbation ou destruction potentielle de l'habitat du poisson, y compris les calculs de toute perte d'habitat potentielle (temporaire ou permanente) en termes de superficie (par exemple, frayères, aires d'alevinage, aires d'alimentation), mise en lien avec l'importance relative de ces habitats dans le milieu pour le poisson (rareté d'habitat, disponibilité d'habitat de rechange, etc.). Le promoteur devra calculer, entre autres, la superficie d'empiètement dans le milieu hydrique se situant sous la ligne des hautes eaux; - le promoteur doit notamment tenir compte des superficies d'habitats naturels affectées directement par les travaux de dragage, de creusage ou de remblayage dans le milieu aquatique; - l'évaluation tiendra compte des éléments suivants : - les changements géomorphologiques et leurs effets sur les conditions hydrodynamiques et les habitats du poisson (par exemple, modification des substrats, déséquilibre dynamique, envasement des frayères); - les modifications des conditions hydrologiques et hydrométriques sur l'habitat du poisson et sur les activités de cycle de vie des espèces de poisson (par exemple, reproduction, alevinage, mouvements); - les impacts potentiels sur les zones riveraines qui pourraient avoir des incidences sur les ressources biologiques aquatiques et la productivité en tenant compte de toute modification prévue de l'habitat du poisson; - tout déséquilibre potentiel du réseau alimentaire par rapport aux conditions de base. - les effets des changements du milieu aquatique sur le poisson et l'habitat du poisson, notamment : - les changements anticipés dans la composition et les caractéristiques des populations des diverses espèces de poisson, y compris les mollusques et crustacés, les poissons à fourrage et les espèces à statut particulier incluses sur les listes fédérale et provinciale; - toute modification des mouvements migratoires ou locaux (remontée et descente, et mouvements latéraux) à la suite de la construction et de l'exploitation d'ouvrages (barrière matérielle et hydraulique); - toute modification et utilisation des habitats par les espèces de poissons à statut particulier (fédérales ou provinciales). - un examen de la corrélation entre les périodes de construction et les périodes importantes de pêche pour les espèces anadromes et d'eau douce, et tout impact potentiel attribuable à des périodes de chevauchement;	8.2.4 8.2.1 8.2.2 et 8.2.4 8.2.4 8.2.4

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	un examen de la vibration et du niveau sonore causés par le dynamitage ou les travaux en milieu aquatique dont ceux émettant des niveaux sonores élevés (par exemple, le battage de palplanches) et de ses effets sur le comportement du poisson, comme la fraie, l'alevinage ou les migrations.	8.2.4.1
6.3.2 Oiseaux et leur habitat	- la mortalité des oiseaux migrateurs et non migrateurs dont la cause directe serait le déboisement, le déblaiement des sites, ou le contact des oiseaux et des nids avec des substances contaminées; - les effets indirects causés par une perturbation accrue (bruit, lumière, etc.), une abondance relative des mouvements, et des modifications de l'habitat des oiseaux migrateurs et non migrateurs; - le risque pour les oiseaux migrateurs et non migrateurs d'entrer en collision avec un des éléments de l'infrastructure du projet; - les effets du projet sur le site des battures de Beauport, identifié comme une zone importante pour la conservation des oiseaux; - l'analyse des effets identifiés précédemment doit aussi porter sur les espèces à statut particulier incluses sur les listes fédérale et provinciale et sur les espèces classées par le comité sur la situation des espèces en péril au Canada, ainsi que sur l'habitat essentiel ou la résidence de ces espèces notamment pour l'hirondelle de rivage, l'esturgeon noir, l'esturgeon jaune et le bar rayé.	8.2.5 8.2.6 8.2.5 8.2.5 8.2.6
6.3.3 Peuples autochtones	- les usages courants de terres et de ressources à des fins traditionnelles - la santé humaine en lien avec les changements à la qualité de l'air, la contamination potentielle des aliments prélevés dans la nature, la qualité de l'eau, l'exposition au bruit; lorsqu'on prévoit que des changements de l'un ou plusieurs de ces éléments poseront des risques pour la santé humaine, il peut être nécessaire de réaliser une évaluation des risques pour la santé humaine exhaustive afin d'examiner toutes les voies d'exposition aux polluants préoccupants et de définir adéquatement les risques potentiels pour la santé humaine; - Les questions socioéconomiques - Le patrimoine naturel et culturel, les constructions, emplacements ou choses d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural pour les groupes autochtones	9.2 9.2 9.2 9.2
6.3.4 Autres composantes valorisées ; Faune et flore	- pour chaque unité d'habitat, les effets potentiels du projet sur la faune et la flore terrestres; - les effets potentiels du projet sur les espèces à statut particulier qui figurent sur les listes fédérale et provinciale ainsi que sur l'habitat essentiel ou la résidence de ces espèces.	8.2.1 8.2.6

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
6.3.4 Autres composantes valorisées ; Milieu humain (autre qu'autochtone)	Les répercussions des changements à l'environnement sur les plans sanitaires et socioéconomiques, y compris, sans s'y limiter, les effets sur : ○ les ressources (poissons, espèces sauvages, oiseaux, plantes ou autres ressources naturelles) utilisées à des fins récréatives ou commerciales (par exemple, la chasse, la pêche, le piégeage); ○ un portrait de la situation actuelle, dans les limites du port et les quartiers limitrophes, afin de minimiser les effets du projet sur la santé de la population; ○ la santé humaine associée à la qualité de l'air, à la contamination possible des ressources alimentaires du territoire, à la qualité de l'eau potable, et à l'exposition à la lumière et au bruit. Lorsqu'on prévoit que des changements de l'un ou plusieurs de ces éléments poseront des risques pour la santé humaine, il peut être nécessaire de réaliser une évaluation des risques pour la santé humaine exhaustive afin d'examiner toutes les voies d'exposition aux polluants préoccupants et de définir adéquatement les risques potentiels pour la santé humaine. • l'environnement visuel et les effets que les changements à la qualité esthétique des paysages pourraient avoir sur les entreprises qui dépendent des intérêts esthétiques et récréatifs de la région; • l'utilisation des terres et l'accès au fleuve, notamment l'accès à la baie de Beauport et la plage; • les activités récréotouristiques ; • la navigation, y compris, s'il y a lieu, la distinction entre les divers types de navigation et d'embarcations (commerciaux, récréatifs, traditionnels), en tenant compte de ces distinctions dans les descriptions et l'évaluation des effets; • les effets de l'augmentation de la circulation maritime sur les usages; • le patrimoine naturel et culturel, les constructions, emplacements ou choses d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural, y compris, sans s'y limiter, les effets sur : ○ les sites uniques ou les caractéristiques particulières telles que les zones écosensibles, les réserves ou les aires protégées; ○ l'utilisation du secteur par les individus et les pourvoyeurs à des fins récréatives.	10.2.1 10.2.3 10.2.3 10.2.4 10.2.1 10.2.1 10.2.2 10.2.2 10.2.5

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
6.4 Atténuation		
6.4 Atténuation	L'étude d'impact décrira les mesures d'atténuation standards, les politiques et les engagements habituels qui constituent des mesures d'atténuation réalisables d'un point de vue technique et économique et qui seront employés dans le cadre d'une pratique standard, quel que soit l'emplacement (y compris les mesures visant à favoriser des effets socio-économiques profitables ou à atténuer des effets négatifs).	Chapitres 7 à 10
	L'étude d'impact devra ensuite décrire le plan de protection de l'environnement et le système de gestion de l'environnement que le promoteur utilisera pour mettre en œuvre ce plan. Le plan devra fournir une perspective générale de la manière dont les effets éventuellement négatifs seraient atténués et gérés au fil du temps.	Chapitre 15
	L'étude d'impact soulignera les mécanismes mis en œuvre par le promoteur pour garantir que les entrepreneurs et les sous-traitants respecteront les engagements et les politiques du promoteur ainsi que les programmes de vérification et d'application.	15.1
	L'étude d'impact devra ensuite décrire les mesures d'atténuation, incluant les plans de compensation (si requis), propres à chaque effet environnemental identifié.	Chapitres 7 et 8
6.5 Importance des effets résiduels	L'étude d'impact comportera une analyse détaillée de l'importance des effets environnementaux résiduels jugés négatifs, en utilisant la méthode décrite à la Section 4 du Guide de référence de l'Agence : <i>Déterminer la probabilité des effets environnementaux négatifs importants d'un projet</i>^[22].	Chapitres 7 à 10
	L'étude d'impact précisera les critères utilisés pour attribuer une cote d'importance à tous les effets négatifs prévus. Elle devra contenir des renseignements clairs et en quantité suffisante pour permettre à l'Agence, aux organismes techniques et de réglementation, aux groupes autochtones et au public d'examiner l'analyse de l'importance des effets réalisée par le promoteur.	6.2
	Les méthodes et techniques retenues pour évaluer les impacts doivent être objectives, concrètes et reproductibles. Le lecteur doit pouvoir suivre facilement le raisonnement pour déterminer et évaluer l'impact. Les éléments suivants devront être utilisés pour déterminer l'importance des effets résiduels : l'ampleur, l'étendue géographique, la durée, la fréquence, la réversibilité, le contexte écologique et social, l'existence de normes environnementales, de lignes directrices ou d'objectifs pour évaluer l'effet.	6.2
6.6. Autres effets à prendre en considération		
6.6.1 Effets de l'environnement sur le projet	L'étude d'impact devra prévoir la façon dont les conditions locales et les risques naturels, comme des conditions météorologiques particulièrement mauvaises ou exceptionnelles et des événements extérieurs (par exemple, inondation, sécheresse, embâcle, éboulement, glissement de terrain, érosion, affaissement, incendie, conditions d'écoulement et événements sismiques) pourraient nuire au projet et comment ces conditions pourraient, à leur tour, entraîner des effets sur l'environnement (par exemple, des conditions environnementales extrêmes occasionnant des défaillances et des accidents). Ces événements devront être pris en compte selon divers schémas de probabilité (par exemple, des crues quinquennales ou centennales). Les effets à plus long terme des changements climatiques devront également être abordés jusqu'à la phase suivant la fermeture prévue du projet. Cette analyse devra comprendre une description des données climatiques utilisées.	Chapitre 11

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	L'étude d'impact devra fournir des détails sur un certain nombre de stratégies de planification, de conception et de construction, visant à réduire au minimum les effets environnementaux potentiels de l'environnement sur le projet.	Chapitre 11
6.6.2 Effets des accidents ou des défaillances possibles	En tenant compte de la durée de vie des différentes composantes du projet, le promoteur devra déterminer la probabilité d'accidents et de défaillances possibles liés au projet, y compris donner une explication de la façon dont ces événements ont été définis, de leurs conséquences possibles (incluant les effets environnementaux définis à l'article 5 de la LCEE 2012), des pires scénarios crédibles et des effets de ces scénarios.	Chapitre 12, 12.3 et 12.4
	L'étude d'impact devra également décrire les mesures de protection établies pour se protéger contre de tels événements ainsi que les procédures d'intervention d'urgence en place dans l'éventualité où un accident ou une défaillance surviendrait. Les procédures d'intervention d'urgence devront décrire le lien avec les autorités municipales, provinciales et fédérales et les mécanismes de transmission d'alerte.	12.5, 12.6 et 12.3.6
6.6.3 Évaluation des effets cumulatifs	Le promoteur devra indiquer et évaluer les effets cumulatifs du projet en utilisant la méthode décrite dans l'Énoncé de politique opérationnelle de l'Agence : <i>Aborder les effets environnementaux cumulatifs en vertu de la LCEE 2012</i>^[23]	Chapitre 13, 13.2
	- Identifier et justifier les composantes valorisées qui constitueront le point de mire de l'évaluation des effets cumulatifs, en mettant l'accent sur les principales composantes valorisées les plus susceptibles d'être touchées par le projet et par d'autres projets ou activités. À cette fin, le promoteur doit tenir compte, sans toutefois s'y limiter, des composantes suivantes susceptibles d'être touchées par le projet : - le poisson et l'habitat du poisson; - les oiseaux migrateurs et non migrateurs (notamment l'hirondelle de rivage); - les espèces en péril; - le milieu humain; - toute autre composante pertinente.	13.3
	Déterminer et justifier les limites spatiales et temporelles de l'évaluation des effets cumulatifs pour chaque composante valorisée sélectionnée. Les limites des évaluations des effets cumulatifs seront généralement différentes pour chaque composante valorisée examinée. Ces limites seront aussi généralement plus vastes que les limites associées aux effets correspondants du projet;	13.4
	Déterminer les sources d'effets cumulatifs potentiels. Préciser si d'autres projets ou activités qui ont été ou seront réalisés pourraient causer des effets sur les composantes valorisées choisies dans les limites définies et quels effets pourraient interagir avec les effets résiduels du projet. L'évaluation des effets cumulatifs peut tenir compte des résultats de toute étude pertinente réalisée par un comité mis sur pied en vertu de l'article 73 ou 74 de la LCEE 2012;	13.5.1 et 13.5.2

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	décrire les mesures d'atténuation qui sont réalisables des points de vue technique et économique. Le promoteur doit évaluer l'efficacité des mesures appliquées pour atténuer les effets cumulatifs. Dans les cas où des mesures déjà en place et ne relevant pas de la responsabilité du promoteur pourraient servir à atténuer ces effets, le promoteur identifiera ces effets et les parties qui ont le pouvoir d'intervenir. En pareils cas, l'étude d'impact résumera les discussions qui ont eu lieu avec les autres parties afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires à long terme;	13.6 et 13.7
	déterminer l'importance des effets cumulatifs;	13.6
	élaborer un programme de suivi pour vérifier le degré d'exactitude de l'évaluation ou pour dissiper l'incertitude entourant l'efficacité des mesures d'atténuation associées à certains effets cumulatifs.	13.8
7- Sommaire de l'évaluation des effets environnementaux		Chapitre 14
7- Sommaire de l'évaluation des effets environnementaux	L'étude d'impact comprendra un tableau résumant l'information suivante : - les effets environnementaux potentiels; - les mesures proposées pour atténuer les effets décrits ci-dessus; - les effets résiduels potentiels et leur importance.	Chapitre 14
8. Programmes de suivi et de surveillance		Chapitre 15
8.1 Programme de surveillance	L'étude d'impact devra présenter les modalités du programme préliminaire de surveillance environnementale, qui doit comprendre : - la détermination des interventions comportant des risques pour une ou plusieurs des composantes et les mesures et moyens envisagés pour protéger l'environnement; - la description des caractéristiques du programme de surveillance, lorsque celles-ci sont prévisibles (par ex. lieu des interventions, protocoles prévus, liste des paramètres mesurés, méthodes d'analyse utilisées, échéancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme); - la description des mécanismes d'intervention du promoteur en cas de constatation du non-respect des exigences légales et environnementales ou des obligations imposées aux entrepreneurs par les dispositions environnementales de leurs contrats; - les modalités concernant la production des rapports de surveillance (nombre, teneur, fréquence, format) qui seront transmis aux autorités concernées.	15.1

Lignes directrices de l'ACÉE d'octobre 2015		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
8.2 Programme de suivi	L'étude d'impact devra présenter un programme préliminaire de suivi, plus particulièrement pour les composantes valorisées pour lesquelles il y a une certaine incertitude scientifique quant à la prévision des effets. Ce programme doit notamment comprendre les éléments suivants : • les objectifs du programme de suivi et les composantes valorisées visées par le programme; • une liste des éléments nécessitant un suivi; • le nombre d'études de suivi prévues ainsi que leurs caractéristiques principales (liste des paramètres à mesurer, échéancier de réalisation projeté, etc.); • le mécanisme d'intervention mis en œuvre en cas d'observation de dégradation imprévue de l'environnement; • le mécanisme de diffusion des résultats des suivis auprès des populations concernées; • l'accessibilité et le partage de données à l'intention de la population; • l'occasion pour le promoteur de profiter de la participation des groupes autochtones et des parties concernées sur le territoire touché, lors de la réalisation du programme; • l'implication des organismes locaux et régionaux dans la conception, la réalisation, l'évaluation des résultats de suivis et leur mise à jour, incluant un mécanisme de communication entre ces derniers et le promoteur.	15.2
Résumé de l'étude d'impact environnemental		Tome 5
Résumé	• Le promoteur préparera un sommaire de l'étude d'impact dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais) qui sera déposé à l'Agence en même temps que l'étude d'impact et qui comportera les éléments suivants : Le résumé devra être un document distinct et son contenu devra respecter le plan suivant : 1. Introduction et contexte de l'évaluation environnementale 2. Aperçu du projet 3. Autres moyens de réaliser le projet 4. Consultations du public 5. Participation des Autochtones 6. Résumé de l'évaluation des effets environnementaux pour chacune des composantes valorisées, y compris : a. la description des informations de base; b. les changements anticipés à l'environnement; c. les effets anticipés sur les composantes valorisées; d. les mesures d'atténuation; e. l'importance des effets résiduels 7. Programmes de surveillance et de suivi proposés	Tome 5 Tome 5

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
Commentaires généraux	- Comme précisé à la section 4.3.3 de la première partie des lignes directrices, lorsque le promoteur se fie à des renseignements existants pour satisfaire aux exigences des lignes directrices relatives à l'étude d'impact, il doit inclure directement les renseignements dans celle-ci ou indiquer clairement au lecteur où celui-ci peut les obtenir (c'est-à-dire par le biais de références). Lorsqu'il utilise des renseignements existants, le promoteur doit indiquer la façon dont les données ont été appliquées au projet, distinguer clairement les sources de données factuelles et les inférences, et préciser les limites des inférences ou des conclusions qui peuvent être tirées des renseignements existants. - L'étude d'impact devrait pouvoir se lire et être compréhensible sans les documents fournis en annexe à celle-ci. Les documents joints en appui devraient servir à appuyer l'analyse et les conclusions de l'étude d'impact. - L'évaluation des effets environnementaux du projet devra être ajustée en fonction des nouveaux éléments fournis par le promoteur pour compléter la section 6.1 <i>Milieu existant et conditions de base</i> des lignes directrices. Une justification doit être fournie si aucune information n'est présentée pour un ou des éléments demandés dans la présente lettre.	Modifications apportées là où requis dans l'ÉIE amendée Modifications apportées là où requis dans l'ÉIE amendée Modifications apportées là où requis dans l'ÉIE amendée
Documents manquants	Les documents suivants auxquels l'étude d'impact fait référence doivent être soumis avant de débiter l'analyse de l'étude d'impact: - CJB ENVIRONNEMENT INC., 2006a. Suivi des migrations de l'avifaune 2006 – Secteur Beauport. Décembre 2006. Rapport présenté au Port de Québec, 13 pages + annexe. - GROUPE-CONSEIL LASALLE, 2013. Nouvelles infrastructures portuaires – Secteur de Beauport — Avis sur les efforts exercés par les glaces. 16 pages - JP LACOURSIÈRE INC., 2015a. Étude de risques technologiques pour le projet d'agrandissement du port de Québec — situation actuelle (avant projet d'agrandissement). Rapport préliminaire 58 p. + annexes. - JP LACOURSIÈRE INC., 2015b. Sommaire analyse de risque technologique — Secteur Beauport. 6 p. - RWDI, 2016b. Projet d'agrandissement du Port de Québec, Secteur Beauport, Étude de la qualité de l'air, Produits de la combustion. 42 p. + annexes. - RWDI, 2016. Étude de la qualité de l'air – Émissions de poussières. Étude mentionnée dans le tableau 1.1 (page 10). - Les annexes A à F de l'étude RWDI, 2016a. Projet d'agrandissement du Port de Québec, Secteur Beauport, Composés organiques volatils (COV). RWDI #1401535. 24 p. + annexes. - Bureau du Nionwentsio, Nation huronne-wendat. Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat.	Voir étude no.16 – B12 (déjà déposé mars 2016) Nouvel intrant no.077-I9 Nouvel intrant no.080-S6 (combiné) Nouvel intrant no.080-S6 (combiné) Nouvel intrant no.073-P28 (combiné) Nouvel intrant no.073-P28 (combiné) Nouvel intrant no.073-P28 (combiné) Nouvel intrant no.068-H6
Éléments manquants en lien avec la première partie des lignes directrices - Contexte		
3.3.3 Limites spatiales et temporelles	Les limites spatiales devront être définies à une échelle appropriée, et en tenant compte de l'étendue spatiale des effets environnementaux potentiels, des connaissances des collectivités et des connaissances traditionnelles autochtones, de l'utilisation actuelle des terres et des ressources par les groupes autochtones, et de considérations écologiques, techniques, sociales et culturelles.	6.2.2

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	- L'analyse des effets doit s'étendre aux zones d'étude et aux composantes de l'environnement avec lesquelles le projet pourrait avoir des interactions. Les limites spatiales doivent être redéfinies et justifiées pour chaque changement à l'environnement et chaque composante valorisée retenus. - La zone d'étude doit être revue pour inclure les nouvelles limites spatiales. Par exemple la zone d'étude aurait dû englober plus de territoire pour prendre en considération les changements à l'environnement et les effets potentiels sur les composantes valorisées telles que : la qualité de l'eau du fleuve et de la rivière Saint-Charles, les milieux riverains de la baie de Beauport, les effets sur la faune, la flore et leurs habitats.	6.2 6.2.2
Section 4.5 Résumé de l'étude d'impact environnemental	- Le résumé de l'étude d'impact doit être fourni en version anglaise. - Le résumé de l'étude d'impact en français et en anglais doit être révisé suite aux modifications apportées à l'étude d'impact en réponse à la présente demande de renseignements.	Tome 5 Tome 5
Éléments manquants en lien avec les différentes sections de la deuxième partie des lignes directrices – Contenu de l'étude d'impact environnemental		
Section 1.3 Emplacement du projet	- Plusieurs zones écosensibles désignées n'ont pas été identifiées dans l'étude d'impact et par le fait même, prises en compte lors de l'évaluation environnementale. L'étude d'impact doit contenir l'identification des zones écosensibles désignées et les prendre en compte pour l'évaluation des effets, l'identification des mesures d'atténuation, la détermination des effets résiduels, la détermination des effets cumulatifs et la définition du programme de suivi, le cas échéant. - Une description des collectivités locales susceptibles d'être touchées par le projet doit être fournie (par exemple : démographie, localisation par rapport au projet).	1.4.5 et 8.1.7 10.1.1
Section 2.2 Autres moyens de réaliser le projet	- Pour chacune des variantes, les critères techniques et économiques retenus doivent être expliqués ainsi que les effets environnementaux et sociaux, pour justifier la conclusion du promoteur quant au choix du site. Par exemple, les effets sur la baie de Beauport, une zone importante pour les oiseaux migrateurs, doivent être évalués pour les différentes variantes du brise-lame qui ont été étudiées. - Dans l'analyse des variantes, toutes les composantes du projet mentionnées dans les lignes directrices doivent être considérées tels que les équipements d'entreposage, le prolongement de l'émissaire d'urgence de la CUQ, les systèmes de chargement des navires, le prolongement de la voie ferrée, les zones de transbordement, d'entreposage et de manutention, les types de marchandises entreposées et les effets environnementaux pour l'ensemble des activités de dragage reliées à la construction (milieu aquatique, bruit, émissions atmosphériques, qualité anticipée des sédiments et des sédiments séchés, durée de l'entreposage des sédiments en milieu terrestre, effets du dragage sur les poissons et le milieu aquatique, etc.). - L'analyse de chaque variante doit démontrer que l'empiètement a été réduit à son minimum, que le taux de sédimentation a été minimisé et que la valorisation des sédiments a été privilégiée. - Les quatre emplacements analysés doivent être décrits en fournissant de l'information sur les milieux biologique et physique.	2.4 2.4.8, 2.4.10, 2.4.11, 2.4.9, 2.4.7, 3.2.5, 7.6.2 et 8.2.4 2.4 2.3.4, 2.3.5 et 2.3.6

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
Section 3 Description du projet	- La superficie de chacune des infrastructures prévues sur la zone ciblée par le projet doit être fournie ainsi que l'emplacement du quai temporaire. - L'utilisation de sédiments contaminés dans la matrice cimentaire comporte plusieurs inconnues et soulève des préoccupations quant à la gestion des infrastructures et au relargage potentiel de contaminants à moyen et long termes. Si l'option de l'utilisation de sédiments contaminés dans la matrice cimentaire n'est pas possible, l'étude d'impact doit : - expliquer comment les sédiments non utilisés seront gérés sur place (où et comment); - présenter l'option privilégiée pour remplacer la matrice cimentaire et expliquer de quelle façon cette option sera construite. - L'information sur la gestion des eaux de ruissellement, pluviales et des eaux usées pouvant être générées par le projet durant la phase de construction doit être fournie dans l'étude d'impact en précisant leur cheminement et leur traitement. Elle doit inclure également une description des infrastructures qui seront mises en place et la manière utilisée pour assurer la qualité physicochimique de l'eau avant son rejet dans l'environnement. - Une carte avec des relevés bathymétriques qui illustre l'emplacement des alternatives du projet avec les limites du site retenu et les coordonnées UTM doivent être fournies. - Les activités de ravitaillement des navires doivent être décrites dans l'étude d'impact. - L'information sur la gestion des eaux de ballast et de cale et le plan de gestion des espèces envahissantes doit être fournie. - L'information reliée au dragage d'entretien doit être complétée en fournissant les éléments suivants : les superficies, les volumes, les méthodes de dragage et la gestion des sédiments dragués.	3.2 et 3.2.11 3.2.5.2 3.2.12, 3.4.5 et annexe du chapitre 3 1.4.2 et 3.2.5 3.4.4 3.4.6 3.2.5
Section 5 Participation autochtone	L'étude d'impact doit présenter de l'information suffisamment détaillée et justifiée pour permettre à la Couronne de comprendre les effets négatifs potentiels du projet sur les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels de chaque groupe autochtone considéré, de comprendre l'efficacité des mesures proposées permettant d'éviter ou d'atténuer ces effets et de documenter les décisions prises en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)</i> (LCEE 2012). Par exemple, de l'information détaillée ou une justification en cas d'absence d'information sont nécessaires pour : - identifier les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels. Pour chacun des groupes autochtones identifiés dans les lignes directrices relatives à l'étude d'impact (deuxième partie, section 5), l'étude d'impact doit décrire les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels, exposer les points de vue de ces groupes sur les effets potentiels négatifs du projet sur ces droits et une explication sur la manière dont la capacité d'exercer ces droits pourrait être modifiée si le projet va de l'avant; - identifier les mesures visant à atténuer les effets négatifs du projet sur les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels, et la façon dont elles seront mises en œuvre;	5.1.2 et 9.1 9.2

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	○ identifier les effets des changements à l'environnement sur les peuples autochtones ou sur les droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, qui n'ont pas été complètement atténués; ○ présenter les suggestions particulières des groupes autochtones pour atténuer les effets négatifs potentiels des changements à l'environnement sur les peuples autochtones, ou sur les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels; ○ présenter les commentaires des groupes autochtones quant à l'efficacité des mesures d'atténuation ou d'accommodement; ○ identifier les changements apportés à la conception et à la mise en œuvre du projet directement à la suite de discussions avec les groupes autochtones; ○ identifier la manière dont le savoir traditionnel autochtone a été intégré dans l'analyse des effets des changements à l'environnement (milieu physique, milieu biologique et composantes valorisées), dans la considération des effets potentiels négatifs importants sur les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels, et dans le choix des mesures d'atténuation associées. Pour compléter l'information requise, le promoteur doit : ○ consulter l'« <i>Étude historique et enquête sur l'utilisation huronne-wendat contemporaine</i> » qui devait être livrée au promoteur en mars 2016. Cette étude doit aussi être fournie en annexe de l'étude d'impact; ○ consulter chacun des groupes autochtones. L'Agence constate que plusieurs de ces groupes sont en train d'analyser les documents fournis par le promoteur et sont donc susceptibles de fournir les informations complémentaires requises;	9.2 9.2 5.4 9.2 5.5 annexe 5.14 et 9.1 5.2
Section 6.1 Milieu de vie et conditions de base	● En fonction de la portée du projet décrite dans le contexte des lignes directrices (première partie, section 3), l'étude d'impact doit présenter l'information de base de façon suffisamment détaillée afin de permettre la détermination des effets du projet sur les composantes valorisées et l'analyse de ces effets. L'étude d'impact telle que présentée ne satisfait pas à cette exigence. Sans une information détaillée, l'Agence ne peut entreprendre l'analyse des effets environnementaux du projet. L'information détaillée suivante ou une justification en cas d'absence d'information est requise.	Chapitres 7 à 10

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
6.1 Milieu existant et conditions de base		
Section 6.1.1 Qualité de l'air, niveau sonore et climat	L'étude d'impact doit présenter : - la délimitation du bassin atmosphérique susceptible d'être touché par le projet et toutes les données de l'air ambiant de ce bassin; - les données des stations du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du promoteur; - les sources de rejets atmosphériques directs et indirects présentes en fonction des nouvelles zones qui seront délimitées tel que demandé à la page deux de la présente lettre; - les renseignements climatiques et météorologiques suivants : les données sur le brouillard pour l'ensemble de l'année et les données d'humidité et de vent pour les mois de janvier à juillet pour toutes les années considérées dans l'étude d'impact. - une description des cours d'eau du réseau hydrographique de la zone d'étude élargie (par exemple : la rivière Beauport, le ruisseau du Moulin, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent) incluant le profil longitudinal, les niveaux de l'eau (en crue, en étiage et en condition moyenne), le régime hydrologique (incluant le débit module et les débits moyens journaliers et mensuels) des tronçons de ces cours d'eau susceptibles d'être touchés;	7.1.2 7.1.1 et 7.1.2 7.1.2 7.1.1 7.2.3
Section 6.1.2 La géomorphologie et les caractéristiques fluviales	L'étude d'impact doit présenter : - le relief de la nouvelle zone d'étude élargie; - une description des cours d'eau du réseau hydrographique de la zone d'étude élargie (par exemple : la rivière Beauport, le ruisseau du Moulin, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent) incluant le profil longitudinal, les niveaux de l'eau (en crue, en étiage et en condition moyenne), le régime hydrologique (incluant le débit module et les débits moyens journaliers et mensuels) des tronçons de ces cours d'eau susceptibles d'être touchés; - une description de la bathymétrie détaillée (secteurs du quai, de la plage, du chenal d'accès et des zones d'ancrage) en faisant le lien avec les données bathymétriques fournies dans l'étude d'impact. Les courants de surface et de fond doivent être différenciés.	7.2.2 7.2.3 7.2.4

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
Section 6.1.3 Sols, milieux riverains et terrestres; section 6.1.4 Poisson et habitat du poisson; section 6.1.5 Oiseaux et leur habitat	L'étude d'impact doit présenter : - Des données, justifications et références à une ou des études pour juger des mouvements de terrain antérieurs dans la zone visée pour les installations du projet. - Une identification, description et cartographie de tous les milieux présents dans la nouvelle zone d'étude incluant ceux fortement anthropisés. - L'information relative aux fonctions écologiques des milieux humides qui sont présentées dans le document à l'annexe A de l'étude d'impact. - En ce qui concerne les espèces floristiques et fauniques : - toutes les espèces qui ont un potentiel de présence ou qui ont été observées (par exemple les espèces floristiques à statut particulier, la faune) et leurs habitats (potentiels ou confirmés) doivent être identifiés et décrits; - l'abondance, la distribution et la diversité de ces espèces doivent être indiquées; - les espèces d'intérêt social, culturel ou scientifique et les espèces exotiques envahissantes doivent aussi être identifiées et décrites. - Une description complète de la faune. Celle-ci doit être basée non seulement sur les observations faites au cours d'inventaires, mais également sur une revue de littérature, une analyse de banques de données, le cycle de vie des espèces et les habitats potentiels présents. Les résultats d'un inventaire de la tortue géographique et de la tortue serpentine sont fournis dans l'étude d'impact. L'information sur les mammifères, les amphibiens et les reptiles ou autres composantes fauniques potentiellement présentes (autre que les poissons et les oiseaux) doit être fournie. - Une caractérisation des populations de poissons, en portant une attention particulière sur les espèces d'intérêt du secteur (par exemple : besoins d'habitat, biologie et cycle de vie, rareté d'habitat à proximité, déplacements connus dans l'estuaire, étendue des domaines vitaux). - Un portrait de l'abondance, de la répartition et des étapes du cycle de vie des oiseaux migrateurs et non migrateurs dans le secteur (dont la sauvagine, les oiseaux de proie, les oiseaux de rivage, les oiseaux des marais et autres oiseaux terrestres), et la composition des espèces à chaque saison.	7.3.2 7.2.1, 8.1.1 et 8.1.2 8.1.2 8.1.4 et 8.1.6 8.1.4 et 8.1.6 8.1.5 et 8.1.6 8.1.4 et 8.1.6.4 8.1.5
Section 6.1.6 Autres espèces en péril	L'étude d'impact doit : - Mettre à jour et justifier la liste des espèces en péril potentielles et connues au niveau fédéral et provincial susceptibles d'être touchées par le projet (faune et flore). - Fournir une liste complète des espèces désignées par le COSEPAC qui figurent aux annexes de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. Cette liste comprendra les espèces classées dans les catégories suivantes : disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes.	8.1.6

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	○ Fournir l'analyse du potentiel de présence de ces espèces en considérant les nouvelles espèces qui ont été mises aux annexes de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et celles qui sont étudiées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). ○ Cette mise à jour et justification doivent être basées sur des données et de la documentation existantes ainsi que des inventaires fournissant des données de terrain actuelles. Étant donné que l'analyse présentée dans l'étude d'impact date de plus de 10 ans (CJB Environnement, mars 2005), des inventaires pourraient être requis suite à la mise à jour de l'analyse du potentiel de présence d'espèces en péril. • Fournir les études publiées qui décrivent l'importance, l'abondance et la répartition régionales des espèces en péril. • Décrire les résidences, les déplacements saisonniers, les corridors de déplacement, les besoins en matière d'habitat, les habitats clés, les habitats essentiels et les habitats de rétablissement désignés (le cas échéant), et le cycle biologique des espèces en péril susceptibles de se trouver dans la zone du projet ou d'être touchées par le projet.	8.1.6 8.1.6 8.1.6 8.1.6
Section 6.1.7 Peuples autochtones	• Il est mentionné que les peuples autochtones ne font pas de récolte dans la zone d'étude. Toutefois, les activités de pêche réalisées ailleurs et qui dépendent des ressources halieutiques présentes dans le secteur du port ne sont pas décrites (par exemple l'usage des poissons migrateurs comme l'esturgeon noir). L'étude d'impact doit décrire: ○ les poissons, les animaux sauvages, les plantes et les autres ressources naturelles d'importance dans l'utilisation traditionnelle (pour les peuples autochtones identifiés à la section 5.1); ○ les endroits où les poissons, les animaux sauvages, les plantes et les autres ressources naturelles sont récoltés; ○ la fréquence et la durée des pratiques traditionnelles ou le moment choisi pour s'y livrer.	9.1
Section 6.1.8 Milieu humain	• Pour compléter la caractérisation du patrimoine culturel, patrimonial et archéologique, l'étude d'impact doit inclure une étude du potentiel archéologique subaquatique.	10.1.9.2

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
Section 6.2 Modifications prévues aux milieux biophysiques		
Section 6.2.1 Modifications à l'environnement atmosphérique	L'étude d'impact doit : • Présenter un estimé des concentrations de contaminants anticipés pour les principaux contaminants comprenant entre autres : les particules totales en suspension, les particules de moins de 2,5 microns (PM2.5), les particules de moins de 10 microns (PM10), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes de soufre (SOx), les oxydes d'azote (NOx), le nickel et tous les autres contaminants atmosphériques de source mobile ou fixe incluant les métaux et métalloïdes. Toutes les sources potentielles de contamination de l'air associées au projet doivent être prises en compte (par exemple : le camionnage, les locomotives, les navires, les aires de manutention, etc.). • Présenter une modélisation de la dispersion atmosphérique des principaux contaminants anticipés comprenant entre autres les contaminants mentionnés au point précédent, les composés organiques volatils et les gaz à effet de serre. • Présenter une comparaison de la qualité de l'air anticipée avec les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour les particules fines et l'ozone et les normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère qui sont issus du <i>Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère</i>. • Inclure une analyse de l'effet du projet sur la qualité de l'air en lien avec les composés organiques volatils. Le document à l'annexe A a été fourni à cet effet (RWDI 2016a) et ce dernier est cité dans l'étude d'impact mais les résultats doivent être présentés dans celle-ci.	7.4.2 7.4.2 7.4.2 7.4.2
Section 6.2.2 Modifications à la géomorphologie et aux caractéristiques fluviales	L'étude d'impact doit : • Fournir une description de la modification de la qualité physicochimique de l'eau basée sur la teneur anticipée en contaminants, en oxygène et la turbidité pour toutes les phases du projet. Si aucune modification n'est attendue sur certains de ces critères, une justification doit être fournie. • Comparer la qualité de l'eau projetée avec les <i>Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement</i>, les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>, les <i>Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada</i> et les critères de qualité de l'eau de surface du Québec. • Décrire et analyser les effets du projet sur le régime thermique de l'eau. • Décrire et analyser les effets de la remise en suspension des sédiments contaminés sur le milieu aquatique pour toutes les phases du projet considérant que trois zones de sédiments contaminés ont été identifiées dans la section 7.1.11.1 de l'étude d'impact.	7.5.7 et 7.5.8 7.5.7 7.5.7 7.6.2

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
Section 6.2.3 Modifications aux sols, habitats riverains et terrestres	L'étude d'impact doit : - Évaluer les effets du projet sur les fonctions écologiques (pertes et modifications) des milieux humides susceptibles d'être touchés par le projet en tenant compte des objectifs de la <i>Politique fédérale sur la conservation des terres humides</i>. - Fournir une description des effets du projet sur l'habitat essentiel ou la résidence des espèces à statut particulier qui figurent sur les listes fédérales et provinciales. Cette description doit être incluse même lorsque des espèces à statut particulier n'ont pas été inventoriées sur les lieux (par exemple : cicutaire de Victorin, gentiane de Victorin, tortues géographique et serpentine) puisque le territoire touché par le projet représente un milieu potentiel d'habitat ou de résidence pour ces espèces. - Décrire et analyser les effets du projet sur la modification de l'habitat clé des espèces importantes dans le contexte de l'usage courant des ressources par les Autochtones. Comme certaines des espèces importantes pour les autochtones sont migratrices (par exemple : bar rayé, esturgeon noir et esturgeon jaune), l'effet du projet sur l'habitat de ces espèces doit être mis en contexte avec l'usage courant des ressources des différents groupes autochtones même lorsque ces groupes n'ont pas d'activités traditionnelles, commerciales ou récréatives dans la zone d'étude élargie du projet ou le secteur du plan d'eau qui se trouve sous la gestion du promoteur.	8.2.2 8.2.6 8.2.6 et 9.2
Section 6.3 Effets prévus sur les composantes valorisées		
6.3.1 Poisson et habitat du poisson	L'étude d'impact doit contenir l'information suivante: - Tout déséquilibre potentiel du réseau alimentaire par rapport aux conditions de base. - Les changements anticipés dans la composition et les caractéristiques des populations pour chacune des espèces de poisson, y compris les mollusques et crustacés, les poissons à fourrage et les espèces à statut particulier incluses sur les listes fédérale et provinciale. - Un examen de la corrélation entre les périodes de construction et les périodes importantes de pêche pour les espèces anadromes et d'eau douce, et tout impact potentiel attribuable à des périodes de chevauchement. Des périodes propices à la construction sont évoquées dans l'étude d'impact en lien avec certaines périodes sensibles pour le poisson, mais la documentation du sujet et les périodes proposées doivent être complétées. - Documenter toute modification des mouvements migratoires ou locaux (remontée et descente, et mouvements latéraux) à la suite de la construction et de l'exploitation d'ouvrages (barrière matérielle et hydraulique). Par exemple, la présence des ouvrages pourrait faire obstacle aux déplacements ou influencer la vitesse des courants et profondeurs d'eau.	8.2.4 8.2.4 et 8.2.6.3 8.2.4 et 8.2.6.3 8.2.4 et 8.2.6.3
Section 6.3.2 Oiseaux et leur habitat	L'étude d'impact doit : Présenter les différentes utilisations de l'habitat par les oiseaux (nidification, alimentation, halte migratoire, hivernage, etc.) dans la description des effets directs (par exemple : mortalité, perte d'habitat) et indirects (par exemple : dérangement par le bruit, lumière) du projet sur les habitats d'oiseaux migrants durant les phases de construction et d'exploitation.	8.1.5 et 8.2.5

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	Décrire et analyser comment la présence des nouveaux aménagements (quai et brise-lame) affectera les habitats des oiseaux migrateurs, notamment la baie et les battures de Beauport identifiées comme des zones importantes pour la conservation des oiseaux.	8.2.5 et 8.2.7
	Présenter l'analyse des effets sur chacune des espèces à statut particulier incluses sur les listes fédérale et provinciale et sur les espèces classées par le COSEPAC, ainsi que sur l'habitat essentiel ou la résidence de ces espèces en tenant compte de la caractérisation demandée à la section 6.1.6 des lignes directrices.	8.2.6
Section 6.3.3 Peuples autochtones	L'étude d'impact doit : - Détailler l'information concernant la description et l'analyse des répercussions des changements à l'environnement causés par le projet sur les usages courants des terres et des ressources à des fins traditionnelles. Pour appuyer son évaluation, le promoteur est invité à consulter le guide « <i>Orientations techniques pour l'évaluation de l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles</i> » disponible sur le site Internet de l'Agence. Par exemple : - expliquer comment les effets sur l'habitat du poisson peuvent avoir des impacts sur l'usage de la ressource pour les peuples autochtones en dehors de la zone d'étude. - Les individus d'esturgeons jaunes et noirs susceptibles d'être touchés par le projet sont des espèces migratrices pouvant être pêchées à l'extérieur de la zone d'étude par des groupes autochtones tels que les Mohawks de Kahnawake, les Abénaquis et les Malécites. Ces populations de poissons sont connues pour effectuer de grands déplacements à l'intérieur d'un large domaine vital.	Chapitre 9
Section 6.3.4 Autres composantes valorisées (autre que celles des sections 6.3.2 et 6.3.3)	Le projet de l'Administration portuaire de Québec implique l'utilisation d'un territoire domanial. En vertu du paragraphe 5(2) de la LCEE 2012, le promoteur doit également : - Décrire et analyser les effets du projet sur la faune et la flore terrestres, pour chaque unité d'habitat et non seulement sur les espèces inventoriées. - Décrire et analyser les effets du projet sur chacune des espèces à statut particulier qui figurent sur les listes fédérale et provinciale ainsi que sur l'habitat essentiel ou la résidence de ces espèces.	8.2 8.2.6
6.4 Atténuation		
Section 6.4 Atténuation	L'étude d'impact doit : - Être révisée de façon à s'assurer que chacune des mesures d'atténuation soit décrites de manière à éviter toute ambiguïté. Lorsqu'un plan de compensation est suggéré comme une mesure d'atténuation, le plan de compensation doit être décrit avec suffisamment de détails de façon à permettre l'analyse de son potentiel pour la réduction de l'effet négatif. Voici des exemples de mesures qui doivent être révisées : - à la section 10.5.3 de l'étude d'impact – Phase construction : « <i>Bien que les travaux de dragage ne devraient pas perturber la qualité de l'eau au niveau des prises d'eau potable, les villes seront avisées de la période des travaux de dragage afin d'assurer une communication et une surveillance efficace. Advenant une observation sur le terrain</i>	Chapitres 7 à 10

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	(turbidité très élevée en raison des travaux), ils seront informés dans les plus brefs délais et l'APQ assurera la mise en place des mesures requises pour garantir l'atténuation rapide de la situation. » Pour cette mesure, il n'est pas possible de déterminer quel sera le seuil qui déclenchera la mise en place d'une mesure d'atténuation et la mesure d'atténuation elle-même n'est pas décrite; ○ à la section 8.1.3 - Mesures d'atténuation (Milieux humides) : « En raison de la perte de milieux humides estimée à 0,03 ha, l'APQ envisage un projet de compensation à cet égard. » À partir de cette information, il n'est pas possible de faire une analyse qui va permettre d'évaluer si le plan de compensation suggéré réduira l'effet négatif sur les milieux humides. • Décrire le plan de protection de l'environnement et le système de gestion de l'environnement que le promoteur utilisera pour mettre en œuvre ce plan. Le tableau de concordance de l'étude d'impact réfère à la section 7.1.12, toutefois cette section ne répond pas à l'exigence. • Préciser qui est responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et du mécanisme de reddition de comptes.	Chapitres 12 et 15 Chapitre 15
6.5 Importance des effets résiduels		
Section 6.5 Importance des effets résiduels	• Les effets résiduels, même s'ils sont minimes ou jugés négligeables (décrits comme une « importance des effets résiduels non significative » dans l'étude d'impact), devront être décrits • L'étude d'impact comportera une analyse détaillée de l'importance des effets environnementaux résiduels jugés négatifs en utilisant la méthode décrite à la section 4 du guide de référence de l'Agence « Déterminer la probabilité des effets environnementaux négatifs importants d'un projet. »^[2]. Elle doit contenir des renseignements clairs et en quantité suffisante pour permettre à l'Agence, au comité technique d'évaluation environnementale, aux groupes autochtones et au public d'examiner l'analyse de l'importance des effets réalisée par le promoteur. • Dans la mesure du possible, utiliser des documents réglementaires pertinents, des normes environnementales, des lignes directrices ou des objectifs afin de faire son analyse de l'évaluation des effets résiduels en fonction de différents éléments (par exemple ampleur, étendue géographique, durée, fréquence, etc.). Bien que certaines politiques et lois en lien avec les effets sur les différentes composantes valorisées soient mentionnées dans l'étude d'impact, des normes environnementales et/ou des objectifs, tels que les niveaux maximums d'émission ou de rejets dans l'environnement de certains agents dangereux prescrits ne sont pas mentionnés. • Indiquer la probabilité que les effets résiduels négatifs importants (identifiés dans l'étude d'impact comme étant une « importance de l'effet négatif résiduel significative ») se produisent et décrire le niveau d'incertitude scientifique lié aux données et aux méthodes utilisées dans le cadre de cette analyse environnementale.	Chapitre 7 à 10 et 13 6.2 6.1 Chapitres 7 à 10

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
Section 6.6 Autres effets à prendre en compte		
Section 6.6.1 Effets de l'environnement sur le projet	L'étude d'impact doit : • Compléter toutes les situations où l'environnement est susceptible de causer des effets sur le projet, y compris les conditions météorologiques exceptionnelles et les événements extérieurs suivant : sécheresse, affaissement. • Fournir des données et des références et analyser le potentiel de mouvement et de tassement de terrains.	11.4.1.2 et 11.2.1.3
Section 6.6.2 Effets des accidents ou défaillances possibles	L'étude d'impact doit : • Déterminer la probabilité d'accidents et de défaillances possibles liés au projet, y compris une explication de la façon dont ces événements ont été définis, de leurs conséquences possibles (incluant les effets environnementaux définis à l'article 5 de la LCEE 2012), des pires scénarios crédibles et des effets de ces scénarios. Par exemple de l'information détaillée est nécessaire pour déterminer : ○ le risque d'abordage entre pétroliers et/ou avec des navires transportant d'autres matières dangereuses; le risque d'abordage entre croisiéristes et/ou un navire transportant des matières dangereuses.	12.3 12.4
Section 6.6.3 Évaluation des effets cumulatifs	L'étude d'impact doit : • Expliquer et justifier clairement la méthodologie pour évaluer les effets environnementaux cumulatifs et leur importance. L'Agence recommande au promoteur de consulter et d'utiliser la méthodologie décrite dans l'énoncé de politique opérationnelle « <i>Évaluation des effets environnementaux cumulatifs en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)</i> »^[3] et celle du guide intitulé « <i>Orientations techniques pour l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)</i> »^[4]. • Redéfinir les limites spatiales et temporelles. Par exemple : ○ la limite temporelle inférieure retrouvée dans l'étude d'impact débute en 2017 alors que l'évaluation des effets cumulatifs doit également tenir compte des projets et activités qui ont été réalisés dans le passé (avant 2017); ○ les limites spatiales devraient prendre en compte la zone de navigation sous la juridiction du promoteur (par exemple la zone entre l'île d'Orléans et le pont de Québec). • Fournir pour chaque composante valorisée une analyse de l'effet cumulatif peu importe le niveau d'importance de l'effet négatif environnemental résiduel qui inclut: ○ la justification du choix de la composante valorisée, les effets négatifs environnementaux et les mesures d'atténuation associées incluant une évaluation des effets environnementaux cumulatifs pour chaque espèce en péril. ○ ajuster l'évaluation des effets cumulatifs en fonction de chaque composante valorisée décrite aux sections 3.3.2 (première partie) et 6.6.3 (deuxième partie) des lignes directrices; ○ les limites spatiales et temporelles; ○ les sources passées, présentes et futures d'effets cumulés à celles du projet proposé.	Chapitre 13 13.2 13.4.2 13.4.1 13.6 13.3 13.6 13.6

Lettre de l'ACÉE du 12 avril 2016		Étude d'impact environnemental amendée
Section	Contenu demandé	Contenu abordé
	■ Par exemple : ■ documenter davantage les différentes phases de remblayage et de dragage effectués depuis les années 1960 dans le secteur compris entre l'embouchure de la rivière Saint-Charles et la baie de Beauport en incluant les superficies et volumes de dragage et discuter des impacts de ceux-ci; ■ clarifier si une évaluation des effets cumulatifs est nécessaire pour la construction du duc d'Albe (secteur du quai 50) puisque l'étude d'impact en fait référence à plusieurs reprises dans plusieurs plans et annexes; ■ évaluer les effets cumulatifs potentiels pouvant résulter de la reconstruction du pont de l'Île d'Orléans. Cette évaluation doit tenir compte notamment des composantes valorisées « poissons et leur habitat » et « peuples autochtones » (par exemple la pêche de poissons migrateurs).	13.5.1 et 13.5.2 13.5.1 13.5.2 13.5.2 et 13.6
8.1 Programme de surveillance et section 8.2 Programme de suivi		
Section 8.1 Programme de surveillance et section 8.2 Programme de suivi	L'étude d'impact doit : • clairement identifier et distinguer les items de surveillance de ceux du programme de suivi dans leur section respective. • Ajuster les programmes de surveillance et de suivi à la lumière des modifications apportées dans les sections précédentes.	15.1 et 15.2 Chapitre 15

ANNEXE — Chapitre 3

Annexe 3.1 Informations additionnelles au sujet de la gestion des eaux de ruissellement en phase d'exploitation

Annexe 3.1 Informations additionnelles au sujet de la gestion des eaux de ruissellement en phase d'exploitation

Secteur portuaire

Pour permettre une gestion adéquate des eaux de ruissellement provenant des surfaces en phase d'exploitation, des séparateurs hydrodynamiques de sédiments et d'huile de type Stormceptor® seront installés sur les réseaux pluviaux qui assureront le drainage de ces surfaces. Ces équipements seront installés au niveau des différents points de captation des eaux de ruissellement. La conception de ces systèmes permet donc l'interception des matières en suspension ainsi que celle des huiles non émulsionnées et des nutriments collés aux matières en suspension qui pourraient se retrouver dans les eaux de ruissellement. De plus, ces séparateurs permettront de contenir un déversement accidentel d'hydrocarbure qui pourrait survenir sur les surfaces desservis par les réseaux pluviaux. Une chambre intégrée à même l'équipement permet de contenir les matières en suspension ainsi que les huiles et les hydrocarbures. La conception de la chambre empêche systématiquement, lors de pluies importantes, la remise en suspension des hydrocarbures et des matières en suspension déjà trappés durant les pluies précédentes. Par la suite, les matières indésirables récupérées seront vidangées à l'aide d'un camion-vacuum pour être transportées et disposées de façon conforme aux lois et règlements en vigueur, et ce, dans le cadre d'un entretien régulier qui sera programmé. Le programme d'entretien du fabricant sera respecté afin d'assurer la performance et l'efficacité de ces équipements en tout temps. Ces équipements sont recommandés et régulièrement utilisés pour des sites à vocation industrielle.

En ce qui a trait à la gestion des eaux de ruissellement sur les sites attribués aux futurs utilisateurs, lorsque les activités pratiquées sur le site seront connues, il sera alors déterminé si d'autres installations spécifiques seront nécessaires afin d'assurer la conformité des rejets pluviaux en fonction des règlements en vigueur. Par exemple, au pourtour des réservoirs de vrac liquide, les eaux pourraient être captées par des digues de rétention. Ces eaux seront analysées afin d'en connaître la composition physico-chimique. Si leur qualité le permet, elles seront pompées vers le réseau pluvial prévu à cet effet. Advenant que les résultats d'analyse ne permettent pas le rejet direct des eaux, en fonction du volume et de la nature des eaux, un traitement ou une collecte des eaux par un fournisseur externe sera envisagé.

Types STC, OSR, EOS et MAX

STORMCEPTOR®

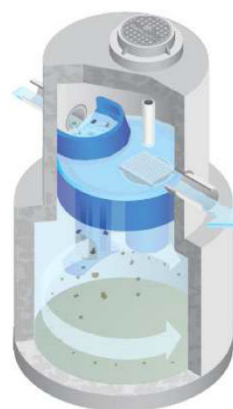
VOUS POUVEZ OBTENIR, SUR DEMANDE, UN CATALOGUE COMPLET ILLUSTRANT LES DIFFÉRENTS TYPES DE STORMCEPTOR® QUE NOUS FABRIQUONS.

VEUILLEZ CONSULTER NOTRE DÉPARTEMENT TECHNIQUE POUR PLUS D'INFORMATIONS.

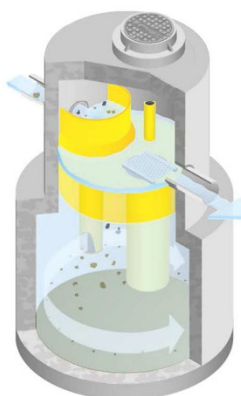
STC : Stormwater Treatment Cell



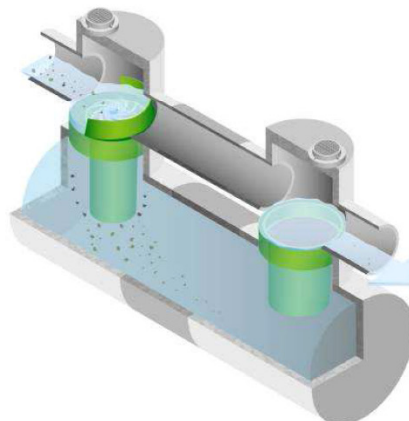
OSR : Oil and Sand Removal



EOS : Extended Oil Storage



MAX : STC de grande capacité (fait sur mesure)



© Lécuyer et Fils, Linc. JANVIER 2009, Tous droits réservés

16.01

LECUYER™

17, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

T 450 454.3928 514 861.5623
F 450 454.7254

lecuyerbeton.com

ANNEXES — Chapitre 4

- Annexe 4.1 Tableaux résumés des préoccupations soulevées et des réponses données par l'APQ par grande thématique (excluant le volet autochtone)
- Annexe 4.2 Dépliant d'information sur le projet Beauport 2020
- Annexe 4.3 Présentation du projet Beauport 2020 du 17 novembre 2015 lors de la plénière avec les élus de la Ville de Québec

Annexe 4.1 Tableaux résumés des préoccupations soulevées et des réponses données par l'APQ par grande thématique (excluant le volet autochtone)

Tableau A4.1.1 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec, excluant les communautés autochtones – Volet Environnement

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DONNÉES PAR L'APQ*	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
ENVIRONNEMENT			
Exigences environnementales/ aspects légaux et réglementaires – Précisions quant aux exigences auxquelles l'APQ est assujettie	L'APQ doit notamment s'assujettir à toutes les obligations fédérales applicables, que ce soit d'ECCC, de la <i>Loi sur les pêches</i> ou de la <i>Loi maritime du Canada</i> .	23	6
Projets de compensation environnementale – Fonctionnement général de cette obligation légale	Les projets de compensation sont notamment effectués en respect de la <i>Loi sur les pêches</i> et sujets à l'approbation du MPO. Une série de projets potentiels seront proposés au MPO pour évaluation. Les projets de compensation feront partie d'un processus déployé en marge de l'ACÉE, qui nécessitera l'obtention de l'autorisation du MPO.	7	8
Projet désigné vs non désigné – Explications pour connaître la classification du projet Beauport 2020 selon la réglementation fédérale	Un projet désigné est défini selon le <i>Règlement désignant les activités concrètes</i> . Le projet Beauport 2020 n'était pas un projet désigné, car l'activité était inscrite au dernier Plan d'utilisation des sols (PUS), qui a fait l'objet de consultations. Par contre, il est devenu un projet désigné à la suite de la demande de l'APQ à cet effet, et à l'acceptation de la ministre fédérale de l'ECCC.	1	1
Engagement de l'APQ – Aspects environnementaux – Précisions sur l'engagement d'exiger des installations sous couvert	L'APQ a des engagements fermes pour le futur terminal, soit : - la réalisation des activités entièrement sous couvert; - favoriser des activités à faible empreinte carbone comme le transbordement de navire à navire; - faire une évaluation environnementale distincte avec le PEPC pour l'implantation des futurs terminaux.	3	1
Répercussion visuelle – Précisions sur les hypothèses proposées dans le projet et demandes pour voir les vues anticipées	À la demande de l'ACÉE, l'APQ a établi un scénario hypothétique de référence quant à la phase d'exploitation suivant l'exécution de la construction du projet Beauport 2020. Ainsi, conformément aux directives de l'ACÉE, le vrac et la conteneurisation occuperaient tous des activités sur le nouveau terminal. En ce sens, des réservoirs, des entrepôts, des convoyeurs et des équipements de transbordement ont été hypothétiquement identifiés comme matériels d'aménagement sur l'arrière-quai. Ces éléments ont été inclus dans les simulations visuelles qui ont été réalisées par une firme experte. Ces études, qui ont été présentées lors de la journée portes ouvertes du 15 novembre 2015, se retrouveront en annexe de l'ÉIE. L'APQ a fait réaliser une étude de percées visuelles à différents endroits. L'ensemble des simulations de percées visuelles sera présenté dans l'ÉIE.	42	10
Mobilité des travailleurs et mesures proposées en vue d'éviter la congestion routière	Selon l'étude de KPMG (2015), 1 100 emplois directs et indirects seront générés par le projet Beauport 2020 et la mise en exploitation des activités portuaires associées. Ces 1 100 emplois seront créés en partie dans le secteur de Beauport, mais également en périphérie et à l'extérieur de la région. Selon les projets qui seront retenus et le flot de trafic réel, l'APQ évaluera les possibilités de mise en place de mesures incitatives comme le transport collectif ou les sources de transport alternatives. Aussi, elle collaborera avec les autorités responsables pour gérer au mieux les répercussions sur la circulation.	1	2
Gaz à effet de serre, impact du projet	Le transport maritime émet proportionnellement moins de gaz à effet de serre (GES) que le transport ferroviaire ou le camionnage. En ce sens, le fait que la majorité des transbordements s'effectuent de navire à navire au Port de Québec représente un avantage au point de vue du bilan des GES.	3	7

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DONNÉES PAR L'APQ*	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Contamination des sols – Questionnement sur l'utilisation des sédiments contaminés lors du dragage	Un volume de l'ordre de 900 000 m ³ de sédiments sera dragué, duquel environ 5 % sont considérés comme contaminés, selon les études réalisées. Le dragage s'effectuera dans une séquence qui permettra de gérer séparément les sédiments contaminés de ceux qui ne le sont pas. Les sédiments contaminés seront d'abord asséchés avant d'être encapsulés dans une matrice cimentaire en vue de les rendre inertes. Les sédiments non contaminés seront utilisés pour construire l'arrière-quai et renflouer la plage. Le tout s'effectuera selon les critères et les exigences des ministères concernés.	2	3
ÉIE – Questionnement sur les délais et le maître d'œuvre de cette étude	La firme de conseillers GHD est l'auteure principale de l'ÉIE. Une fois l'ÉIE soumise à l'ACÉE et acceptée selon le processus de concordance, le calendrier sera alors dicté par l'ACÉE.	10	1
Flore – Questionnement sur les projets de protection à l'intérieur de la zone d'étude	L'APQ a mandaté des experts pour évaluer la flore présente à proximité du site du projet et qui serait susceptible d'être affectée par celui-ci. Aucune espèce floristique à statut particulier n'a été répertoriée lors des inventaires terrains. Toutefois, cet aspect sera traité dans l'ÉIE.	2	7
Hydraulique – Questionnement sur l'impact des courants marins, notamment sur l'envasement de la rivière Saint-Charles et le rentrant sud-ouest	Le projet a été conçu en tenant en compte de cet aspect. Considérant les courants marins et les glaces en saison hivernale, l'APQ entend construire le nouveau quai avec un décrochement de 17° afin d'assurer la sécurité des navires à quai. La plage actuelle de la Baie de Beauport est sujette à un phénomène d'érosion. Le sable peut ainsi s'accumuler dans le rentrant sud-ouest localisé à proximité. Le rechargement de la plage et la mise en place d'un brise-lames permettront de pérenniser celle-ci et d'assurer, du même coup, la préservation du rentrant sud-ouest.	4	7
Dragage – Questionnement sur les impacts de celui-ci dans l'environnement	Le dragage est une activité courante dans les ports et la voie maritime du Saint-Laurent, qui s'effectue selon des règles strictes, sous la surveillance d'autorités compétentes et par des équipements spécialisés adaptés aux besoins et au milieu. Les activités de dragage seront réalisées en minimisant les impacts et sous surveillance constante. Les zones contenant des concentrations plus élevées en contamination seront draguées avec une attention particulière afin de s'assurer que les matériaux contaminés associés aux zones du projet seront récupérés et gérés conformément à la réglementation.	4	3
Prise d'eau potable – Inquiétude concernant les prises d'eau potable au fleuve	Les considérations liées aux prises d'eau potable de Québec et de Lévis seront incluses dans l'ÉIE. La prise d'eau potable la plus proche est localisée à 3 km en amont du projet. Ainsi, des considérations de suivi de la qualité de l'eau seront prévues dans l'ÉIE.	5	7
Eau salée – Connaître les mesures prises par l'APQ afin que les infrastructures résistent à l'eau salée	Les infrastructures sont conçues pour résister à l'eau salée.	10	7
Répercussions sonores et bruit – Questionnement sur le bruit actuel et potentiel en provenance du secteur maritime de Beauport	Une évaluation complète du bruit a été réalisée dans le cadre du projet Beauport 2020 et sera présentée dans l'ÉIE.	18	10
Faune/oiseaux – Questionnement sur le projet de compensation pour les hirondelles – Questionnement sur les autres espèces concernées	Sur les terrains de l'APQ, on note la présence de quelques individus d'hirondelle de rivage, dont l'habitat est cependant de faible qualité en raison de son exposition aux marées, de la prédation et de la présence humaine. L'APQ a réalisé un projet pilote pour évaluer différents aménagements afin de préserver cette espèce dans ce secteur. Ainsi, pour la première fois au Québec, un habitat artificiel a été construit à partir de trois types différents d'aménagements. Le projet s'est avéré un succès. Puisque l'habitat naturel de cette espèce est situé sur le futur site du projet Beauport 2020, cet aménagement sera relocalisé et un suivi sera réalisé. Concernant les autres espèces concernées par le projet, l'APQ a procédé à des inventaires terrain complets afin d'identifier les espèces. Un seul individu d'une espèce à statut particulier (l'engoulevent d'Amérique) a été entendu et observé dans la zone d'étude. Des informations supplémentaires sur les inventaires seront présentées dans l'ÉIE.	17	8
Questionnement des répercussions des activités de kitesurfers sur les passes migratoires	Les répercussions des activités de kitesurf sur les couloirs migratoires utilisés par les espèces n'ont pas été évaluées par l'APQ.	1	10

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DONNÉES PAR L'APQ*	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Habitat du poisson – Précisions sur les habitats concernés et questionnement sur l'impact du dragage sur les habitats	L'impact potentiel du projet sur le milieu aquatique a été évalué dans le cadre de l'ÉIE. En phase de conception, plusieurs variantes du projet ont été évaluées. L'ÉIE présentera les différentes variantes analysées et l'empiètement au fleuve pour chacune de celles-ci.	1	7
Érosion des berges, un impact à prévoir?	L'impact potentiel du projet sur l'érosion des berges sera évalué dans le cadre de l'ÉIE.	3	7
Rentrant sud-ouest – Questionnement sur son état actuel et futur à la suite du réaménagement de la plage	Un des objectifs associés à la consolidation de la plage et à l'aménagement d'un brise-lames est la protection du rentrant sud-ouest. Celui-ci subit un phénomène d'ensablement naturel depuis les dernières décennies. Ainsi, la construction du brise-lames, telle que proposée, devrait mettre fin à ce phénomène. Le brise-lames proposé est l'ouvrage le plus optimal selon les paramètres présents dans cet environnement.	3	2
Hydrosédimentologie	L'impact potentiel du projet sur l'hydrosédimentologie sera évalué dans le cadre de l'ÉIE.	2	7
Qualité de l'eau – Questionnement sur la baignade dans le fleuve	L'autorisation de la baignade ne relève pas de l'APQ.	1	10
Études en général – Nombre d'études réalisées et leur portée	Afin d'assurer une considération adéquate des préoccupations potentielles sur le plan environnemental et des citoyens, l'APQ a, à ce jour, réalisé près de 60 études à caractère environnemental et d'ingénierie pour le projet Beauport 2020. L'ensemble de ces études est intégré et sera résumé dans l'ÉIE.	4	1
Eaux de ballast – Questionnement sur leur impact dans les eaux du Saint-Laurent	Au Canada, la gestion des eaux de ballast est réglementée par le <i>Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast</i> , habilité par la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> . En vertu de la réglementation canadienne, tout navire qui entre dans les eaux canadiennes doit procéder à un échange de ses eaux de ballast à l'extérieur de la zone économique exclusive. Bien que la gestion des eaux de ballast soit de la responsabilité des armateurs, l'APQ souscrit aux principes de l'Alliance verte en ce qui a trait au critère des espèces aquatiques envahissantes.	4	7
Législation provinciale – Questionnement pour savoir si les normes telles que celles du « Guide des sédiments contaminés » seront intégrées au projet	Il est spécifiquement mentionné dans les lignes directrices de l'ACÉE, pour le projet Beauport 2020, que « la gestion des sédiments contaminés doit respecter les Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration et les Recommandations canadiennes pour la qualité des sédiments : protection de la vie aquatique ». L'APQ s'engage à mettre en place les mesures adéquates afin de respecter cette obligation.	2	6
Demande de faire des exploitations propres	L'APQ et ses utilisateurs portent une attention particulière au respect de l'environnement et des communautés avoisinantes à leurs exploitations. En ce sens, des actions concrètes ont été réalisées ces dernières années et elles fonctionnent. L'ÉIE évalue les impacts potentiels du projet et vise à définir les meilleures pratiques afin d'assurer un contrôle adéquat de ceux-ci. L'APQ a pris des engagements en lien avec le nouvel espace portuaire, soit : - la réalisation des activités entièrement sous couvert; - favoriser des activités à faible empreinte carbone comme le transbordement de navire à navire.	1	1
Ruisseau Dumoulin – Évacuation et rejets de la Ville	Puisque le ruisseau Dumoulin n'est pas identifié sur les cartes, c'est en se basant sur la localisation décrite par le représentant rencontré que l'APQ déduit qu'il s'agit du ruisseau qui passe par les Jardins de Maizerets et qui se jette dans le rentrant sud-ouest, après avoir emprunté un lit artificialisé adjacent à l'autoroute Dufferin-Montmorency. Ce ruisseau ne sera pas affecté par le projet Beauport 2020. Au contraire, puisque que l'aménagement un brise-lames est proposé afin d'arrêter l'ensablement du rentrant sud-ouest avec le sable de plage, cela devrait permettre de protéger aussi l'estuaire dudit ruisseau.	1	2

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DONNÉES PAR L'APQ*	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Déversements passés	En comparaison des transports ferroviaire et routier, le transport maritime est le moyen le plus respectueux de l'environnement. En effet, pour une tonne de matériel, chaque litre de carburant, le transport par navire permet de parcourir une distance 4,2 fois plus grande que le transport par camion, et 1,7 fois plus grande que le transport par train. Ceci démontre sa plus grande efficacité en terme énergétique. En termes de GES, pour chaque tonne de marchandises générales conteneurisées transportée par kilomètre, le transport par navire émet 3,3 fois moins de GES que le transport par camion, et 1,7 fois moins de GES que le transport par train. En termes de déversements, le transport maritime est également celui qui a la plus faible incidence environnementale comparativement aux transports ferroviaire et routier.	7	12
Mesures d'atténuation des impacts	Les mesures d'atténuation proposées par l'APQ en lien avec le projet Beauport 2020 seront présentées dans l'ÉIE, qui fera l'objet de consultations publiques par le processus de l'ACÉE. Toutefois, il importe de noter que les activités proposées sont purement hypothétiques et servent à alimenter l'ÉIE. Puis, l'APQ soumettra tous les projets d'aménagement du nouvel espace portuaire au PEPC, qui implique systématiquement une évaluation des effets environnementaux et la participation du public.	1	1

* Puisqu'il s'agit de réponses verbales résumées et données par l'APQ au moment de la formulation des questions ou des préoccupations par les parties prenantes, en cas de disparité avec l'information présentée dans l'ÉIE, cette dernière fait foi des informations à jour sur le projet. C'est d'ailleurs pourquoi une référence aux chapitres de l'ÉIE est incluse aux tableaux.

Tableau A4.1.2 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec, excluant les communautés autochtones – Volet Économique

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
ÉCONOMIQUE			
Sources et niveau de revenus actuels de l'APQ	La totalité des revenus de l'APQ provient de ses activités. Aucun revenu ne provient des différents paliers gouvernementaux. Son niveau de revenus est disponible dans les rapports annuels, disponibles sur Internet ou à la réception de l'APQ.	1	1
Financement du projet – Précisions concernant la confirmation du financement	Le projet Quai multifonctionnel en eau profonde, de l'arrière-quai et de la consolidation de la Baie de Beauport, estimé à 190 M\$, est appuyé par des institutions financières. Aussi, le gouvernement du Canada a mis en réserve une somme de 60 M\$ pour appuyer celui-ci. Enfin, pour ce qui est des équipements de transbordement (entrepasage, grues-portiques, etc.), les coûts seront défrayés par des investisseurs privés.	21	1
Type de tarification sur le nouveau site	Le type de tarification du nouveau site sera en fonction des marchandises générales conteneurisées qui seront transbordées et des ententes commerciales qui seront conclues avec les futurs partenaires.	2	1
Compétitivité du Port – Précisions pour connaître les ports en compétition avec le Port de Québec	La compétitivité du Port de Québec est principalement attribuable à ses atouts stratégiques que constituent la profondeur d'eau à marée basse et la pleine intermodalité. Les ports en compétition avec le Port de Québec sont situés sur la Côte Est américaine. Des investissements majeurs ont été réalisés dans certains ports américains au cours des dernières années, dont plusieurs sont les principaux compétiteurs du Port de Québec. Le projet Beauport 2020 vise à renforcer la compétitivité du Port de Québec tout en tirant profit des occasions d'affaires qui se présenteront et en consolidant ses engagements envers la communauté.	43	2
Perspectives maritimes mondiales – Questions sur les perspectives potentielles pour l'APQ	Les échanges commerciaux et le transport maritime croissent plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB) mondial, lorsqu'ils sont évalués sur une longue période. Ainsi, le transport maritime surpasse en moyenne la croissance de l'économie à long terme. Le Canada a une économie ouverte basée sur les échanges commerciaux, notamment sur les ressources naturelles. Le Port de Québec est la première grande porte des échanges commerciaux du Canada et du Québec, avec le bassin atlantique. Le Port de Québec entretient des liens commerciaux avec près de 60 pays annuellement. Le principe du transbordement aide aussi le Port de Québec. La tendance au grossissement des navires et à l'agrandissement du canal de Panama pousse aussi dans la même direction. Ainsi, les navires qui grossissent accentuent l'importance stratégique de Québec en raison de son principal atout, soit 15 m de tirant d'eau à marée basse. De plus, la tendance est aux centres de transbordement, ce que Québec fait déjà. Des gros navires viennent déposer leurs cargaisons et des navires de plus faible capacité desservent le marché américain. De la même manière, ces petits navires de plus faible capacité ou les convois ferroviaires viennent déposer à Québec les exportations qui partiront par vraquiers océaniques.	89	2
Marchandises générales conteneurisées potentielles – Questionnement sur les infrastructures à construire et les marchandises générales conteneurisées qui transigeront	À la demande de l'ACÉE, l'APQ a établi un scénario hypothétique quant à la phase d'exploitation suivant la construction du projet Beauport 2020. Ainsi, il a hypothétiquement été proposé que le vrac et la conteneurisation occuperaient des portions spécifiques des activités sur le nouveau terminal. Ces scénarios seront expliqués davantage dans l'ÉIE. Il est à noter que chaque projet fera l'objet d'une évaluation en fonction du PEPC.	4	2

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Retombées économiques – Précisions sur les retombées locales et la méthode de calcul de celles-ci	Pour estimer les retombées économiques de la phase de construction, trois types de dépenses doivent être différenciés, c'est-à-dire les coûts de construction, les machines et le matériel (pour équiper le quai) et, finalement, les services professionnels. Chacune de ces catégories engendre des retombées différentes. Pour les besoins de l'estimation des retombées économiques, la base des calculs a été faite selon les multiplicateurs reconnus provenant de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), et fournis par KPMG pour chacun de ces types de dépenses. Afin de simplifier, des investissements de 190 M\$ pour la phase construction du quai multifonctionnel du projet Beauport 2020 sont prévus, ainsi que près de 400 M\$ associés à la construction des infrastructures de transbordement et d'entreposage (équipements et matériel). Ce dernier montant est une estimation conservatrice des coûts de réalisation des infrastructures qui devront être installées sur le quai. Considérant la répartition prévue entre les différentes catégories d'investissements pour le projet Beauport 2020, il est possible d'estimer que chaque M\$ en investissements générera 9,6 emplois/année à temps plein (emploi temps plein (ETP)) au niveau canadien. Ainsi, un projet de 590 M\$ qui se réalise sur cinq ans générera une moyenne annuelle d'environ 1 100 ETP par année pour la durée des travaux (cinq ans). Au total, le projet Beauport 2020 aura permis de soutenir 5 704 ETP (5 704/5 ans = 1 141 ETP/année). Concernant la phase d'exploitation qui suivra la mise en service du Terminal, les prévisions de retombées économiques proviennent de KPMG. Celui-ci, grâce à la réalisation de son étude économique de 2015 pour les activités actuelles de l'APQ, a pu estimer les retombées liées au tonnage manutentionné. Considérant que le projet Beauport 2020 permettrait la manutention annuelle de 6 à 8 millions de tonnes de marchandises générales conteneurisées, ce sont des retombées de 100 M\$ par année qui peuvent être raisonnablement anticipées.	41	2
Retombées économiques pour Québec	Il est estimé par KPMG que de 70 à 75 % des retombées demeurent dans la région de Québec. La différence est principalement distribuée dans le reste du Québec, et une plus petite proportion dans le reste du Canada.	1	2
Création d'emplois	Les prévisions de retombées économiques du projet sont calculées à partir de multiplicateurs fournis par KPMG (provenant notamment de l'ISQ et de la récente étude de retombées). Ces multiplicateurs donnent le nombre d'emplois, la valeur ajoutée et les revenus gouvernementaux par M\$ d'investissements et par million de tonnes de marchandises générales conteneurisées. Pour la phase de construction, trois types de dépenses doivent être différenciés. Les coûts de construction, les équipements de manutention et d'entreposage et, finalement, les services professionnels. Chacune de ces catégories engendre des retombées différentes. Considérant la répartition prévue entre les différentes catégories d'investissements pour le projet Beauport 2020, il est possible d'estimer que chaque M\$ en investissements générera 9,6 ETP/année au niveau canadien. Ainsi, un projet de 590 M\$ qui se réalise sur cinq ans générera une moyenne annuelle d'environ 1 100 ETP par année pour la durée des travaux (cinq ans). Au total, le projet Beauport 2020 aura permis de soutenir 5 704 ETP (5 704/5 ans = 1 141 ETP/année). De la même manière, pour la phase d'exploitation, des multiplicateurs ont été estimés par KPMG à la suite de l'étude de retombées économiques de 2015. L'APQ estime qu'à terme, le projet Beauport 2020 pourra permettre la manutention de 6 à 8 millions de tonnes de marchandises générales conteneurisées, sans être au maximum de sa capacité. Ces trafics généreraient annuellement environ 1 000 ETP au niveau canadien.	29	2
Industrie maritime en général à Québec	Sur une base annuelle, 5 300 mouvements de navires ont lieu devant Québec. Selon les hypothèses actuellement en place, il est estimé que le projet Beauport 2020 représenterait 215 nouveaux navires par année. Ceci représente une augmentation approximative de 7 %.	20	12

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Recettes fiscales	En plus des revenus gouvernementaux et des parafiscalités que génèrent les activités maritimes et portuaires telles que décrites en première partie, l'APQ paie une redevance au gouvernement canadien en fonction de ses revenus, et paie aussi des compensations de taxes foncières à la Ville pour ses bâtiments et ses terrains. L'une des forces du réseau des ports canadiens est d'offrir des infrastructures publiques à tous les acteurs de l'économie. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour le gouvernement de choisir quelle industrie il désire soutenir, car en offrant à tous des installations de qualité, c'est toute l'économie qui en bénéficie, d'autant plus que ces infrastructures ont une longue durée de vie utile. Cela permet de réduire les perturbations économiques et de rapidement soutenir les industries émergentes dans un contexte de création de valeur. Le Port de Québec est une plaque tournante des exportations de vrac. Il permet la création de richesses en amont et en aval de ses activités. Il est le port le plus utilisé par la flotte canadienne de navires et le principal partenaire de la voie maritime du Saint-Laurent. Ainsi, une bonne partie des recettes fiscales ne proviennent pas directement des activités du Port, mais plutôt de son rôle essentiel dans le soutien de l'activité économique dans tout le pays.	2	2
Marchés pétrolier et gazier à Québec	Le Port de Québec et ses opérateurs sont spécialisés dans le transbordement de vrac depuis une quarantaine d'années. Les opérateurs concernés ont développé une solide expertise pour assurer que cette activité s'effectue selon les meilleures pratiques en termes de sécurité et d'environnement.	12	2
Marché de conteneurs, un potentiel pour Québec ?	L'APQ analyse aussi l'option de procéder à du transbordement de conteneurs dans une optique d'optimisation de la compétitivité des ports du Corridor de commerce Saint-Laurent – Grands Lacs, alors que les ports américains se positionnent afin d'être plus actifs dans ce domaine. Avec ses atouts stratégiques de profondeur d'eau et d'intermodalité, le Port de Québec pourrait jouer un rôle important dans le maintien et le développement du transport de conteneurs sur l'axe Saint-Laurent – Grands Lacs, et son partenariat avec les ports canadiens situés en amont de ce corridor maritime apporterait des avantages concurrentiels.	1	2
Marché de vrac	Le transbordement et l'entreposage de vrac font partie des hypothèses d'exploitation retenues par l'APQ pour le nouveau terminal. D'ailleurs, l'APQ a pris l'engagement que s'il y a de l'entreposage de vrac sur ce nouveau terminal, il se fera entièrement sous couvert.	13	2

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Questionnement sur les risques économiques en raison de la compétitivité des marchés à venir	La dernière vague de croissance s'est réalisée sur des infrastructures déjà disponibles, donc sans agrandissement. Les infrastructures portuaires ont une durée de vie d'environ 75 ans. Pour justifier un tel investissement, il est donc adéquat ou porteur de regarder à court et à moyen termes les fluctuations du marché qui seront présentes pour répondre aux besoins de l'économie à long terme, et elles ne doivent pas être évaluées en fonction du prix des matières premières à un moment précis uniquement. Les infrastructures portuaires publiques sont un maillon essentiel à l'économie canadienne et profitent à toute la chaîne logistique. Cependant, le manque d'espace actuel et les difficultés d'accès à quai rendent difficile toute croissance. 90 % de la marchandise générale conteneurisée en transit à l'échelle internationale est transportée par voie d'eau. En effet, il faut noter que les besoins en termes de transport maritime augmentent plus rapidement que la croissance économique mondiale. Les politiques économiques et les programmes des gouvernements fédéral et provincial favorisent le développement et les exportations des ressources naturelles, celles-ci étant l'un des plus importants créateurs d'emplois et de richesse collective au pays. Or, des infrastructures portuaires modernes et adaptées aux réalités et aux tendances de l'industrie sont essentielles pour combler les attentes du pays et de la province en matière de commerce extérieur. Plus spécifiquement, l'industrie maritime et portuaire de Québec est une composante stratégique du Corridor de commerce Ontario-Québec, lequel représente des échanges d'une valeur de 560 G\$ et plus de 60 % du commerce extérieur canadien. Le Port de Québec est aussi le principal point de transit des marchandises générales conteneurisées internationales en provenance ou à destination du cœur industriel et agricole de l'Amérique du Nord que sont la région des Grands Lacs et sa population de 100 millions d'habitants. En moyenne, c'est avec près de 60 pays d'Europe, d'Amérique, du Moyen-Orient et de l'Asie que le Port réalise des échanges commerciaux chaque année. Le Port de Québec joue un rôle stratégique et unique au sein de ce corridor qui dessert les industries canadiennes grâce à la combinaison de ses avantages concurrentiels.	3	2
Questionnement sur le fait que des ports américains investissent massivement en comparaison à Québec pour le projet Beauport 2020	En effet, certains ports américains investissent massivement pour consolider et attirer de nouveaux projets. Toutefois, il demeure que la route la plus courte entre l'Europe et le Mid West américain est par le Port de Québec, ce qui permettra de toujours lui assurer un avantage stratégique important. Dans le domaine maritime, le calcul des coûts se fait du point A au point B, en comptant le temps d'attente. De façon générale, les transporteurs préfèrent effectuer la plus grande proportion du transport de marchandises générales conteneurisées par bateau, étant plus avantageux au point de vue économique et, ainsi, favoriser la compétitivité de leur organisation. Ainsi, le Port de Québec demeurera toujours un acteur important dans l'industrie maritime.	1	2
Pérennité du Port de Québec à la suite du projet Beauport 2020?	Le Port de Québec est le plus vieux port au Canada, ce qui explique qu'il est le premier confronté à la problématique de désuétude de ses installations. Avec des besoins en investissements pour les infrastructures actuelles avoisinant les 300 M\$ et l'absence de programme gouvernemental pour la mise à jour des infrastructures portuaires existantes, l'APQ n'a pas les revenus suffisants pour procéder à ces investissements. C'est ainsi que le projet Beauport 2020 et les revenus associés anticipés deviennent primordiaux pour permettre de dégager les bénéfices essentiels pour investir dans la mise à jour des installations actuelles.	1	2
Les raisons de la nécessité de près de 300 M\$ en investissement au Port de Québec	Les revenus actuels de l'APQ sont insuffisants pour couvrir les frais liés à l'entretien majeur des infrastructures. Le Port de Québec est le plus vieux port au Canada et plusieurs de ses infrastructures doivent faire l'objet d'entretien majeur, puisqu'ils ont dépassé leur durée de vie utile.	1	2
	Malgré des records de revenus générés au cours des dernières années, ceux-ci demeurent insuffisants pour assurer la restauration du patrimoine existant.		
Spécifier le tonnage anticipé utilisé pour les calculs de retombées et les revenus associés pour l'APQ	Selon les hypothèses retenues, les revenus nets générés par le projet Beauport 2020 seront de 12 à 18 M\$ pour une quantité estimée annuelle de matériel de 6 à 8 millions de tonnes, ce qui est basé sur des scénarios conservateurs. La valeur commerciale du projet Beauport 2020 est élevée en considérant le développement de projet nécessitant de l'eau profonde.	1	2

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Si le gouvernement fédéral décide d'investir dans les infrastructures portuaires existantes, est-ce que le projet Beauport 2020 serait remis en question?	Le modèle actuel requiert que l'APQ augmente ses bénéfices pour assurer sa pérennité de façon indépendante. Le projet Beauport 2020 demeure essentiel.	1	2
Quel est l'impact pour le Port de Québec de la capacité accrue du canal de Panama?	L'agrandissement du canal de Panama permettra de raccourcir le trajet Asie-continent Nord-Est américain de quelques jours de navigation, ce qui représente un changement significatif dans la dynamique de transbordement en « rapprochant » le marché asiatique. Au-delà du canal de Panama, l'élargissement du canal de Suez et l'approfondissement des ports de la Côte Est américaine, également à 15 m de tirant d'eau, confirme l'importance de disposer d'un tel accès maritime. L'investissement que représente le projet Beauport 2020 devient d'autant plus intéressant pour pouvoir tirer profit des occasions d'affaires qui sont associées à cette nouvelle réalité. Il est essentiel que les ports canadiens assurent leur compétitivité face à cette nouvelle réalité, à défaut de quoi ce sont les ports de la Côte Est américaine qui tireront profit de ce marché.	2	2
Est-ce que vous avez, dans le cadre du projet Beauport 2020, des attentes par rapport à la Ville de Québec en termes d'investissements, d'infrastructures, de contribution financière ou de planification que la Ville doit faire dans l'aménagement de son territoire ou dans certains quartiers de la ville?	L'APQ a participé à des discussions avec le CN et la Ville de Québec en vue d'envisager un meilleur accès à la Baie de Beauport. Outre cet aspect, aucune participation financière de la Ville de Québec n'est demandée ou anticipée pour le projet présentement à l'étude.	1	4

Tableau A4.1.3 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec, excluant les communautés autochtones – Volet Technique-Ingénierie

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
TECHNIQUE/INGÉNIERIE			
Calendrier de réalisation du projet – Précisions sur les étapes de construction	L'APQ a présenté les étapes de réalisation du projet et son objectif de démarrer les travaux de construction en 2018. Par contre, tout ceci dépend du processus d'évaluation environnementale qui est entièrement géré par l'ACÉE, et de la décision sur la réalisation du projet et des conditions associées qui dépendent de la ministre fédérale d'ÉCCC.	40	1
Études réalisées et aspects environnementaux et d'ingénierie – Connaître le type et le nombre d'études réalisées	De nombreuses études ont été réalisées sur les sujets associés aux analyses à caractère environnemental, soit les poissons, la faune, la flore, les habitats, les glaces, les courants, les sédiments, les vents, l'air, les percées visuelles, etc. De même, les techniques générales de construction ont été discutées. Ces études seront disponibles dans le cadre de l'étude du projet par l'ACÉE.	2	1
Dragage planifié – Précisions sur les raisons du dragage requis	Un volume estimé de 900 000 m ³ de sédiments est estimé être dragué. Celui-ci est requis afin d'installer les caissons en béton armé qui serviront d'assise au quai, la digue de retenue et le brise-lames pour la plage. Également, une certaine partie de dragage est requise afin d'approfondir le fond du fleuve aux abords du quai pour atteindre 16 m à marée basse. Ces travaux s'effectueront selon les critères et les exigences de Santé Canada (SC), d'ÉCCC et du MDDELCC.	9	3
Trafic routier – Questionnement sur l'achalandage actuel et anticipé et les mesures prises pour éviter la congestion, sur le mouvement des camions-citernes et sur les chemins actuellement utilisés	En 2014, dans le secteur de Beauport, l'APQ estimait à 46 166 le nombre de camions ayant transité sur son territoire, ce qui implique environ 92 332 mouvements au total. Par ailleurs, cet achalandage ne signifie pas que les camions empruntent tous le boulevard Henri-Bourassa à la hauteur des intersections du chemin de la Canardière ou de l'autoroute 40, puisque certains utilisent l'accès de l'autoroute Dufferin-Montmorency et d'autres la bretelle du boulevard des Capucins. En comparaison, le dépôt de neiges usées situé dans le secteur génère à lui seul 80 000 mouvements de camions, et ce, sur une période de quelques mois uniquement. En plus des activités portuaires, urbaines et commerciales (commerce et voies d'accès à l'autoroute), l'achalandage du boulevard est causé par les camions qui circulent dans la zone industrielle du chemin de la Canardière, incluant notamment l'incinérateur de la Ville de Québec. Pour sa part, selon les hypothèses utilisées pour le projet Beauport 2020, celui-ci engendrerait approximativement 27 500 camions (55 000 mouvements) supplémentaires.	24	10
Type de caissons en béton armé – Explication sur la méthode de construction des caissons en béton armé	Les caissons en béton armé associés au projet Beauport 2020 seront faits de béton, ce qui leur conférera une durée de vie plus longue de l'ordre de 75 ans avant entretien majeur. Les caissons en béton armé seront construits à proximité du site d'aménagement du nouveau quai et seront amenés sur le site par flottaison. Par la suite, ils seront coulés en place avant d'être remplis avec du matériel terrestre.	1	3
Remblais utilisés pour l'arrière-quai et le remplissage des caissons en béton armé	Les matériaux contaminés seront encapsulés dans une matrice cimentaire afin de répondre aux exigences environnementales. Ils seront aussi recouverts d'une autre couche de matériaux exempts de contamination avant que ne soit mise en place la surface de roulement. Les caissons en béton armé ne seront pas remplis de sédiments dragués, mais de matériaux de provenance terrestre. La plage sera rechargée uniquement avec des sédiments exempts de contamination.	2	3
Technique de construction	Les étapes de construction seront décrites en détail dans l'ÉIE.	3	3
Intermodalité – Définition	L'intermodalité est un atout stratégique pour les infrastructures portuaires, et le Port de Québec est très bien positionné à cet égard avec un accès à un réseau ferroviaire et autoroutier sur tous ses quais. L'intermodalité permet d'assurer que les matériaux transbordés puissent provenir ou atteindre les terres intérieures de façon efficace et favorise grandement l'efficacité et la compétitivité des entreprises canadiennes sur les plans national et international dans un contexte de mondialisation accrue des marchés.	3	2

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Questionnement sur la logistique actuelle du Port et la proportion d'utilisation du train et du camion	Approximativement, la majorité des activités de transbordement au Port de Québec s'effectue de navire à navire, 14 % de navire à train et 8 % de navire à camion. De plus, le Port de Québec est le dernier port en eau profonde du Corridor de commerce Saint-Laurent – Grands Lacs. Il est donc commun que le Port de Québec serve de point de transfert entre des navires à forts tirants d'eau navigants à l'international et des navires de plus petite taille permettant d'atteindre le bassin des Grands Lacs et vice versa. Il est aussi commun que le Port de Québec serve à délester un navire ou à compléter sa cargaison. Ceci est dû au fait qu'après les ponts de Québec, la profondeur d'eau à marée basse chute à 11,3 m. En comparaison, le Port de Québec possède des infrastructures portuaires à 15 m à marée basse en tout temps, et le projet Beauport 2020 permettra d'atteindre 16 m de profondeur d'eau à marée basse, en plus du jeu des marées.	9	1
Est-ce que les nouvelles installations seront couvertes un jour?	En considérant que la durée de vie anticipée des ouvrages est de 75 ans avant entretien majeur, il n'y a pas de phase de fermeture prévue.	3	1
Pourrions-nous faire un peu plus de dragage pour augmenter la profondeur d'eau et accueillir les gros bateaux de 18 m?	La profondeur d'eau proposée de 16 m est adéquate en fonction du marché anticipé par l'APQ.	1	2
Est-ce qu'il y a un projet de duc-d'Albe?	Le projet Beauport 2020 n'inclut pas de projet de duc-d'Albe.	1	1
Est-ce que ce serait possible sur ce quai, qu'il y ait transport, entreposage et exportation pétrolière?	Pour le moment, bien qu'un scénario ait été intégré à l'ÉIE à la demande de l'ACÉE, il est purement hypothétique de proposer que du pétrole ou des produits dérivés pourraient transiter comme marchandises générales conteneurisées sur les nouvelles infrastructures, et cela est aussi vrai pour tout autre type de marchandises générales conteneurisées. Il y a déjà deux terminaux de produits pétroliers au Port de Québec. En lien avec les projets futurs, l'APQ a pris l'engagement que ceux-ci seront soumis au PEPC, qui inclut systématiquement une participation du public et des études environnementales indépendantes.	1	1

Tableau A4.1.4 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec, excluant les communautés autochtones – Volet Baie de Beauport

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
BAIE DE BEAUPORT			
Accès routier et à la plage durant les travaux	L'accès aux installations de la Baie de Beauport, dont la plage, pourrait être partiel pendant les travaux de construction du projet Beauport 2020. Selon la séquence des travaux qui sera planifiée en fonction de la date d'autorisation des travaux et l'exigence d'assurer un site récréotouristique totalement sécuritaire aux citoyens, celle-ci pourrait être fermée à certaines périodes. Toutefois, au moment où la décision du gouvernement fédéral sera obtenue sur le projet, un calendrier des travaux sera présenté, et les citoyens seront informés sur l'état d'accessibilité de la plage durant les travaux.	3	10
Aménagements proposés, considérations en fonction des aménagements et des utilisations de la plage (pêche, navigation de plaisance, kayak et voile) – Considérer la descente de petits bateaux	Les aménagements présentés dans la vidéo concernant le projet Beauport 2020 et sur les esquisses étaient une vision. L'APQ a mis en place, en janvier 2016, le Forum des usagers de la Baie de Beauport dans le but de mieux connaître les usagers et leurs besoins. Les aménagements futurs ont été discutés au sein de ce forum.	45	4
Mixité des usagers – Questionnement pour connaître les mesures qui seront prises afin d'assurer la pratique sportive dans un environnement sécuritaire	Plusieurs types d'utilisateurs fréquentent le site de la Baie de Beauport, comme les ornithologues, les amateurs de sport de voile légère, les <i>kitesurfers</i> , les véliplanistes, les baigneurs et des familles qui souhaitent se prélasser sur les rives du Saint-Laurent, notamment. L'APQ souhaite aborder avec les membres du Forum le sujet des conflits d'usages potentiels afin de trouver ensemble des solutions pour prévenir une telle situation.	17	4
La présence de la digue de retenue et du talus végétalisé aura un impact sur la direction des vents en perturbant ceux-ci et pourra faire disparaître certains sports pratiqués sur ce site. Ces nouvelles infrastructures pourraient avoir un impact sur la sécurité des usagers	La présence de la digue de retenue est requise pour protéger l'arrière-quai des impacts du fleuve en fonction des différentes intempéries. Le talus végétalisé est requis afin de confiner les activités industrielles et d'amenuiser les bruits potentiels tout en améliorant la répercussion visuelle environnante. Certains éléments du projet Beauport 2020 pourraient entraîner des impacts sur la qualité des vents. Une étude sur les vents a été demandée par l'APQ et sera présentée lors de l'étude du projet. Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	15	10
Les infrastructures sur l'arrière-quai et la présence du talus végétalisé pourraient avoir un impact majeur sur les vents, perturber ceux-ci et compromettre la pratique de certains sports	Certains éléments du projet Beauport 2020 pourraient entraîner des impacts sur la qualité des vents. Une étude sur les vents a été demandée par l'APQ et sera présentée lors de l'étude du projet. Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	8	10
Le confinement de la plage entre le brise-lames et la digue de retenue pourrait rendre difficile la mise à l'eau, la sortie vers le large et le retour sur la plage pour les engins à voile	La présence de la digue de retenue est requise pour protéger l'arrière-quai des impacts du fleuve en fonction des différentes intempéries. Le talus végétalisé est requis afin de confiner les activités industrielles pour amenuiser les bruits potentiels et améliorer la répercussion visuelle environnante. Puis, en raison des deux principaux objectifs fixés par l'APQ pour la Baie de Beauport, qui consistent à consolider et à pérenniser la plage et à protéger le rentrant sud-ouest du phénomène d'ensablement, la présence du brise-lames est requise. Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport. La pratique sécuritaire des sports à la Baie de Beauport demeure un prérequis.	10	4
L'éloignement du stationnement et des bâtiments de la plage aura une incidence négative pour les usagers, puisque les services seront moins accessibles	En raison du rechargement nécessaire de la plage afin de consolider et de pérenniser celle-ci, pour les premières années suivant les travaux, la distance entre la plage et les bâtiments pourrait être plus grande qu'actuellement. Cette distance devrait se résorber au fil des ans. Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	3	10

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Le brise-lames aura une répercussion visuelle négative à la Baie de Beauport	En raison des deux principaux objectifs fixés par l'APQ, qui consistent à consolider et à pérenniser la plage et à protéger le rentrant sud-ouest du phénomène d'ensablement, la présence du brise-lames est requise. Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	10	10
Baignade potentielle	L'APQ est favorable à ce que la baignade soit pratiquée à la plage de la Baie de Beauport.	22	10
Piste cyclable – Accès	L'accès jusqu'aux bâtiments de la Baie de Beauport pourrait être restreint pour certaines périodes durant les travaux pour des raisons de sécurité. Lorsque le gouvernement fédéral rendra sa décision sur le projet, et si celle-ci est positive, un calendrier des travaux sera présenté aux citoyens en précisant ces aspects, notamment.	1	10
Piste cyclable – L'accessibilité à la Baie de Beauport est problématique	Cet enjeu ne relève pas uniquement de l'APQ, des discussions ont lieu avec d'autres intervenants concernés afin d'améliorer l'accessibilité.	17	4
Accès aux personnes à mobilité restreinte	L'APQ a rencontré les représentants de la Table sur la mobilité restreinte. Celle-ci a été invitée à faire partie du Forum des usagers de la Baie de Beauport afin de s'assurer que les aménagements qui seront proposés répondent à leurs besoins.	5	4
Érosion de la plage	L'évaluation réalisée par des experts démontre que la plage de la Baie de Beauport est affectée par une érosion. Ce sujet sera présenté dans l'ÉIE. Dans le cadre du projet Beauport 2020, l'APQ propose de consolider et de pérenniser celle-ci.	19	2
Demande de présenter les plans de configuration de la plage à marée basse	Des plans de configuration de la plage à marée basse ont été présentés et seront discutés lors de réunions du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	9	4
La présence du brise-lames sera extrêmement problématique pour la pratique de différents sports comme le kitesurfing et le véliplanisme pour les départs et les arrivées, et rendra la pratique de ces sports non sécuritaire	En raison des deux principaux objectifs fixés par l'APQ, qui consistent à consolider et à pérenniser la plage et à protéger le rentrant sud-ouest du phénomène d'ensablement, la présence du brise-lames est requise. Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	10	10
Préoccupations face à la tenue d'événements et de festivals sur le site de la Baie de Beauport	Des mesures d'atténuation sont exigées aux promoteurs afin d'atténuer ou d'éliminer les inconvénients que peuvent entraîner de tels événements.	1	10
Autobus – L'accès est problématique	Le circuit desservi par les autobus est planifié par le Réseau de transport de la Capitale (RTC).	1	10
Gratuité – Pour favoriser un lieu rassembleur, la gratuité sur l'accès et le stationnement devrait être instaurée	L'APQ considère important de promouvoir les aménagements pour les citoyens sur son territoire de gestion. Toutefois, il n'est pas dans son mandat d'assurer l'animation de tels sites. Ainsi, la gestion du site a été confiée à Gestev afin d'en assurer une administration optimale. Gestev, l'APQ et la Ville de Québec en sont venues à la conclusion que la tarification du site était la seule option pour assurer la qualité de l'offre. Dans le cadre du projet Beauport 2020, l'APQ propose des investissements importants afin de pérenniser la plage de la Baie de Beauport.	3	4
Ancrage dans la Baie de Beauport – Demande pour installer des points d'ancrage pour les bateaux de plaisance	Ce sujet sera discuté avec les membres du Forum des usagers de la Baie de Beauport.	2	4

Tableau A4.1.5 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec – Volet Social

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
SOCIAL			
Le lien entre ports et villes patrimoniales dans le monde	Parmi les villes les plus riches, qui ont le plus d'activités touristiques et dont la qualité de vie est la meilleure, la grande majorité de celles-ci ont un port. La ville et le port doivent se développer et cohabiter dans l'harmonie et le respect mutuel. C'est la base même d'une relation constructive et d'une cohabitation durable. À cet effet, l'Association internationale Ville-Port (AIVP), une organisation mondiale qui regroupe des villes et des ports d'importance à travers le monde, sert de forum de discussion et de partage d'expériences en vue de promouvoir les bonnes pratiques en matière de cohabitation ville-port. Le Port de Québec siège à la vice-présidence de ce regroupement.	1	2
Diffusion d'informations sur le projet – Précisions sur les outils utilisés par l'APQ	Bien que le projet Beauport 2020 ait été traité dans l'actualité depuis quelques années, c'est en août 2014 que le projet définitif a été déposé au gouvernement fédéral pour analyse sur le plan financier. C'est en juin 2015 que le Port a mis en ligne une vidéo qui expose les grandes composantes du projet. Celle-ci a été présentée aux journalistes, puis déposée sur le site Internet du Port. Également, un dépliant d'information visant à présenter de façon synthétisée le projet, sa raison d'être, ses avantages, les exigences environnementales et les phases de consultations planifiées, a été réalisé. Il a été distribué à près de 165 000 résidences avoisinant le territoire portuaire. Il était inséré dans différents journaux régionaux. De plus, la Journée d'information citoyenne a été organisée le 15 novembre 2015. Au total, 326 citoyens ont participé à cette activité pour présenter leurs préoccupations et entendre les représentants du Port sur les enjeux économiques, de sécurité, d'environnement, notamment concernant le projet. Enfin, quelque 134 rencontres ont été organisées dans le but de présenter le projet, d'entendre les préoccupations et de répondre aux questions. Lors de ces rencontres, une présentation de la vidéo était faite, et le dépliant était remis. Ce dépliant est disponible dans la section Beauport 2020 du site Internet du Port. Par ailleurs, un poste téléphonique a été instauré, soit le 418 648-3640 poste 2020, puis une adresse électronique a été créée, « beauport2020@portquebec.ca », pour les gens qui ont des questions ou qui souhaitent en connaître davantage sur le projet.	1	4
Acceptabilité sociale – Précisions sur les actions réalisées par l'APQ pour favoriser cet aspect	Depuis 2014, l'APQ a entrepris une série d'actions basées sur l'écoute et l'échange avec les citoyens et les différentes parties prenantes gravitant autour des installations portuaires. De surcroît, l'APQ désire également bonifier le projet en prenant en considération les différents commentaires et préoccupations de la population et des différentes parties prenantes dans un but de bonifier le projet et de favoriser son acceptabilité sociale. Plusieurs actions et initiatives ont été mises de l'avant afin de réaliser cet objectif ultime, à titre d'exemple : portes ouvertes publiques, séances d'information auprès de quelque 134 parties prenantes, participation à la plénière de la Ville de Québec, distribution de 165 000 feuillets d'information dans la communauté de Québec, mise en place d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel pour recueillir les questionnements et les préoccupations d'un plus grand nombre de personnes. L'APQ entend également présenter l'ÉIE du projet et participer activement au processus de consultation de l'ACÉE.	18	4

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Mode de consultation	Dans le cadre du processus de l'ACÉE, trois étapes de consultation sont prévues, soit : ▪ consultation sur les lignes directrices de l'ACÉE; ▪ consultation sur l'ÉIE; ▪ consultation sur le rapport de l'ACÉE avant qu'il soit remis à la ministre de l'ÉCCC pour décision. De plus, l'APQ procède également à des activités d'information, incluant : ▪ des rencontres avec plus de 134 parties prenantes; ▪ une journée portes ouvertes, qui s'est déroulée le 15 novembre 2015, en vue de bonifier l'ÉIE; ▪ une rencontre d'information sur l'ÉIE sera également réalisée à la suite du dépôt de celle-ci; ▪ l'APQ continuera d'informer et de prendre en compte les considérations des parties prenantes tout au long de la réalisation du projet, et même après celle-ci. Les infrastructures de transbordement et d'entreposage du nouveau quai feront également l'objet d'une évaluation en fonction du PEPC. Le PEPC implique systématiquement un recours à la participation du public.	3	4
Source d'information – Suggestion de documenter l'histoire du Port et de mettre sur pied un centre d'information et d'interprétation	L'APQ travaille activement à la mise en valeur du patrimoine portuaire. Ainsi, dans un projet comme la promenade portuaire du Foulon, la promotion du patrimoine maritime est mise au premier plan. Il est possible de visualiser le concept du projet sur le site Internet de l'APQ. L'APQ travaille étroitement avec le Musée naval de Québec.	3	4
Quelle est la relation entre la Ville de Québec et le Port?	L'APQ souhaite poursuivre et bonifier toutes les initiatives déployées depuis 2011 pour entretenir une relation ville-port riche et constructive, basée sur la communication et la confiance. C'est pour cette raison que l'organisation a multiplié les rendez-vous avec la communauté au cours des dernières années, en dirigeant, en participant ou en contribuant à plus de 30 comités, tables de travail, tables de concertation, portes ouvertes, séances d'information, etc. En ce sens, tous les efforts, les moyens et les ressources nécessaires seront déployés dans le cadre des rencontres d'information et de consultation du projet Beauport 2020 afin que la communauté puisse compter sur une qualité et une quantité d'informations suffisantes en lien avec ce projet. L'APQ a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la décision du maire de Québec de placer le projet Beauport 2020 au sommet de sa liste des priorités dans le cadre de ses demandes formulées au gouvernement fédéral, lors de la campagne électorale fédérale de 2015. L'APQ a d'ailleurs accepté l'invitation du maire de présenter le projet au cours d'un comité plénier, le 17 novembre 2015. L'APQ a mis en place, en mai 2012, son comité de relation avec la communauté, qui est maintenant devenu le CCPC, sur lequel siège un représentant de la Ville de Québec et un représentant de la Ville de Lévis.	2	4
Relations avec les groupes	En tout, plus de 134 parties prenantes ont été identifiées. Le but de ces rencontres est de présenter le projet afin d'écouter les citoyens et les organismes pour recenser les commentaires, les suggestions, les questionnements et les préoccupations pour bonifier l'ÉIE, qui sera déposée à l'ACÉE. L'APQ a également mis sur pied, en 2012, le CRC, qui, depuis, a évolué en CCPC. Ce comité se veut une plateforme d'échanges privilégiée entre l'APQ et les intervenants avoisinant le territoire portuaire. L'APQ a mis en place, en janvier 2016, le Forum des usagers de la Baie de Beauport dans le but de mieux connaître les usagers et leurs besoins.	1	4

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Rien pour les citoyens dans le projet	La consolidation et la pérennisation de la plage de la Baie de Beauport font partie intégrante du projet Beauport 2020. De plus, selon l'étude de KPMG (2015), le projet est associé à des retombées significatives pour les travailleurs et l'économie du Québec et du Canada. Le projet Beauport 2020, c'est : ▪ 190 M\$ en investissements; ▪ des investissements privés supplémentaires de 400 M\$; ▪ 1 200 emplois par année durant la construction (cinq ans); ▪ 1 100 emplois permanents; ▪ 100 M\$ par année en retombées économiques.	1	2
Est-ce qu'un comité de suivi sera créé pour le projet Beauport 2020?	L'APQ a bonifié son CRC. La nouvelle appellation adoptée, soit le CCPC, souligne ainsi son évolution et exprime la vision poursuivie. Le projet Beauport 2020 est un point statutaire à l'ordre du jour des rencontres. Le CCPC représente un canal de communication privilégié pour favoriser un suivi et des échanges sur le projet Beauport 2020 avant, pendant et après la construction. Également, l'APQ a mis en place, en janvier 2016, le Forum des usagers de la Baie de Beauport dans le but de mieux connaître les usagers et leurs besoins, afin de proposer des aménagements correspondants. Celui-ci pourrait demeurer en place si tel est le souhait des membres. Puis, un programme de suivi sera inclus dans l'ÉIE.	1	4

Tableau A4.1.6 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec, excluant les communautés autochtones – Volet Installations actuelles

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
INSTALLATIONS ACTUELLES			
Matières actuellement transbordées	Le Port de Québec est principalement actif dans le marché des matières premières, du vrac et des céréales. Au quotidien, les terminaux du Port de Québec desservent l'industrie de l'agroalimentaire, des mines et des métaux de sidérurgie, des transports, de la construction et de l'énergie. Le Port de Québec anticipe demeurer actif dans ces domaines, tout en demeurant à l'affût des nouvelles occasions d'affaires dans le domaine de la conteneurisation, par exemple.	4	1
Mesures de mitigation actuelles – Explication des mesures mises en place	Lors des rencontres, la vidéo des mesures d'atténuation mises en place par le Port et ses partenaires était présentée et est disponible sur le site Internet de l'APQ. Au cours des dernières années, l'APQ et ses partenaires ont investi près de 27 M\$ afin d'assurer un contrôle optimal des émissions atmosphériques. Ainsi les mesures suivantes ont été implantées : ▪ mise en place de canons à eaux afin de rabattre la poussière, au besoin; ▪ nettoyage des chemins de façon régulière afin de réduire les possibilités de poussière; ▪ humidification des piles de matériaux, si possible et au besoin; ▪ amélioration de la surveillance par caméra par la Capitainerie du Port de Québec (24 h/7 j); ▪ présence de patrouilleurs sur le terrain afin de visualiser et de surveiller les exploitations; ▪ embauche de quatre personnes en environnement qui participent activement à la surveillance et à l'amélioration; ▪ mise en place d'un réseau de surveillance en temps réel de concentrations ambiantes de poussière; ▪ implantation d'une station dans la communauté de Limoilou et publication des résultats sur Internet sur une base journalière; ▪ sensibilisation accrue des utilisateurs aux considérations environnementales; ▪ amélioration des procédures et des techniques d'exploitation, de manutention et de transbordement.	50	4
État des infrastructures actuelles – Précisions sur l'état des infrastructures actuelles et de l'entretien réalisé	Le Port de Québec est le plus vieux port au Canada. Certaines de ses infrastructures datent de plus de 100 ans et doivent être remplacées, étant donné leur durée de vie utile dépassée. Les infrastructures existantes sont entretenues conformément aux normes en vigueur pour assurer la sécurité de leur utilisation. Une gestion continue des actifs est réalisée sur les infrastructures et les travaux d'entretien requis sont effectués. Par ailleurs, le projet Beauport 2020 est la solution permettant d'assurer une pérennité des activités du Port en générant des revenus qui permettront de réparer les infrastructures existantes.	13	2
Tarification actuelle – Explications sur les types de tarification	Les tarifications appliquées sont en lien avec les différentes clientèles du Port (armateurs, opérateurs, transporteurs divers, expéditeurs, agences, etc.) et les services offerts par l'APQ (gestion des accès, services et réseaux publics, exploitations diverses, etc.). Les principaux droits portuaires sont disponibles sur le site Internet de l'APQ.	1	1
Transport pétrolier actuel	Du vrac transige de façon sécuritaire par le secteur de Beauport depuis une quarantaine d'années. Au fil des années, les pratiques ont constamment été améliorées, et les exigences légales sont devenues de plus en plus sévères. L'APQ et ses utilisateurs possèdent l'expertise pour s'assurer que cette activité s'effectue selon les meilleures pratiques en termes de sécurité et d'environnement. La présence de vrac est requise de par la présence du tissu industriel adjacent, mais aussi pour servir les besoins locaux. À titre d'exemple, l'essence des distributeurs indépendants de la région de Québec passe par le Port de Québec, de même que l'approvisionnement en huile à chauffage pour de nombreux foyers.	24	1

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Taux de congestion maritime actuel	Il n'y a pas de taux récurrent en matière de congestion. La congestion en vigueur aux différents terminaux du Port se mesure de différentes façons (occupation des terrains, accès maritimes, etc.) et se produit sous certaines conditions en lien avec les terminaux impliqués, les logistiques impliquées, l'origine et la destination des marchandises générales conteneurisées et d'autres éléments.	1	2
Quelle est la stratégie du Port pour combler cette désuétude importante des infrastructures? Quelle est la stratégie pour remettre en ordre les infrastructures et faire le rattrapage?	La restauration d'un quai est très dispendieuse et la moitié des quais au Port sont faits en bois. La priorité absolue est la sécurité, et c'est ce qui dicte principalement l'ordre d'intervention pour la réfection et l'entretien. Le projet Beauport 2020 est la solution à long terme pour la restauration, car le projet permettra de générer des revenus nécessaires pour investir dans la mise à jour des infrastructures actuelles.	1	2
Qu'est-ce qui est entendu lorsqu'il est mentionné que le Port est à pleine capacité? Est-ce qu'il y a un risque de perdre des cargaisons – Clients?	Un port pourrait se comparer à une autoroute. Il y a plusieurs périodes dans l'année où il y a achalandage critique. Ce qui est onéreux pour un navire, c'est la surestaries (temps d'attente), car même en attente, il faut payer l'équipage sans qu'il n'y ait d'activité de chargement ou de déchargement. Actuellement, il est impossible d'accueillir de nouveaux partenaires et d'assurer une croissance avec les infrastructures actuelles, car il n'y a plus de terrain disponible. La congestion est un enjeu de compétition qui ferait en sorte que les bateaux aient ailleurs, comme aux États-Unis, par exemple.	1	2
Est-ce que les résultats recueillis à partir des équipements de suivi pour l'air ambiant seront rendus publics?	La mission première de ces équipements présents sur le territoire est de servir de réseau d'alerte. Ils ne sont pas positionnés dans une optique de conformité légale, ou encore en vue de fournir un portrait de la qualité de l'air pour la communauté. L'APQ a procédé à l'installation d'une station de suivi pour les particules fines (PM _{2.5}) dans Limoilou en juin 2015, et les résultats journaliers en PM _{2.5} sont publiés sur le site Internet de l'APQ et comparés à la norme provinciale de 30 µg/m ³ . Il est important de considérer que le résultat publié n'est pas associé uniquement au Port, mais bien qu'il présente la concentration mesurée en PM _{2.5} dans le secteur sans distinction entre les différentes sources potentielles d'émission de PM _{2.5} , comme le chauffage, le transport, les industries, les ateliers, etc. Aussi, l'APQ offre sa collaboration à la direction régionale de la Santé publique, qui a annoncé la réalisation d'une étude sur la qualité de l'air, et ensuite sur d'autres facteurs environnementaux, comme les nuisances et le bruit, l'exposition aux sols contaminés, la chaleur urbaine, le logement et l'aménagement urbain.	1	7
Quels sont les avantages du Port de Québec comparativement à d'autres ports?	Le principal avantage du Port de Québec est la profondeur d'eau de 15 m à marée basse. L'intermodalité complète est également un avantage indéniable. Le Port de Québec opère 365 jours par année et la sécurité maritime est un élément clé. Le Port de Québec est également en mesure d'offrir un éventail complet de services maritimes de classe mondiale (pilotage, remorqueurs, transbordement général et spécialisé, service d'urgence, etc.).	1	2
Quel est le tonnage supplémentaire anticipé associé au projet Beauport 2020?	Le projet Beauport 2020 représente une quantité estimée annuelle de matériel de 6 à 8 millions de tonnes, ce qui est basé sur des scénarios conservateurs. Huit millions de tonnes représentent une augmentation approximative de 30 % de capacité, en considérant un tonnage de 260 millions de tonnes au cours des dix dernières années, ce qui équivaut à 26 millions de tonnes par année.	1	2
Pourquoi ne peut-on pas mettre sous couvert les matières transbordées actuellement au Port de Québec? Avant d'agrandir, pourquoi ne commence-t-on pas par mettre sous couvert ce qu'on fait déjà?	Les mesures d'atténuation mises en place fonctionnent.	1	10
Période du début du transport de pétrole sur le fleuve?	Depuis les années 1925-1930.	1	1

Tableau A4.1.7 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec – Volet Processus d'évaluation environnementale

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE			
ACÉE – Questionnement sur l'Agence et connaître le programme de financement proposé	Les intervenants se questionnant sur l'ACÉE et son fonctionnement ont été dirigés vers l'ACÉE pour que cette dernière puisse répondre adéquatement. Pour des questions d'ordre général, l'APQ pouvait donner des éléments de réponses, mais les citoyens étaient invités à contacter l'ACÉE.	5	1
Calendrier du processus de consultation de l'ACÉE – Explications de base sur le calendrier proposé par l'ACÉE afin de préciser les phases de consultation, principalement	Un résumé du processus de consultation de l'ACÉE était fait en présentant les trois étapes de consultation et en indiquant où en était rendu le processus à ce moment. Il était, par contre, aussi indiqué que ce processus était sous la responsabilité de l'ACÉE et que toute interrogation complémentaire pouvait lui être posée.	47	1
Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) – Les raisons pour lesquelles l'APQ n'est pas assujettie à cette instance	Le processus d'évaluation en place avec l'ACÉE permet au gouvernement du Québec d'être présent dans tout le processus par le MDDELCC et d'agir à titre de ministre expert au même titre que le MPO, ECCC, TC, SC, la Garde côtière canadienne (GCC), Ressources naturelles Canada (MCAN), l'Administration de Pilotage des Laurentides et Infrastructure Canada.	4	1
Comité d'examen de l'ACÉE	La décision de réaliser l'évaluation environnementale de tout projet désigné à l'aide d'une commission revient strictement à la ministre de l'ECCC, basée sous la recommandation de l'ACÉE.	1	1
Est-ce que tout est décidé d'avance?	Depuis la demande de désignation du projet au processus de l'ACÉE, celui-ci est ``à l'étude par ce processus légiféré, et neuf organisations prendront part à l'ÉIE et aux recommandations quant à l'acceptabilité du projet. Ce processus inclut trois étapes de consultation du public. À la suite de l'évaluation, et en se basant sur les recommandations de l'ACÉE et des experts, la ministre de l'ECCC prendra une décision sur le projet et, s'il est jugé acceptable, sur les conditions imposées au projet. Une fois le quai construit et avant la mise en place des infrastructures d'exploitation, le PEPC de l'APQ sera mis à profit en vue de procéder à l'ÉIE du projet et qui inclut systématiquement une participation citoyenne. Pour ce qui est de l'aménagement de la plage de la Baie de Beauport, l'APQ a créé le Forum des usagers de la Baie de Beauport visant à optimiser le concept présenté récemment par l'APQ, qui se veut une base de discussions afin d'assurer la mise en place d'installations optimales pour les usagers. Ainsi, l'APQ s'assure que les considérations citoyennes sont prises en compte et, autant que possible, intégrées dans toutes les étapes du projet.	3	6
Pourquoi ne pas avoir passé par une commission d'examen plutôt que par une étude de l'ACÉE qui table et statue sur plusieurs projets?	C'est à la ministre de l'ECCC, en se basant sur la recommandation de l'ACÉE, de prendre la décision d'assujettir ou non le projet Beauport 2020 à une commission d'examen.	1	1
Est-ce que l'étude de l'ACÉE pourrait venir changer les plans et l'aménagement?	En se référant au processus de l'ACÉE, les experts du comité d'examen doivent évaluer en détail l'ÉIE et les études associées. Par la suite, ils pourront questionner l'APQ afin de pouvoir être certains d'avoir tous les éléments requis pour bien comprendre le projet, ses impacts potentiels et les mesures d'atténuation. Tout ceci sera inclus dans un rapport complet de l'ACÉE, qui sera remis à la ministre de l'ECCC pour décision.	1	1
L'ACÉE parlait que la balle était dans votre camp. Avez-vous un échéancier?	Dans la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> , ils ont 365 jours de travail à faire. Le maximum de temps que l'ACÉE peut prendre est 365 jours. Quand l'ACÉE retourne des demandes à l'APQ, le compteur arrête de leur côté, et le temps que prend l'APQ pour répondre s'ajoute aux 365 jours. L'objectif est d'arriver à une décision à la fin de 2016, ce qui permettrait un début de construction en 2017.	1	1

Tableau A4.1.8 Résumé des considérations portées à l'attention de l'APQ lors des rencontres avec les parties prenantes, de la Journée d'information citoyenne et de la plénière avec les élus de la Ville de Québec, excluant les communautés autochtones – Volet Sécurité – Maritime

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
SÉCURITÉ – MARITIME			
Trafic maritime	La Capitainerie du Port de Québec est un centre névralgique des exploitations et des communications, un guichet unique pour les usagers et les intervenants. Son rôle et ses responsabilités sont notamment d'assurer, en temps réel, la télésurveillance du territoire, la gestion des mouvements et des services aux navires, la protection de l'environnement, la gestion du service de sûreté et le service à la clientèle.	27	12
Naufrage – Collision – Questionnement sur les accidents passés	Les accidents dans le domaine maritime sont excessivement rares. La littérature consultée réfère à cinq accidents par milliard de tonnes transportées par kilomètre. En comparaison, le transport routier possède un taux d'accident de près de 43 fois plus élevé. Au cours des dernières années, aucun accident significatif de navigation en lien avec les activités du Port de Québec n'a été répertorié sur le territoire de gestion de l'APQ.	3	12
Trafic ferroviaire – Questionnement sur la proximité de la voie ferrée dans le quartier de Limoilou et sur l'achalandage ferroviaire actuel	Le CN est responsable d'assurer la manutention des trains selon les normes applicables et définies par TC. Il est anticipé de façon hypothétique que le projet Beauport 2020 s'effectuera dans la continuité des activités actuelles de l'APQ.	26	12
Mesures d'urgence	L'APQ a mis sur pied différents comités et groupes de travail afin de produire et d'encadrer la mise en place de mesures de prévention et de préparation, advenant une situation d'exception. Le Comité stratégique des mesures d'urgence (CSMU) regroupe l'APQ et plusieurs intervenants du domaine public provenant du secteur municipal, des gouvernements provincial et fédéral et des services parapublics. Ce comité se base sur l'analyse des risques globaux, en plus d'une préparation des partenaires publics en cas de situation d'exception. Dans une approche plus centrée sur les exploitations effectuées sur les terrains du Port, l'APQ a créé le Comité des mesures d'urgence des utilisateurs du Port (CMU). Sur le plan opérationnel, le Port s'assure en tout temps d'avoir des représentants aptes à la gestion des urgences. Un capitaine de port est en devoir en tout temps (24/7, et ce, 365 jours par année). Ce dernier assure une présence en cas d'accident, de façon à garantir une coordination complète entre l'APQ, les services d'urgence ainsi que les utilisateurs qui pourraient être impliqués dans un accident. Pour l'aider dans cette tâche, un responsable en environnement ainsi qu'un gestionnaire sur le plan des installations matérielles sont aussi de garde pour assurer un suivi et une réponse rapide. Des patrouilleurs sont également actifs sur le territoire 24 h/7 j. L'APQ effectue régulièrement des exercices de tous types (audits, exercices de table, de communications et de technique et simulations de grande envergure) pour mettre à l'essai et entretenir la compétence ainsi que l'efficacité des partenaires qui pourraient être appelés à travailler sur un accident ou une situation d'exception.	5	12
Explosion – Questionnement sur le déchargement des navires de granules de bois	L'APQ et son partenaire ASL ont développé une expertise quant à la manutention et à l'entreposage des granules de bois. Les silos qui ont été construits en 2014 l'ont été selon les meilleures normes de l'industrie. Il n'est d'ailleurs pas rare que des promoteurs extérieurs s'intéressent à ces silos à la fine pointe de la technologie. Les silos sont, entre autres, équipés de systèmes de détection appropriés et d'un système d'extinction par injection automatisée d'azote en cas de détection d'une anomalie.	2	12

QUESTIONS POSÉES/ PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES	RÉPONSES DE L'APQ	NOMBRE DE MENTIONS	RÉF. AUX CHAPITRES DE L'ÉIE
Sûreté – Questionnement sur les mesures mises en place en prévision d'attaques terroristes	En respect du <i>Règlement sur la sûreté du transport maritime</i>, l'APQ a mis en place sur ses terrains, et mettra en place aussi dans le secteur du projet Beauport 2020, une série de mesures de protection et de prévention visant la réduction et l'élimination de possibilités d'intrusion et d'actions malveillantes à proximité ou sur le territoire portuaire. Ces mesures couvrent notamment, et sans s'y limiter, l'installation de barrières, de clôtures, de système de surveillance électronique, ainsi que la mise en place d'une équipe de patrouilleurs de sécurité. L'APQ procède régulièrement, avec les autorités policières et des organisations fédérales de l'application de la Loi, à des analyses de risques, ainsi qu'à la mise à jour des informations sur les menaces pouvant survenir sur le territoire. L'ensemble des activités au Port de Québec est supervisé par la Capitainerie du Port de Québec. Celle-ci assure la gestion du trafic maritime à l'intérieur du Port, de même que la communication entre les différents utilisateurs et les ressources externes, au besoin. Elle est fonctionnelle 24 h/7 j et est en mesure de communiquer rapidement avec les officiers de sûreté ainsi que les gestionnaires en devoir, au besoin.	10	12
Navigation hivernale	La voie maritime du Saint-Laurent est ouverte à l'année jusqu'à Montréal. Les exploitations de l'APQ ont lieu 365 jours par année.	1	12
Pilotage	Le Canada, à l'instar de la plupart des pays du monde, confie la navigation des navires commerciaux dans ses eaux territoriales à des pilotes maritimes formés pour connaître à la perfection le secteur navigable dans lequel ils guident des navires de toutes nationalités. La profession de pilote requiert plusieurs années de formation dans un institut spécialisé (comme l'Institut maritime du Québec), et plusieurs années de pratique, sous supervision, avant de pouvoir commencer à prendre la responsabilité d'un navire. La première préoccupation des pilotes maritimes est d'assurer la sécurité de la navigation, tant sur le plan de celle des riverains et des usagers du fleuve que du côté environnemental et économique. Ils sont pour ainsi dire les « gardiens du fleuve ». (Réf. : CPBSL, www.pilotesbsl.qc.ca).	3	12
Remorquage	Le remorquage portuaire est une activité importante qui contribue à assurer la sécurité et à faciliter la circulation des navires dans le port de Québec. Une flotte de navires performants opérée par du personnel qualifié de Océan, notamment, assure les services d'accostage-appareillage et d'escorte, de combat d'incendie maritime et terrestre, la recherche et le sauvetage de personnes, le sauvetage maritime de bateaux, le transbordement de pilotes, le service de ravitaillement, le déglacage et le passage dans les glaces et divers services aux navires. Les remorqueurs sont équipés de systèmes de combat d'incendie performants et d'équipements de sauvetage de personnes qui sont opérés en étroite collaboration avec le Service de prévention contre les incendies de la Ville de Québec.	2	12
Matières dangereuses – Questionnement sur les mesures de sécurité mises en place et le transport de ces matières	Le transport de matières dangereuses est légiféré par TC par le <i>Règlement sur le transport de marchandises dangereuses</i> , ce qui encadre strictement les activités de transport de marchandises dangereuses, tant routier, ferroviaire, maritime qu'aérien. Pour le volet ferroviaire, le CN est responsable d'assurer la manutention des trains selon les normes applicables et définies par TC.	19	12
Trafic en général – Questionnement sur les proportions de transport par train et par camion à l'extérieur du Port	Sur une base approximative, au Port de Québec, la majorité du matériel est transbordé de navire à navire, 14 % de navire à train et 8 % de navire à camion.	1	12
Est-ce que l'augmentation du risque est proportionnelle à l'augmentation du tonnage manutentionné	Il est anticipé que le projet Beauport 2020 représente une augmentation de l'ordre de 430 passages de navires à la hauteur de Québec. À titre de comparaison, il y a actuellement environ 6 000 passages de navires à la hauteur de Québec. Il faut également considérer que les installations seront construites selon les meilleures pratiques applicables au moment de la construction.	1	12

**JOURNÉE D'INFORMATION
CITOYENNE SUR LE PROJET
BEAUPORT 2020**
Dimanche 15 novembre 2015
De 10h à 16h • Espace 400°

C'EST POUR TOUS



BEAU PORT 2020

C'EST POUR TOUS

- Création de milliers d'emplois stables et de qualité
- Nombreuses opportunités d'affaires pour les entreprises d'ici
- Mise en valeur d'un moteur économique industriel majeur pour la région
- Respect des exigences environnementales
- Compensation des habitats fauniques impactés
- Consolidation et réaménagement de la plage de la Baie de Beauport :

- Protection contre l'érosion et superficie accrue
- Quais pour les pêcheurs amateurs
- Bain public et zone pour la pratique de sports nautiques

CONSULTATIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Trois phases de consultations publiques menées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

- Consultations sur les lignes directrices provisoires qui établissent les exigences en matière de renseignements pour la préparation de l'étude d'impact environnemental à déposer par le Port (Fait)
- Consultations sur le résumé de l'étude d'impact environnemental
- Consultations sur la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale et les conditions potentielles relatives à l'évaluation environnementale préparées par l'Agence
- Aide financière disponible pour la participation du public au processus d'évaluation environnementale
- Établissement d'un comité d'examen comprenant des représentants des gouvernements fédéral et provincial

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Projet soumis à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012 et à toute autre loi fédérale qui permettra la réalisation du projet (par ex. : Loi sur les espèces en péril, Loi sur les pêches).
- Processus d'évaluation environnementale menée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en collaboration avec le gouvernement du Québec et les ministères fédéraux.
- Réalisation de 35 études à caractère environnemental pour la planification des ouvrages et travaux.
- Création de nouveaux habitats pour les espèces fauniques impactées, à l'instar de tous les grands projets réalisés par le Port.
- Démarche volontaire pour développer et implanter un habitat pour l'hirondelle de rivage, une première au Québec.
- Processus environnemental de participation citoyenne pour l'implantation de chaque nouvelle infrastructure sur le futur terminal Beauport 2020.
- Engagement à entreposer et manutentionner les marchandises entièrement sous couvert.



**DES MILLIERS D'EMPLOIS,
PLUS DE 100 M\$ EN RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES ET ENCORE
PLUS DE PLAGE...**

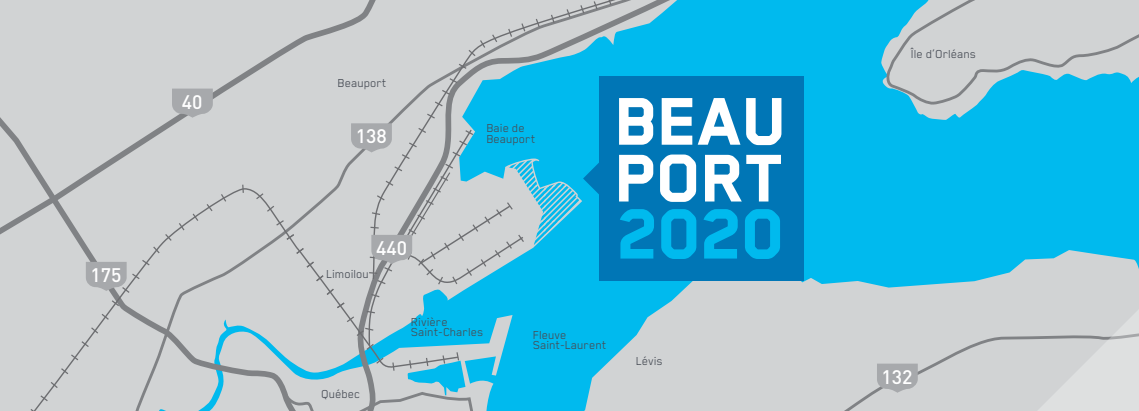


Pour des informations supplémentaires,
des questions ou des commentaires

Par téléphone : **418 266-0760, poste 2020**

Par courriel : **beauport2020@portquebec.ca**

Site Internet : **portquebec.ca/beauport2020**



BEAU PORT 2020

Pourquoi Beauport 2020 ?

Le Port de Québec opère au maximum de sa capacité, avec 100 % des superficies utilisées et un achalandage à ses quais ayant atteint un seuil commercial critique.

Par ailleurs, dans un contexte de vive compétition entre les ports de la côte Est américaine, le Port de Québec doit miser sur l'aménagement de nouvelles infrastructures afin de saisir des opportunités économiques, de conserver ses trafics actuels et de générer de nouveaux revenus pour maintenir les infrastructures actuelles.

Au fil du temps, la plage de la Baie de Beauport s'érode. L'aménagement actuel ne permet pas d'assurer sa pérennité à long terme.

C'est dans cette perspective qu'un projet est présenté : celui de créer un nouvel espace de développement respectueux de l'environnement et de consolider, puis de bonifier le site récréotouristique de la plage de la Baie de Beauport.

BEAUPORT 2020

Le secteur | L'échéance



LE PORT DE QUÉBEC EN BREF

- Route maritime stratégique la plus courte entre l'Europe et l'Amérique du Nord
- Parmi les cinq plus importants ports canadiens, que ce soit en termes de tonnage, de retombées économiques ou d'emplois générés
- En relation d'affaires avec plus de 60 pays annuellement et 300 ports dans le monde
- Port de transbordement industriel au service de l'agroalimentaire, de l'énergie, de la sidérurgie, des mines et des métaux, de la construction, du transport et de la pétrochimie
- Seul port en eau profonde sur le Saint-Laurent permettant l'accueil de navires de plus de 11,5 mètres de tirant d'eau et disposant de liaisons ferroviaires dans le Corridor de commerce Ontario-Québec

L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC EST UN ORGANISME AUTONOME FINANCIÈREMENT. LA TOTALITÉ DE SES REVENUS EST GÉNÉRÉE PAR SES ACTIVITÉS COMMERCIALES.

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA COMMUNAUTÉ INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE QUÉBEC GÉNÈRENT AU TOTAL 13 250 EMPLOIS AU CANADA DONT PRÈS DE 8 000 EMPLOIS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC.

61 500 \$ SALAIRE ANNUEL MOYEN DES EMPLOIS DIRECTS RELIÉS AU TRANSBORDEMENT DE MARCHANDISES DU PORT DE QUÉBEC SOIT 45% SUPÉRIEUR À LA MOYENNE RÉGIONALE.

AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES, 70 % DES MARCHANDISES MANUTENTIONNÉES AU PORT DE QUÉBEC N'AURAIENT PAS PU ÊTRE TRANSBORDÉES AILLEURS SUR LE SAINT-LAURENT EN RAISON, NOTAMMENT, DE LA TAILLE DES NAVIRES ET DE LA PROFONDEUR D'EAU QUE NÉCESSITAIT LE TRANSPORT DE CELLES-CI.

UN NOUVEL ESPACE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NÉCESSAIRE POUR...

- Solutionner la pénurie de terrains portuaires;
- Contrer la congestion des quais;
- Accueillir de nouvelles opportunités d'affaires :
 - 90 % du commerce international se fait par transport maritime;
 - L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, la Stratégie maritime du Québec et le Plan Nord créent un contexte favorable.
- Générer de nouveaux revenus pour maintenir les infrastructures existantes;
- Se démarquer de la concurrence en provenance des ports en eau profonde de la côte Est américaine.

UN SEUL NAVIRE EN TRANSIT À QUÉBEC PEUT TRANSPORTER JUSQU'À 150 000 TONNES DE MARCHANDISES, SOIT L'ÉQUIVALENT DE 5 000 CAMIONS OU 1 500 WAGONS.

TERMINAL
MULTIFONCTIONNEL
EN EAU PROFONDE

BEAU PORT 2020



...ET PROFITABLE

- Investissements totaux potentiels de 600 M\$, dont 90 % privés
- Accroissement de la superficie de la plage de la Baie de Beauport et des services offerts
- Pendant la construction : création d'environ 1 200 emplois/année
- À terme : près de 1 100 nouveaux emplois permanents
- Des retombées économiques annuelles supplémentaires estimées à 100 M\$
- Des mesures d'évaluation et de compensation pour l'environnement

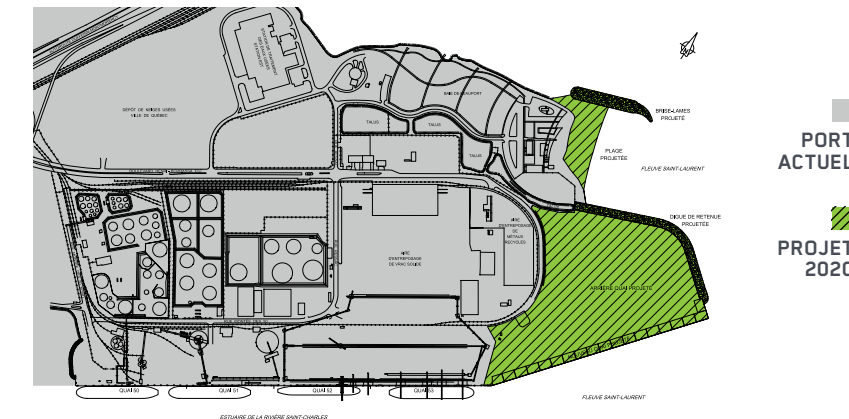
LES TAXES GÉNÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE QUÉBEC AUX GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA TOTALISENT 145 M\$ ANNUELLEMENT.

DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE LA PLAGE SONT ESSENTIELS AFIN DE METTRE UN TERME À SA DÉGRADATION ACTUELLE CAUSÉE PAR L'EFFET DES TEMPÊTES ET DES GLACES.

L'Administration portuaire de Québec a mis en place son premier plan d'action en développement durable en avril 2014. L'intégration des principes de développement durable au Port de Québec est un incontournable.

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERMINAL MULTIFONCTIONNEL EN EAU PROFONDE

- Investissement de 190 M\$ pour le prolongement de la ligne de quai, l'aménagement d'un terrain d'arrière-quai et la consolidation et le réaménagement de la plage. De cet investissement, 70 % proviennent du secteur privé.
 - Extension de 610 mètres de la ligne de quai actuelle
 - Aménagement d'un terrain d'arrière-quai d'une superficie de 17,5 hectares
 - Raccordement aux réseaux ferroviaire et routier existants
 - Construction d'une digue de retenue et d'un brise-lame pour sécuriser les opérations portuaires et consolider la plage
 - Consolidation et accroissement de la superficie de la plage de la Baie de Beauport et rehaussement des services offerts
- Investissements privés potentiels de 250 à 400 M\$ pour l'aménagement des infrastructures supplémentaires à construire sur le terrain de l'arrière-quai à la suite de l'application rigoureuse du processus environnemental de participation citoyenne.





TERMINAL
MULTIFONCTIONNEL
EN EAU PROFONDE

BEAU
PORT
2020



M'accompagnent aujourd'hui

- **Capitaine Yoss Leclerc**, Vice-président et chef des opérations maritimes
- **Patrick Robitaille**, Vice-président, Affaires et développement portuaires
- **Frédéric Maloney**, Directeur, Environnement
- **Daniel Denis**, Associé, KPMG

Membres du CA

- **Marie-France Poulin**
- **Claude Rousseau**
- **Denis Bernier**
- **Marie-Soleil Tremblay**
- **Pierre Rivard**
- **André Joli-Cœur**

ORDRE DU JOUR

- Courte mise à jour sur les activités du port
- Le projet Beauport 2020
- Questions





LE PORT EN BREF



TERRITOIRE PORTUAIRE

An aerial photograph of a coastal urban area. A large, irregularly shaped area of water and adjacent land is highlighted in a solid blue color, representing the port territory. The surrounding land is densely built up with residential and commercial structures, interspersed with green spaces and parks. A major highway or bridge structure is visible on the left side of the image.

222 hectares et 35 km² de plan d'eau

DES INFRASTRUCTURES MAJEURES QUI PERMETTENT À QUÉBEC DE **RAYONNER DANS LE MONDE**



**Un réseau d'affaires
de 60 pays et 300 ports**



Système qualité certifié
ISO 9001:2000
Quality System Certified



AGNICO-EAGLE
MINES LIMITED



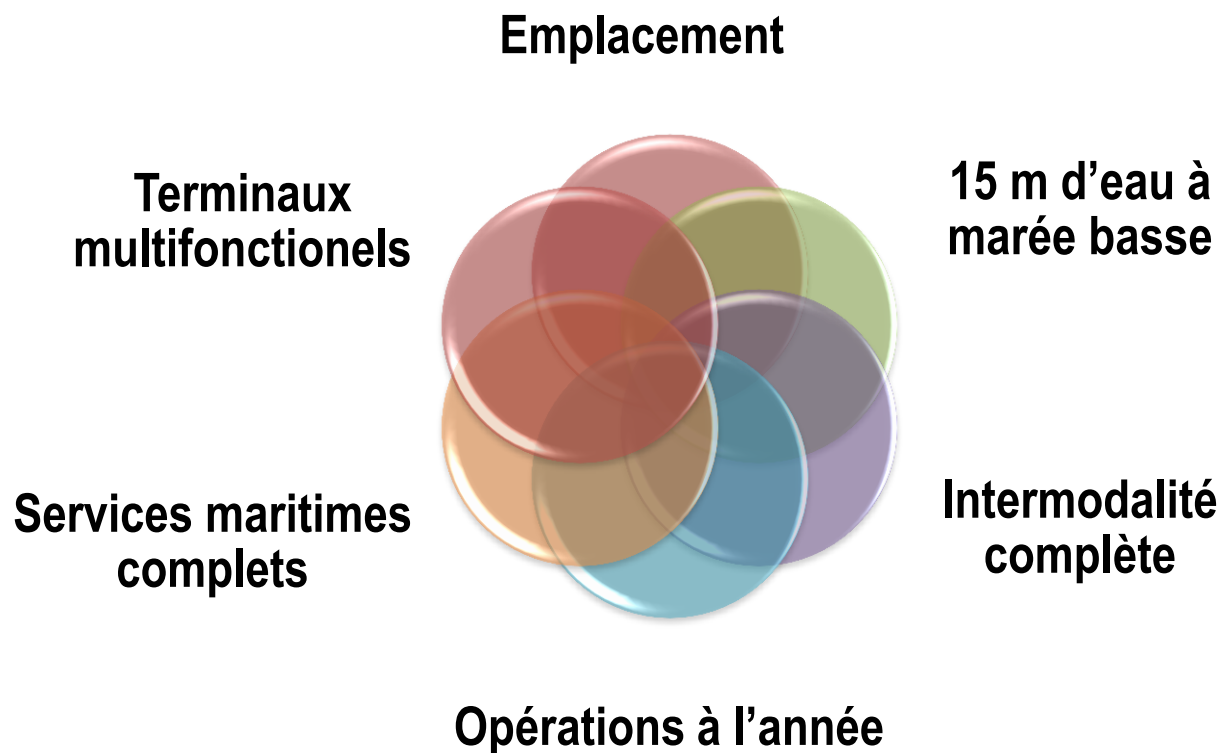
ARRIMAGE DU ST-LAURENT
ST. LAWRENCE STEVEDORING



COMPAGNIE D'ARRIMAGE DE QUÉBEC LTÉE
QUÉBEC STEVEDORING COMPANY LTD



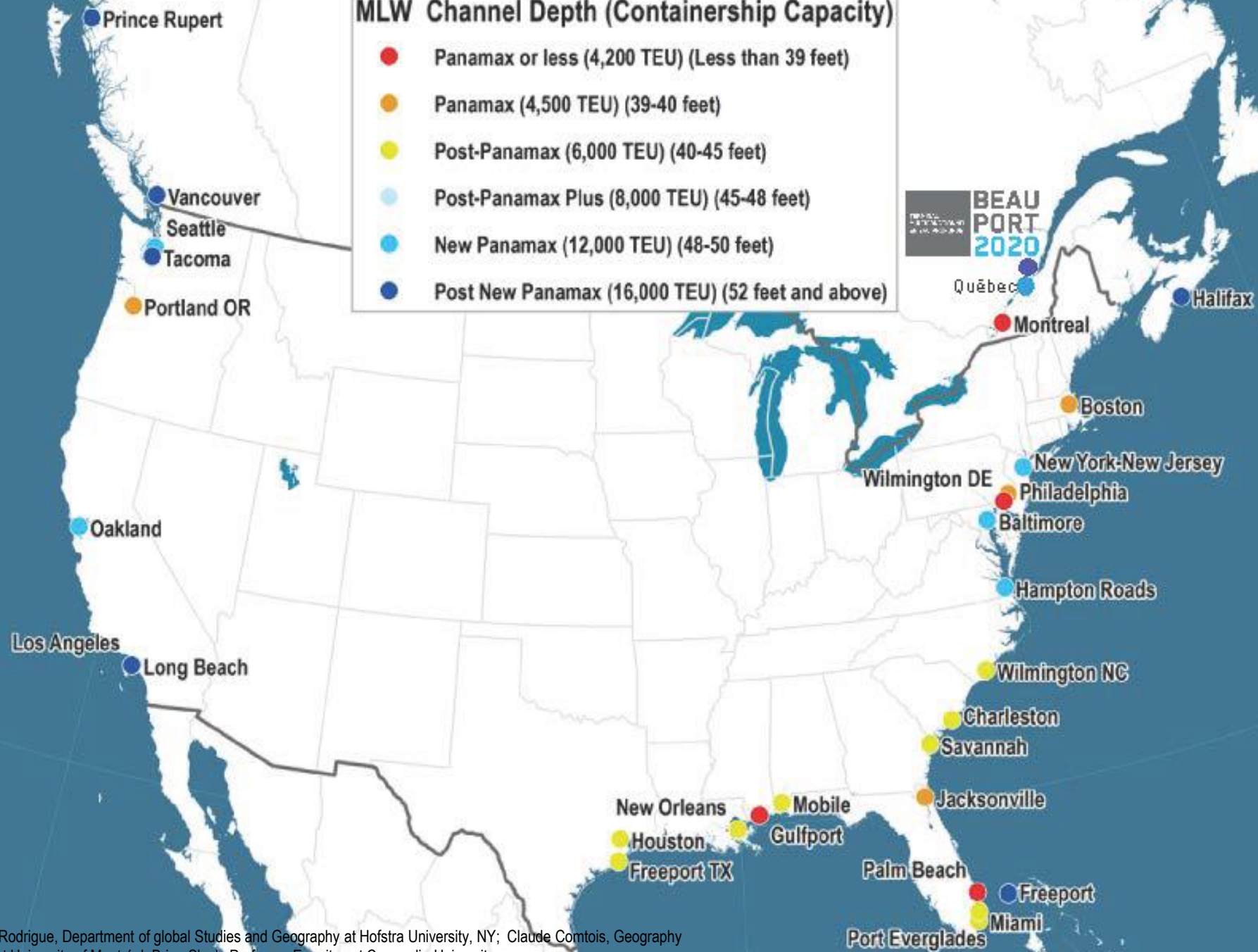
UN ACTIF STRATÉGIQUE CANADIEN



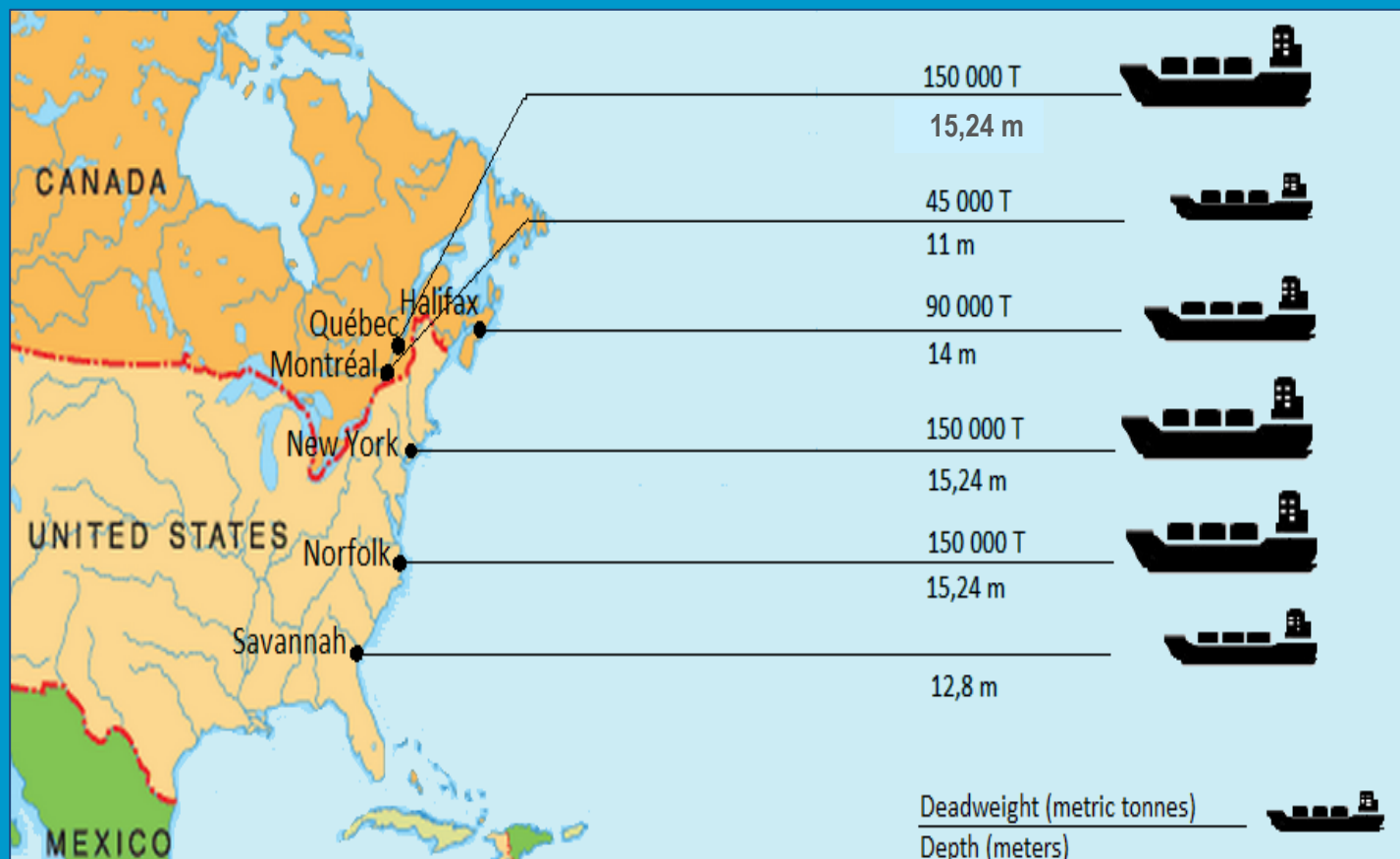
**Le port en eau profonde à proximité
des Grands Lacs.**

MLW Channel Depth (Containership Capacity)

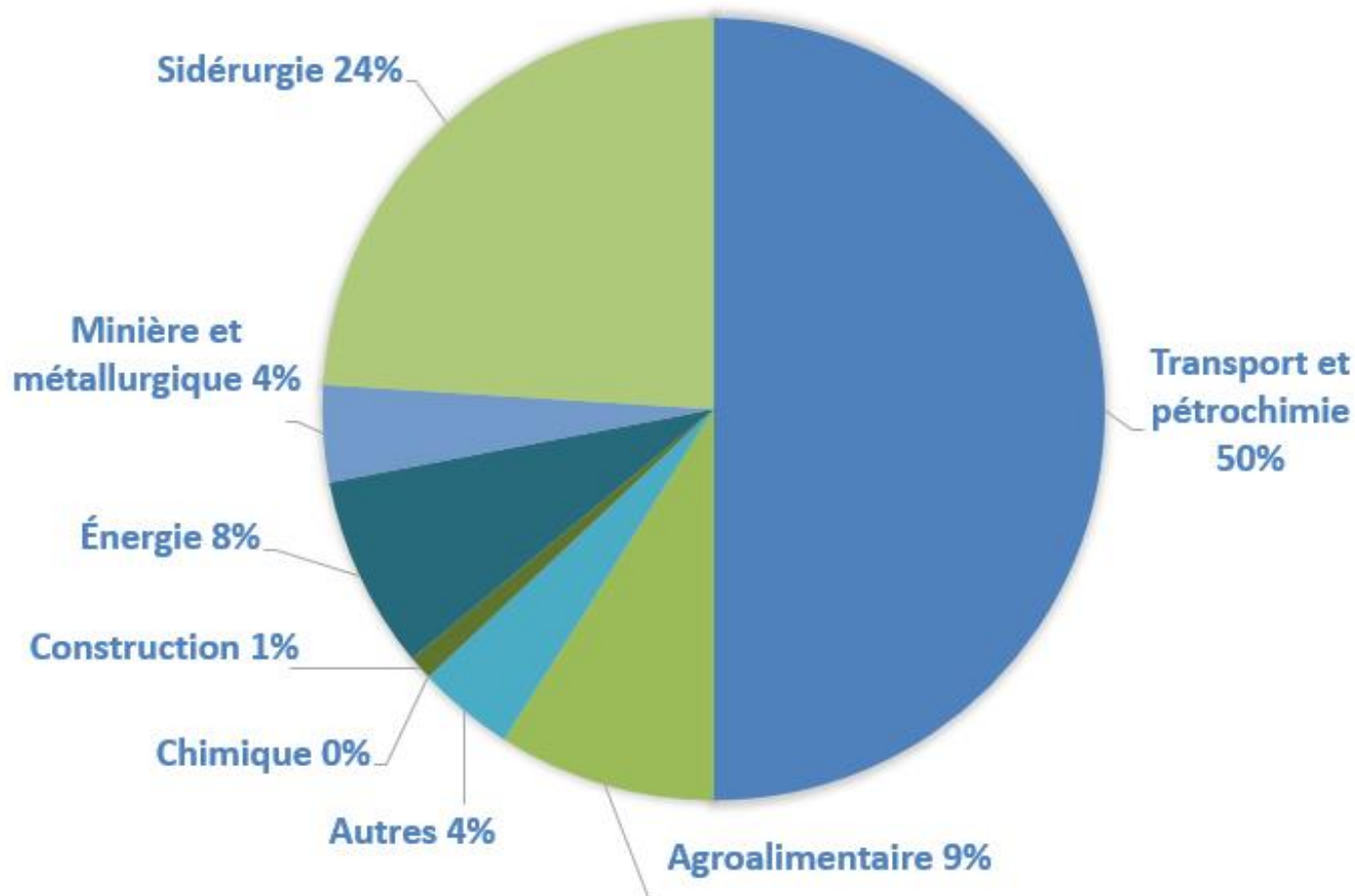
- Panamax or less (4,200 TEU) (Less than 39 feet)
- Panamax (4,500 TEU) (39-40 feet)
- Post-Panamax (6,000 TEU) (40-45 feet)
- Post-Panamax Plus (8,000 TEU) (45-48 feet)
- New Panamax (12,000 TEU) (48-50 feet)
- Post New Panamax (16,000 TEU) (52 feet and above)



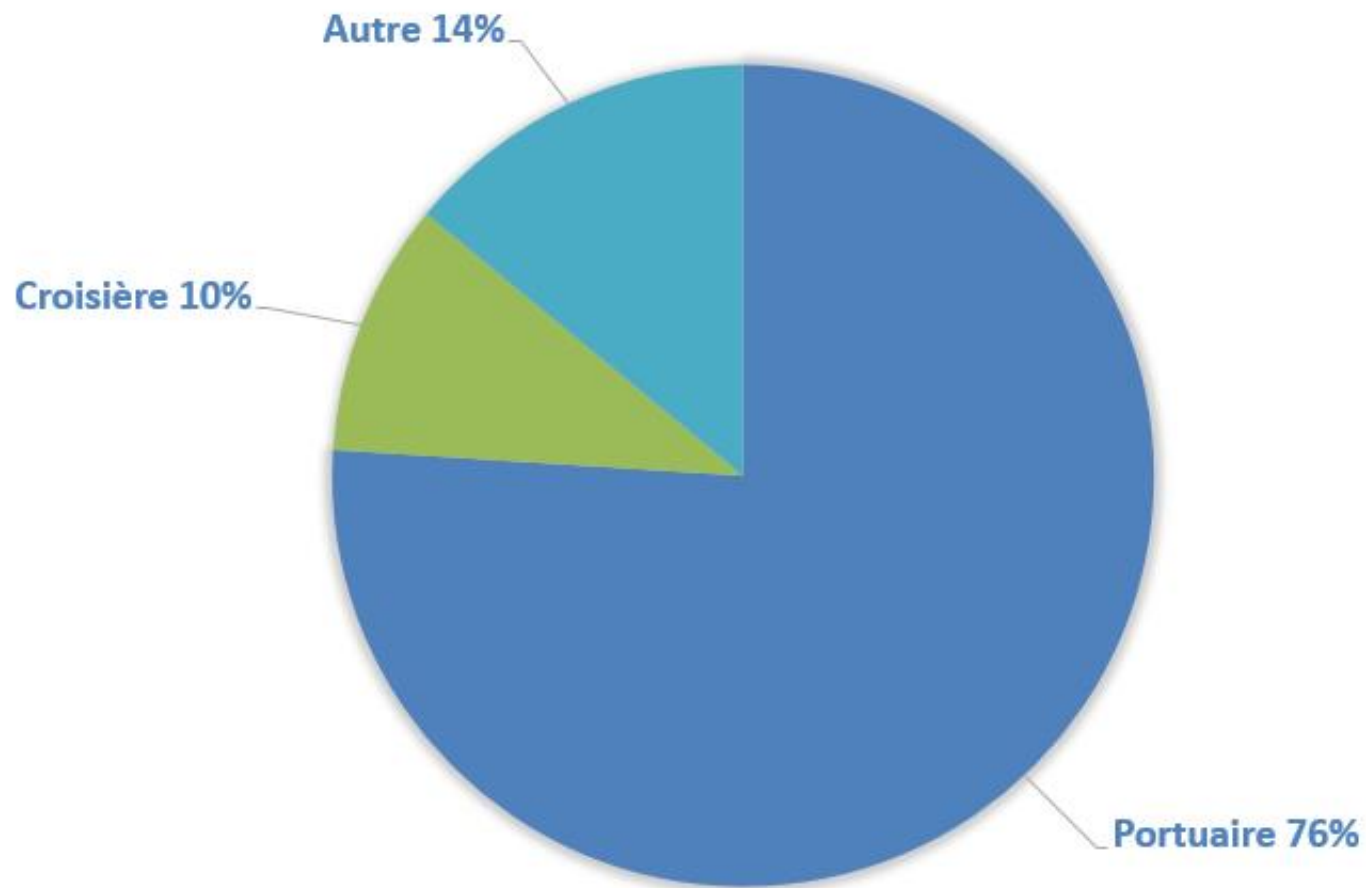
Au cours des 10 dernières années, 70% des marchandises manutentionnées au Port de Québec, **n'auraient pas pu être transbordées ailleurs** sur le Saint-Laurent en raison de la profondeur d'eau que nécessitait le transport de celles-ci.



RÉPARTITION DES TONNAGES SELON LES INDUSTRIES



PROVENANCE DES REVENUS



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET EMPLOIS GÉNÉRÉS

(Source : KPMG 2015)



730 M\$

1,05 G\$

1,35 G\$



7 964
EMPLOIS

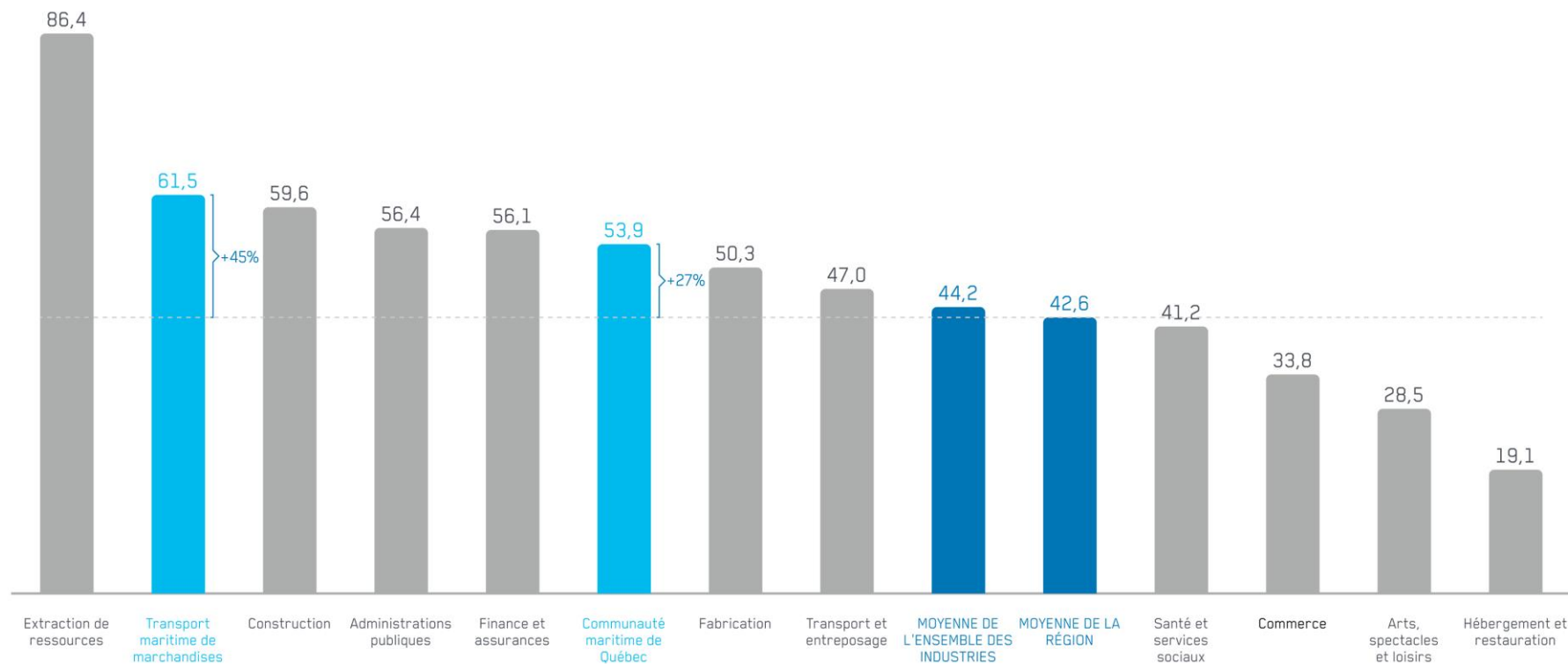
11 450
EMPLOIS

13 250
EMPLOIS



COMPARAISON DES REVENUS ANNUELS MOYENS DES TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN PAR INDUSTRIE AU QUÉBEC

(Source : Statistiques Canada (EERH) 2014; analyse KPMG)



UNE COHABITATION VILLE- PORT FORTE

- Relation citoyenne
- Aménagement urbain
- Développement durable



RELATION CITOYENNE

- 18 rencontres du Comité de relations avec la communauté
- 22 rencontres avec le Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec
- Comité intersectoriel sur la contamination environnementale
- 95 rencontres avec différentes tables de concertation et autres rencontres de travail

AMÉNAGEMENT URBAIN



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Premier plan d'action en développement durable
- Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC)
- Mesures de mitigations



VIDÉO MESURES DE MITIGATION



PORT QUÉBEC



BAIE DE BEAUPORT

PROPRIÉTAIRE	
	
TITRE	
ÉCHANTILLONNAGE DE L'AIR SECTEUR DE BEAUPORT	
CONÇU PAR: N.H.	ÉMISSION: 15-01-2014
DESSINÉ PAR: S.G.	RÉVISION:
APPROUVÉ PAR: N.H.	
No. PROJET:	
ÉCHELLE : AUCUNE	
No. Dessin APQ	

LÉGENDE

#4 ● STATION DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR



LÉGENDE

2 ● STATION DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

PROPRIÉTAIRE	
 PORT QUÉBEC	
TITRE	
ÉCHANTILLONNAGE DE L'AIR SECTEUR DE L'ANSE AU FOULON	
CONÇU PAR: N.H.	ÉMISSION: 15-01-2014
DESSINÉ PAR: S.G.	RÉVISION:
APPROUVÉ PAR: N.H.	
N ^o . PROJET:	
ÉCHELLE : AUCUNE	
N ^o . DESSIN APQ	

DES MESURES DE VIGIE ET DE MONITORING EFFICACES

Un système d'alerte

- Capteurs installés autour du site
- Caméras classiques et infrarouges
- Patrouilleurs
- Équipe dédiée à l'environnement
- Opérateurs

17 arrêts d'opération

EFFECTUER LA GESTION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE L'AIR



MESURES DES PARTICULES FINES

Station - 2e Avenue, Secteur Limoilou

MESURE DES PARTICULES FINES

60 DERNIERS JOURS

DONNÉES HISTORIQUES

12 novembre 2015

7

Moyenne quotidienne $PM_{2.5}$



Nord



Station 2e Avenue, Secteur Limoilou



Port de Québec, Secteur Beauport

MESURES DES PARTICULES FINES

Station - 2e Avenue, Secteur Limoilou

MESURE DES PARTICULES FINES

60 DERNIERS JOURS

HISTORIQUE ANNUEL

EMPLACEMENT



MESURES DES PARTICULES FINES

Station - 2e Avenue, Secteur Limoilou



En 2015, pour les 146 jours mesurés, la station 2e Avenue, Secteur Limoilou a été sous la norme 100% du temps soit à raison de 146 jours.

**BEAU
PORT
2020**



BEAUPORT 2020

LE PROJET

PORT QUÉBEC



VIDÉO B2020

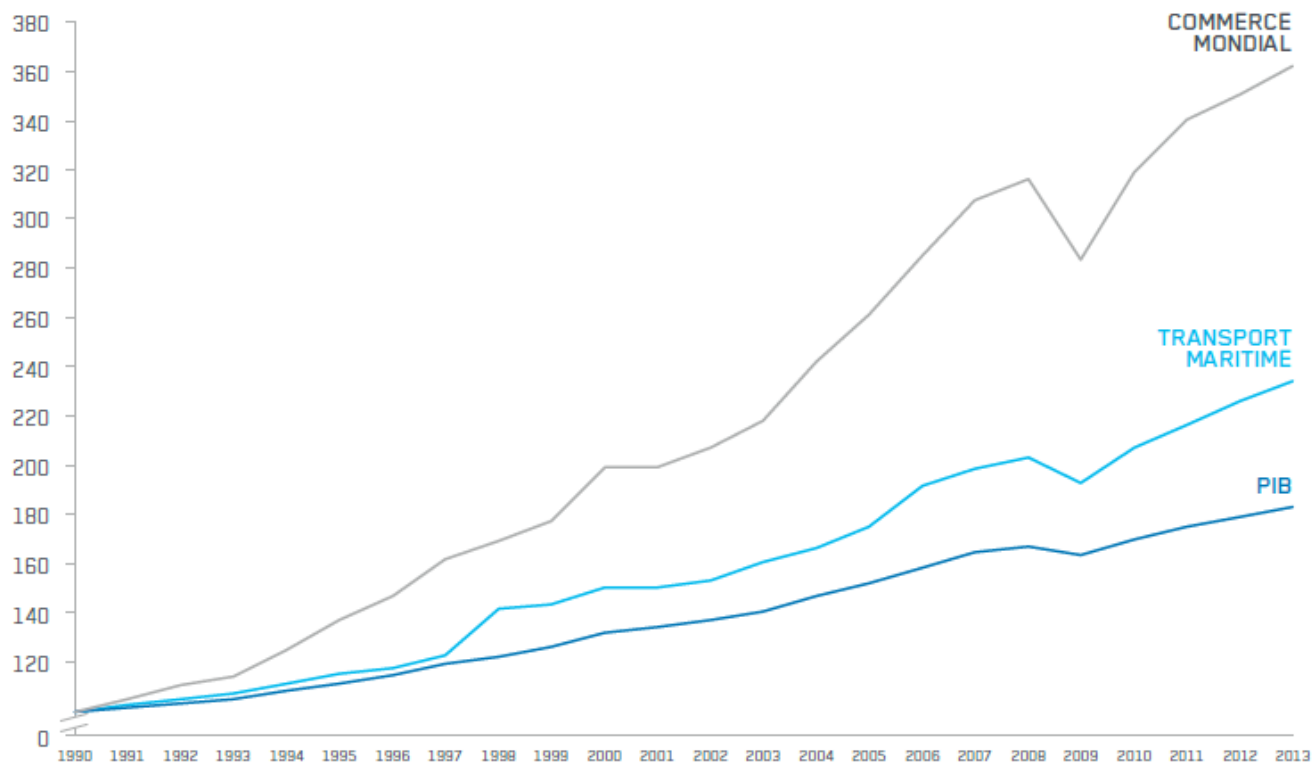


PORT QUÉBEC

UN FLEUVE D'OPPORTUNITÉS...

- Accord de libre-échange (CETA et TPP)
- Stratégie maritime
- Plan Nord
- Forte croissance du transport maritime (90% du commerce mondial)
- Élargissement du canal de Panama et de Suez
- Et plus encore ...

FORTE CROISSANCE DU TRANSPORT MARITIME



UN MODE DE TRANSPORT DURABLE

SÛR
ÉCONOMIQUE
ÉCOLOGIQUE



870
CAMIONS



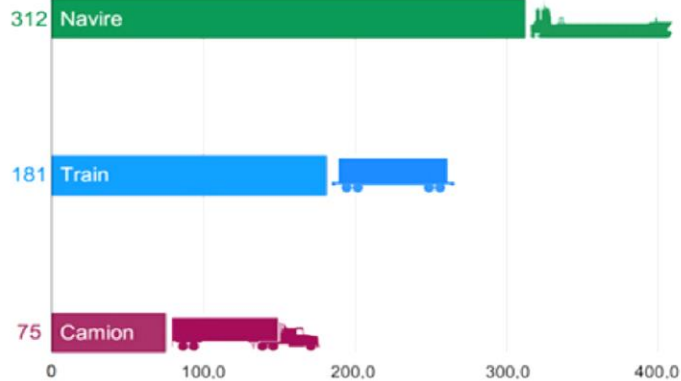
225
WAGONS
FERROVIAIRES



1 NAVIRE
CAPACITÉ TYPIQUE
25 000 TONNES MÉTRIQUES

Économie de carburant

Distance en kilomètres parcourue par une tonne de marchandises en consommant 1 litre de carburant



Émissions de gaz à effet de serre

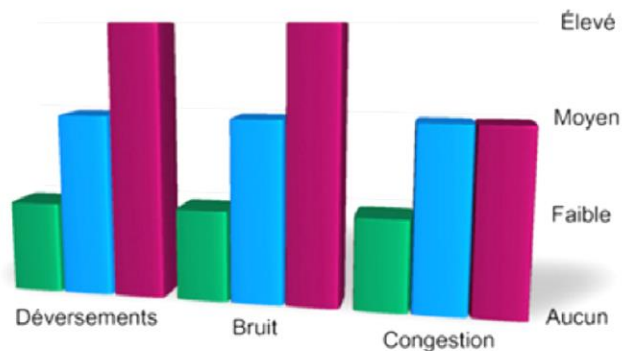
Grammes de CO₂ par tonne de marchandises transportées sur 1 kilomètre



Déversements, bruit, congestion

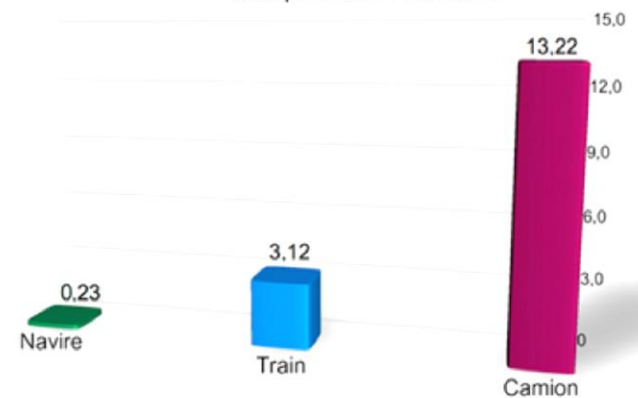
Bruit : dépréciation due au bruit, par tonne-km
Congestion : retard occasionné ou \$ par tonne-km

■ Navire ■ Train ■ Camion

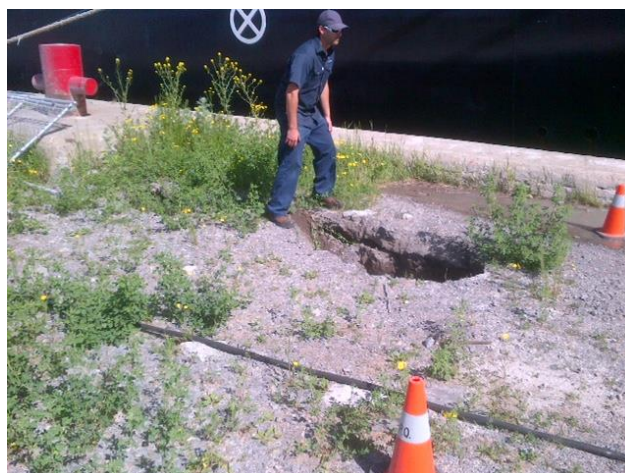
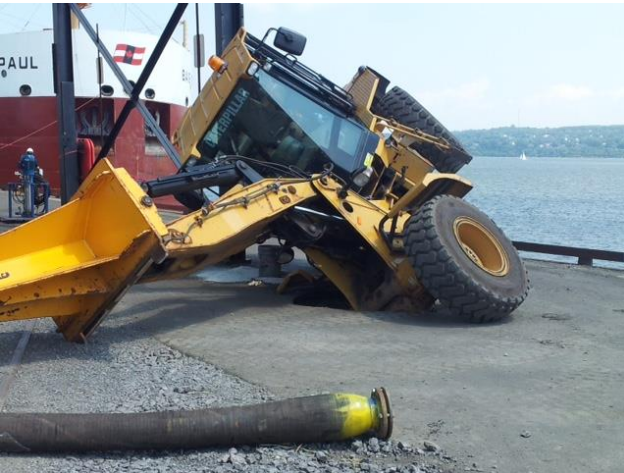


Sécurité

Blessés par milliard de tonnes de marchandises transporté sur 1 kilomètre



INFRASTRUCTURES VIEILLISSANTES : UN DÉFI DE 310 MILLIONS



SITUATION FINANCIÈRE PRÉCAIRE

- Besoin financier pour la restauration : 310 M\$
- BAIIA moyen depuis 2005 : 8,9 M\$ / année
- Liquidité du port : aucune
- Liquidités requises opérations courantes : 12 M\$
- Programme fédéral pour la restauration des infrastructures : aucun



Créer un **nouvel espace de développement économique** pour répondre à la croissance de l'industrie maritime, consolider la compétitivité du port et assurer la pérennité de ses infrastructures.

PORT QUÉBEC



LE PROJET B2020

simulation de terminaux
de transbordement

- 610 mètres de ligne de quai
- 17,5 hectares de surface
- Consolidation et réaménagement de la plage

UN PROJET POUR TOUS



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Projet de 190 M\$
- Investissements privés de 250 à 400 M\$
- 1 200 emplois par année durant la construction / 5 ans
- 1 100 emplois permanents
- 100 M\$ par année en retombées économiques



ENVIRONNEMENT

- PLUS DE 35 ÉTUDES RÉALISÉES À CE JOUR
- ÉTUDES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES
- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
- ÉCOSYSTÈME



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Un projet soumis volontairement à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale





NOS ENGAGEMENTS

- Terminaux 100% sous couvert
- Tout nouveau projet et nouveaux terminaux soumis au *Processus environnemental de participation citoyenne*
- Intermodalité à faible empreinte carbone
- Espace récréotouristique bonifié

UNE HISTOIRE DE GRANDS PROJETS

1608 PREMIÈRES INSTALLATIONS PORTUAIRES

1732 PREMIERS CHANTIERS NAVALS

1860 PREMIERS AMÉNAGEMENTS DU SECTEUR DE L'ESTUAIRE ET DE LA POINTE-À-CARCY

1880-1890 CONSTRUCTION DU BASSIN LOUISE

1912-1958 CONSTRUCTION DES SILOS À CÉRÉALES

1925-1931 CONSTRUCTION DE L'ANSE AU FOULON AVEC 8 QUAIS ET 53 HECTARES

1960-1968 CONSTRUCTION DU SECTEUR DE BEAUPORT AVEC 4 QUAIS ET 92 HECTARES

2015 BEAUPORT 2020



UN PORT EN CONSTANTE MUTATION



PORT QUÉBEC



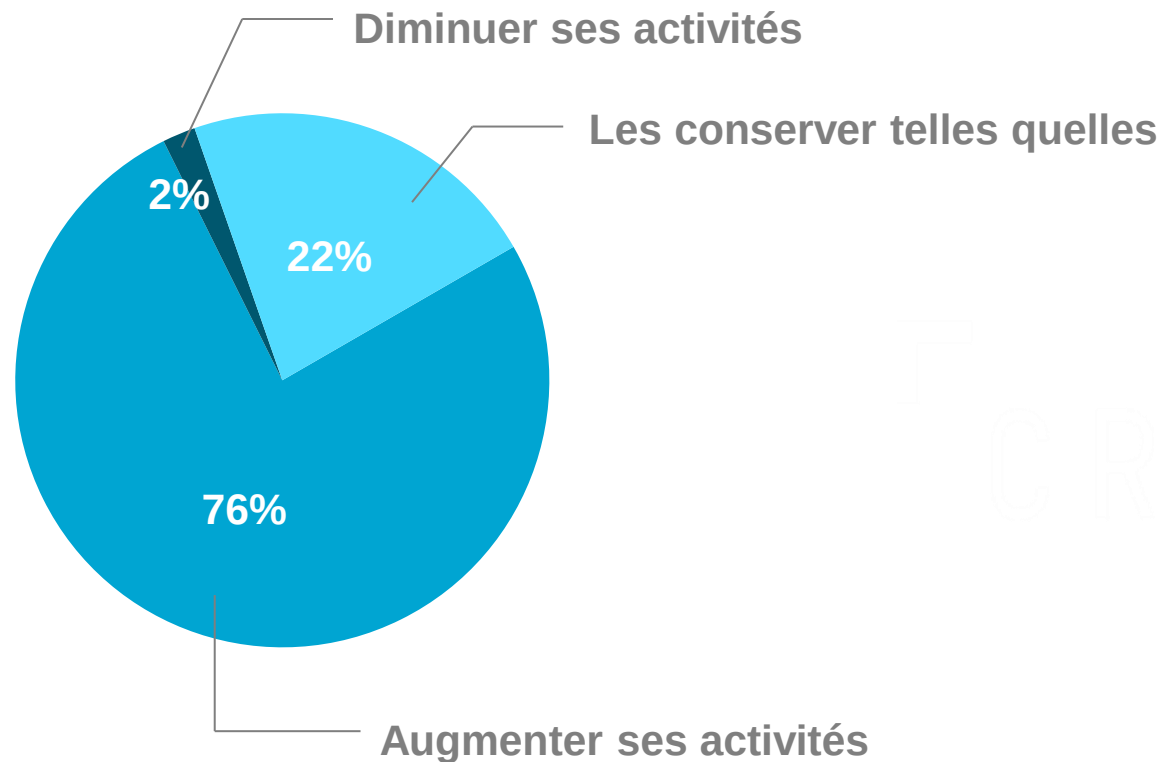


LA POPULATION EST-ELLE VRAIMENT CONTRE SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT?



PORT QUÉBEC

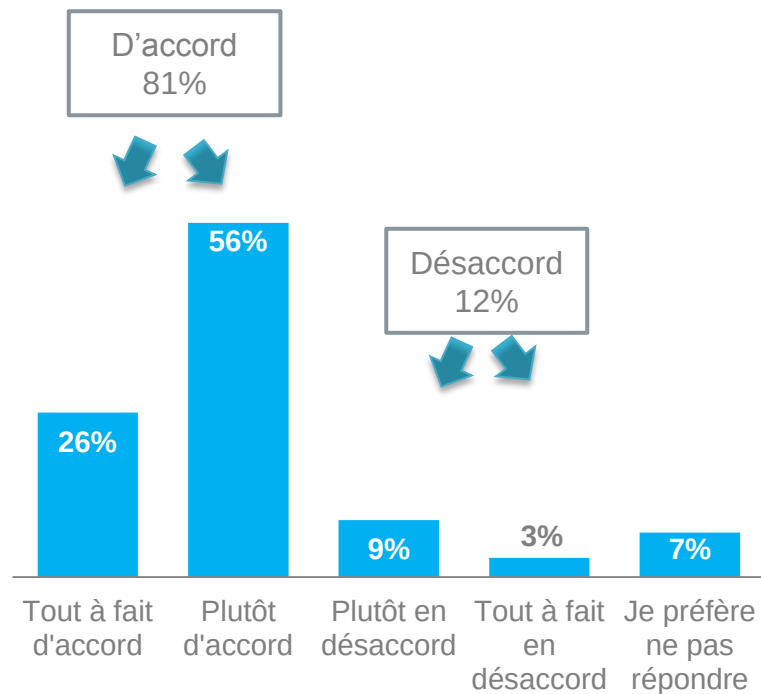
À VOTRE AVIS, EST-CE QUE LE PORT DEVRAIT DANS LE FUTUR ?



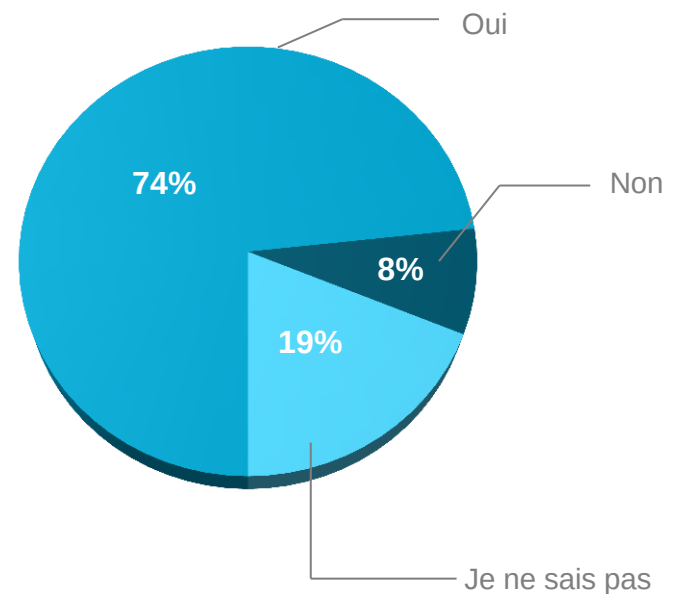
PROJETS ET AVENIR DU PORT DE QUÉBEC

Base : Parmi tous les répondants, n=500

Construction de nouveaux quais dans le fleuve



Infrastructures supplémentaires au Port de Québec



Q. Seriez-vous d'accord si pour saisir de nouveaux marchés et créer des emplois, le Port devrait construire de nouveaux quais dans le fleuve ?

Q. Croyez-vous que le Port de Québec devrait se doter d'infrastructures supplémentaires pour accroître ses activités et créer des emplois ?



QUESTIONS

ANNEXES — Chapitre 5

Annexe 5.1	Questionnaire-enquête (version française)
Annexe 5.2	Questionnaire-enquête (version anglaise)
Annexe 5.3	Formulaire de consentement (version française)
Annexe 5.4	Formulaire de consentement (version anglaise)
Annexe 5.5	Zone du chantier, zone d'étude et zone d'étude élargie du projet
Annexe 5.6	Liste des études mise à jour (version française)
Annexe 5.7	Liste des études mise à jour (version anglaise)
Annexe 5.8	Synthèse des activités d'information et de consultation auprès des Premières Nations en 2015 et 2016 – Première série
Annexe 5.9	Synthèse des activités d'information et de consultation auprès des Premières Nations en 2015 et 2016 – Deuxième série
Annexe 5.10	Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par la Nation huronne-wendat
Annexe 5.11	Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par les Premières Nations abénaquises
Annexe 5.12	Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par la Première Nation mohawk de Kahnawake
Annexe 5.13	Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par les Premières Nations innues d'Essipit et de Mashteuiasth
Annexe 5.14	Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat sur le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde au Port de Québec – Beauport 2020
Annexe 5.15	Informations sur les Premières Nations de Mashteuiasth et d'Essipit – Étude d'impact environnemental du projet Beauport 2020

Étude d'impact environnemental du projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde au port de Québec-Beauport 2020

Questionnaire d'enquête destiné aux communautés autochtones

THÈME 1: ACTIVITÉS TRADITIONNELLES ET FRÉQUENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ÉLARGIE DU PROJET BEAUPORT 2020

1. Est-ce que la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 recoupe le territoire que vous utilisez couramment pour la pratique de vos activités traditionnelles (note : la zone d'étude élargie est illustrée sur la carte ci-jointe) ?

- ☒ Oui
☐ Non

2. A) Est-ce que votre communauté pratique des activités traditionnelles particulières (chasse, pêche, piégeage, cueillette, lieu de rencontre, pratique religieuse, pratique culturelle ou toute autre activité) dans la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 (voir la carte ci-jointe) ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 2B, puis à la question 3**)
☐ Non (**Passez à la question 3**)

B) Si oui :

- i) Quelles sont ces activités (chasse, pêche, pratique culturelle, pratique religieuse, etc.) ?

- ii) Pouvez-vous localiser précisément le ou les endroits où ont lieu ces activités ?

- iii) Quelles sont les périodes de fréquentation de ces endroits ?

- iv) Combien d'utilisateurs fréquentent ce secteur ?

- v) Quelles sont les principales espèces (poissons, animaux, plantes et autres ressources naturelles) récoltées par les membres de votre communauté dans la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 ?

- vi) Est-ce que votre communauté dépend de la récolte de ces espèces pour son alimentation ou pour la pratique d'activités traditionnelles particulières ?

- vii) Y a-t-il d'autres ressources naturelles (autres que les espèces animales ou végétales) dans la zone d'étude élargie du projet que votre communauté utilise pour ces activités traditionnelles ? Si oui, pouvez-vous indiquer lesquelles et préciser leur emplacement ?

- viii) Est-ce que les membres de votre communauté possèdent des camps de chasse et de cabanes dans la zone d'étude élargie du projet ?

- ix) Est-ce que votre communauté utilise des voies d'accès pour la pratique des activités traditionnelles dans la zone d'étude élargie du projet ? Si oui pouvez-vous les localiser ?

- x) Est-ce que votre communauté possède une ou des sources d'eau potable (permanentes, saisonnières, périodiques) dans la zone d'étude élargie du projet ?

- xi) Y a-t-il des lieux valorisés par votre communauté au plan du patrimoine naturel et culturel dans la zone d'étude élargie du projet (ex. : établissements, cimetières, sites sacrés, lieux de rencontre, etc.) ? Si oui pouvez-vous localiser précisément ces lieux ?

3. A) Est-ce que votre communauté pratique des activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, cueillette, lieu de rencontre, pratique religieuse, pratique culturelle ou toute autre activité) dans le fleuve St-Laurent, mais ailleurs que dans la zone d'étude élargie ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 3B, puis à la question 4**)
☐ Non (**Passez à la question 4**)

B) Si oui :

Pour exercer ces pratiques, utilisez-vous des voies d'accès situées dans la zone d'étude élargie ? Si oui, pouvez-vous les préciser et les localiser ?

4. A) Est-ce que votre communauté pratique la pêche d'espèces de poisson migratrices (comme par exemple l'esturgeon jaune, l'esturgeon noir, l'anguille d'Amérique, l'alse savoureuse, le bar rayé, etc.), dans le fleuve St-Laurent ou le long de ses rives, en amont ou en aval de la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 4B, puis à la question 5**)
☐ Non (**Passez à la question 5**)

B) Si oui :

- i) Quelles sont ces espèces ?

- ii) Dans quel(s) secteur(s) a lieu cette pêche ?

- iii) À quel (s) moment (s) de l'année a lieu cette pêche ?

- iv) À quelle fréquence a lieu cette activité de pêche ?

- v) Est-ce que votre communauté dépend des produits de cette pêche pour son alimentation ou pour la pratique d'activités traditionnelles ?

THÈME 2 : ACTIVITÉS COMMERCIALES ET RÉCRÉATIVES

5. A) Est-ce que votre communauté fréquente ou utilise la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 à des fins commerciales ou récréatives (ex. : pourvoirie, foresterie, etc.) ?

- ☐ Oui (**Passez aux questions 5B, puis à la question 6**)
☐ Non (**Passez à la question 6**)

B) Si oui :

- i) Quelles sont ces activités et où se tiennent-elles ?

- ii) À quel moment de l'année se déroulent ces activités ?

6. A) Est-ce que votre communauté pratique des activités commerciales ou récréatives liées aux espèces de poissons migratrices dans le fleuve St-Laurent ou le long de ses rives, en amont ou en aval de la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 6B, puis à la question 7**)
☐ Non (**Passez à la question 7**)

B) Si oui, pouvez-vous les localiser et les décrire ?

THÈME 3 : PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT LES IMPACTS DU PROJET BEAUPORT 2020

L'APQ vous a fait parvenir des documents d'information qui décrivent le projet Beauport 2020 et ses différentes étapes. Certains de ces documents décrivent également les impacts attendus du projet sur le milieu biologique, physique et humain.

7. A) Selon vous, est-ce que le projet Beauport 2020 aurait un impact sur l'usage courant de vos terres et/ou sur la pratique de vos activités traditionnelles ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 7B, puis à la question 8**)
☐ Non (**Passez à la question 8**)

B) Si oui, lesquels ?

8. A) Selon vous, est-ce que le projet Beauport 2020 aurait un impact sur les espèces de poisson migratrices (ex. : esturgeon noir et jaune, bar rayé) ou toute autre ressource halieutique ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 8B, puis à question 9**)
☐ Non (**Passez à la question 9**)

B) Si oui :

Selon vos connaissances traditionnelles ou celles d'autres membres de la communauté, quels sont les impacts potentiels que vous anticipez sur ces espèces et leurs habitats ?

9. A) Avez-vous des préoccupations ou des commentaires concernant les impacts potentiels du projet Beauport 2020 sur la pêche des espèces de poisson migratrices ou la pêche de toute autre ressource halieutique (ex. : esturgeons jaune et noir, bar rayé) ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 9B, puis à la question 10**)
☐ Non (**Passez à la question 10**)

B) Si oui, pouvez-vous expliquer en quoi ?

10. A) Avez-vous des préoccupations ou commentaires concernant les effets cumulatifs des projets et activités réalisés dans le passé sur les espèces de poisson migratrices ou toute autre ressource halieutique et leurs habitats (ex. : esturgeons jaune et noir, bar rayé, etc.) ?

- ☐ Oui (**Passez à la question 10B, puis à la question 11**)
☐ Non (**Passez à la question 11**)

B) Si oui, pouvez-vous détailler ?

- 11 A) Avez-vous d'autres commentaires ou préoccupations à formuler concernant les impacts potentiels du projet Beauport 2020, tel qu'il est défini actuellement ?

- ☐ Oui (**passez à question 11B**)
☐ Non (**fin du questionnaire**)

B) Si oui, lesquels ?

FIN DU QUESTIONNAIRE

Merci de votre collaboration !



ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT OF THE BEAUPORT 2020 PROJECT

Development of a Multifunctional Deep-Sea Wharf in the Port of Quebec

Questionnaire

THEME 1: TRADITIONAL ACTIVITIES AND USE OF THE BEAUPORT 2020 PROJECT'S EXTENDED STUDY AREA

1. Does the Beauport 2020 project's extended study area (see the attached map) overlap the area where you currently practice your traditional activities?
 - ☐ Yes
 - ☐ No

2. A) Does your community practice any specific traditional activities (e.g.: hunting, fishing, trapping, gathering, religious or cultural practices or any other activities) in the Beauport 2020 project's extended study area (see the attached map)?
 - ☐ Yes (**Go to question 2B, and then to question 3A**)
 - ☐ No (**Go to question 3A**)

B) If yes:

- i) What are these activities (e.g. hunting, fishing, cultural or religious practices, etc.)?
- ii) Can you indicate where these activities take place?
- iii) At what time of the year do you frequent these areas?
- iv) How many individuals frequent these areas?
- v) What are the main species (fish, animal, plant and other natural resources) harvested by members of your community in the Beauport 2020 project's extended study area?
- vi) Does your community depend on the harvesting of these resources for food or for the practice of specific traditional activities?

- vii) Are there any other natural resources (apart from animals and plants) in the project's extended study area that are used by the community for their traditional activities? If yes can you indicate what and where they are?

- viii) Do the members of your community have fishing or hunting camps in the project's extended study area?

- ix) Do members of your community use access routes for practicing their traditional activities in the project's extended study area?

- x) Does your community use drinking water sources (permanent, seasonal, occasional) in the project's extended study area?

- xi) Does your community have valued cultural or natural sites (establishments, cemeteries, sacred sites, gathering places, etc.) within the project's extended study area? If yes can you tell us where these are?

3. A) Does your community practice traditional activities (hunting, fishing, trapping, gathering, gathering places, religious or cultural activities, or any other activities) along the St. Lawrence River, outside the extended study area?

- ☐ Yes (**Go to question 3B, and then to question 4A**)
☐ No (**Go to question 4A**)

B) if yes:

Do you have to travel through the extended study area to practice these activities? If so, can you indicate what and where they are?

4. A) Does your community fish migratory fish species (e.g. lake sturgeon, Atlantic sturgeon, American eel, American shad, striped bass, etc.) in the St. Lawrence River or along its banks, upstream or downstream from the Beauport 2020 project's extended study area?

- ☐ Yes (**Go to question 4B, and then to question 5A**)
☐ No (**Go to question 5A**)

B) If yes:

i) Which species?

ii) In what area(s) do you fish them?

iii) At what time of the year do you fish?

iv) How often do you fish?

v) Does your community depend on these fish resources in the regular diet or to practice traditional activities?

THEME 2: COMMERCIAL AND RECREATIONAL ACTIVITIES

5. A) Does your community use the Beauport 2020 project's extended study area for commercial or recreational purposes (e.g.: outfitters, forestry, etc.)?

☐ Yes (**Go to questions 5B and then to question 6A**)

☐ No (**Go to question 6A**)

B) If yes:

i) What are these activities and where do they occur?

ii) At what time of the year do these activities occur?

6. A) Does your community has any commercial or recreational activities related to migratory fish species (e.g. lake sturgeon, Atlantic sturgeon, American eel, American shad, striped bass, etc.) in the St. Lawrence River or along its banks, upstream or downstream from the Beauport 2020 project's extended study area?

☐ Yes (**Go to question 6B, then to question 7A**)

☐ No (**Go to question 7A**)

B) If yes, can you describe these activities and where they occur?

THEME 3 : CONCERNS AND COMMENTS REGARDING THE IMPACTS OF THE BEAUPORT 2020 PROJECT

The QPA has sent you information documents describing the Beauport 2020 project and its different stages. Some of these documents also describe the project's anticipated impacts on the biological, physical and human environments.

7. A) Do you think that the Beauport 2020 project could have an impact on the current use of your land and/or the practice of your traditional activities?

- ☐ Yes (**Go to question 7B, and then to question 8A**)
☐ No (**Go to question 8A**)

B) Yes, what could be the impacts?

8. A) Do you think the Beauport 2020 project will have an impact on migratory fish species (e.g. Atlantic sturgeon, lake sturgeon, striped bass)?

- ☐ Yes (**Go to question 8B, and then to question 9A**)
☐ No (**Go to question 9A**)

B) If yes:

According to your traditional knowledge or that of other community members, what are the potential impacts that you anticipate on these species and their habitats?

9. A) Do you have any concerns or comments regarding the potential impact of the Beauport 2020 project on the fishing of migratory fish species or the fishing of any other fishery resources (e.g., Atlantic sturgeon, lake sturgeon, striped bass)?

- ☐ Yes (**Go to question 9B, and then to question 10A**)
☐ No (**Go to question 10A**)

B) If yes, can you explain how?

10. A) Do you have any concerns or comments regarding the cumulative effects of past projects and activities upon migratory fish species or other fishery resources and their habitats (e.g., Atlantic sturgeon, lake sturgeon, striped bass)?

- ☐ Yes (**Go to question 10B, and then to question 11A**)
☐ No (**Go to question 11A**)

B) If yes, can you explain?

- 11 A) Do you have any other comments or concerns about the potential impacts of the Beauport 2020 project, as currently defined?

- ☐ Yes (**go to question 11B**)
☐ No (**end of questionnaire**)

B) If yes, what are they?

END OF QUESTIONNAIRE

Thank you for your participation!



Étude d'impact environnemental du projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde au port de Québec-Beauport 2020

Volet participation des groupes autochtones

Formulaire de consentement

- En tant que représentant de la communauté, j'ai été informé de la nature du projet Beauport 2020, de sa justification, de ses différentes composantes et des étapes nécessaires à sa réalisation;
- En tant que représentant de la communauté, j'ai été informé des objectifs du volet participation des groupes autochtones;
- En tant que représentant de la communauté, je peux refuser de répondre à une question, mettre un terme à l'entrevue si celle-ci a lieu en personne ou poser des questions au promoteur;
- En tant que représentant de la communauté, je comprends que les informations livrées serviront à bonifier l'étude d'impact environnemental déposée par le promoteur en février 2016, conformément aux exigences de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE);
- En tant que représentant de la communauté, je comprends que les informations livrées feront l'objet d'un compte rendu sommaire que je pourrai valider ultérieurement;
- En tant que représentant de la communauté, je consens à ce que les informations livrées soient synthétisées et utilisées pour les besoins de l'étude d'impact environnemental du projet Beauport 2020.

Les informations pourront être recueillies lors d'une entrevue téléphonique, en personne, ou par courriel. Les entrevues réalisées par téléphone ou en personne pourraient être enregistrées, suite à l'accord des participants.

Nom du représentant de la communauté

Signature

Date (A/M/J)

Nom du représentant de l'APQ

Signature

Date (A/M/J)



ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT OF THE BEAUPORT 2020 PROJECT

Development of a Multifunctional Deep-Sea Wharf in the Port of Quebec

Aboriginal Consultation

Informed Consent Statement

- As my community's representative, I have been informed of the nature of the Beauport 2020 project, its justification, its different components and the steps necessary for its completion.
- As my community's representative, I have been fully informed about the objectives of the Aboriginal consultation.
- As my community's representative, I can refuse to answer any question, end an interview if conducted in person or ask the promoter questions.
- As my community's representative, I understand that the information provided will be used exclusively to complete the environmental assessment submitted in February 2016, in accordance with the requirements of the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA).
- As my community's representative, I understand that the information provided will be summarized and that I will have the chance to validate this summary.
- As my community's representative, I consent to the use of the information which will be summarized in a public report for the environmental assessment of the Beauport 2020 project.

Information may be collected via a telephone interview, in person or by email. Interviews conducted by telephone or in person could be audio recorded upon approval of the interviewee.

Name of Community Representative

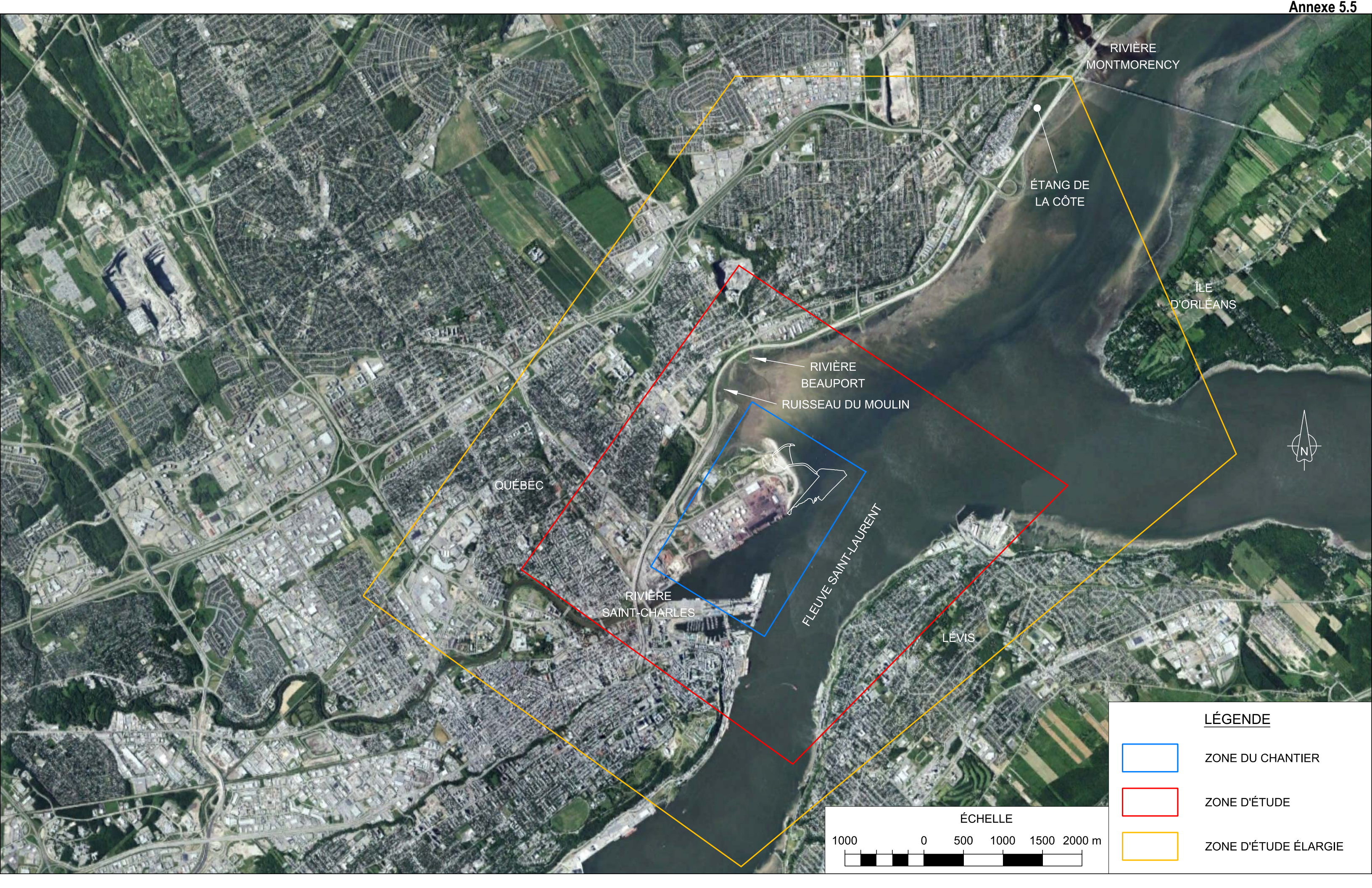
Signature

Date (Y/M/D)

Name of QPA Representative

Signature

Date (Y/M/D)



LÉGENDE



ZONE DU CHANTIER

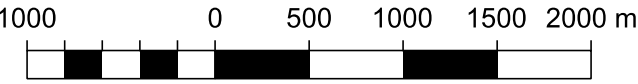


ZONE D'ÉTUDE



ZONE D'ÉTUDE ÉLARGIE

ÉCHELLE



MILIEU HUMAIN

No intrant	No annexe	Titre
001	H1	Simulation visuelle (2014)
002	H2	Étude complémentaire de la Nation huronne-wendate -Rapport de la pré-enquête (2016)
003	H3	Étude complémentaire volet autochtone (2016)
004	H4	Modélisation numérique des impacts éoliens (2014)

MILIEU BIOLOGIQUE

No intrant	No annexe	Titre
005	B1	Étude de caractérisation de l'habitat du poisson i Travaux 2013 (2016)
006	B2	Étude de caractérisation de l'habitat du poisson i Travaux 2014 (2016)
007	B3	Étude de caractérisation de l'habitat du poisson i Travaux 2015 et bilan 2013-2015 (2016)
008	B4	Suivi télémétrique de l'esturgeon noir i Travaux 2013-2014 (2016)
008	B4.1	Suivi télémétrique de l'esturgeon noir i Travaux 2014-2015 (2016)
009	B5	Suivi télémétrique de l'esturgeon noir i Travaux 2015 (2016) - Préparatoire
010	B6	Étude de suivi de la fraie de l'aloise savoureuse et du bar rayé i 2015
011	B7	Caractérisation des habitats aquatiques et leur utilisation par les poissons i Synthèse des travaux 2013 à 2015 (2016)
012	B8	Résultat de l'inventaire visant à vérifier la présence de la gentiane de Victorin et de la ciculaire de Victorin var. victorinii (2015)
013	B9	Caractérisation des milieux humides et des habitats touchés par le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde au Port de Québec (2015)
014	B10	Inventaire fauniques - Oiseaux et tortues (2015)
015	B11	Suivi de la migration de l'avifaune dans le secteur de la Baie de Beauport (2015)
016	B12	Suivi automnal des migrations de l'avifaune (2006)
017	B13	Suivi des migrations de l'avifaune (2007)
018	B14	Suivi des migrations de l'avifaune (2008)
019	B15	Potentiel de présence des espèces en péril et planification (2005)
020	B16	Baie de Beauport - Rentrant sud-ouest - Inventaire des espèces en péril (2005)
021	B17	Observations et recommandations pour la protection des hirondelles de rivage à Beauport (2008)
022	B18	Suivi 2015 i Hirondelle de rivage - Projet d'aménagement de nichoirs pour l'hirondelle de rivage (2015)

MILIEU PHYSIQUE

No intrant	No annexe	Titre
023	P1	Nouvelles infrastructures portuaires - Études préparatoires i Étude environnementale (2013)
024	P2	Caractérisation environnementale complémentaire des sédiments (2015)
025	P3	Caractérisation environnementale de site i Phase II i Nouvelle desserte ferroviaire
026	P4	Caractérisation environnementale des sols - Bassin de sédimentation (2015)
027	P5	Caractérisation des sédiments (2006)
028	P6	Projet d'agrandissement du Port de Québec - Émission des gaz à effet de serre - situation actuelle, phase construction et phase exploitation (2016)
029	P7	Contamination atmosphérique dans l'arrondissement la Cité-Limoilou : la question du nickel (avril 2013) Agence de la Santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
029	P7.1	Contamination environnementale dans le quartier Limoilou : le nickel (septembre 2015) Agence de la Santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
030	P8	Stratégie de valorisation des sols et sédiment contaminés suivant le traitement par stabilisation et solidification
031	P9	Projet d'agrandissement du Port de Québec - Étude du bruit ambiant initial (2015)
032	P10	Aggrandissement du quai i Secteur Beauport - Étude acoustique i phase construction et exploitation (2016)

No intrant	No annexe	Titre
033	P11	Analyse d'impact visuel -Étude de luminosité (2015)
034	P12	Étude acoustique subaquatique dans le cadre de l'étude d'impact pour l'agrandissement du Port de Québec (2015)
035	P13	Rapport technique -Réponse aux questions d'ordre hydro-sédimentaires (2016)
036	P14	Vidéo de la gyre (2016)
037	P15	Modélisation des gaz COé .
038	P16	Impacts de l'extension du secteur portuaire de Beauport sur les conditions hydrosédimentologiques locales (2006)
039	P17	Modélisation numérique des conditions hydrauliques (2007)
040	P18	Étude de la Qualité de l'air i produit de la combustion
041	P19	Rapport : Q024777-E2 Ville de Québec Caractérisation environnementales des sols et de l'eau souterraine Terrain vacant Lot 1 571 593 du cadastre de Québec Boulevard Henri-Bourassa, Québec, Québec, 16 août 2012
042	P20	Étude des conditions hydrosédimentologiques (2010)
043	P21	Mise au point de la variante finale des plages - Modélisation numérique des conditions hydrosédimentologiques (2014)
044	P22	Nouvelles variantes d'aménagement des plages (2016)
046	P24	Modélisation numérique de la stabilité des zones draguées (2014)
047	P25	Étude de configuration finale de la plage (2015)
048	P26	<u>DOUBLON DE 049-I1 (absent)</u>

INGÉNIERIE/TECHNIQUE

No intrant	No annexe	Titre
049	I1	Étude géotechnique (2012)
050	I2	Relevés bathymétriques (2013)
051	I3	Relevés topographiques (2013)
052	I4	Nouvelle desserte ferroviaire i Secteur Beauport - Étude géotechnique (2015)
053	I5	Étude nouvelle voie ferrée à Beauport (2015)
054	I6	Nouvelles infrastructures portuaires - Étude de préfaisabilité i version pour consultation (2007)
055	I7	Étape plans de conception- phase pré-final (2015)
056	I8a I8b	Plan de la plage (2013)

SÉCURITÉ MARITIME

No intrant	No annexe	Titre
057	S1	Étude sur la faisabilité de manœuvres pour le projet ducs-d'Albe et les quais 54 et 55 (2013)
058	S2	Simulations de manœuvres pour le prolongement de la section 53 -nouveau plan de dragage (2015)
059	S3	Impact du projet 2020 sur l'achalandage maritime pour le plan d'eau du Port de Québec et la gestion du trafic de la traverse du nord (2015)
060	S4	Synthèse des manœuvres Beauport 2020 (2015)
061	S5	Sommaire exécutif Tempol (2015)

GÉNÉRAL

No intrant	No annexe	Titre
062	G1	Occupation des berges du côté nord du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Saint-Charles et Montmorency i Période de 1608 à 2015 (2015)
063	G2	Historique des projets d'expansion du secteur de Beauport (2015)
064	G3	Historique de création et d'utilisation de la plage au secteur portuaire de Beauport (2015)
065	G4	Évaluation environnementale Legs fédéral pour le 400e anniversaire de Québec, Baie de Beauport (2008)

ÉCONOMIQUE

No intrant	No annexe	Titre
066	E1	Évaluation des retombées économiques des activités maritimes et portuaires de Québec(2015)

HUMAN ENVIRONMENT

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
001	H1	Visual simulation (2014)	Graph Synergie	36
002	H2	Additional Study on the Huron-Wendat Nation - Pre-Survey Report (20106)	Bureau du Nionwentsio	4
003	H3	Additional Study Aboriginals	WSP	78
004	H4	Digital modelling of wind impacts (2014)	Groupe LaSalle	25

BIOLOGICAL ENVIRONMENT

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
005	B1	Fish Habitat Characterisation Study - 2013 Work (2016)	Environnement Illimité	101
			Environnement Illimité	
006	B2	Fish Habitat Characterisation Study - 2014 Work (2016)	Englobe	94
007	B3	Fish Habitat Characterisation Study - 2015 Work and Summary 2013-2015 (2016)	Englobe	65
008	B4	Telemetric Monitoring of Atlantic Sturgeon - 2013-2014 Work (2016)	Environnement Illimité	76
008	B4.1	Telemetric Monitoring of Atlantic Sturgeon - 2014-2015 Work (2016)	Englobe	65
009	B5	Telemetric Monitoring of Atlantic Sturgeon - 2015 Work (2016) - Preparatory	Englobe	57
010	B6	American Shad and Striped Bass Spawning Monitoring Study - 2015	Englobe	79
011	B7	Characterisation of Aquatic Habitats and their Use by Fish - Summary of 2013-2015 Work (2016)	Englobe	58
		Results of the inventory aiming to check for the presence of Victorin's gentian and Victorin's water-hemlock var. victorinii (2015)		
012	B8	Characterisation of Wetlands and Habitats affected by the Project to Develop a Deep-Water Multifunctional Wharf at the Port of Québec (2015)	GHD	5
013	B9	Wildlife Inventories - Birds and Turtles (2015)	GHD	34
014	B10	Monitoring of Avifauna Migration in the Baie de Beauport Sector (2015)	GHD	142/154
015	B11	Fall Monitoring of Avifauna Migration (2006)	GHD	50
016	B12	Monitoring of Avifauna Migration (2007)	CJB Environnement	45
017	B13	Monitoring of Avifauna Migration (2008)	CJB Environnement	63
018	B14	Potential for Presence of Species at Risk and Planning (2005)	CJB Environnement	59
019	B15	Baie de Beauport - Rentrant sud-ouest - Inventory of Species at Risk (2005)	CJB Environnement	56
020	B16	Observations and Recommendations regarding the Protection of Bank Swallows at Beauport (2008)	CJB Environnement	24
021	B17	2015 Monitoring - Bank Swallow - Project to Develop Nesting Boxes for Bank Swallows (2015)	CJB Environnement	3
022	B18		Écogénie	26

PHYSICAL ENVIRONMENT

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
023	P1	New Port Infrastructure - Preparatory Studies - Environmental Study (2013)	Qualitas	1247
024	P2	Additional Environmental Characterisation of Sediment (2015)	Pangeos	131
025	P3	Environmental Site Characterisation - Phase II - New Rail Link	WSP	230
026	P4	Environmental Characterisation of Soils - Sedimentation Basin	Akifer	108/121
027	P5	Sediment Characterisation	MissionHGE	67
028	P6	Port of Québec Expansion Project - Greenhouse Gas Emissions - Current Situation, Construction Phase and Operational Phase (2016)	RWDI	10
029	P7	Airborne Contamination in the Borough of Cité-Limoilou: The Issue of Nickel (April 2013) Agence de la Santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	DRSP	26
029	P7.1	Environmental Contamination in Limoilou: Nickel (September 2015) Agence de la Santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	DRSP	41
030	P8	Strategy for Reuse of Contaminated Soil and Sediment following Stabilisation/Solidification Treatment	ETS	48
031	P9	Port of Québec Expansion Project - Initial Ambient Noise Study (2015)	RWDI	13
032	P10	Expansion of the Wharf - Beauport Sector - Acoustics Study - Construction and Operational Phases (2016)	WSP	74
033	P11	Analysis of the Visual Impact - Luminosity Study (2015)	Ombrage	36
034	P12	Subaquatic Acoustics Study as part of the Impact Assessment of the Expansion of the Port of Québec (2015)	WSP	112
035	P13	Technical Report - Answers to Hydro-Sedimentary Questions	Groupe LaSalle/NHC	54
036	P14	Video of the gyre (2016)	Groupe LaSalle/NHC	
037	P15	Modelling of CO Gas...	RWDI	43
038	P16	Impacts of the Extension of Beauport's Port Sector on Local Hydrosedimentological Conditions (2006)	Groupe LaSalle	90
039	P17	Digital Modelling of Hydraulic Conditions (2007)	Groupe LaSalle	59
041	P19	Report: Q024777-E2 - City of Québec - Environmental Characterisation of Soil and Groundwater - Vacant lot - Lot 1 571 593 of the Québec Cadastre - Boul. Henri-Bourassa, Québec, Québec, August 16, 2012	Inspect-Sol	392
042	P20	Study of the Hydrosedimentological Conditions (2010)	Groupe LaSalle	117
043	P21	Finalization of the Beach Alternative - Digital Modelling of Hydrosedimentological Conditions (2014)	Groupe LaSalle/NHC	88
044	P22	New Beach Development Alternatives (2016)	Groupe LaSalle/NHC	46
046	P24	Digital Modelling of the Stability of Dredged Areas (2014)	Groupe LaSalle	40
047	P25	Study of the Final Beach Configuration (2015)	Y. Ropars	98
048	P26			

ENGINEERING/TECHNICAL

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
049	I1	Geotechnical Study (2012)	Qualitas	269
050	I2	Bathymetric Surveys (2013)	PWGSC	3
051	I3	Topographical Surveys (2013)	GéniArp	1
052	I4	New Rail Link - Beauport Sector - Geotechnical Study (2015)	WSP	45
053	I5	Study of New Rail Line in Beauport (2015)	WSP	32
054	I6	New Port Infrastructure - Prefeasibility Study - version for consultation (2007)	CIMA+	183
055	I7	Design plans stage - pre-final stage (2015)	SNC	2-sided (plan file)
056	I18a/I18B	Beach plan (2013)	Hatch	2 plans

MARINE SAFETY

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
057	S1	Study of the Feasibility of Manoeuvres for the Dolphin and Wharves 54 and 55 Project (2013)	CSEM	251
058	S2	Simulations of Manoeuvres for the Extension of Section 53 - New Dredging Plan (2015)	CSEM	16
059	S3	Impact of the 2020 Project on Maritime Traffic for the Port of Québec's Waterbody and the Management of North Crossing Traffic (2015)	CSEM	40
060	S4	Summary of Beauport 2020 Manœuvres (2015)	CSEM	1
061	S5	Executive Summary Termpol (2015)	APQ	25

CSEM: Centre de simulation et d'expertise maritime

GENERAL

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
062	G1	Occupation of the Banks on the North Shore of the St. Lawrence River between the Saint-Charles and Montmorency Rivers - From 1608 to 2015 (2015)	M. Labrecque	63
063	G2	History of Beauport Sector Expansion Projects (2015)	M. Labrecque	419
064	G3	History of the Creation and Use of the Beach at the Beauport Port Sector (2015)	M. Labrecque	10
065	G4	Federal Legacy Environmental Assessment for the 400th Anniversary of Québec, Baie de Beauport (2008)	CJB Environnement	193

ECONOMICS

Input No	Annex No	Title	Author	Nbre of pages
066	E1	Assessment of Economic Spin-Offs from Québec Maritime and Port Activities (2015)	KPMG	34

Annexe 5.8 Synthèse des activités d'information et de consultation entreprises auprès des Premières Nations en 2015 et 2016 – Première série

ACTIVITÉS PREMIÈRE SÉRIE	NATION HURONNE- WENDAT	PREMIÈRE NATION WABAN-AKI	PREMIÈRE NATION INNUE D'ESSIPIT	PREMIÈRE NATION INNUE DE MASHTUEIATSH	PREMIÈRE NATION INNUE DE PESSAMIT	PREMIÈRE NATION MOHAWK DE KAHNAWAKE	PREMIÈRE NATION MOHAWK DE KANESATAKE	PREMIÈRE NATION MOHAWK D'AKWESASNE	PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER
Table de travail permanente	Mise sur pied au printemps 2015								
Lettre d'information sur le projet		20/10/2015	20/10/2015	20/10/2015	20/10/2015	27/10/2015	27/10/2015	27/10/2015	20/10/2015
Rencontre de travail (en personne ou par téléphone)	Huit rencontres entre le 06/07/2015 et le 25/05/2016	19/11/2015	14/01/2016			14/12/2015			
Accord pour faire partie du groupe de diffusion d'information sur l'évolution du projet	06/11/2015	04/01/2016	14/01/2016	11/11/2015	APQ n'a pas reçu de réponse jusqu'à maintenant à ce sujet	14/12/2015	24/11/2015	Ne souhaite pas faire partie du groupe de diffusion (24/11/2015)	APQ en attente d'une réponse à ce sujet
Envois/échanges de documents entre APQ et Premières Nations par courriel ou par la poste	Échanges de documents à 13 occasions entre le 06/11/2015 et le 25/07/2016	20/10/2015 09/12/2015 11/12/2015 05/04/2016	20/10/2015 05/04/2016 30/05/2016		20/10/2015 24/11/2015	27/10/2015 14/12/2015 16/12/2015	27/10/2015	27/10/2016	27/10/2015
Communications et échanges par courriels ou téléphone	Échanges réguliers par courriel ou téléphone depuis le 06/07/2015	Entre le 20/10/2015 et le 12/04/2016 Environ 25 échanges courriels et téléphoniques	Entre le 20/10/2015 et le 30/05/2016 Environ 15 échanges courriels et téléphoniques	Entre le 20/10/2015 et le 18/11/2015 Environ 5 échanges courriels et téléphoniques	Entre le 20/10/2015 et le 29/12/2015 7 échanges courriels et téléphoniques	Entre le 27/10/2015 et le 14/04/2016 Environ 35 échanges courriels et téléphoniques	Entre le 27/10/2015 et le 25/11/2015 Près d'une dizaine d'échanges courriels et téléphoniques	Entre le 27/10/2015 et le 24/11/2016 5 échanges courriels et téléphoniques	Entre le 20/10/2015 et le 16/12/2015 Près d'une dizaine d'échanges courriels et téléphoniques
Rencontre avec le Grand Chef ou son représentant direct	06/01/2016					14/12/2015			

Annexe 5.9 Synthèse des activités d'information et de consultation entreprises auprès des Premières Nations en 2015 et 2016 – Deuxième série

ACTIVITÉS DEUXIÈME SÉRIE	NATION HURONNE- WENDAT	PREMIÈRE NATION WABAN-AKI	PREMIÈRE NATION INNUE D'ESSIPIT	PREMIÈRE NATION INNUE DE MASHTÉUIATSH	PREMIÈRE NATION INNUE DE PESSAMIT	PREMIÈRE NATION MOHAWK DE KAHNAWAKE	PREMIÈRE NATION MOHAWK DE KANESATAKE	PREMIÈRE NATION MOHAWK D'AKWESASNE	PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER
Suivi préquestionnaire		22/06/2016	22/06/2016	22/06/2016	22/06/2016	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016	22/06/2016
Envoi du questionnaire-enquête		30/06/2016	30/06/2016	30/06/2016 par Essipit	30/06/2016	30/06/2016	30/06/2016	30/06/2016	30/06/2016
Suivi du questionnaire-enquête			07/07/2016		07/07/2016 22/07/2016 03/08/2016 15/08/2016 22/08/2016 26/08/2016	07/07/2016 25/07/2016 15/08/2016 22/08/2016 25/08/2016	30/06/2016 07/07/2016 26/07/2016	07/07/2016 04/08/2016 15/08/2016 25/08/2016	16/07/2016 21/07/2016 03/08/2016 15/08/2016 22/08/2016 24/08/2016
Réception des réponses au questionnaire-enquête		05/07/2016	17/07/2016	05/07/2016	Rien reçu à ce jour	Rien reçu à ce jour	Rien reçu à ce jour	Rien reçu à ce jour	Rien reçu à ce jour
Envoi par l'APQ de questions complémentaires	25/07/2016	12/07/2016	22/08/2016	22/08/2016 (par Essipit)	s. o.*	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Rencontre de travail par téléphone et échanges de documents	Plusieurs échanges de documents et de communication par courriel et téléphone	14/07/2016	29/08/2016 31/08/2016	29/08/2016 31/08/2016 (par Essipit)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Réception des réponses aux questions complémentaires	27/07/2016	14/07/2016	29/08/2016	29/08/2016 (par Essipit)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Suivi concernant l'avancement de l'ÉIE	Échanges réguliers par courriel ou téléphone depuis le 06/07/2015	Environ 15 échanges courriels et téléphoniques entre le 22/06/2016 et le 28/08/2016	Environ 15 échanges courriels et téléphoniques entre le 22/06/2016 et le 29/08/2016	Entre le 22/06/2016 et le 29/08/2016 (par Essipit)	Près d'une quinzaine d'échanges courriels et téléphoniques entre le 22/06/2016 et le 26/08/2016	Près d'une quinzaine d'échanges courriels et téléphoniques entre le 23/06/2016 et le 30/08/2016	Près d'une dizaine d'échanges courriels et téléphoniques entre le 23/06/2016 et le 26/07/2016	Près d'une dizaine d'échanges courriels et téléphoniques entre le 23/06/2016 et le 25/08/2016	Près d'une douzaine d'échanges courriels et téléphoniques entre le 22/06/2016 et le 24/08/2016

* s. o. : Sans objet à ce jour.

Annexe 5.10 Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par la Nation huronne-wendat

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
MILIEUX BIOLOGIQUE ET PHYSIQUE		
La NHW a manifesté un intérêt pour les impacts potentiels sur les espèces de poissons recensées par l'APQ (en vertu du plan compensatoire pour la perte de l'habitat du poisson) notamment l'esturgeon noir, l'esturgeon jaune, le bar rayé, et l'anguille d'Amérique. La NHW a démontré un intérêt particulier concernant les impacts potentiels sur l'anguille d'Amérique, dans le contexte de son déclin.. Autrefois pêchée par la NHW à plusieurs endroits sur la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent, cette espèce aurait pratiquement disparu de l'embouchure de la rivière Saint-Charles et semble totalement absente en amont de celle-ci depuis plusieurs années. Le Port de Québec, incluant ses activités, n'est pas pointé du doigt comme étant responsables du déclin de la population de cette espèce. Les représentants de la NHW sont d'avis que ce déclin est plutôt lié aux différents obstacles mis sur sa route (ex. : 2 barrages sur la rivière Saint-Charles entre son embouchure et Wendake). Ils espèrent que Beauport 2020 ne devienne pas un obstacle de plus parce qu'ils ont espoir de revoir un jour l'anguille dans le secteur.	L'APQ a fait parvenir de la documentation et de l'information à cet effet. Elle a transmis des études sur la caractérisation de l'habitat du poisson ainsi que la liste des autres études réalisées. Il est peu probable que le projet n'entraînerait pas d'effet significatif sur la distribution et l'abondance des différentes espèces des poissons dans la zone d'étude élargie. Elles ont également montré que le projet ne nuirait pas au déplacement des espèces migratrices (bar rayé, esturgeon noir et esturgeon jaune, etc.). De ce fait, aucun impact significatif n'est attendu sur les activités de pêche des membres de la Nation huronne-wendat.	8
La NHW a manifesté un intérêt à connaître les mesures d'atténuation qui seront prises, au cours de la phase de construction, concernant le milieu biologique et physique.	Au cours des rencontres de travail, l'APQ a pu prendre en considération cet enjeu en présentant notamment une vidéo d'entreprise sur les mesures d'atténuation actuellement en place au Port de Québec afin de montrer l'importance de ce sujet pour l'Administration Portuaire. L'APQ va s'assurer que les meilleures pratiques soient adoptées en phase de construction. Un suivi serré sera effectué auprès des entreprises sous-traitantes.	7 et 8
La NHW a manifesté un intérêt concernant le plan compensatoire pour la perte de l'habitat du poisson. La NHW désire faire profiter l'APQ de l'expertise d'une entreprise huronne-wendat spécialisée en la matière.	L'APQ a montré de l'ouverture quant à la collaboration potentielle d'entreprises huronnes-wendat dans la mesure où celle-ci s'effectue à l'intérieur du cadre légal qui régit les collaborations de l'APQ avec ses consultants et sous-traitants. L'APQ a assuré à la NHW que le plan de compensation allait respecter les exigences réglementaires du MPO.	8
La NHW a souhaité connaître les impacts du projet Beauport 2020 sur les marées et les courants.	Des échanges sur le sujet ont eu lieu lors des rencontres de travail. Une liste des études réalisées a été transmise aux représentants de la NHW. D'autres études seront mises à leur disposition au cas où des renseignements ou précisions supplémentaires seraient nécessaires après les échanges lors des rencontres.	7

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
MILIEUX BIOLOGIQUE ET PHYSIQUE (suite)		
La NHW s'est dite préoccupée par la qualité des sédiments qui seront dragués (niveau de contamination) et le devenir des sédiments contaminés.	L'APQ a réalisé des études afin de connaître la qualité des sédiments qui devront être dragués. Le volume de sédiments contaminés sera géré adéquatement sur une parcelle de terrain spécifiquement dédiée, et un suivi des eaux de décantation et d'assèchement des sédiments contaminés sera réalisé. Si les eaux contaminées ne sont pas conformes aux normes et critères en vigueur, les eaux seront traitées. Les sédiments contaminés, quant à eux, seront entreposés et utilisés dans une matrice cimentaire. Cette approche est présentement à l'étude, et devra faire l'objet d'une étude des effets environnementaux (EEE) spécifique lorsque les résultats seront connus. En cas de refus de cette approche, les sédiments asséchés seront disposés sur un site autorisé conforme à la réglementation applicable.	3
IMPACTS DU PROJET SUR L'USAGE COURANT DES TERRES ET DES RESSOURCES À DES FINS TRADITIONNELLES		
La NHW a manifesté de l'intérêt pour les impacts potentiels du projet Beauport 2020 sur la pratique des activités traditionnelles suivantes dans la mesure où il se trouve au centre d'un secteur fréquenté par les Hurons-Wendat dans le passé et actuellement : • pêche d'espèces de poissons résidentes (principalement les achigans, les dorés, les barbottes, les brochets, l'omble de fontaine) et migratrices (principalement les esturgeons); • chasse aux oiseaux migrateurs (l'oie des neiges, la bernache du Canada et diverses espèces de canards); usages récréatifs tels que la navigation et la fréquentation de la Baie de Beauport et des berges du Saint-Laurent).	Afin d'enrichir l'ÉIE sur l'aspect de l'usage contemporain du territoire et du plan d'eau sous la gestion de l'APQ, il a été convenu en janvier 2016 dans le cadre de la Table de travail permanente que le Bureau du Nionwentsio de la NHW produirait une étude complémentaire en deux volets. L'étude intitulée <i>Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat</i> a été déposée à l'APQ en juin 2016 et présente les données issues de l'enquête réalisée en collaboration avec la NHW. Cette étude a permis de bonifier la description de la NHW et d'évaluer les effets potentiels du projet sur cette dernière. Les impacts du projet sur l'usage courant des terres et des ressources dans le secteur du projet par la NHW sont traités au chapitre 9, section 9.1.3.	8 et 9
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LIÉES AU PROJET		
La NHW a mentionné souhaiter bénéficier d'opportunités économiques en lien avec le projet, et cet élément représente un facteur d'acceptabilité sociale pour la NHW.	L'APQ a montré de l'ouverture quant à la collaboration potentielle d'entreprises huronnes-wendat, et il y a un engagement de l'APQ à poursuivre les discussions dans la mesure où celle-ci s'effectue à l'intérieur du cadre légal qui régit les collaborations de l'APQ avec ses consultants et sous-traitants.	9
PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE		
La NHW a signalé la présence de quatre sites d'intérêt ayant une valeur patrimoniale, historique et culturelle importante, soit l'ancien village de Stadaconé, l'ancien village de Sainte-Pétronille, la mission de Sillery et de la Pointe à Puiseaux. Les deux premiers sont situés à l'intérieur de la zone d'étude élargie, et les deux derniers à l'extérieur de cette zone, mais à proximité.	Comme les quatre sites d'intérêt mentionnés sont situés à l'extérieur de la zone de construction et qu'ils ne seront pas touchés par le projet, aucun effet significatif n'est attendu sur le patrimoine historique, culturel et archéologique de la NHW (voir détails au chapitre 9). Par ailleurs, une étude sur le potentiel archéologique subaquatique a été réalisée, conformément aux directives de l'ACÉE. Cette étude indique que le projet n'aura pas d'effet significatif sur le patrimoine archéologique subaquatique associé à la NHW.	9

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
SUGGESTIONS DE MESURES D'ATTÉNUATION DES EFFETS ET DE BONIFICATION DU PROJET		
La NHW a suggéré qu'il serait important que des documents de vulgarisation présentant les mesures environnementales existantes au Port de Québec et celles qui seront mises de l'avant concernant la préservation des poissons, de la flore et des oiseaux, soient produits par l'APQ à l'attention de la NHW.	L'APQ a mentionné que des documents d'information pourraient être produits au bénéfice de la population. Il serait alors envisageable de s'assurer de la distribution de ces documents avec la participation et la collaboration du Bureau du Nionwentsio.	1 et 5
La NHW aimerait que l'APQ souligne et commémore de différentes manières la présence historique et contemporaine, afin de mettre en évidence le patrimoine historique et culturel de la NHW (ex. : pose de panneaux d'interprétation).	L'APQ a déjà entrepris des discussions avec les Hurons-Wendat au sein de la Table de travail permanente dans le cadre des travaux d'aménagement de la nouvelle plage. L'histoire et le patrimoine culturel de la NHW pourraient être mis en valeur par l'intégration de panneaux d'information ou de fresques à la Baie de Beauport. Cette possibilité sera étudiée conjointement par les deux organisations (APQ et la NHW).	5 et 9
La NHW suggère que soient communiqués aux membres de la NHW les moments où auront lieu les activités de construction pouvant perturber les activités traditionnelles huronnes-wendat.	Lorsque le calendrier des travaux de construction sera approuvé et officiel, l'APQ le transmettra aux représentants de la NHW pour diffusion. De cette façon, les impacts potentiels auprès des utilisateurs qui ont des activités traditionnelles près des zones d'étude, du chantier et élargie seront minimisés.	1 et 2
La NHW suggère de mettre en place un programme de suivi des espèces de poissons et des activités coutumières huronnes-wendat, incluant la pêche, et ce, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation. Elle recommande également de mettre en place un programme de suivi des activités coutumières huronnes-wendat en rapport avec la chasse aux oiseaux migrateurs.	Un programme de suivi sera développé en collaboration avec la NHW dans le cadre de la Table de travail permanente.	15
Afin de bonifier l'effet du projet sur les activités de pêche et les possibilités d'accès au territoire pour les membres de la NHW, il est recommandé de ne réclamer aucuns frais d'accès aux membres de la NHW qui souhaitent accéder à la Baie de Beauport pour pratiquer la pêche ou utiliser la rampe de mise à l'eau.	L'APQ a montré une ouverture à cet égard. Cette question sera traitée dans le cadre de la Table de travail permanente.	8 et 9
EFFETS CUMULATIFS DU PROJET		
La Nation huronne-wendat est préoccupée par les effets cumulatifs des projets et activités réalisés dans le passé dans la zone d'étude élargie et ailleurs sur le Saint-Laurent. De nombreux lieux de chasse et de pêche traditionnels des Hurons-Wendat, notamment dans les zones plus urbanisées, ont été historiquement fort modifiés et sont maintenant détruits ou difficilement accessibles.	L'aspect des effets cumulatifs sera abordé dans l'ÉIE	13

Annexe 5.11 Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par les Premières Nations abénaquises

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
MILIEU BIOLOGIQUE		
Les Abénaquis ont un intérêt marqué envers l'esturgeon noir, l'esturgeon jaune, le bar rayé et toutes les espèces migratrices.	L'APQ a fait parvenir la liste complète des études réalisées dans le cadre du projet Beauport 2020, de même que les documents concernant spécifiquement le poisson et son habitat.	8
Les représentants du Bureau du Ndakinna ont dit être en désaccord avec l'affirmation de l'APQ dans le document de présentation de Beauport 2020 transmis à l'ACÉE lors de la conception des lignes directrices préliminaires, qui stipule que l'habitat aquatique qui sera touché par le nouveau quai est régulièrement exondé et peu productif.	L'APQ a revu l'affirmation avec laquelle le Bureau du Ndakinna était en désaccord. L'énoncé a été modifié à la suite de certaines études effectuées qui étaient en cours de réalisation au moment de cette affirmation.	9
EFFETS CUMULATIFS DU PROJET		
Les représentants du Bureau du Ndakinna sont préoccupés par les impacts potentiels du projet Beauport 2020 sur la pêche des espèces de poissons migratrices en raison du fait que l'habitat de ces espèces est déjà passablement altéré, ou pourrait être altéré, par différents projets en cours ou à l'étude (travaux aux ports de Trois-Rivières, de Contrecoeur, etc.) sur le fleuve Saint-Laurent.	L'aspect des effets cumulatifs sera couvert au chapitre 13.	13

Annexe 5.12 Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par la Première Nation mohawk de Kahnawake

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
RÔLE ET ORGANISATION DE L'APQ		
Les représentants de Kahnawake ont demandé de l'information sur l'exploitation portuaire et les rôles de l'APQ dans celle-ci.	Lors de la rencontre du 14 décembre 2015 avec la Chef Christine Zachary-Deom et des représentants du Conseil de Kahnawake, les représentants de l'APQ ont présenté le projet Beauport 2020 et ont défini le rôle de l'APQ, sa mission et ses interactions avec les utilisateurs.	5
Les représentants de Kahnawake ont demandé de l'information sur l'aspect surveillance et sécurité des opérations se déroulant sur le territoire de l'APQ ainsi que les mesures d'atténuation.	Outre les explications demandées et les échanges sur le sujet, une vidéo informative sur les mesures d'atténuation et la sécurité a été présentée. À la demande des représentants de Kahnawake, un lien Internet donnant accès à la vidéo a été partagé.	5
Les représentants de Kahnawake ont demandé si l'APQ pouvait contrôler l'état des navires et si elle offrait les services de réparation à ces derniers au besoin.	Il a été répondu qu'en tant qu'autorité portuaire, l'APQ a l'obligation de déclarer tous les navires problématiques aux autorités fédérales compétentes. L'APQ n'effectue pas de réparation de navire. Cependant, l'un de ses utilisateurs le fait (Océan) et le Chantier Davie Canada inc. est situé à proximité (Lévis). Des explications ont été données sur le rôle des pilotes qui montent à bord des navires aux Escoumins pour les navires montants et à Québec pour les navires descendants (pour la zone desservie par la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent). Ces derniers assurent une vigilance constante en ce qui concerne l'état de marche des navires. Ils ont le pouvoir d'arrêter la progression de ce dernier en cas de problème. Ils en avisent aussitôt les autorités compétentes.	5
Les représentants de Kahnawake ont désiré obtenir de l'information sur la façon dont on décide de la vocation d'un port.	Des explications ont été transmises à ce sujet. Les représentants de l'APQ ont expliqué que la situation géographique et les caractéristiques physiques (profondeur d'eau, mouvement des marées, capacité d'accueil, etc.) sont parmi les facteurs les plus déterminants pour définir la vocation d'un port.	1
Les représentants de Kahnawake voulaient connaître le rôle du Port de Québec dans le cadre de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec. Ils désiraient avoir des informations sur la contribution financière du gouvernement du Québec.	Des explications générales ont été données sur la Stratégie maritime du Québec. Les représentants de l'APQ ont précisé que le gouvernement du Québec ne participe pas financièrement à la réalisation de Beauport 2020.	2
COMPOSANTES DU PROJET		
Les représentants de Kahnawake voulaient connaître l'échéancier de réalisation.	Des explications concernant l'échéancier visé ont été transmises par l'APQ.	1 et 3
Les représentants de Kahnawake s'inquiétaient des effets éventuels sur les infrastructures de transport (routes, pipelines, voies ferrées).	Des explications ont été transmises sur le fait que plus de 70 % des marchandises générales conteneurisées en transit au Port de Québec sont transbordées de navire à navire. Ceci a un impact positif significatif sur les routes et le système ferroviaire de la région de Québec. L'avantage du transbordement de navire à navire est fort attrayant en raison des économies d'échelle réalisées par les entreprises étrangères désireuses d'utiliser la voie maritime du Saint-Laurent pour avoir accès aux Grands Lacs.	12

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
COMPOSANTES DU PROJET <i>(suite)</i>		
Les représentants de Kahnawake souhaitaient de l'information sur le processus environnemental : implication volontaire de l'APQ dans le processus d'évaluation environnementale fédéral, type de données recueillies, études réalisées et échéancier prévu pour les phases 1 et 2. Ils ont aussi demandé si l'APQ peut se retirer du processus d'évaluation en cours de route une fois celui-ci enclenché.	L'APQ a expliqué les raisons de son assujettissement volontaire au processus de l'ACÉE et a donné des explications sur le processus d'évaluation environnementale. Certes, l'APQ pourrait se retirer du processus, mais elle a la ferme intention d'aller au bout du processus. Les représentants de l'APQ ont décrit succinctement les études effectuées dans le cadre de l'ÉIE. La liste complète des études réalisées a été, par la suite, transmise aux représentants de Kahnawake.	1 et 6
RISQUES ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS SUR LE SITE DU PROJET		
Les représentants de Kahnawake se sont préoccupés du danger potentiel du projet pour les utilisateurs de la plage située à proximité, en période d'exploitation (p. ex. le risque de déversement de produits pétroliers dans le fleuve). Ils ont demandé si ces aspects seraient traités dans l'ÉIE.	Les représentants de l'APQ ont assuré que ces aspects seraient traités à l'intérieur de l'ÉIE. De plus, ils ont expliqué que le transport maritime est l'un des modes de transport les plus sécuritaires. Ils ont donné également des informations sur le rôle de l'APQ, sur les mesures de sécurité et d'urgence, ainsi que sur les mesures d'atténuation en lien avec les opérations portuaires. Les représentants de l'APQ ont expliqué par ailleurs les règles internationales en matière de sécurité et de prévention pour le vrac liquide, et décrit l'importance accordée par le Port de Québec et ses exploitants quant à la cohabitation des secteurs industriel et récréotouristique. De plus, l'importance de la consolidation et de l'aménagement de la plage pour l'APQ dans le terminal multifonctionnel en eau profonde a été expliquée.	12
Les représentants de Kahnawake ont posé des questions sur les mesures d'urgence en place en cas d'incident.	L'APQ a fourni des informations sur l'existence de mesures et procédures en place pour traiter les incidents et les urgences, et a expliqué sa collaboration avec tous les ordres de gouvernement lors de ces situations. Des explications sur les simulations et les rencontres destinées à accroître l'efficacité de l'organisation dans l'éventualité d'une situation d'urgence ont été également données.	12
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET		
Les représentants de Kahnawake ont posé des questions sur les bénéfices économiques du projet et ses retombées en matière d'emplois.	Les données recueillies par la firme KPMG ont été présentées.	2
Les représentants de Kahnawake ont demandé quels types d'emplois le projet Beauport 2020 génèrera.	Différents types d'emplois liés directement ou indirectement à la présence du Port de Québec et aux activités maritimes et portuaires qui s'y déroulent ont été décrits.	2
Les représentants de Kahnawake désiraient avoir des détails sur les aspects économiques et stratégiques : motivations pour l'expansion (exportation du pétrole et du gaz ?), liens avec la Stratégie maritime, concurrence ou coopération éventuelle avec les ports situés en aval de Québec.	L'APQ a fourni les explications demandées et a détaillé l'importance de la complémentarité, et non de la concurrence, des ports du Saint-Laurent entre eux.	2

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
MILIEUX BIOLOGIQUE ET PHYSIQUE		
Les représentants de Kahnawake ont souhaité savoir quels habitats aquatiques pourraient être affectés par le projet (type, taille, espèces).	L'APQ a décrit les études effectuées sur le poisson et son habitat (les espèces de poissons recensées à l'intérieur de la zone projetée du projet, etc.). Tel qu'il a été convenu, l'APQ a fait parvenir aux représentants de la Nation mohawk de Kahnawake la liste des études effectuées dans le cadre de l'ÉIE. Il est peu probable que des effets significatifs sur la distribution et l'abondance des différentes espèces de poissons dans la zone d'étude élargie soient observés. De ce fait, aucun impact significatif n'est anticipé sur les activités de pêche des membres de la Nation mohawk de Kahnawake.	8
Les représentants de Kahnawake ont souhaité connaître les autres espèces considérées au regard des impacts (p. ex. moules d'eau douce, oiseaux).	L'APQ a mentionné que d'autres espèces que les poissons ont été considérées et que des inventaires ont été effectués. L'APQ a donné un exemple d'aménagement réalisé avec succès, soit des habitats de compensation pour l'hirondelle de rivage. Par ailleurs, des études ont été effectuées sur les oiseaux migrateurs et d'autres composantes biologiques.	8
Les représentants de Kahnawake ont demandé quel sera l'impact du projet sur les vents.	L'APQ a décrit les études effectuées sur les vents. Elle a fait parvenir aux représentants de la Nation mohawk de Kahnawake la liste des études effectuées.	10
PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE		
Les représentants de Kahnawake ont interrogé l'APQ sur le potentiel archéologique de la zone du projet et les mesures en place en cas de découverte de sites ou d'artéfacts particuliers.	L'APQ a mentionné que le site portuaire a été conçu à mains d'homme et est constitué à plus de 90 % de matériel de remplissage.	10

Annexe 5.13 Synthèse des commentaires et préoccupations formulés par les Premières Nations innues d'Essipit et de Mashteuiasth

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
MILIEUX BIOLOGIQUE ET PHYSIQUE		
Les représentants d'Essipit désiraient avoir de l'information sur le plan compensatoire pour la perte de l'habitat du poisson. Est-ce qu'il y a un ou des sites visés ou pressentis pour le plan compensatoire ? De quelle façon ce plan compensatoire sera-t-il déployé et par quelle instance sera-t-il géré ?	Il a été expliqué que le Plan compensatoire pour la perte de l'habitat du poisson est actuellement en analyse auprès du MPO, l'autorité compétente pour cet aspect. Des propositions ont été faites et sont en cours d'analyse par le MPO. Aucun site de compensation n'est encore déterminé à ce jour. L'APQ explique qu'avoir un projet de compensation dans le plan d'eau sous la juridiction de l'APQ serait l'un des scénarios à privilégier. Toutefois, ces sites sont limités par la présence des installations portuaires et des industries non portuaires. L'APQ a transmis aux représentants de la communauté la liste complète des études, ainsi que les documents portant sur le poisson et son habitat.	8 et 9
Les représentants d'Essipit ont des préoccupations liées aux risques de déversements dans le fleuve et à la remise en circulation des contaminants dans le milieu hydrique par les activités de dragage et l'utilisation des sédiments comme matériel de remplissage.	L'APQ a réalisé des études afin de connaître la qualité des sédiments qui devront être dragués. Le volume de sédiments contaminé sera géré adéquatement, et un suivi des eaux de décantation et d'assèchement des sédiments contaminés sera réalisé. Si les eaux contaminées ne sont pas conformes aux normes et critères en vigueur, les eaux seront traitées. Les sédiments contaminés, quant à eux, seront entreposés et utilisés dans une matrice cimentaire. Cette approche est présentement à l'étude, et devra faire l'objet d'une étude des effets environnementaux (ÉEE) spécifique lorsque les résultats seront connus. En cas de refus de cette approche, les sédiments asséchés seront disposés sur un site autorisé conforme à la réglementation applicable.	3
Les représentants d'Essipit se sont dits préoccupés par la population du bar rayé, qui semble avoir augmenté récemment.	Les études sur le poisson et son habitat documenteront les effets sur les différentes espèces de poissons dans la zone d'étude élargie. Aucun impact significatif n'est anticipé sur les activités de pêche des membres de la Nation innue d'Essipit.	8
USAGE COURANT DES TERRES ET DES RESSOURCES À DES FINS TRADITIONNELLES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES		
Les représentants d'Essipit ont dit être préoccupés par les effets de la hausse de la circulation maritime (croissance du dérangement de la faune et risques d'accident [collisions, déversements]) sur la pratique d'activités traditionnelles sur le fleuve et en bordure de ce dernier (pêche, chasse aux oiseaux migrateurs et aux mammifères marins) et sur la pratique d'activités commerciales (pêches aux oursins, aux crabes et aux poissons de fond, observation des mammifères marins, excursions en kayak de mer).	Selon les études sur la navigation et les différentes hypothèses de trafic envisagées, le projet Beauport 2020 pourrait entraîner tout au plus une augmentation d'environ 250 navires par année (soit 1 navire tous les 1,5 jour), ce qui est peu comparativement à la moyenne annuelle de quelque 5 000 navires actuellement. Selon d'autres scénarios, il pourrait même y avoir une diminution du trafic maritime, car le projet Beauport 2020 pourrait permettre d'accueillir de plus gros navires (donc plus de marchandises générales conteneurisées par navire et par conséquent moins de navires). Lors d'une téléconférence tenue en août 2016, les représentants de l'APQ ont demandé aux Innus d'Essipit s'ils avaient des mesures d'atténuation à proposer pour amoindrir les effets potentiels de l'augmentation du trafic maritime sur leurs activités. Les Innus n'avaient pas de mesures précises à proposer à ce jour et ont mentionné être en attente du dépôt de l'ÉIE avant de se prononcer à cet égard.	12

COMMENTAIRES OU PRÉOCCUPATIONS	RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION PROTUAIRE DE QUÉBEC	SECTION(S) CORRESPONDANTE(S) DANS L'ÉIE
RISQUES ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS SUR LE SITE DE L'APQ		
Les représentants d'Essipit craignent que les effets d'un problème lors des opérations portuaires, tel un déversement de matière dangereuse, se fassent sentir sur une très grande distance en raison des courants.	Le transport maritime est l'un des modes de transport les plus sécuritaires. De plus, l'APQ participe au processus volontaire TERMPOL, lequel requiert la réalisation d'une étude de risque quantitative des incidents susceptibles de survenir lors de la navigation en mer ou lors des opérations de chargement ou de déchargement de produits pétroliers à quai. Selon l'étude réalisée (DNV, 2014), le risque d'un incident maritime dans les limites du territoire d'étude est très peu probable, car de nombreuses mesures de précaution sont en place, et l'APQ respecte les meilleures pratiques internationales en matière de navigation.	12
EFFETS CUMULATIFS DU PROJET		
Les représentants d'Essipit se sont montrés préoccupés par les effets cumulatifs des différents projets sur le Saint-Laurent (Port Saguenay, Énergie Saguenay), puisque le transport maritime subira une croissance importante sur le fleuve, et que les risques associés augmenteront. Ils se sont interrogés sur le type de navire et leur cargaison, en phase d'exploitation du projet et à l'avenir.	L'aspect des effets cumulatifs sera couvert dans l'ÉIE	13



NATION
huronne-wendat



Bureau du
Nionwentsio

Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat

***Projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde au
port de Québec – Beauport 2020***

Déposée à :
L'Administration portuaire de Québec (APQ)

Préparée par le
Bureau du Nionwentsio
Nation huronne-wendat

Juin 2016

© Conseil de la Nation huronne-wendat
Sous toutes réserves des droits et intérêts de la Nation huronne-wendat

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction du rapport et supervision de la recherche

Jean-François Richard, anthropologue, M.A.

Réalisation des recherches historiques et des entrevues avec les membres de la Nation huronne-wendat

Karine Vollant-Deschênes, assistante de recherche, B.A.

Cartographie

Émilie Girard-Gros-Louis, technicienne en géomatique, tech. for.

Superviseur et conseiller

Louis Lesage, biologiste, Ph.D.

Conseillère en biologie

Amélie d'Astous, biologiste, M. Sc.

Pour nous joindre

Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) Canada G0A 4V0

Téléphone : +1 418-843-3767

Ligne sans frais : 1-877-712-3767

Télécopieur : +1 418-842-1108

Courriel : administration@cnhw.qc.ca

Site Web : www.wendake.ca

MISE EN GARDE

- La présente étude complémentaire est déposée sous toutes réserves des droits ancestraux ou issus de traités de la Nation huronne-wendat et de ses intérêts. Elle n'affecte en rien les positions prises par la Nation dans quelque procédure judiciaire ou processus de discussion ou de négociation que ce soit.
- Compte tenu des circonstances entourant la réalisation de la présente étude, incluant l'échéancier serré et les ressources humaines et financières limitées de la Nation huronne-wendat, celle-ci comporte certaines limites inévitables et ne peut être interprétée comme un portrait exhaustif de l'ensemble des activités et usages que pourraient exercer les membres de la Nation huronne-wendat sur la partie de leur territoire coutumier visée par le projet *Beauport 2020*.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
1.1 Mandat	7
1.2 Méthodologie	8
1.2.1 Étude historique	8
1.2.2 Étude sur l'usage contemporain du territoire	8
1.2.3 Méthode d'évaluation des impacts	10
2. PRÉSENTATION DE LA NATION HURONNE-WENDAT	13
2.1 Localisation et gouvernance	13
2.2 Profil démographique et socioéconomique	18
3. MISE EN CONTEXTE JURIDIQUE	20
3.1 Droits et intérêts de la Nation huronne-wendat	21
3.1.1 Le Traité Huron-Britannique de 1760, l'arrêt <i>Sioui</i> de la Cour suprême du Canada et le Nionwentsïo	21
3.1.2 L'Entente de principe d'ordre général innue de 2004 et les démarches de protection du Nionwentsïo par la Nation huronne-wendat	24
3.2 Effets préjudiciables ou impacts potentiels du projet <i>Beauport 2020</i> sur les droits et intérêts de la Nation huronne-wendat	26
3.2.1 Les informations non validées par la Nation huronne-wendat	26
3.2.2 Les effets préjudiciables donnant lieu à l'obligation constitutionnelle de consultation et d'accommodement envers la Nation huronne-wendat	27
4. ASPECTS HISTORIQUES	28
5. USAGE CONTEMPORAIN DU TERRITOIRE PAR LA NATION HURONNE-WENDAT	35
5.1 La pêche	35
5.2 La chasse aux oiseaux migrateurs	38
5.3 Autres usages	41

6. ÉVALUATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES D'ATTÉNUATION, DE BONIFICATION ET DE COMPENSATION	42
6.1 Impact sur le patrimoine historique et culturel	43
6.2 Impact sur l'usage contemporain du territoire	43
6.2.1 Impact sur la pêche	44
6.2.2 Impact sur la chasse aux oiseaux migrateurs	48
6.2.3 Impact sur les autres usages	49
7. SYNTHÈSE DES MESURES IDENTIFIÉES ET DES RECOMMANDATIONS	50

TABLE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX

CARTE 1 : ZONE D'ÉTUDE	9
CARTE 2 : LE NIONWENTSİO	15
TABLEAU 1 : PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA NATION HURONNE-WENDAT	18
FIGURE 1 : LE GRAND CHEF NICOLAS VINCENT <i>TSAWENHOHI</i> (1771-1844)	28
CARTE 3 : REPÈRES GÉOGRAPHIQUES	29
FIGURE 2 : CROQUIS ILLUSTRANT LA POINTE À PUISEAUX ET SILLERY, TIRÉ DE LA TRANSCRIPTION DE JACQUES VIGER	32
CARTE 4 : SITES SPÉCIFIQUES DE PÊCHE FRÉQUENTÉS PAR LES INFORMATEURS HURONS- WENDAT	36
CARTE 5 : SITES SPÉCIFIQUES DE CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS FRÉQUENTÉS PAR LES INFORMATEURS HURONS-WENDAT	39
TABLEAU 2 : INTERRELATIONS POTENTIELLES ENTRE LES ACTIVITÉS DU PROJET ET LES COMPOSANTES HURONNES-WENDAT DU MILIEU À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'ÉTUDE	42
TABLEAU 3 : ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE DE LA NATION HURONNE-WENDAT DANS LE SITE SPÉCIFIQUE 4	47

1. INTRODUCTION

1.1 MANDAT

Au cours des discussions entre l'Administration portuaire de Québec (APQ) et la Nation huronne-wendat concernant le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel au port de Québec, il a été convenu que le Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat allait procéder à une étude complémentaire au cours de l'année 2016. Cette étude avait pour mandat de décrire et de caractériser les éléments requis conformément aux lignes directrices pour l'étude d'impact environnemental du projet *Beauport 2020*, telles que précisées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le devis de recherche a été déposé à l'APQ au mois de janvier 2016. L'étude proposée comprenait deux volets : 1) une pré-enquête faisant l'objet d'un rapport ponctuel remis à l'APQ en janvier 2016 ; 2) une enquête plus approfondie faisant état de l'utilisation historique et contemporaine du territoire par la Nation huronne-wendat. La démarche visait la production d'un rapport présentant l'étude historique et les résultats de l'enquête sur l'utilisation huronne-wendat contemporaine du territoire, incluant la cartographie des données pertinentes. L'étude complémentaire devait également comprendre l'évaluation des impacts du projet *Beauport 2020* à l'endroit de la Nation huronne-wendat, de même que l'identification des mesures d'atténuation, de bonification et de compensation justes et adéquates.

Le présent rapport rend compte de l'étude complémentaire de la Nation huronne-wendat dans le cadre du projet *Beauport 2020*. La première section comprend les informations relatives à la méthodologie de la recherche. La seconde section consiste en une présentation de la Nation huronne-wendat. La troisième section, préparée par la firme *Hutchins Légal Inc*, présente une mise en contexte juridique qui traite de la dimension des droits de la Nation huronne-wendat relativement au projet concerné, tandis que la quatrième section aborde les aspects historiques.

La cinquième section regroupe les informations concernant l'usage contemporain du territoire par la Nation huronne-wendat, en particulier la pêche, la chasse aux oiseaux migrateurs ainsi que d'autres formes d'usage, telles les activités dites récréatives. La sixième section présente l'évaluation des impacts et l'identification des mesures d'atténuation, de bonification et de compensation. Finalement, la septième section résume les mesures identifiées et les recommandations.

1.2 MÉTHODOLOGIE

1.2.1 Étude historique

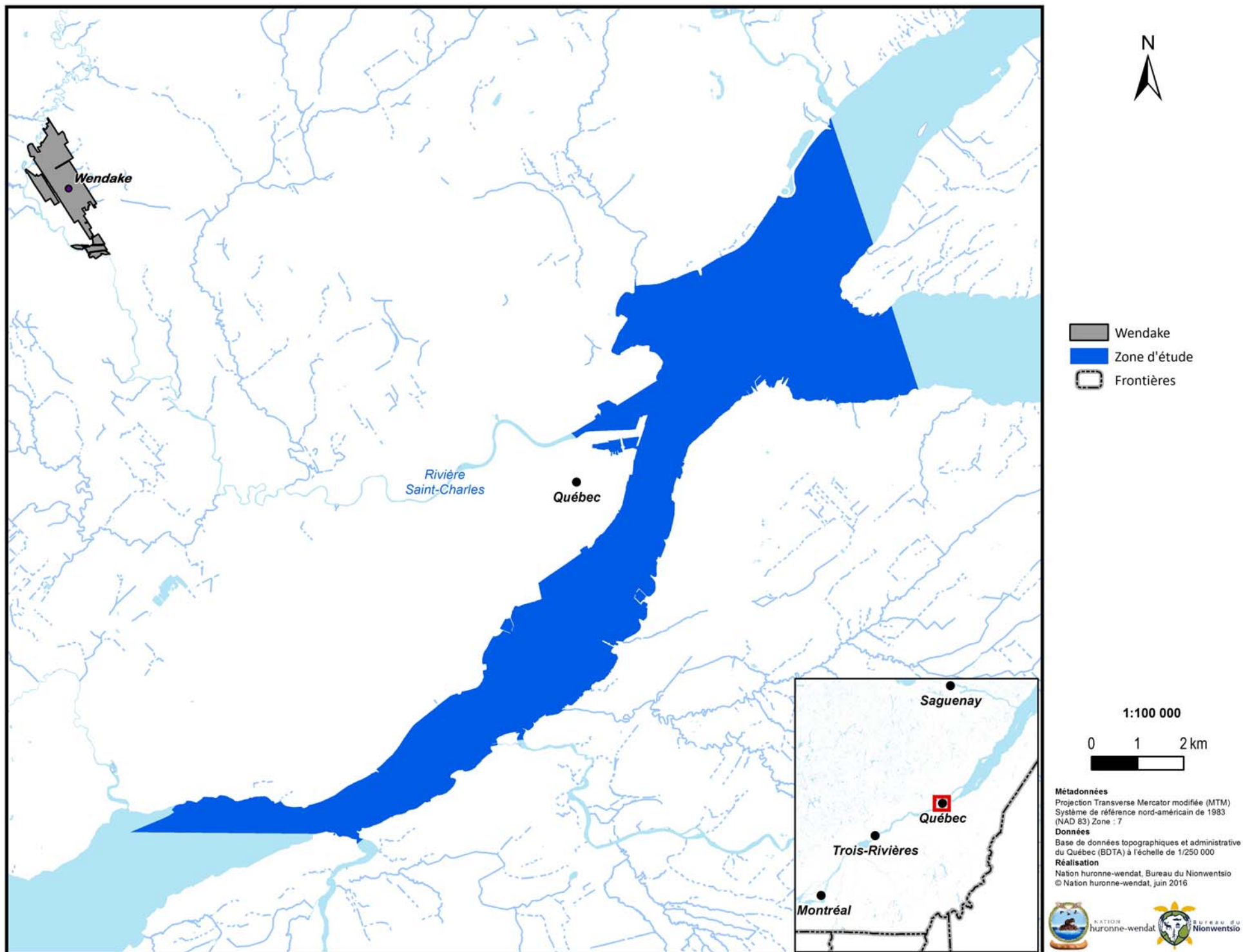
L'étude historique a tenu compte de différentes sources d'informations, en particulier la collection de documents sur la fréquentation du territoire qui est conservée au Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat. En outre, des documents disponibles à la *Bibliothèque de l'Université Laval* à Québec ont été mis à profit, ainsi que des sources historiques pouvant être consultées à *Bibliothèque et Archives Nationales du Québec* à Québec (BAnQ-Q) et à *Bibliothèque et Archives Canada* (BAC).

La recherche dans la documentation historique a été réalisée par une historienne ainsi qu'une assistante de recherche, sous la supervision de l'anthropologue responsable du projet. Les informations historiques ont été compilées dans une base de données informatisée sur support Microsoft Access. Les informations pouvant être spatialisées ont été intégrées dans le *Système d'information géographique* (SIG) du Bureau du Nionwentsïo.

1.2.2 Étude sur l'usage contemporain du territoire

La zone d'étude concernée de façon prioritaire correspond à la superficie couverte par la propriété en eau profonde de l'APQ (voir carte 1). D'ouest en est, la zone visée englobe le fleuve Saint-Laurent depuis le secteur du pont Pierre-Laporte jusqu'à l'île d'Orléans. L'étude sur l'utilisation contemporaine du territoire a également considéré des informations sur les activités pratiquées par les Hurons-Wendat à proximité immédiate de cette zone d'étude.

Carte 1 : Zone d'étude



La période visée par l'étude englobe les cinq années antérieures, soit de 2010 à 2015, afin de représenter la fréquentation contemporaine de la Nation huronne-wendat.

La cueillette des données a été réalisée par le biais de la technique de l'entrevue semi-dirigée. Un total de 20 informateurs a été rencontré en entrevues semi-dirigées. Les entrevues ont eu lieu dans les locaux du Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat à Wendake, à la résidence de certains informateurs ou encore par conversation téléphonique, selon la disponibilité des Hurons-Wendat ayant accepté de participer à la recherche.

La sélection des informateurs auprès des différentes familles de la Nation huronne-wendat a été effectuée sur la base de leur fréquentation effective de la zone d'étude au cours de la période concernée. Les bases de données sectorielles du Bureau du Nionwentsïo ont notamment été utilisées à cet effet.

Les informateurs hurons-wendat ayant participé à l'étude sont âgés entre 20 ans et 60 ans. La majorité d'entre eux sont des hommes (19 hommes et une femme) et ils résident à Wendake (14 informateurs) et à l'extérieur (6 informateurs). Les entrevues semi-dirigées ont été réalisées par une assistante de recherche, sous la supervision de l'anthropologue responsable du projet.

Les informations colligées ont été exhaustivement compilées dans une base de données informatisée sur support Microsoft Access. Les informations pouvant être spatialisées ont été intégrées dans le *Système d'information géographique* (SIG) du Bureau du Nionwentsïo. La précision de la localisation des activités huronnes-wendat, bien qu'elle ait été vérifiée, demeure relativement approximative dans la mesure où aucune observation sur le terrain n'a été effectuée.

Il est à noter que les informations présentées dans la section 2, qui porte notamment sur la gouvernance et le profil démographique et socioéconomique, ont été recueillies directement auprès des autorités compétentes de la Nation huronne-wendat.

1.2.3 Méthode d'évaluation des impacts

La méthode d'évaluation des impacts mise de l'avant dans la présente étude est généralement conforme à celle utilisée par le promoteur du projet *Beauport 2020*. Certains aspects ont été adaptés afin de tenir compte des réalités propres à la Nation huronne-wendat, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de l'importance de l'effet négatif résiduel ainsi que l'identification des mesures d'atténuation. La

méthode d'évaluation des impacts est également basée sur l'approche adoptée dans l'*Étude d'impact complémentaire sur les activités coutumières de la Nation huronne-wendat*, réalisée en 2014 par le Bureau du Nionwentsio¹ dans le cadre du projet de Parc éolien Rivière-du-Moulin de *Développement EDF EN CANADA Inc.*

La méthode d'évaluation des impacts est fondée sur l'évaluation des interrelations entre les composantes du milieu susceptibles d'être modifiées et les diverses composantes du projet qui constituent les sources d'impact.

Étape 1 : Évaluation des interrelations potentielles

La première étape de l'analyse consiste à évaluer les interrelations potentielles entre les activités du projet et les composantes huronnes-wendat du milieu qui pourraient être affectées. Les activités des phases de construction et d'exploitation représentent des sources potentielles d'impact.

Une analyse sommaire des impacts potentiels permet de déterminer la nature non significative ou significative des interrelations identifiées. Une interrelation est non significative lorsque l'impact appréhendé est estimé nul ou encore négligeable. Une interrelation est significative si l'impact potentiel de l'activité sur la composante est jugé non négligeable. Les interrelations jugées significatives font l'objet d'une évaluation approfondie des impacts suivant les deuxième et troisième étapes.

Étape 2 : Évaluation de l'importance de l'impact

La deuxième étape permet d'évaluer les impacts potentiels liés aux interrelations significatives. Il s'agit d'une méthode matricielle déterminant l'importance de l'impact en fonction de cinq critères spécifiques :

1) Ampleur : indication du degré de perturbation d'une composante huronne-wendat. L'ampleur peut être *élevée* si le projet compromet l'intégrité de la composante ou la limite de manière importante, *modérée* lorsque le projet affecte significativement la composante sans toutefois menacer son intégrité, ou *faible* si la composante est peu altérée.

¹ Jean-François Richard, 2014 : *Parc éolien Rivière-du-Moulin. Étude d'impact complémentaire sur les activités coutumières contemporaines de la Nation huronne-wendat*. Rapport présenté à Développement EDF EN Canada Inc. par le Bureau du Nionwentsio, Nation huronne-wendat, Wendake, janvier 2014, 184 p.

2) Durée : indication de la période pendant laquelle l'impact se fera sentir. La durée peut être à *long terme* (permanente) si l'impact persiste de façon continue ou discontinue sur une période de plus de dix ans, à *moyen terme* (temporaire) si l'impact est ressenti pendant une période de un à dix ans, ou à *court terme* (momentanée) si l'impact se produit pour une période de moins d'un an.

3) Étendue : indication de la portée d'un impact en termes de distance ou de surface. L'étendue est *régionale* lorsque l'impact dépasse la zone d'étude, *locale* si l'impact touche l'ensemble de la zone d'étude ou *ponctuelle* quand l'impact est limité à proximité des infrastructures du projet.

4) Fréquence : indication du nombre d'occasions où l'impact est ressenti. La fréquence peut être *occasionnelle* lorsque l'impact se produit une fois ou de façon sporadique pendant le projet, *régulière* si l'impact se produit à plusieurs occasions répétitives, ou encore *continue* lorsque l'impact se produit en permanence.

5) Réversibilité : l'impact est *réversible* lorsque celui-ci diminue ou disparaît après plusieurs années, ou *irréversible* lorsque l'impact demeure en permanence.

Étape 3 : Évaluation de l'importance des impacts résiduels

La dernière étape de l'analyse consiste à préciser l'importance de l'impact résiduel sur la composante huronne-wendat du milieu, soit celui qui persiste après l'application, le cas échéant, d'une ou de plusieurs mesures d'atténuation ou de compensation particulières. Par mesure particulière, on entend une mesure spécifique au projet *Beauport 2020* et élaborée en tenant compte des caractéristiques huronnes-wendat du milieu.

Les mesures d'atténuation particulières permettent de supprimer ou de réduire les impacts sur une composante. Les mesures de compensation particulières visent à accommoder la Nation huronne-wendat ou à compenser la perte significative d'intégrité, de qualité ou d'utilisation d'une composante qui persiste, le cas échéant, après l'application d'une ou de plusieurs mesures d'atténuation. L'évaluation tient ainsi compte de l'efficacité des mesures proposées pour réduire l'impact appréhendé.

2. PRÉSENTATION DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Conformément à la perspective autochtone, le peuple huron-wendat a traditionnellement utilisé un vaste territoire qui s'étendait de Gaspé au sud-est des Grands Lacs, le long de la vallée du Saint-Laurent, allant jusqu'à chevaucher la frontière des États-Unis. À l'origine, les Hurons-Wendat pratiquaient l'agriculture, la chasse et la pêche ainsi que le commerce avec leurs nombreux voisins.

Le 5 septembre 1760, dans le contexte de la guerre menant à la Conquête de la Nouvelle-France, la Nation huronne-wendat a conclu un traité d'alliance, de paix et de protection mutuelle avec la Couronne britannique, représentée par le général James Murray, nommé le Traité Huron-Britannique de 1760. Le lecteur est invité à consulter la section 3 pour la présentation des aspects juridiques pertinents.

La présente section vise à présenter de manière générale la Nation huronne-wendat. Une première sous-section regroupe les informations concernant la localisation de la collectivité ainsi que la gouvernance de la Nation huronne-wendat. Une seconde sous-section aborde ensuite le profil démographique et socioéconomique des Hurons-Wendat de Wendake. Les aspects historiques sont présentés dans la section 4.

2.1 LOCALISATION ET GOUVERNANCE

Les Hurons-Wendat font partie de la grande famille linguistique et culturelle iroquoienne. La Nation huronne-wendat est une bande indienne au sens de la loi fédérale sur les Indiens. Wendake est la seule réserve huronne-wendat au Canada. Elle est située dans la région administrative de la Capitale-Nationale du Québec et est enclavée par la ville de Québec. Wendake a une superficie d'environ 4.36 km² et est bordée par la rivière Saint-Charles, dont le nom huron-wendat est *Akiawenhrahk*, qui signifie « rivière à la truite ». La Nation huronne-wendat a récemment acquis une plus grande superficie de territoire habitable qui a été convertie en terre de réserve.

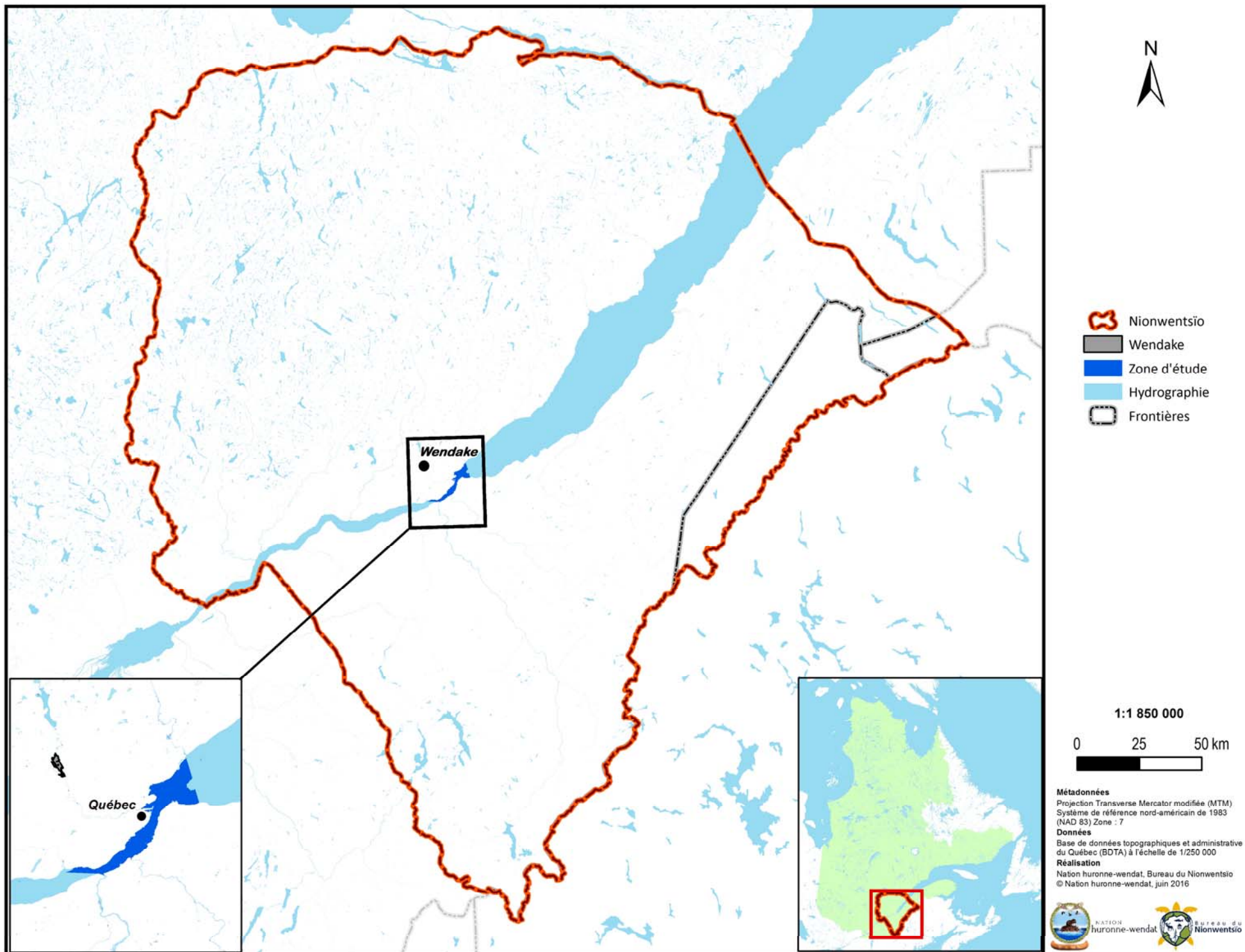
Le Nionwentsïo constitue au Québec une partie du territoire traditionnel que la Nation huronne-wendat fréquentait déjà au moment de la conclusion du Traité Huron-Britannique de 1760. Le terme Nionwentsïo signifie en langue huronne-wendat « Notre magnifique territoire ». Il s'étend sur approximativement 66 056 km². Le Nionwentsïo correspond plus précisément au territoire principal qui était fréquenté par la Nation huronne-wendat à l'époque du Traité Huron-Britannique de 1760. Les activités de commerce de la Nation huronne-wendat, tout comme les activités diplomatiques ainsi que

celles impliquant des prélèvements de ressources, s'effectuaient principalement dans le Nionwentsïo mais s'étendaient également à l'extérieur de celui-ci.

La portion du Nionwentsïo au nord du fleuve Saint-Laurent comprend au moins la région située entre la rivière Saguenay à l'est et au nord et la rivière Saint-Maurice à l'ouest. Au sud du fleuve Saint-Laurent, le Nionwentsïo s'étend vers le sud jusqu'à la rivière Saint-Jean.

La carte 2 présente l'étendue du Nionwentsïo, la localisation de Wendake ainsi que la zone d'étude considérée dans le présent rapport.

Carte 2 : Le Nionwentsio



Le Conseil de la Nation huronne-wendat est l'organisme de gouvernance de la Nation huronne-wendat et le lieu des décisions politiques. Le Conseil de la Nation est composé et dirigé par un Grand Chef et huit chefs familiaux. Ses champs de compétences couvrent principalement les relations avec les gouvernements et les organisations des Premières Nations, l'affirmation et la défense des droits des Hurons-Wendat, la gestion territoriale du Nionwentsio, l'administration publique, le patrimoine et la culture, la santé et les services sociaux, les travaux publics, l'habitation, le développement économique, l'éducation ainsi que la sécurité publique.

La mission générale du Conseil de la Nation huronne-wendat consiste à protéger et à mettre en valeur les droits fondamentaux de la Nation et de ses membres, particulièrement les droits relatifs aux activités coutumières, les droits issus de traités, le droit à l'autodétermination et les droits acquis de la *Loi sur les Indiens*. Plus spécifiquement, le Conseil de la Nation huronne-wendat a pour mandat de développer, notamment à Wendake mais aussi sur le Nionwentsio, un milieu de vie sain, sécuritaire, respectueux de l'environnement, sur les plans culturel et économique.

La mission spécifique du Conseil de la Nation huronne-wendat vise à faire reconnaître la pleine autorité de la Nation en matière de citoyenneté, à valoriser l'appartenance et la fierté d'être membre, à assurer une éducation scolaire adéquate, mais aussi la mise en valeur des savoir-faire de la Nation huronne-wendat, de ses traditions, de sa langue, de son histoire et de sa spécificité culturelle.

La vision du Conseil s'appuie sur des valeurs ancestrales de la société huronne-wendat : intégrité, singularité, transparence, respect des autres, fierté culturelle, accueil, dignité des membres de la Nation et mise en valeur des droits collectifs. Le Conseil a initié et maintenu de nombreux partenariats importants jusqu'à maintenant concernant la mise en valeur du territoire et des activités concertées qui y sont développées. Ces partenariats sont fort appréciés dans la grande région de Québec comme partout ailleurs. Il en a résulté plusieurs succès d'affaires et de concertation en matière de culture et de tourisme, de même qu'une reconnaissance de la Nation huronne-wendat dans les milieux autochtone et allochtone.

En ce qui a trait aux services publics, le service de protection des incendies est assumé par la communauté urbaine de Québec, plus précisément par l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles. Les réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que la gestion des matières résiduelles, relèvent également d'ententes municipales avec la ville de Québec.

Le service de police est assuré par un corps de police autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le Conseil de la Nation huronne-wendat, le Canada et le Québec. Les soins médicaux sont gérés par le Conseil de la Nation huronne-wendat par l'entremise du Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent grâce à une entente de transfert avec Santé Canada. Le Conseil de la Nation huronne-wendat offre également des services éducatifs, via l'école primaire *Wahta'* et le Centre de formation et de la main-d'œuvre (CDFM), ainsi qu'un service de loisirs.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat a adopté un code de pratique relatif à la chasse afin d'encadrer les activités de ses membres. En matière de construction de camps et de sites en milieu forestier, le Conseil de la Nation s'est doté d'une loi intitulée « *Loi de la Nation huronne-wendat concernant l'aménagement de sites et de constructions à des fins d'activités coutumières sur le Nionwentsïo* ».

Dans la perspective de la Nation, son rôle de gardien du territoire implique la mise en place d'une structure de gouvernance interne qui permet d'identifier ses droits et intérêts, de planifier les interventions du Conseil de la Nation huronne-wendat et de les harmoniser avec les autres institutions existantes. Le Bureau du Nionwentsïo a été créé afin d'assumer ces responsabilités.

La mission générale du Bureau du Nionwentsïo est de développer des outils et des mécanismes de gouvernance, ainsi qu'à initier ou participer à des initiatives permettant de faire reconnaître, appliquer et protéger les droits de la Nation huronne-wendat dans le Nionwentsïo. Elle consiste plus spécifiquement à faire reconnaître et à valoriser la pratique des activités coutumières des membres de la Nation et de la culture huronne-wendat, leur droit à des camps familiaux pour ces activités et leur droit à des mesures de protection, de mitigation et d'accommodement des activités par des ententes d'harmonisation.

Le Bureau du Nionwentsïo a aussi pour rôle d'assurer la protection et le maintien de l'intégrité et de la qualité du territoire, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que la pérennité de la faune et de l'environnement. Les travaux du Bureau du Nionwentsïo visent l'utilisation optimale du Nionwentsïo, favorisant ainsi les sentiments d'appartenance, de responsabilité et de fierté des membres de la Nation huronne-wendat. Un objectif plus spécifique du Bureau du Nionwentsïo consiste à identifier et matérialiser les opportunités et leviers économiques pour la Nation huronne-wendat à partir du territoire et de ses ressources.

2.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

En décembre 2014, la Nation huronne-wendat comptait un total de 3 935 membres. Approximativement 61 % vivaient hors réserve, soit 2 423 personnes. Les membres de la Nation se répartissaient à près de 20 % dans la classe d'âge des 19 ans et moins, 64 % pour la classe des 20 à 64 ans et 16 % pour la classe des 65 ans et plus. Le tableau 1 présente les principales informations démographiques.

Tableau 1 : Profil démographique de la Nation huronne-wendat

Classe d'âge	Membres résidents	Membres non-résidents	Total
0 à 19 ans	416	360	776
20 à 64 ans	860	1 665	2 525
65 ans et +	246	388	634
Total	1 522	2 413	3 935

(Source : Nation huronne-wendat, données en date du 8 décembre 2014)

La Nation huronne-wendat est l'une des Premières Nations du Québec les plus dynamiques culturellement et économiquement. On retrouve à Wendake de nombreuses entreprises qui embauchent tant des membres de la Nation huronne-wendat et d'autres Premières Nations que des autochtones. Nommée « Capitale culturelle du Canada » en 2007, Wendake compte des habitations dont plusieurs maisons anciennes (certaines datant d'environ 300 ans), des boutiques d'artisanat, des restaurants, des lieux d'attraction touristique, des commerces et des industries.

Pendant des centaines d'années, les Hurons-Wendat ont joué un rôle diplomatique et commercial de premier plan dans les relations entre les autochtones et les Autochtones du Nord-Est du continent. Ils étaient au centre d'un réseau complexe de relations qui unissait des nations dont les coutumes, la culture, la langue et les modes d'organisation sociale et politique étaient fort diversifiés. Encore aujourd'hui, Wendake est un important carrefour des nations autochtones au pays. On y retrouve, entre autres, le siège social du Conseil en éducation des Premières Nations, le siège de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et celui de ses diverses commissions, le siège de la Société de communication atikamekw et montagnais (SOCAM), le Régime des bénéficiaires autochtones (RBA), la Société de crédit commercial autochtone (SOCCA), Investissement Premières Nations du Québec (IPNQ) et l'Hôtel-Musée des Premières Nations, pour ne nommer que ceux-ci.

Depuis toujours, tel que le dit l'adage, les Hurons-Wendat sont le « peuple de la diplomatie et du commerce ». Le sens entrepreneurial des Hurons-Wendat est ancré au plus profond de leurs origines et

fait partie intégrante de leur culture. Parmi les principales entreprises communautaires, soulignons *l'Hôtel-Musée Premières Nations*, la station d'essence *Eko* ainsi que *Wendake Construction* qui a, notamment, réalisé le réaménagement d'un tronçon de la nouvelle route 175. La *Société de Développement Wendat inc.* (S.D.W. inc.) est principalement spécialisée dans les travaux d'aménagements forestiers alors que l'entreprise *Otera* réalise différents mandats entre autres en matière d'évaluation environnementale et d'inventaires multi-ressources.

De plus, on dénombre sur la réserve de Wendake environ 215 entreprises privées qui sont réparties dans de nombreuses sphères d'activités : construction, électricité, excavation, quincaillerie, mécanique automobile, artisanat, tourisme, hôtellerie, restauration, agence de voyage, pharmacie, services bancaires, garderie et CPE, coiffure et esthétique, services juridiques, médecine et santé, taxi, librairie, dépanneur et autres commerces de détail.

Bien que Wendake soit situé à environ 10 km au nord du centre-ville de Québec et que cette région constitue depuis plusieurs générations une zone urbanisée, les Hurons-Wendat sont fiers d'avoir su conserver et continuer à pratiquer et protéger leur culture et leurs traditions. La chasse, la pêche, le piégeage, l'artisanat, les rites religieux, le commerce, le savoir médicinal, les chants, les danses et l'alimentation traditionnels, pour ne citer que ces exemples, demeurent des éléments fondamentaux au cœur de la culture huronne-wendat.

Les Hurons-Wendat ont toujours été présents dans le Nionwentsïo, depuis les temps anciens jusqu'à l'époque contemporaine. Les membres de la Nation huronne-wendat pratiquent encore aujourd'hui une grande diversité de coutumes dans le Nionwentsïo. Parmi celles-ci, la chasse à l'original, au petit gibier et aux oiseaux migrateurs, la pêche à différentes espèces ainsi que le piégeage des animaux à fourrure représentent des activités coutumières de la plus haute importance pour eux. Ces pratiques sont fortement valorisées à la fois aux plans culturel et identitaire.

3. MISE EN CONTEXTE JURIDIQUE²

Le projet *Beauport 2020* est situé en plein cœur du Nionwentsio, le territoire coutumier de la Nation huronne-wendat, et à proximité de la réserve huronne-wendat de Wendake. Il est à mentionner que la Nation huronne-wendat est la seule Nation autochtone établie dans la zone immédiate du projet. De plus, à notre connaissance, la Nation huronne-wendat est d'ailleurs la seule Nation autochtone dont les membres pratiquent toujours leurs activités traditionnelles directement dans la zone visée par le projet.

Cette section a pour but de présenter le fondement juridique et historique des droits et intérêts de la Nation huronne-wendat dans la zone visée par le projet *Beauport 2020*, ainsi que le contexte juridique donnant lieu à diverses obligations constitutionnelles, incluant celle de consultation et d'accommodement, dues à la Nation huronne-wendat en raison dudit projet. À ce deuxième égard, trois remarques s'avèrent nécessaires.

Premièrement, le territoire est au cœur de l'identité huronne-wendat. La protection du territoire et du lien privilégié que les Hurons-Wendat entretiennent avec celui-ci est fondamentale pour assurer le maintien des coutumes et traditions huronnes-wendat et leur transmission aux générations futures.

Deuxièmement, tout développement ou exploitation de ressources naturelles responsable doit reposer sur le principe du « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » des peuples autochtones, tel que défini aux articles 11.2, 19, 28 et 32.2 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ci-après « *Déclaration* »), et les articles 2 et 6 de la *Convention N° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux*, qui constitue une norme internationale bien établie par de nombreux instruments internationaux et appliquée à maintes reprises par les organes de traités de l'ONU. Le droit des peuples autochtones d'approuver ou de refuser des projets de développement ou d'exploitation de ressources naturelles ayant une incidence sur leurs droits fait partie intégrante de leur droit à l'autodétermination, également reconnu par l'article 3 de la *Déclaration*. Pour la Nation huronne-wendat, toute tentative de réduire la norme établie de consentement libre, préalable et éclairé à une norme moins contraignante de consultation et d'accommodement contrevient aux obligations constitutionnelles de la Couronne et a pour conséquence de passer outre la volonté exprimée de la Nation quant aux mesures et décisions importantes qui affectent les droits et intérêts de ses membres dans le territoire et ses ressources.

² Cette section a été préparée par Hutchins Légal Inc.

Enfin, il convient de rappeler que, bien que la responsabilité juridique en ce qui a trait à la consultation et à l'accommodement des Nations autochtones incombe en dernier ressort à la Couronne et ne puisse être déléguée³, la jurisprudence canadienne récente reconnaît que les promoteurs privés, comme publics, peuvent, pour leur part, être tenus responsables des effets préjudiciables que leurs activités causent sur les droits ancestraux ou protégés par traités, ou encore sur le titre ancestral, et ce, même lorsque l'existence ou l'étendue de ces droits n'ont pas été établies.⁴

3.1 DROITS ET INTERETS DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Tel que mentionné plus haut, la Nation huronne-wendat fréquente depuis des temps immémoriaux le Nionwentsïo, son territoire coutumier sur lequel ses droits et intérêts garantis par le Traité Huron-Britannique de 1760 y sont constitutionnellement protégés. La région visée par le projet *Beauport 2020* se trouve en plein cœur du Nionwentsïo, à quelques kilomètres de la réserve huronne-wendat, Wendake. Bien que, pour les raisons expliquées ci-dessous, le Nionwentsïo ait été défini comme correspondant au territoire fréquenté par les Hurons-Wendat à l'époque de la conclusion du traité Huron-Britannique de 1760, les ancêtres de la Nation huronne-wendat, faisant partie de la grande famille linguistique iroquoienne, étaient présents sur ce territoire, et particulièrement dans la région visée par le projet, et ce, au moment de l'arrivée de l'explorateur européen Jacques Cartier dans les années 1530, et au moment de l'arrivée de Samuel de Champlain en 1608.

3.1.1 Le Traité Huron-Britannique de 1760, l'arrêt *Sioui* de la Cour suprême du Canada et le Nionwentsïo

Le 5 septembre 1760, la Couronne s'est alliée à la Nation huronne-wendat en concluant avec elle un traité de paix, d'alliance et de protection mutuelle, appelé le Traité Huron-Britannique de 1760, connu également sous le nom du Traité Murray (ci-après le « Traité »). Ce Traité se lit comme suit :

[TRADUCTION] PAR LES PRÉSENTES, nous certifions que le CHEF de la tribu des HURONS, étant venu à moi pour se soumettre au nom de sa nation à la COURONNE BRITANNIQUE et faire la

³ *Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)*, [2004] 3 R.C.S. 511 (ci-après « *Nation haïda* »), aux paras. 53-56.

⁴ *Compagnie minière IOC inc. (Iron Ore Company of Canada) c. Uashaunnuat (Innus de Uashat et de Mani-Utenam)*, 2015 QCCA 2 (requête en autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada rejetée : *Compagnie minière IOC inc. c. Uashaunnuat*, [2015] C.S.C.R. no 80) ; *Saik'uz First Nation v. Rio Tinto Alcan Inc.*, 2015 BCCA 154 (requête en autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada rejetée : *Rio Tinto Alcan Inc. v. Saik'uz First Nation*, [2015] C.S.C.R. no 235).

paix, est reçu sous ma protection lui et toute sa tribu; et dorénavant ils ne devront pas être molestés ni arrêtés par un officier ou des soldats anglais lors de leur retour à leur campement de LORETTE; ils sont reçus aux mêmes conditions que les Canadiens, il leur sera permis d'exercer librement leur religion, leurs coutumes et la liberté de commerce avec les Anglais: nous recommandons aux officiers commandant les postes de les traiter gentiment.

Signé par moi à Longueuil, ce 5e jour de septembre 1760.

Sur l'ordre du général,

JOHN COSNAN, JA. MURRAY.

Adjudant général⁵

En vertu de ce Traité, en contrepartie de sa promesse de support militaire à une époque cruciale de la campagne britannique pour l'Amérique du Nord, la Nation huronne-wendat a reçu de la Couronne une promesse de protection et de garantie du libre exercice de sa religion et de ses coutumes, ainsi que la liberté de commerce. Il est important de saisir ici que le Traité n'a pas créé ces droits ancestraux. Bien au contraire, le Traité constitue une source additionnelle de confirmation et de protection du titre et des droits ancestraux hurons-wendat préexistants.

En 1990, au terme d'un combat de plus de dix ans, la portée juridique et territoriale du Traité était confirmée unanimement par le plus haut tribunal au pays, la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Sioui*. Dans cette affaire, la Cour suprême du Canada a reconnu que le Traité est toujours valide et en vigueur, qu'il produit des effets juridiques et qu'il est protégé par la Constitution canadienne. Cet arrêt confirme que le Traité cimenter la relation de partenaires de traité entre la Nation huronne-wendat et la Couronne, et confirme l'application territoriale des droits garantis par le Traité « sur tout le territoire fréquenté par les Hurons à l'époque »⁶. À cet effet, la Cour a notamment précisé que « pour qu'une liberté ait une valeur réelle et ait un sens, il faut pouvoir l'exercer quelque part »⁷. Le Nionwentsïo correspond au territoire principal d'application du Traité.

Le Nionwentsïo revêt pour la Nation huronne-wendat une importance capitale tant au niveau spirituel et culturel, qu'au niveau économique. C'est le territoire sur lequel s'exercent les droits et libertés protégés par le Traité. Dans *Sioui*, la Cour suprême a par ailleurs spécifié qu'« une importance toute particulière

⁵ *R. c. Sioui*, [1990] 1 R.C.S. 1025 (ci-après « *Sioui* »), à la p. 1069.

⁶ *Sioui*, à la p. 1070.

⁷ *Sioui*, à la p. 1067.

semble s'attacher aux territoires traditionnellement fréquentés par les Hurons pour que leurs rites religieux traditionnels et leurs coutumes ancestrales revêtent toute leur signification ».⁸

La notion de fréquentation du territoire à laquelle réfère le juge Lamer dans *Sioui* a été interprétée dans les termes suivants par la Cour d'appel du Québec dans l'arrêt *Côté* :

[...] Il ne s'agit pas, en effet, de prouver une installation sédentaire ou un établissement dont les traces sont faciles à localiser, mais plutôt que la nation autochtone en question utilisait, fréquentait en fait et considérait comme sien aux fins de pêche et de chasse le territoire en question, sans pour autant l'occuper véritablement au sens que le droit des Européens peut donner à ce terme.⁹

Cette déclaration dans *Côté* est d'autant plus pertinente qu'elle a été faite dans le cadre de l'analyse du Traité de Swegatchy, traité conclu à la même époque que le Traité Huron-Britannique de 1760, et avec plusieurs Nations autochtones incluant la Nation huronne-wendat. Même s'il ne reste aucune version écrite de ce traité, la Cour d'appel dans *Côté* a conclu à sa validité et lui a reconnu une portée territoriale. Le Traité de Swegatchy offre donc une couche de protection constitutionnelle additionnelle au Nionwentsïo.

Pour conclure, l'idée selon laquelle le territoire coutumier huron-wendat est intimement lié au Traité n'est certes pas méconnue pour le Québec. Plus récemment, l'arrêt *Savard* rendu en 2002 par la Cour d'appel du Québec apporte une nouvelle confirmation de la validité du Traité et de son application territoriale.¹⁰ De plus, dans le contexte de discussions extrajudiciaires tenues de 2010 à 2012 afin de tenter de trouver une façon alternative de régler les procédures judiciaires intentées par la Nation huronne-wendat contre la Couronne fédérale devant la Cour fédérale (voir ci-dessous), le Canada, le 30 juin 2011, et le Québec, le 25 novembre 2011, ont respectivement signé un énoncé d'intentions mutuelles confirmant, entre autres, l'existence et la validité du Traité Huron-Britannique de 1760, la portée de l'arrêt *Sioui* (à savoir la définition de la portée territoriale qui y est donnée par le juge Lamer), l'existence d'une relation particulière entre la Couronne et la Nation fondée sur le Traité Huron-

⁸ *Sioui*, à la p. 1070.

⁹ *R. c. Côté*, [1993] R.J.Q. 1350, à la p. 53.

¹⁰ *Québec c. Savard*, [2002] J.Q. no 5538, au para. 7.

Britannique de 1760, et le fait que ce Traité représente une reconnaissance et une protection additionnelle des droits et intérêts de la Nation huronne-wendat.

3.1.2 L'Entente de principe d'ordre général innue de 2004 et les démarches de protection du Nionwentsïo par la Nation huronne-wendat

Malgré l'existence du Traité Huron-Britannique de 1760 et la jurisprudence reconnaissant sa validité et son application territoriale, la Nation huronne-wendat doit constamment se battre pour la reconnaissance et le respect de ses droits et de son territoire. L'entente de principe d'ordre général innue conclue en 2004 est un exemple flagrant du non-respect par la Couronne, tant fédérale que provinciale, de leurs obligations constitutionnelles en tant que partenaires de traité de la Nation huronne-wendat.

Le 31 mars 2004, une entente de principe d'ordre général est intervenue entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et quatre communautés innues, soit celles de Mashteuiatsh, d'Essipit, de Pessamit, et de Nutashkuan (ci-après « Entente de principe innue » ou « EPOG »), jetant les bases d'une entente finale innue. L'Entente de principe innue a été conclue sur la base de la *Politique fédérale sur les revendications territoriales globales*. En vertu de cette politique, la signature de l'Entente de principe innue constitue une volonté politique d'établir la « certitude » sur le territoire qui y est défini et demande aux requérants autochtones, en l'occurrence les communautés innues signataires, d'échanger des droits non prouvés, tant à l'égard du territoire que des droits ancestraux revendiqués, contre un territoire, des droits et d'autres avantages qui, eux, seront définis dans l'entente finale.

L'EPOG a été conclue en ignorant totalement la présence, le territoire et les droits de la Nation huronne-wendat et englobe une grande portion du Nionwentsïo. L'empiètement est causé par la partie sud du Nitassinan de Mashteuiatsh et l'intégralité de la « partie Sud-Ouest », territoires décrits dans l'EPOG. Par exemple, la « partie Sud-Ouest » de l'EPOG inclut la réserve de Wendake (la seule réserve huronne-wendat), le parc de la Jacques-Cartier (le territoire en cause dans l'arrêt *Sioui*), ainsi que la réserve faunique des Laurentides (territoire en cause dans l'arrêt *Savard*). Le Nionwentsïo a été inclus dans le territoire visé par l'EPOG sans même que la Nation huronne-wendat n'en ait été informée au préalable. L'EPOG couvre 298 350 km², soit approximativement 20 % du territoire québécois ou environ 50 % de la France. Le Nionwentsïo, pour sa part, représente 66 063 km², dont 29 838 km² sont couverts par l'EPOG, soit près de la totalité de la partie nord du Nionwentsïo, dont Wendake; ce qui représente à l'inverse environ 10 % de la superficie totale de l'EPOG.

Précisons que la partie du territoire appelée la « Partie Sud-Ouest » de l'EPOG recoupe la zone d'étude élargie du projet *Beauport 2020* et le plan d'eau qui se trouve sous la gestion de l'APQ.

En 2009, la Nation huronne-wendat a entamé des procédures judiciaires visant à faire reconnaître le manque d'honneur de la Couronne et la violation de ses obligations constitutionnelles à son égard avant de conclure l'EPOG, et par conséquent, à empêcher non pas la conclusion d'un traité avec les Innus, mais plutôt la conclusion, sans son consentement, de tout traité ou toute entente finale innu(e) sur le Nionwentsïo, son territoire coutumier protégé par traité.

Le 1^{er} décembre 2014, la Cour fédérale a rendu sa décision dans l'affaire *Huron-Wendat Nation of Wendake c. Canada*, concluant notamment qu'« [i]l ne fait aucun doute qu'une portion importante du territoire couvert par cette entente [EPOG] recoupe une vaste superficie de la partie nord du Nionwentsïo revendiqué par la Nation huronne-wendat », et que le Canada « a contrevenu à l'honneur de la Couronne en signant l'EPOG avec les intervenantes [innues] sans véritablement consulter ou accommoder ni même informer » la Nation huronne-wendat, ordonnant au Canada de « s'engager sans délai dans des discussions sérieuses et approfondies » avec la Nation huronne-wendat « quant au territoire que devrait couvrir l'EPOG ».¹¹

Il convient de préciser que le jugement de la Cour fédérale a été rendu dans le cadre d'une demande de contrôle judiciaire visant à faire reconnaître l'illégalité de la conduite continue de la Couronne à l'égard de la Nation huronne-wendat. Depuis ce jugement, la Nation huronne-wendat a complété de façon exhaustive ses recherches historiques et anthropologiques, incluant la tradition orale, entreprises depuis plus de quinze ans sur la base de l'arrêt *Sioui*, et a effectué des recherches approfondies pour repérer toute trace de présence historique innue dans la partie du Nionwentsïo empiétée par le territoire de l'EPOG. Le résultat de l'ensemble de ces recherches vient clairement confirmer la position de la Nation quant à ses droits et à son territoire de traité, le Nionwentsïo.

Un processus a été mis en place par le Canada et la Nation huronne-wendat en janvier 2015 sur la base des ordonnances de la Cour fédérale. Le Québec s'est également joint à ce processus. Pour la Nation huronne-wendat, le processus mandaté par la Cour fédérale doit assurer la tenue de « discussions sérieuses et approfondies » visant à déterminer « le territoire que devrait couvrir l'EPOG » et donc un éventuel traité innu. C'est dans ce cadre que la Nation huronne-wendat a présenté un rapport

¹¹ *Huron-Wendat Nation of Wendake v. Canada*, 2014 FC 1154.

d'expertise illustrant la fréquentation du Nionwentsio par la Nation huronne-wendat. En date de la présente étude, ce processus est toujours en cours.

À la connaissance de la Nation huronne-wendat, la « Partie Sud-Ouest » de l'EPOG a été incluse dans l'EPOG peu de temps avant la conclusion de cette dernière et sans aucune preuve à l'appui de la revendication innue de ce territoire. Il n'est pas certain qu'à ce jour cette partie du territoire ait été discutée sur le fond à la table des négociations innue. En l'état actuel des choses, l'EPOG innue de 2004 ne crée aucun droit sur le territoire, incluant sur la partie du territoire désignée « Partie Sud-Ouest ».

3.2 EFFETS PREJUDICABLES OU IMPACTS POTENTIELS DU PROJET *BEAUPORT 2020* SUR LES DROITS ET INTERETS DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Tel qu'indiqué précédemment, la présente étude a été effectuée par la Nation huronne-wendat dans le cadre de négociations avec l'APQ visant la conclusion d'une entente de partenariat entre les parties dans un esprit de collaboration mutuelle. Par conséquent, il est important de rappeler que la présente étude comporte deux limites importantes. Premièrement, elle a été préparée sur la base d'informations fournies par l'APQ et non validées par la Nation huronne-wendat. Deuxièmement, elle n'a pas eu pour objectif d'exposer l'ensemble des impacts donnant lieu, en droit, à une obligation de consultation et d'accommodement envers la Nation huronne-wendat.

3.2.1 Les informations non validées par la Nation huronne-wendat

Comme mentionné ci-dessous, les impacts décrits dans la présente étude ont pour prémisse que le projet *Beauport 2020* n'aurait aucun impact sur le potentiel archéologique du territoire visé, ni aucun impact sur la distribution et l'abondance des différentes espèces de poissons ou d'oiseaux migrateurs qui sont actuellement pêchées ou chassées par les Hurons-Wendat dans la zone d'étude.

Ces récentes informations transmises à la Nation huronne-wendat par le promoteur n'ayant pas été validées par la Nation, elles ne peuvent être inconditionnellement tenues pour avérées. Ainsi, dans l'éventualité où il s'avère que le projet pourrait avoir quelque impact que ce soit à l'égard du patrimoine historique ou culturel du territoire ou ses ressources naturelles, une nouvelle analyse devra être effectuée par la Nation huronne-wendat afin de déterminer les mesures d'atténuation, de bonification et de compensation adéquates, et devra être financièrement assumée par le promoteur.

3.2.2 Les effets préjudiciables donnant lieu à l'obligation constitutionnelle de consultation et d'accommodement envers la Nation huronne-wendat

L'un des éléments constitutifs de l'obligation de consultation et d'accommodement due à la Nation huronne-wendat consiste dans les effets négatifs potentiels du projet sur ses droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, et ses autres intérêts connexes.¹²

D'un point de vue juridique, l'existence d'un effet préjudiciable du projet sur les droits ancestraux ou protégés par traité de la Nation huronne-wendat est indépendante de la pratique effective actuelle de ces droits par les membres de la Nation. Le non-exercice d'un droit ancestral ou protégé par traité, ou la non-utilisation de certaines ressources ayant historiquement fait l'objet de prélèvement à des fins de subsistance ou à d'autres fins en raison des restrictions liées au contexte de la colonisation allochtone¹³ n'éteignent pas les droits ancestraux ou de traités¹⁴. Toutefois, un projet de développement ou d'exploitation de ressources naturelles peut avoir pour effet de réduire ou d'anéantir toute possibilité d'exercice future de ces droits, et d'engendrer ainsi des effets préjudiciables potentiels sur ces derniers.¹⁵ Par conséquent, les impacts identifiés et évalués dans le cadre de la présente étude pourraient ne pas refléter l'ensemble des effets négatifs du projet *Beauport 2020* devant potentiellement faire l'objet d'une mesure d'atténuation, de bonification et de compensation juste et adéquate. De plus, ces mesures devront aussi tenir compte de tous les impacts potentiels sur l'ensemble des droits ancestraux ou protégés par traité, établis ou potentiels, de la Nation huronne-wendat, y compris toutes les coutumes et activités traditionnelles huronnes-wendat non pratiquées en raison des restrictions liées au contexte de la colonisation allochtone.

L'importance de ce principe tient au fait que les mesures de réparation envisagées dépendent du niveau et de la gravité des effets préjudiciables potentiels sur tous les droits ancestraux et protégés par traité de la Nation huronne-wendat, ainsi que de l'efficacité des mesures envisageables pour éviter ou atténuer ces effets.

¹² *Nation haïda*, au para. 35.

¹³ Voir à ce sujet la section 4 pour des exemples d'événements historiques ayant restreint l'accès des Hurons-Wendat à leur territoire coutumier et la pratique de leurs coutumes et activités traditionnelles.

¹⁴ *Sioui*, à la p. 1066.

¹⁵ *Courtoreille c. Canada (Affaires autochtones et Développement du Nord)*, 2014 CF 1244, aux paras. 92-93.

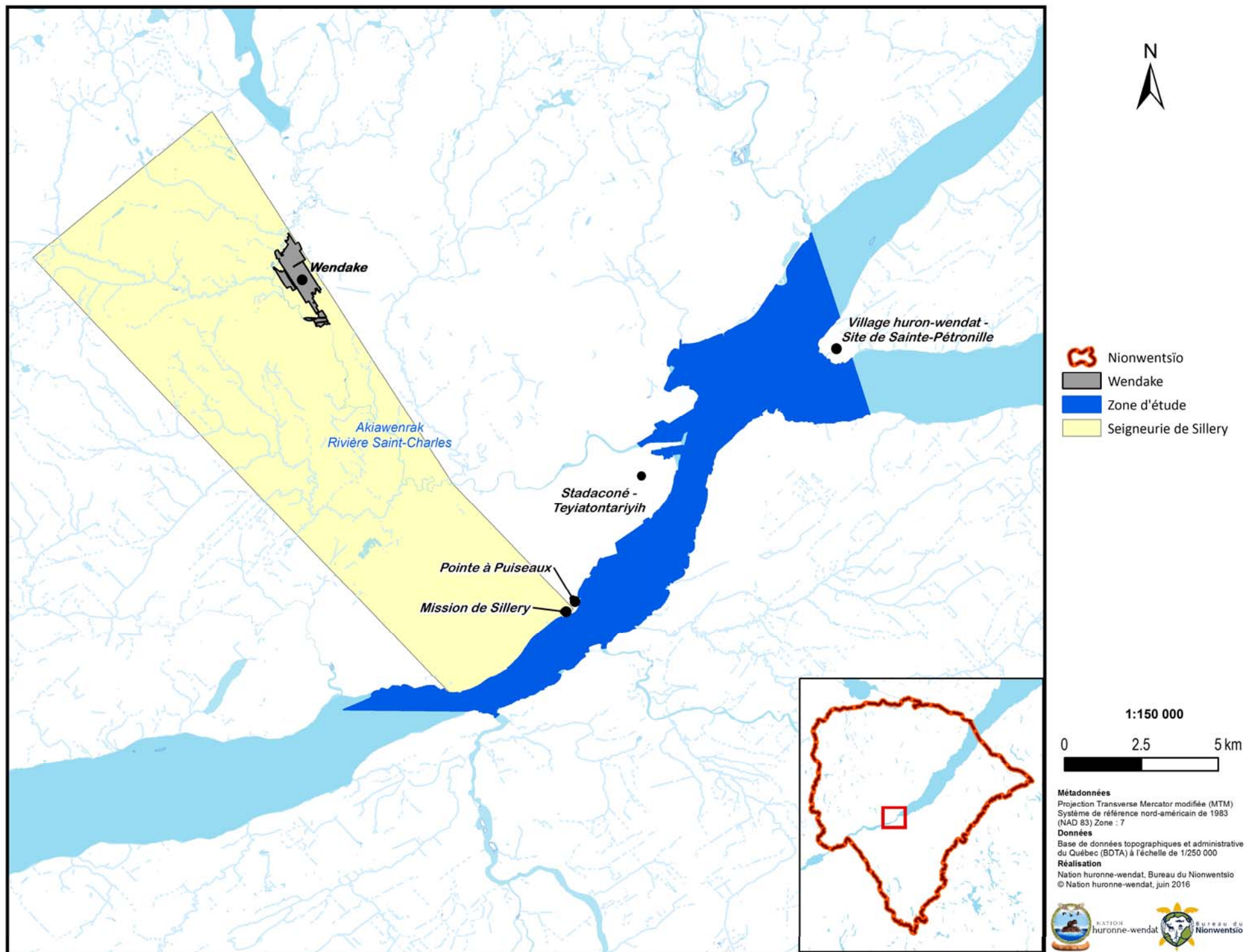
4. ASPECTS HISTORIQUES

La Nation huronne-wendat sait qu'elle a toujours été présente dans l'estuaire et la vallée du Saint-Laurent, la Grande rivière, jusqu'à la région des Grands Lacs. Dans cet ordre d'idées, c'est le Grand Chef huron-wendat Donnacona qui, en 1534, a accueilli l'explorateur Jacques Cartier à Stadaconé, situé à l'emplacement de l'actuelle ville de Québec (voir carte 3). Conscient de cet héritage patrimonial et territorial, le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* (1771-1844) (voir figure 1) rappelait, lorsqu'il témoigna à la chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1824, que les Hurons-Wendat étaient autrefois les « maîtres du pays », et ce, depuis la vallée du Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs. Au 18^e siècle et auparavant, les Hurons-Wendat ont également désigné le site de Stadaconé par le terme *Teyiatontariyih*, signifiant en langue huronne-wendat « les deux masses d'eau sont jointes l'une à l'autre par les deux bouts ».

Figure 1 : Le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* (1771-1844)



Carte 3 : Repères géographiques



Les sources historiques couvrant la première moitié du 17^e siècle, par exemple les propos de Champlain et les nombreux récits des missionnaires jésuites, confirment la présence régulière des membres de la Nation huronne-wendat dans la vallée du fleuve Saint-Laurent et les forêts avoisinantes, incluant la région de la ville de Québec. Les Hurons-Wendat étaient présents pour diverses raisons, que ce soit le prélèvement de ressources, la diplomatie, le commerce et la guerre.

Bien avant l'arrivée du navigateur européen Jacques-Cartier dans les années 1534, les Autochtones iroquoiens pêchaient l'anguille qui abondait dans le fleuve Saint-Laurent. L'archéologie témoigne effectivement de l'exploitation de cette ressource par les Autochtones de la région de Québec, en particulier les Stadaconéens.

Au 17^e siècle, les Hurons-Wendat connaissaient ainsi l'anguille depuis des temps immémoriaux. Les missionnaires jésuites ont décrit dans leurs récits l'utilisation de cette espèce qui était à l'évidence prélevée par les pêcheurs de la Nation huronne-wendat. On rapporte par exemple que les femmes huronnes-wendat, en particulier lorsqu'elles allaient à une danse, se peignaient méticuleusement les cheveux, les teignaient et les huilaient, les attachant derrière leur tête avec des peaux d'anguille en guise de rubans. Les pères jésuites réfèrent à l'utilisation de l'anguille, parmi d'autres poissons, dans le contexte de cérémonies chamaniques de guérison¹⁶.

La documentation historique indique effectivement qu'au 17^e siècle, les Hurons-Wendat de la mission de Sillery pratiquaient la pêche à l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent. La carte 3 localise la mission de Sillery, la zone d'étude ainsi que différents repères géographiques pertinents.

La mission de Sillery fut établie par les pères jésuites en 1637. Comme le remarquait le missionnaire des Hurons-Wendat Étienne-Thomas Girault de Villeneuve dans son manuscrit de 1762 intitulé « Des hurons », des membres de la Nation huronne-wendat se sont établis à Sillery dès les premières années de la mission¹⁷. Le *Registre de Sillery* témoigne également de cette importante présence huronne-wendat¹⁸.

¹⁶ Elisabeth Tooker, 1987 : *Ethnographie des Hurons 1615-1649*. Trad. de l'anglais par B. Fouchier-Axelsen, Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, p. 22, 100.

¹⁷ Musée de la civilisation (MC), collection du Séminaire de Québec (CSQ), MS-61, Girault de Villeneuve, « Des hurons ». S.l., 1762, n.p.

¹⁸ Léo-Paul Hébert, 1994 : *Le Registre de Sillery (1638-1690)*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy / Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, coll. Tekouerimat (11), 430 p.

Dans la « Relation de ce qui s'est passé en la nouvelle France, en l'année 1642. & 1643. », le père jésuite Barthelemy Vimont référait aux diverses pratiques économiques des « Sauvages » de la mission de Sillery, parmi lesquelles figurait clairement la pêche à l'anguille. Cette dernière était pratiquée à Québec et dans les environs, et ce, annuellement entre le début de septembre et la fin d'octobre. Aux dires de Vimont, il se trouvait à cette époque une quantité prodigieuse d'anguilles dans le Saint-Laurent. Les Hurons-Wendat de la mission de Sillery accumulaient ainsi des provisions d'anguilles pour la saison hivernale en fumant leurs prises, à la différence des Français qui utilisaient plutôt du sel¹⁹. Deux techniques de pêche étaient traditionnellement employées par les Hurons-Wendat associés à la mission de Sillery afin de capturer l'anguille : la nasse et le harpon²⁰.

Le site choisi pour la mission de Sillery correspondait à un lieu spécifique qui était déjà fréquenté depuis fort longtemps par les Hurons-Wendat, entre autres pour l'activité de la pêche à l'anguille. Les propos du père Paul Ragueneau dans le « Mémoire touchant la Pêche de l'Anguille à la Pointe à Puiseaux, près Québec, dressé par les R.R. P.P. Jésuites en faveur des Sauvages chrétiens de Sillery.-1650 », sont fort éloquentes à cet égard. Le père Ragueneau identifiait dans ce même mémoire un site de pêche à l'anguille fortement productif, appelé la « Pointe à Puiseaux ». Le Jésuite précisait qu'il s'agissait d'une ancienne coutume pour les « Sauvages » de se cabaner à cette Pointe à Puiseaux lors de la saison de pêche à l'anguille²¹ (voir carte 3).

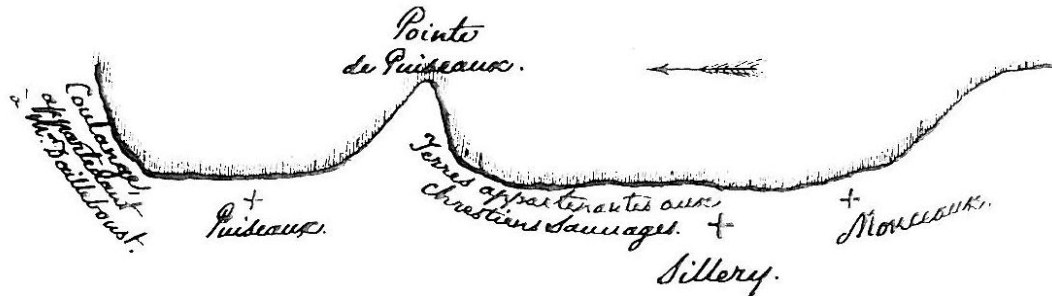
La figure 2, tirée de la transcription du manuscrit de Ragueneau par Jacques Viger effectuée dans la première moitié du 19^e siècle, présente un croquis illustrant la localisation de la Pointe de Puiseaux et de la mission de Sillery.

¹⁹ Barthelemy Vimont, 1642-1643 : « Chapitre III. De la Residence de Sillery, & comme les Sauvages y ont passé l'année. » de la « Relation de ce qui s'est passé en la nouvelle France, en l'année 1642. & 1643. », in Reuben Gold Thwaites (ed.), 1898 : *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791* : 306-308. Burrows, Cleveland, vol. XXIII.

²⁰ Musée de la civilisation (MC), collection du Séminaire de Québec (CSQ), fonds Viger-Verreault (P32/0-112), Paul Ragueneau, « Mémoire touchant la Pêche de l'Anguille à la Pointe à Puiseaux, près Québec, dressé par les R.R. P.P. Jésuites en faveur des Sauvages chrétiens de Sillery », 1650, p. 264.

²¹ Musée de la civilisation (MC), collection du Séminaire de Québec (CSQ), fonds Viger-Verreault (P32/0-112), Paul Ragueneau, « Mémoire touchant la Pêche de l'Anguille à la Pointe à Puiseaux, près Québec, dressé par les R.R. P.P. Jésuites en faveur des Sauvages chrétiens de Sillery », 1650, p. 262-264.

Figure 2 : Croquis illustrant la Pointe à Puiseaux et Sillery, tiré de la transcription de Jacques Viger



Outre le fleuve Saint-Laurent, il est à noter que les entrevues de recherche réalisées au cours des dernières années avec les aînés de la Nation huronne-wendat ont également mis en évidence des pratiques de pêche à l'anguille liées à la rivière Saint-Charles. Certains aînés de Wendake savaient effectivement que l'on trouvait autrefois du saumon atlantique au pied de la chute de la rivière *Akiawenhrahk*, toponyme huron-wendat original de la rivière Saint-Charles, mais également de l'anguille. À cet égard, il appert que cette ressource était toujours prélevée et consommée au cours de la décennie 1930-1940²².

En 1651, le roi français concéda aux Hurons-Wendat la seigneurie de Sillery (voir carte 3). À l'insu de la Nation huronne-wendat, qui a toujours été la véritable propriétaire de ces terres, on sait aujourd'hui que les Jésuites se sont littéralement approprié la seigneurie. Le combat de la Nation huronne-wendat pour la seigneurie de Sillery n'est toutefois pas encore terminé. À cet égard, la malhonnêteté et la voracité des Jésuites, combinées à la passivité des autorités coloniales françaises et britanniques, n'eurent d'égal que la détermination de la Nation huronne-wendat.

Il est également à préciser que la Nation huronne-wendat a déjà établi un village près du fleuve Saint-Laurent sur le site de Sainte-Pétronille, à la pointe ouest de l'île d'Orléans (voir carte 3). Ce village huron-

²² Jean-François Richard, 2014 : *Connaissances traditionnelles de la Nation huronne-wendat concernant les espèces en péril : le saumon atlantique, l'anguille, l'esturgeon jaune et le carcajou*. Rapport présenté à Environnement Canada par le Bureau du Nionwentsiö, Nation huronne-wendat, Wendake, avril 2014, 33 p.

wendat a été occupé principalement entre 1651 et 1657. Le missionnaire François Le Mercier estimait, en 1654, la population huronne-wendat de l'île d'Orléans à 600 personnes²³.

La carte 3 localise quatre sites spécifiques qui font partie du patrimoine historique et culturel de la Nation huronne-wendat et qui sont directement inclus dans la zone d'étude :

- Stadaconé, aussi appelé *Teyiatontariyih*
- Mission de Sillery
- Pointe à Puiseaux
- Village huron-wendat sur le site de Sainte-Pétronille

Comme le rappela le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi*, à l'époque du Traité Huron-Britannique de 1760, le pays de chasse et de pêche de la Nation huronne-wendat s'étendait au moins de la rivière Saint-Maurice, à l'ouest, près de la ville de Trois-Rivières, jusqu'à la rivière Saguenay, à l'est, près du village de Baie-Sainte-Catherine. C'est ce que confirma l'adjoint Grand Chef Michel Sioui *Tehashendaye* (1766-1850), lors de l'important conseil autochtone tenu à Trois-Rivières en 1829. En cette occasion, les voisins autochtones limitrophes à l'ouest, la Nation des Algonquins, de même que les autorités coloniales de l'époque, en particulier le surintendant des Affaires indiennes Michel-Louis Juchereau Duchesnay, reconnurent le caractère immémorial de la présence et des droits des Hurons-Wendat entre le Saint-Maurice et le Saguenay.

La Nation huronne-wendat a toujours été au cœur d'un vaste réseau d'alliances autochtones s'étendant des actuelles provinces maritimes jusqu'aux Grands Lacs, et même au-delà. Les Hurons-Wendat étaient par exemple au fondement de l'organisation politique autochtone des Sept Feux, ou Sept Nations, qui rassemblait différents groupes ayant établi des villages dans la vallée du Saint-Laurent : les Iroquois de Kahnawake (Sault Saint-Louis) et d'Akwesasne (Saint-Régis), les Iroquois, Algonquins et Nipissings de Kanesatake (Lac des Deux Montagnes), les Algonquins de Pointe-du-Lac (Trois-Rivières), les Abénaquis d'Odanak (Saint-François) et ceux de Wôlinak (Bécancour).

²³ François Le Mercier, [1654] : « Chapitre IX. Estat de la Colonie Huronne dans l'Isle d'Orleans », de la « Relation de ce qui s'est passé en la Mission des Peres de la Compagnie de IESVS, au païs de la Nouvelle France, depuis l'Efté de l'année 1653. iufqu'a l'Efté de l'année 1654. », in Reuben Gold Thwaites (ed.), 1899 : *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791* : 138. Burrows, Cleveland, vol. XLI.

L'exploitation des ressources du Nionwentsïo a constitué la base du mode de vie et de l'économie de la Nation huronne-wendat. Au 18^e siècle, le commerce, que ce soit avec les allochtones ou d'autres nations autochtones, est également demeuré l'une des principales constituantes de l'économie de la collectivité. La production artisanale, en partie issue des ressources fauniques et végétales du territoire traditionnel, a aussi connu un essor considérable au cours du 19^e siècle. Les membres de la Nation huronne-wendat, en raison de leur exceptionnelle connaissance du Nionwentsïo, ont régulièrement agi en tant que guides indispensables à la fois pour les chasseurs et pêcheurs sportifs et les « explorateurs » mandatés par l'État.

Les Hurons-Wendat ont pu jouir paisiblement de leur territoire coutumier pendant la majeure partie du 18^e siècle. Par contre, la réduction de leur espace vital s'est fait plus douloureusement sentir à partir des années 1820, en raison de la colonisation allochtone. À l'instar de ce qui s'était produit dans la région bordant le fleuve Saint-Laurent au cours des siècles précédents, des villages sont progressivement apparus, l'exploitation forestière s'est étendue davantage vers le nord, jusqu'à la création d'innombrables clubs privés de chasse et de pêche à droits exclusifs, à partir des années 1880, et de l'immense Parc national des Laurentides, en 1895. Ces derniers ont eu pour effet concret d'exclure les Hurons-Wendat d'une partie fortement significative de leur territoire coutumier, où plusieurs familles tiraient encore l'essentiel de leur subsistance. Cependant, malgré les contraintes, les membres de la Nation huronne-wendat n'ont jamais cessé de fréquenter le Nionwentsïo.

Tel que mentionné précédemment, la Nation huronne-wendat pratique toujours ses coutumes ancestrales dans le Nionwentsïo. Les Hurons-Wendat y exercent, par exemple, la chasse, la pêche, le piégeage des animaux à fourrure, de même que la récolte de végétaux sauvages. Le Nionwentsïo demeure au cœur de l'identité des Hurons-Wendat.

5. USAGE CONTEMPORAIN DU TERRITOIRE PAR LA NATION HURONNE-WENDAT

Cette cinquième section du rapport présente les résultats de l'enquête portant sur l'usage contemporain de la zone d'étude par les membres de la Nation huronne-wendat. Les résultats démontrent que les Hurons-Wendat peuvent potentiellement pratiquer leurs coutumes associées au prélèvement de ressources dans l'ensemble des lieux propices dans la zone d'étude et dans les secteurs à proximité, que ce soit la chasse, la pêche, la récolte de végétaux ou d'autres activités.

Dans ce contexte, considérant les limites du présent mandat, il a été possible d'identifier 11 sites spécifiques, dans la zone d'étude ou à proximité immédiate, qui sont fréquentés par les membres de la Nation huronne-wendat pour la pratique de leurs activités coutumières. Les informations inventoriées sont regroupées en trois sous-sections traitant respectivement des sujets suivants : 1) la pêche ; 2) la chasse aux oiseaux migrateurs et 3) les autres usages.

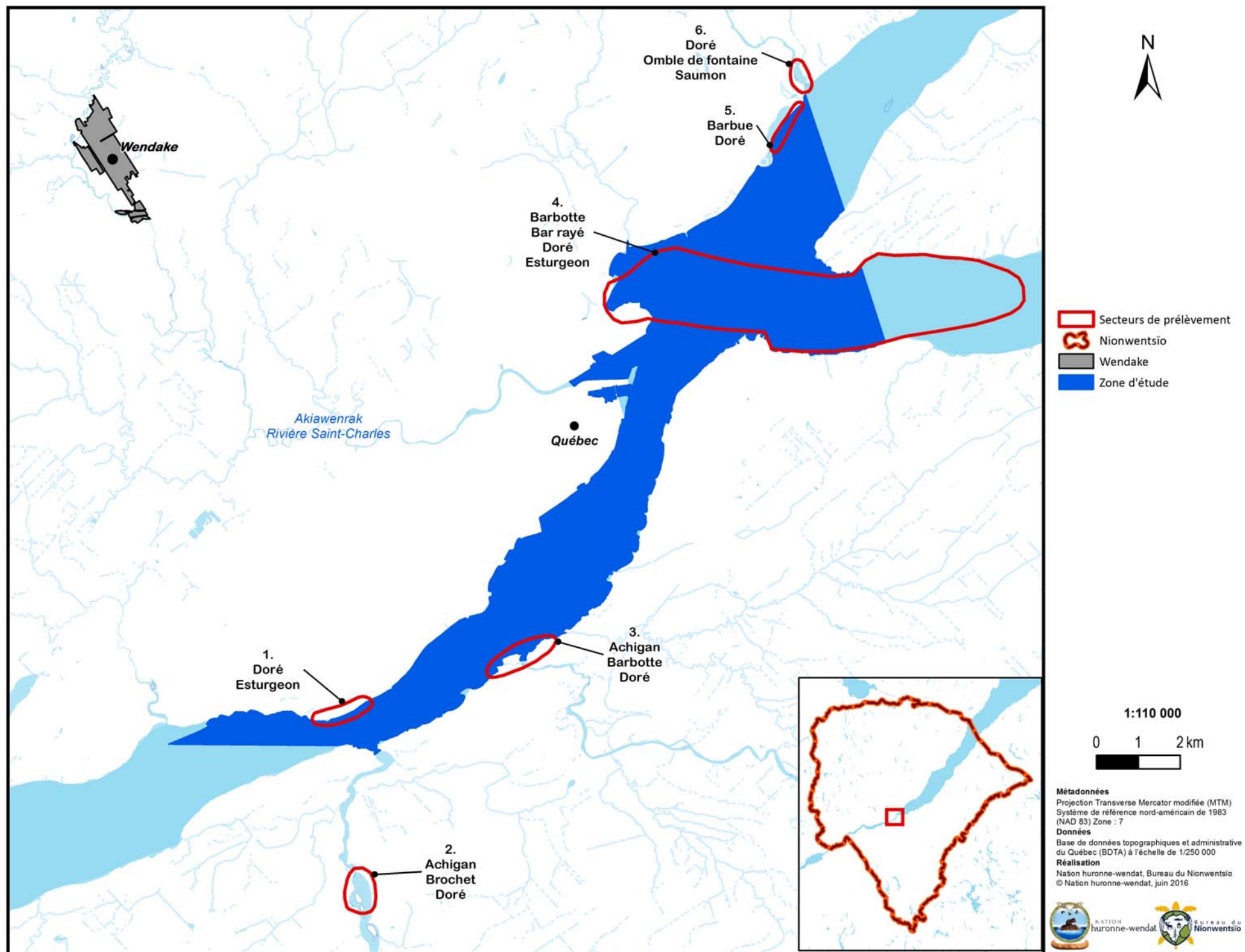
5.1 LA PÊCHE

Dans l'ensemble, les informateurs hurons-wendat rencontrés en entrevues semi-dirigées ont mentionné qu'ils pêchent neuf espèces distinctes de poissons dans la zone d'étude et à proximité immédiate de celle-ci :

- Achigan
- Bar rayé
- Barbotte
- Barbue
- Brochet
- Doré
- Esturgeon
- Omble de fontaine
- Saumon atlantique

La pêche huronne-wendat de ces espèces est susceptible de s'effectuer dans les endroits propices dans l'ensemble de la zone d'étude et dans les eaux avoisinantes. Plus précisément, les Hurons-Wendat qui ont participé à la recherche ont référé à six sites spécifiques qui sont présentés sur la carte 4.

Carte 4 : Sites spécifiques de pêche fréquentés par les informateurs hurons-wendat



Quatre sites spécifiques de pêche sont inclus dans la zone d'étude. Le site 1 est localisé du côté nord du fleuve Saint-Laurent près du pont Pierre-Laporte. L'informateur 3, un homme dans la quarantaine résidant à l'extérieur de Wendake, a précisé y avoir pêché le doré et l'esturgeon, à quatre ou cinq reprises par saison estivale au cours des cinq dernières années.

Le site 3 est à l'embouchure de la rivière Etchemin, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Au cours des trois dernières années, l'informateur 1, un homme dans la vingtaine habitant à Wendake, a pêché à cet endroit l'été à environ cinq occasions par saison. Les espèces recherchées et capturées sont l'achigan et le doré. L'informateur 2, aussi un homme dans la vingtaine résidant à l'extérieur de Wendake, a également pratiqué la pêche dans le site à l'embouchure de la rivière Etchemin. Au cours des deux années précédentes, il a pratiqué la pêche à l'achigan, à la barbotte et au doré à quatre ou cinq reprises à chaque saison estivale. L'informateur 1 a par ailleurs rapporté la présence du bar rayé dans ce lieu de pêche.

Le site 4, délimité de façon générale sur la base des informations transmises par les pêcheurs hurons-wendat, englobe la baie de Beauport et s'étend à l'est jusqu'à la portion du fleuve Saint-Laurent située au sud de l'île d'Orléans. L'informateur 14, un homme dans la trentaine habitant à Wendake, fréquente l'ensemble de la zone délimité par le site 3, en plus des eaux avoisinantes. Il accède au site de pêche en embarcation à moteur à partir de la baie de Beauport et du secteur de Sainte-Foy.

Dans le site 4, l'informateur 14 pêche le doré et l'esturgeon et il capture aussi occasionnellement du bar rayé. Il est à noter que les bars rayés sont remis à l'eau, en raison de leur statut reconnu d'espèce menacée. Ce même informateur pratique la pêche dans ce site en saison estivale depuis plusieurs années et il réalise en moyenne cinq à six expéditions annuellement.

L'informateur 3 a également identifié le site de pêche 4, plus particulièrement la portion qui inclut la baie de Beauport. Il y a pêché occasionnellement la barbotte, le doré et l'esturgeon pendant l'été, lors des cinq dernières années. Cependant, depuis que l'accès au secteur de la baie de Beauport a été réglementé et qu'une barrière a été installée afin de contrôler l'accès, l'informateur a pratiquement cessé sa fréquentation du lieu.

Le site 5 est du côté nord du fleuve Saint-Laurent, quelque peu en amont de l'embouchure de la rivière Montmorency et du pont de l'île d'Orléans. L'informateur 12, un homme dans la quarantaine résidant à l'extérieur de Wendake, y a pratiqué la pêche de manière occasionnelle au cours des cinq dernières

années. L'activité est pratiquée en saison estivale et la barbue et le doré représentent les espèces habituellement capturées.

Deux sites spécifiques de pêche sont à proximité immédiate de la zone d'étude. Le site 2 correspond aux chutes de la rivière Chaudière. L'informateur 2 y pêche l'achigan et le doré en saison estivale. Au cours des trois dernières années, l'activité a été pratiquée en moyenne à cinq occasions par saison de pêche. L'informateur 17, un homme dans la vingtaine habitant à l'extérieur de Wendake, a également fréquenté le site 2, en saison estivale, pour la pêche au brochet et au doré au cours des cinq dernières années.

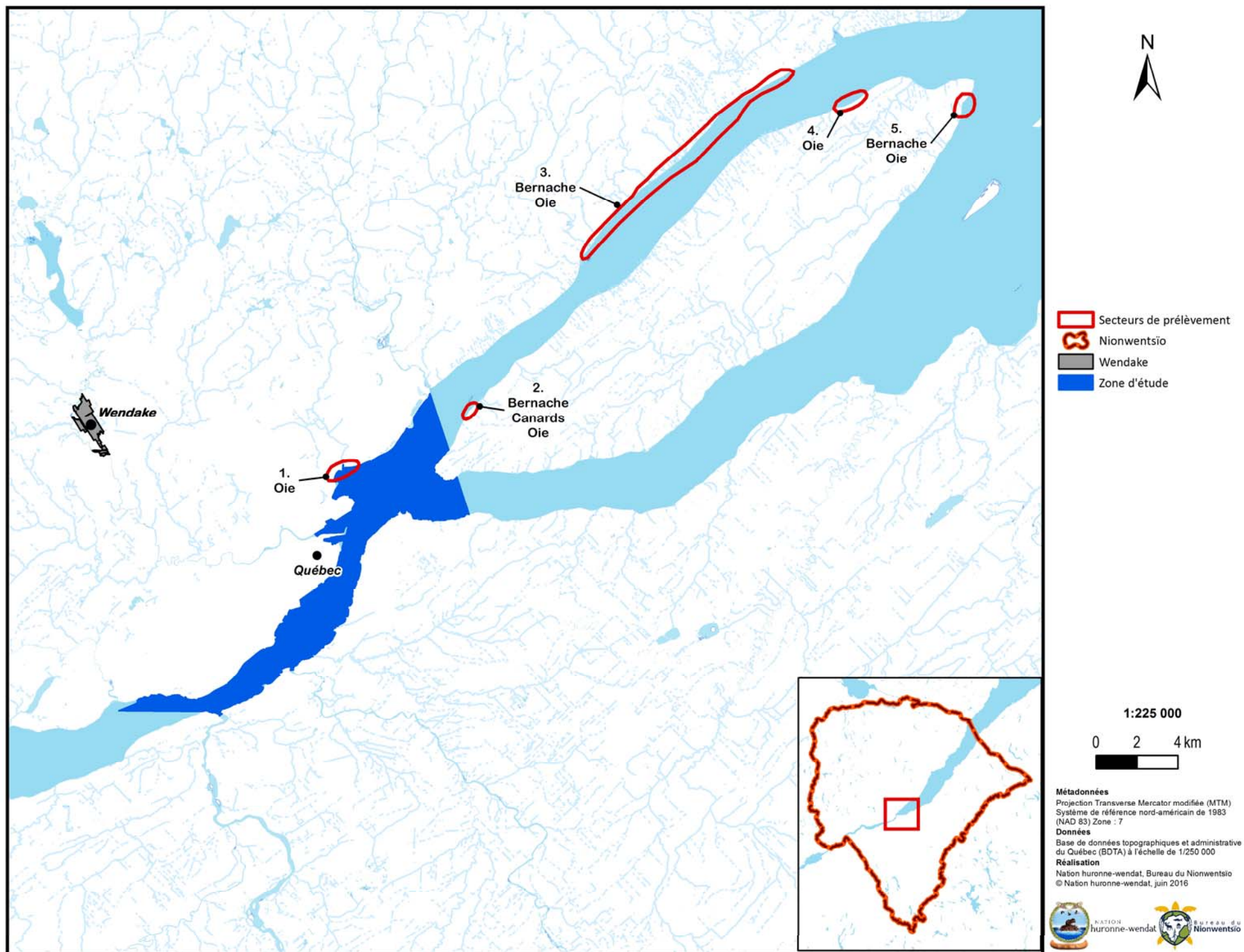
Le site 6 comprend l'embouchure de la rivière Montmorency dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au bas de la chute du même nom. L'informateur 16, un homme dans la trentaine résidant à Wendake, a pratiqué la pêche estivale à cet endroit à approximativement cinq occasions par saison lors des cinq dernières années. L'informateur recherche trois espèces en particulier, soit le doré, l'omble de fontaine et le saumon atlantique.

5.2 LA CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS

Les informateurs hurons-wendat ont précisé qu'ils chassent les oiseaux migrateurs, c'est-à-dire l'oie des neiges, la bernache du Canada et diverses espèces de canards, dans la zone d'étude et à proximité immédiate de celle-ci.

À l'instar de la pêche, la chasse huronne-wendat aux oiseaux migrateurs peut être pratiquée dans les endroits propices localisés dans l'ensemble de la zone d'étude et dans le territoire contigu. Plus spécifiquement, les Hurons-Wendat rencontrés en entrevues semi-dirigées ont identifié cinq sites spécifiques qui sont présentés sur la carte 5.

Carte 5 : Sites spécifiques de chasse aux oiseaux migrateurs fréquentés par les informateurs hurons-wendat



Un site spécifique de chasse aux oiseaux migrateurs est inclus dans la zone d'étude. Le site 1 comprend les berges du fleuve Saint-Laurent dans le secteur de la baie de Beauport. Au cours des cinq dernières années, l'informateur 9, un homme dans la trentaine habitant à Wendake, y a pratiqué la chasse à l'oie des neiges de façon occasionnelle, selon la présence de la ressource.

Les quatre autres sites spécifiques de chasse aux oiseaux migrateurs identifiés avec les informateurs hurons-wendat sont à proximité immédiate de la zone d'étude. Le site 2, sur l'île d'Orléans dans le secteur du pont, est fréquenté par plusieurs chasseurs hurons-wendat. L'informateur 1, depuis plusieurs années, s'y rend à toutes les occasions possibles lorsque les oiseaux sont présents, que ce soit à l'automne ou au printemps. Il prélève des canards, des oies des neiges et des bernaches du Canada. L'informateur 5, un homme dans la trentaine résidant à Wendake, fréquente aussi le site 2 lors d'une période d'approximativement un mois au printemps. Au cours des cinq années précédentes, il s'y est rendu régulièrement afin de chasser la bernache du Canada et l'oie des neiges. L'informateur 13, un homme dans la quarantaine habitant à Wendake, a aussi déjà chassé dans le site 2 au cours de la période visée par l'étude.

L'informateur 15, un homme dans la trentaine résidant à Wendake, fréquente régulièrement le site 2 afin d'y chasser la bernache du Canada et l'oie des neiges. Au cours des quinze dernières années, il a privilégié la chasse printanière à laquelle il a consacré en moyenne une dizaine de jours annuellement.

Le site 3 est sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre les localités de Château-Richer et de Sainte-Anne-de-Beauport. En plus de l'informateur 13, les informateurs 19 et 20, des hommes dans la trentaine habitant à Wendake et à l'extérieur, ont mentionné avoir chassé la bernache du Canada et l'oie des neiges dans ce site au cours de la période visée par l'étude. L'informateur 19 fréquente ces lieux depuis plus de vingt-ans, à plusieurs occasions surtout le printemps mais aussi l'automne. L'informateur 20 fréquente également le site 3 depuis plusieurs années en compagnie d'autres chasseurs hurons-wendat, au moins sept jours par saison, que ce soit le printemps ou l'automne. Il est à noter que ces chasseurs ont signifié une diminution de la présence de bernaches du Canada dans ce site en particulier depuis les dix dernières années.

Les sites 4 et 5 sont à l'extrémité est de l'île d'Orléans. L'informateur 14 a pratiqué la chasse dans le site 4, du côté nord de l'île, à quelques reprises au cours de la période concernée, autant le printemps qu'à l'automne. Le site 5, sur les berges du fleuve Saint-Laurent du côté sud de l'île, a été identifié par

l'informateur 5. Ce dernier y chasse la bernache du Canada et l'oie des neiges à plusieurs occasions lors d'une période d'environ un mois, à chaque printemps.

5.3 AUTRES USAGES

D'autres usages hurons-wendat de la zone d'étude et du territoire avoisinant ont été documentés dans le cadre de la présente étude. Certains de ces usages peuvent correspondre à la catégorie générale des « activités récréatives ».

Par exemple, l'informateur 11, un homme dans la quarantaine résidant à l'extérieur de Wendake, pratique sur une base régulière la navigation sur le fleuve Saint-Laurent en embarcation motorisée. Au cours de la période visée, ses sorties ont habituellement eu comme point de départ la marina de Lévis. La zone de circulation de l'informateur 11 sur le fleuve est généralement localisée entre les villes de Québec et de Montréal, ce qui inclut la zone d'étude en totalité. L'informateur effectue une sortie sur le fleuve pratiquement toutes les fins de semaine entre les mois de mai et d'octobre, soit à environ vingt-cinq occasions annuellement.

La circulation sur le fleuve Saint-Laurent en embarcation de petite taille, plus particulièrement dans le secteur de la baie de Beauport, a été documentée auprès de l'informateur 4, un homme dans la trentaine habitant à Wendake. Ce dernier a pratiqué l'activité à quelques occasions lors de la période concernée. L'informateur 10, un homme dans la cinquantaine résidant à Wendake, a également circulé sur le fleuve Saint-Laurent en embarcation au cours de la période à l'étude, plus spécifiquement dans le secteur de la baie de Beauport.

Des activités récréatives et familiales dans la zone d'étude, en particulier à la baie de Beauport, ont été rapportées par différents Hurons-Wendat rencontrés en entrevues semi-dirigées, soit les informateurs 6, 7, 8 et 15, âgés entre 20 ans et 60 ans et résidant tous à Wendake.

De plus, à titre illustratif de la diversité des activités pratiquées par les Hurons-Wendat, il est à préciser que l'informatrice 18, une femme dans la trentaine habitant à Wendake, a mentionné pratiquer régulièrement la randonnée sur les berges du fleuve Saint-Laurent à proximité de la zone d'étude, notamment près des localités de Beaumont et de Saint-Vallier.

6. ÉVALUATION DES IMPACTS ET IDENTIFICATION DES MESURES D'ATTÉNUATION, DE BONIFICATION ET DE COMPENSATION

Cette sixième section du rapport présente l'évaluation des impacts du projet et l'identification des mesures d'atténuation, de bonification et de compensation. La méthode utilisée pour l'évaluation des impacts est détaillée dans la sous-section 1.2.

Le tableau 2 présente les interrelations potentielles entre les activités du projet et les composantes huronnes-wendat du milieu à l'échelle de la zone d'étude, soit le patrimoine historique et culturel et l'usage contemporain du territoire, incluant la pêche, la chasse aux oiseaux migrateurs et les autres usages. Des interrelations potentielles significatives sont identifiées pour toutes les composantes huronnes-wendat, et ce, pendant les phases de construction et d'exploitation.

Tableau 2 : Interrelations potentielles entre les activités du projet et les composantes huronnes-wendat du milieu à l'échelle de la zone d'étude

Activités du projet	Composantes huronnes-wendat du milieu			
	Patrimoine historique et culturel	Usage contemporain du territoire		
		Pêche	Chasse aux oiseaux migrateurs	Autres usages
Phase de construction				
Phase d'exploitation				

Interrelation significative	
Interrelation non significative	

6.1 IMPACT SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Selon la plus récente information transmise à la Nation huronne-wendat par le promoteur, le projet n'aurait aucun impact sur le potentiel archéologique. L'ensemble du territoire serait déjà perturbé et ne présenterait à toutes fins pratiques aucun potentiel archéologique.

Dans l'éventualité où le promoteur identifierait, à l'aide d'études additionnelles, que le projet pourrait avoir quelque impact que ce soit sur le potentiel archéologique du territoire touché, la Nation huronne-wendat devra procéder à une analyse des nouvelles informations afin de déterminer, le cas échéant, les mesures d'atténuation, de bonification et de compensation adéquates. L'analyse additionnelle, au besoin, devra être financièrement assumée par le promoteur.

En ce qui concerne le potentiel archéologique, il est recommandé que le promoteur procède, en partenariat avec la Nation huronne-wendat, à l'évaluation du potentiel archéologique de la propriété en eau profonde de l'APQ. La dimension de l'archéologie pourra faire partie, au cours des prochaines années, des champs d'action de la *Table de travail permanente* établie par l'APQ et la Nation huronne-wendat.

Afin de mettre en évidence le patrimoine historique et culturel de la Nation huronne-wendat dans le territoire concerné, il est recommandé de souligner et de commémorer de différentes manières la présence historique et contemporaine et le patrimoine historique et culturel de la Nation huronne-wendat. La mise en place de panneaux d'interprétation de la Nation huronne-wendat, à différents endroits ciblés visités par le public, en particulier dans la baie de Beauport, est un moyen privilégié pour effectuer la commémoration et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel des Hurons-Wendat. Cette mise en valeur du patrimoine historique et culturel devra être assumée financièrement par le promoteur et pourra faire partie, au cours des prochaines années, des champs d'activités de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat.

6.2 IMPACT SUR L'USAGE CONTEMPORAIN DU TERRITOIRE

L'impact du projet sur l'usage contemporain de la zone d'étude par la Nation huronne-wendat est présenté dans trois sous-sections distinctes traitant respectivement de la pêche, de la chasse aux oiseaux migrateurs et des autres usages.

6.2.1 Impact sur la pêche

Selon la plus récente information transmise à la Nation huronne-wendat par le promoteur, le projet n'aurait aucun impact sur la distribution et l'abondance des différentes espèces de poissons qui sont actuellement pêchées par les Hurons-Wendat dans la zone d'étude. Que ce soit en phase de construction ou en phase d'exploitation, il n'y aurait pas de changement dans les comportements ou l'abondance des poissons qui pourrait entraîner des modifications aux habitudes des pêcheurs hurons-wendat.

Dans l'éventualité où le promoteur identifierait, avec l'appui d'études additionnelles, que le projet pourrait avoir quelque impact que ce soit sur les différentes ressources qui sont actuellement pêchées par les Hurons-Wendat, la Nation huronne-wendat devra effectuer une analyse des nouvelles informations afin de déterminer, le cas échéant, les mesures d'atténuation, de bonification et de compensation pertinentes. L'analyse additionnelle, au besoin, devra être financièrement assumée par le promoteur.

Pendant la phase de construction, les travaux entraîneront une perturbation localisée des activités de pêche des Hurons-Wendat dans le site spécifique 4 (voir carte 4). L'ampleur de l'impact est modérée, le projet affectant significativement la composante, sans toutefois menacer son intégrité. La durée de l'impact est à *moyen terme* (temporaire) puisqu'il devrait persister sur une période de plus d'un an, selon la progression des travaux de construction. L'étendue de l'impact est ponctuelle, dans la mesure où il sera plus particulièrement significatif dans les endroits précis où auront lieu les travaux de construction. À cet égard, la fréquence pourrait être continue pendant une partie de la période couverte par la phase de construction, selon la progression des travaux sur place.

En ce qui a trait à la phase d'exploitation, l'impact du projet sur la pêche de la Nation huronne-wendat qui pourrait se produire en phase de construction devrait être réversible, dans la mesure où le projet n'aurait pas d'impact sur la distribution et l'abondance des espèces recherchées. La situation exigera cependant des efforts d'adaptation de la part des pêcheurs hurons-wendat.

Pendant la phase de construction, le bruit produit par les travaux pourrait perturber les activités de pêche des Hurons-Wendat dans le site spécifique 4. D'après les discussions avec le promoteur, l'impact se produira advenant la simultanéité des travaux impliquant les palplanches et de la présence de pêcheurs hurons-wendat dans le site de pêche visé.

En phase d'exploitation, l'augmentation de la circulation maritime attribuable au projet *Beauport 2020* pourrait avoir un impact sur les activités de pêche de la Nation huronne-wendat, et ce, dans la zone d'étude et également au-delà de cette dernière.

L'impact du projet *Beauport 2020* sur les activités de pêche de la Nation huronne-wendat pourra être atténué par différentes mesures développées en collaboration avec la Nation huronne-wendat.

Afin de minimiser l'impact sur la pêche huronne-wendat et de bonifier l'effet du projet sur cette composante huronne-wendat du milieu, il est recommandé de mettre en place un programme de suivi des espèces et des activités coutumières huronnes-wendat, incluant la pêche, et ce, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation. Ce programme, assumé financièrement par le promoteur, comprendra un suivi particulier des activités de pêche des Hurons-Wendat et sera exécuté sous l'égide de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat. Advenant le cas où des impacts non-prévus dans la présente étude surviendraient pendant les phases de construction et d'exploitation, la Nation huronne-wendat procédera à l'évaluation de ces impacts et à l'identification de mesures d'atténuation, de bonification et de compensation additionnelles.

Les moments où auront lieu les activités de construction pouvant perturber la pêche huronne-wendat, que ce soit par le bruit ou par les travaux dans le site spécifique 4, seront communiqués aux membres de la Nation huronne-wendat concernés par le biais de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat. Cette situation exigera également des efforts d'adaptation de la part des pêcheurs hurons-wendat.

Il est également recommandé que le programme de suivi des espèces et des activités coutumières huronnes-wendat comprenne un volet permettant d'approfondir et de compléter les connaissances scientifiques acquises à l'égard du savoir traditionnel huron-wendat. Dans le cadre de ce programme, des données concernant le savoir traditionnel huron-wendat seront recueillies pour différentes espèces, notamment l'esturgeon, auprès des pêcheurs qui fréquentent actuellement la zone d'étude. Ce savoir huron-wendat pourra ensuite, si requis, être intégré à la gestion et à la planification des activités de l'APQ.

De plus, afin d'atténuer l'impact négatif tout en bonifiant l'effet du projet sur les activités de pêche des Hurons-Wendat, il est recommandé de ne réclamer aucun tarif d'accès aux pêcheurs hurons-wendat qui

souhaitent accéder à la baie de Beauport pour pratiquer cette activité coutumière. La mise à l'eau des embarcations devrait également faire partie de cette mesure visant à bonifier les possibilités d'accès au territoire pour les membres de la Nation huronne-wendat. La question du faible nombre de points d'accès des Hurons-Wendat au fleuve Saint-Laurent a d'ailleurs été soulevée de manière récurrente par les informateurs rencontrés en entrevues semi-dirigées.

Le tableau 3 résume les principales informations relativement à l'évaluation de l'impact sur les activités de pêche des Hurons-Wendat plus particulièrement dans le site spécifique 4.

Tableau 3 : Évaluation de l'impact sur les activités de pêche de la Nation huronne-wendat dans le site spécifique 4

Évaluation de l'impact	Activités de pêche de la Nation huronne-wendat dans le site spécifique 4
<i>Phase</i>	Construction
<i>Ampleur</i>	Modérée
<i>Durée</i>	Moyen terme (temporaire)
<i>Étendue</i>	Ponctuelle
<i>Fréquence</i>	Continue pendant une partie de la période couverte par la phase de construction
<i>Réversibilité</i>	Réversible
<i>Mesures d'atténuation, de bonification et de compensation particulières</i>	• Mise en place d'un programme de suivi des espèces et des activités coutumières huronnes-wendat, incluant la pêche, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation. Ce programme permettra de compléter les connaissances l'égard du savoir traditionnel huron-wendat. • Advenant le cas où des impacts non-prévus surviendraient pendant les phases de construction et d'exploitation, la Nation huronne-wendat procédera à l'évaluation de ces impacts et à l'identification de mesures d'atténuation, de bonification et de compensation additionnelles. • Les moments où auront lieu les activités de construction pouvant perturber la pêche huronne-wendat, que ce soit le bruit ou les travaux dans le site spécifique 4, seront communiqués aux membres de la Nation huronne-wendat concernés par le biais de la <i>Table de travail permanente</i> de l'APQ et de la Nation huronne-wendat. • Il est recommandé de ne réclamer aucun tarif d'accès aux pêcheurs hurons-wendat qui souhaitent accéder à la baie de Beauport pour pratiquer cette activité coutumière. La mise à l'eau des embarcations devrait également faire partie de cette mesure.

6.2.2 Impact sur la chasse aux oiseaux migrants

Selon la plus récente information transmise à la Nation huronne-wendat par le promoteur, le projet n'aurait aucun impact sur la distribution et l'abondance des différentes espèces d'oiseaux qui sont présentement chassées par les Hurons-Wendat dans la zone d'étude. Que ce soit en phase de construction ou en phase d'exploitation, il n'y aurait pas de changement dans les comportements ou l'abondance des oiseaux qui pourrait entraîner des modifications aux habitudes des chasseurs hurons-wendat.

Dans l'éventualité où le promoteur identifierait, à la suite d'études additionnelles, que le projet pourrait avoir quelque impact que ce soit sur les différentes ressources qui sont actuellement chassées par les Hurons-Wendat, la Nation huronne-wendat devra réaliser une analyse des nouvelles informations afin de déterminer, le cas échéant, les mesures d'atténuation, de bonification et de compensation adéquates. L'analyse additionnelle, au besoin, devra être financièrement assumée par le promoteur.

En phase d'exploitation, l'augmentation de la circulation maritime attribuable au projet *Beauport 2020* pourrait avoir des impacts sur les activités de chasse de la Nation huronne-wendat, et ce, dans la zone d'étude et également au-delà de cette dernière.

En ce qui concerne la chasse huronne-wendat aux oiseaux migrants, dans ce contexte, il est recommandé de mettre en place le programme de suivi des activités coutumières huronnes-wendat et d'y inclure un volet relatif à cette activité en particulier, et ce, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation. Le programme comprendra un suivi des oiseaux chassés par les Hurons-Wendat. Dans le cadre de ce programme découlant de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat, advenant le cas où des impacts non-prévus sur cette composante huronne-wendat du milieu surviendraient pendant les phases de construction et d'exploitation, la Nation huronne-wendat procédera à l'évaluation de ces impacts et à l'identification de mesures d'atténuation, de bonification et de compensation additionnelles.

Aussi, le programme de suivi permettra de recueillir des données concernant le savoir traditionnel autochtone relatif aux oiseaux migrants auprès des chasseurs hurons-wendat qui fréquentent actuellement la zone d'étude. Ce savoir huron-wendat pourra ensuite, si requis, être intégré à la gestion et à la planification des activités de l'APQ.

6.2.3 Impact sur les autres usages

Pendant la phase de construction, le projet pourrait comporter des impacts négatifs sur les autres usages hurons-wendat documentés dans la zone d'étude, en particulier la navigation et les usages récréatifs. Les activités de construction, incluant le bruit, pourraient entraîner un évitement du secteur à proximité des travaux.

Cependant, les moments où auront lieu les activités de construction pouvant perturber la navigation et les activités récréatives pourront être communiqués aux membres de la Nation huronne-wendat concernés par le biais de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat. La situation exigera cependant des efforts d'adaptation de la part des Hurons-Wendat.

7. SYNTHÈSE DES MESURES IDENTIFIÉES ET DES RECOMMANDATIONS

1. Il est recommandé que le promoteur procède, en partenariat avec la Nation huronne-wendat, à **l'évaluation du potentiel archéologique** de la propriété en eau profonde de l'Administration portuaire de Québec (APQ). La dimension de l'archéologie pourra faire partie, au cours des prochaines années, des champs d'action de la *Table de travail permanente* établie par l'APQ et la Nation huronne-wendat.
2. Afin de mettre en évidence le **patrimoine historique et culturel de la Nation huronne-wendat** dans le territoire concerné, il est recommandé de commémorer la présence historique et contemporaine de la Nation huronne-wendat. La mise en valeur du patrimoine historique et culturel, assumée financièrement par le promoteur, pourra faire partie, au cours des prochaines années, des champs d'activités de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat.
 - Mise en place de panneaux d'interprétation de la Nation huronne-wendat, à différents endroits ciblés visités par le public, en particulier dans la baie de Beauport.
3. Afin d'atténuer l'impact sur la **pêche huronne-wendat** et de bonifier l'effet du projet sur cette composante huronne-wendat du milieu, il est recommandé de mettre en place un programme de suivi des espèces et des activités coutumières huronnes-wendat, incluant la pêche, et ce, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation. Ce programme, supporté financièrement par le promoteur, comprendra un suivi particulier des activités de pêche des Hurons-Wendat et sera exécuté sous la supervision de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat.
 - Advenant le cas où des impacts non-prévus dans la présente étude surviendraient lors des phases de construction et d'exploitation, la Nation huronne-wendat procédera à l'évaluation de ces impacts et à l'identification de mesures d'atténuation, de bonification et de compensation additionnelles.
 - Les moments où auront lieu les activités de construction pouvant perturber la pêche huronne-wendat, que ce soit par le bruit ou par les travaux dans le site spécifique 4, seront communiqués aux membres de la Nation huronne-wendat concernés par le biais de la *Table de travail permanente* de l'APQ et de la Nation huronne-wendat.

- Le programme de suivi des activités coutumières huronnes-wendat comprendra un volet permettant d’approfondir et de compléter les connaissances scientifiques acquises à l’égard du savoir traditionnel huron-wendat. Dans le cadre de ce programme, des données concernant le savoir traditionnel huron-wendat seront recueillies pour différentes espèces, notamment l’esturgeon, auprès des pêcheurs qui fréquentent actuellement la zone d’étude. Ce savoir huron-wendat pourra ensuite, si requis, être intégré à la gestion et à la planification des activités de l’APQ.
 - Il est recommandé de ne réclamer aucun tarif d’accès aux pêcheurs hurons-wendat qui souhaitent accéder à la baie de Beauport pour pratiquer cette activité coutumière. La mise à l’eau des embarcations devrait également faire partie de cette mesure visant à bonifier les possibilités d’accès au territoire pour les membres de la Nation huronne-wendat.
4. En ce qui concerne la **chasse huronne-wendat aux oiseaux migrateurs**, il est recommandé de mettre en place le programme de suivi des activités coutumières huronnes-wendat et d’y inclure un volet relatif à cette activité en particulier, et ce, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d’exploitation.
- Advenant le cas où des impacts non-prévus dans la présente étude surviendraient lors des phases de construction et d’exploitation, la Nation huronne-wendat procédera à l’évaluation de ces impacts et à l’identification de mesures d’atténuation, de bonification et de compensation additionnelles. Cette analyse, le cas échéant, devra être financièrement assumée par le promoteur.
 - Le programme inclura un suivi biologique et permettra de recueillir des données concernant le savoir traditionnel autochtone relatif aux oiseaux migrateurs auprès des chasseurs hurons-wendat qui fréquentent actuellement la zone d’étude. Ce savoir huron-wendat pourra ensuite, si requis, être intégré à la gestion et à la planification des activités de l’APQ.
5. Les moments où auront lieu les activités de construction pouvant perturber la navigation et les activités récréatives devront être communiqués aux membres de la Nation huronne-wendat concernés par le biais de la *Table de travail permanente* de l’APQ et de la Nation huronne-wendat.

INFORMATIONS SUR LES PREMIÈRES NATIONS DE MASHTEUIATSH ET D'ESSIPIT

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET *BEAUPORT 2020*

Annexe 5.15



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**



**CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INUUS
ESSIPIT**

Février 2016

Table des matières

Table des matières	i
Liste des figures.....	ii
Liste des tableaux.....	ii
Occupation historique par les Innus du territoire à l'étude.....	1
Mise en contexte sur les négociations territoriales globales.....	4
Bref historique des négociations	4
L'Entente de principe d'ordre général	5
Projet Peshunakun	8
Les Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit	9
Première Nation de Mashteuiatsh.....	9
Historique de la communauté	9
Portrait de la communauté.....	9
Langue.....	10
Structure politique et administrative.....	11
Organigramme de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.....	11
Économie et emplois.....	12
Première Nation des Innus Essipit	14
Historique de la communauté	14
Portrait de la communauté.....	16
Langue.....	17
Structures politique et administrative	17
Organigramme du Conseil de la PNIE	17
Économie et emplois.....	20
Utilisation contemporaine des Nitassinans et de la PSO	23
Les territoires	23
Nitassinan de Mashteuiatsh.....	23
Nitassinan d'Essipit	23
La Partie Sud-Ouest (PSO).....	23
L'occupation et l'utilisation des territoires	24

Par la Première Nation de Mashteuiatsh.....	24
Par la Première Nation d'Essipit	24
Références bibliographiques non exhaustives.....	26
Autres documents connexes.....	29
Sites web	29

Liste des figures

Figure 1.	Nitassinan des Premières Nations de Betsiamites, d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan (Annexe 4.1, EPOG).....	6
Figure 2.	Organigramme de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	11

Liste des tableaux

Tableau 1.	Toponymes de certains lieux importants pour les Innus dans le territoire visé par le projet.....	2
Tableau 2.	Répartition des membres sur et hors réserve selon leur classe d'âge (août 2015)	10
Tableau 3.	Entreprises de Mashteuiatsh selon leur secteur d'activités	12
Tableau 4.	Nombre d'emplois à Mashteuiatsh répartis selon le type d'emploi et selon le statut des employés autochtones ou non-autochtones	13
Tableau 5.	Répartition des membres sur et hors réserve selon leur classe d'âge (décembre 2015).....	16
Tableau 6.	Nombre d'autochtones et d'allochtones employés par Essipit ou les entreprises en partenariat	21
Tableau 7.	Répartition de la pratique innu aitun parmi les membres sur et hors réserve interrogés (septembre 2015)	25

Occupation historique par les Innus du territoire à l'étude

À la période des contacts, les Innus¹ utilisent et occupent un vaste territoire qui s'étend au sud depuis la rivière Batiscan jusqu'en Basse-Côte-Nord et circulent jusqu'au nord des bassins versants des rivières se déversant dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent. À cette époque, les Innus ont un mode de vie traditionnel semi-nomade : ils se déplacent selon un cycle saisonnier à la recherche de gibier et possèdent des connaissances holistiques sur leur territoire ancestral, le *Nitassinan*. Les Innus se rassemblaient l'été sur les rives des principaux cours d'eau et du fleuve Saint-Laurent pour faire des échanges et du commerce avec d'autres bandes innues, diverses nations amérindiennes et à la fin du 16^e siècle, avec les Européens. Au début de l'automne, ils regagnaient l'intérieur des terres en bandes familiales plus réduites et rejoignaient leurs territoires de chasse hivernale pour y faire la chasse et la trappe des animaux à fourrures.

Le projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay se situe à l'intérieur du Nitassinan, et plus particulièrement de la partie sud ouest commune aux Premières Nations innues d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Pessamit. Ce territoire a fait l'objet d'une entente de principe d'ordre général (EPOG) en 2004 et fait l'objet de négociation pour en venir à une entente finale et\ ou un traité. Notons cependant ici que la Première Nation de Pessamit s'est retirée de ce processus de négociation en 2005.

Les Innus ont fréquenté ce territoire jusqu'à la fin du 19^e siècle. La présence de ces derniers est attestée par différentes sources, notamment par Champlain dès le début du 17^e siècle. Plusieurs cartes anciennes, en particulier celles de Lescarbot, Laure et Gauthier, indiquent clairement la présence innue sur la rive nord du Saint-Laurent entre Trois-Rivières et le Saguenay. Les archives coloniales et religieuses, notamment les Relations des Jésuites, nous apprennent également que la PSO était une étendue géographique occupée et utilisée de façon commune par les Innus dès le début du 17^e siècle. Les familles s'y déplaçaient sur de grandes distances le long des principales rivières entre le fleuve Saint-Laurent et l'intérieur des terres. Plusieurs portages et itinéraires permettaient aux Innus de franchir ces différents bassins versants et de rejoindre l'intérieur du territoire grâce à un réseau complexe de voies de circulation.

Les Innus avaient des sites traditionnels de campements dans la région de Saguenay Lac-St-Jean, ainsi que dans divers autres lieux de la PSO où ils y pratiquaient des activités traditionnelles, telles que la chasse, la pêche et la cueillette de petits fruits. Entre autres, la région de Québec,

¹ Aujourd'hui, les Innus se désignent entre eux par cet endonyme qui signifie en langue innue «les personnes humaines». Les premiers Européens les ont cependant désignés par l'ethnonyme « Montagnais » à partir du début du 17^e siècle en raison des massifs montagneux de toute la rive nord du Saint-Laurent. Ce changement d'appellation ethnique correspond aujourd'hui à une période d'affirmation politique et culturelle chez les Innus qui suit toujours son cours.

au début du 17^e siècle, était considérée comme faisant partie du territoire innu. Cette situation est confirmée par les écrits des premiers Européens et par la tradition orale innue. Champlain reconnaissait le contrôle exercé par les Innus dans la région de Québec et n'aurait pu fonder le site de l'Habitation à Québec en 1608 sans le consentement de ces derniers. Les autres Premières Nations reconnaissaient également la prédominance innue sur ce territoire. Les Innus exigeaient notamment un droit de passage dans les environs de Sillery aux autres nations autochtones qui passaient sur leur territoire. En effet, le missionnaire jésuite, le père Lejeune, rapporte, en 1637, que les autochtones des autres nations avaient l'habitude de respecter le territoire des Innus et leur demandaient la permission de passer sur leurs terres.

Les Innus ont nommé, à travers les siècles, le territoire qu'ils occupaient. Ce savoir des lieux était transmis de génération en génération par le biais de la tradition orale et nous en retrouvons aujourd'hui de nombreux éléments dans les cartes anciennes, les dictionnaires du 17^e siècle et dans différentes archives coloniales. La toponymie est révélatrice de l'occupation des ancêtres des Innus actuels puisque plusieurs milliers de toponymes d'origine innue ainsi que leurs variantes y sont identifiés. On retrouve principalement des toponymes géographiques et hydrographiques associés à des noms de rivières, de lacs et de portages, illustrant ainsi la grande mobilité des Innus et les diverses voies de communication et de pénétration à l'intérieur de la PSO. Le tableau suivant présente les toponymes de certains endroits stratégiques fréquentés par les Innus dans la PSO.

Tableau 1. Toponymes de certains lieux importants pour les Innus dans le territoire visé par le projet

Toponymes français	Toponymes innus	Signification
Québec	<i>Uepishtikueiau</i>	Là où la rivière se rétrécit
	Et aussi :	
	<i>Upishtikuiau</i>	Le cours d'eau est rendu étroit à cause des montagnes.
Rivière Saint-Charles	<i>Kapirek8bak8</i>	Rivière aux mille détours
Anse de Sillery	<i>Kamiskoua ouangachit</i>	Bel endroit où il y a du sable
Île d'Orléans	<i>Michiministk8</i>	Grande île
Fleuve Saint-Laurent	<i>Uepishtikueiau shipu</i>	Cours d'eau « là où la rivière se rétrécit »
	Et aussi :	
	<i>Tshisheshassiu</i>	Grand fleuve

Les Innus de la fin du 16^e et du 17^e siècle étaient également présents à l'extérieur de la PSO, soit, entre autres, dans les îles et sur une partie de la rive sud du Saint-Laurent ainsi que dans des régions aussi éloignées à l'ouest qu'à l'entrée du lac Saint-Pierre. L'extension maximale de l'occupation de la PSO par les Innus a donc connu son apogée entre la fin du 16^e siècle jusqu'au

milieu du 18^e siècle. Sous la pression de la colonisation, des épidémies et de la diminution des ressources fauniques, les Innus se sont par la suite repliés progressivement vers le nord-est sur la rive nord du Saint-Laurent.

Au milieu du 19^e siècle, les Innus servent de guides aux premières explorations et aux arpenteurs dans les régions de Charlevoix et du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ils sont également employés dans différents clubs privés de chasse et de pêche jusqu'au 20^e siècle. Les travaux de l'anthropologue américain, F.G. Speck, a permis de mettre en lumière l'occupation des ancêtres des familles des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit dans le territoire visé par l'étude jusqu'à une période contemporaine. Plusieurs territoires de chasse ancestraux appartenant à des groupes familiaux innus de ces différentes communautés sont donc historiquement identifiés et localisés dans ce territoire.

Malgré une occupation plus ou moins intensive et irrégulière au cours des deux derniers siècles, et ceci principalement en raison de l'avancée de la colonisation et des développements allochtones, ce territoire a tout de même été occupée et utilisée de façon continue par les Innus et leurs ancêtres depuis la période des contacts jusqu'à aujourd'hui.

Cependant dans le cas de la Première Nation ilnu de Mashteuiatsh, en dehors de la réserve à castor de Roberval et de la réserve faunique des Laurentides et considérant les deux vagues d'inscription découlant du jugement *McIvor*² rendu en 2009, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne possède aucune information sur la pratique d'innu aitun de ses nouveaux membres si ces derniers ne viennent pas enregistrer leurs camps, leurs prélèvements fauniques et demander leurs certificats.

² R. c. *McIvor*, [2008] 1 R.C.S. 285, 2008 CSC

Mise en contexte sur les négociations territoriales globales

Bref historique des négociations

Créé en 1975 dans le but de défendre les droits des autochtones sur leur *Nitassinan* (Notre terre), le Conseil des Attikameks et des Montagnais (CAM) a réalisé une vaste étude sur l'occupation et l'utilisation du territoire pour ces deux nations au début des années 80. La grande recherche, comme on l'appelle, met alors à l'avant-plan toute l'importance du territoire pour l'ensemble de ces communautés. En fait, elle révèle alors le Nitassinan comme étant le fondement même de la culture et l'identité des Premières Nations.

Parallèlement à cette étude, le CAM produit un document intitulé *Nishastanan Nitassinan* (Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons) qui indique l'ensemble des revendications de natures territoriales, économiques, sociales et culturelles des Attikameks et des Montagnais. Envoyé aux deux paliers de gouvernements, ces derniers acceptent de négocier avec le CAM dès le début des années 80. Quelques années passent, les dossiers de représentation s'accumulent pour le CAM, tout comme les obstacles. En 1994, le gouvernement québécois dépose une proposition d'entente de principe à la partie autochtone. Après consultation, les Attikameks et les Montagnais la rejettent. Face à toutes ces difficultés, le CAM est aboli en 1994.

Entre 1994 et 1996, certaines communautés se regroupent pour poursuivre, de leur côté, les négociations avec les gouvernements provincial et fédéral. Trois entités se forment, dont le Conseil Tribal Mamuitun – secteur négociation, qui regroupe les communautés d'Essipit, Mashteuiatsh, de Pessamit et de Uashat mak Mani Utenam. Cette dernière, suite à l'élection d'un nouveau chef, se retire en 1998.

En juillet 2000, le Conseil Tribal Mamuitun et les deux gouvernements du Québec et du Canada s'entendent sur une approche commune qui servira de base à la négociation menant à la signature d'une Entente de principe. La communauté de Nutakuan se joint aux trois autres communautés à la fin de cette année.

Les trois parties signent l'EPOG en mars 2004. Elle a pour objectif de définir les droits, les intérêts et les avantages des Premières Nations à l'égard des terres et des ressources et inclut également une partie sur l'autonomie gouvernementale.

Un an après la signature de l'EPOG, Pessamit se retire des négociations.

Le Regroupement Petapan Inc. remplace, en 2011, le Conseil tribal Mamuitun mak Nutashkuan et représente donc Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan dans la poursuite des négociations.

L'Entente de principe d'ordre général

Convenue en 2004 entre les gouvernements du Québec et du Canada et les Premières Nations de Mamuitun (Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit) ainsi que la Première Nation de Nutashkuan, l'EPOG s'inscrit dans le cadre de la politique fédérale sur les revendications globales (Affaires autochtones et du développement du Nord Canada). La première politique concernant les revendications territoriales globales est établie en 1973 pour donner suite à l'arrêt historique Calder rendu par la Cour suprême du Canada. Cet arrêt a confirmé que les peuples autochtones, grâce à leur occupation historique des terres, avaient des droits juridiques sur celles-ci, droits qui demeuraient en vigueur malgré le peuplement européen. Cette politique, qui a évolué aux cours des dernières décennies, a permis de renouer avec la tradition de régler les différends territoriaux entre les peuples autochtones et la Couronne au moyen de traités.

La négociation de traités modernes a pour objectif de définir, de façon claire, durable et avec certitude pour toutes les parties prenantes au traité, les droits, intérêts et avantages des Premières Nations à l'égard des terres et des ressources. Une telle entente est protégée par la Constitution du Canada. La négociation d'un traité sur les terres peut également inclure une entente sur l'autonomie gouvernementale. C'est le cas de l'EPOG.

Des territoires traditionnels, nommés Nitassinan en *innu aimun* (langue innue), et spécifiques à chacune des Premières Nations ont été identifiés à l'EPOG (figure 1). Ces territoires touchent particulièrement aux régions administratives du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. De plus, la PSO, qui se trouve en grande partie dans la région administrative de la Capitale-Nationale et dans une moindre mesure, au Saguenay – Lac-Saint-Jean, est considérée comme un Nitassinan commun à Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit compte tenu de l'occupation historique millénaire des ancêtres de ces Premières Nations (section *Occupation historique par les Innus de la PSO*).

L'EPOG prévoit la reconnaissance, la confirmation et la continuation sur Nitassinan, des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de chacune des quatre Premières Nations innues de Mashteuiatsh, Essipit, Nutashkuan et Pessamit. Ces droits, protégés par le traité à venir, s'exerceraient selon les effets et modalités prévus au traité. Parmi les effets et modalités de ces droits ancestraux, l'EPOG prévoit notamment l'établissement de terres en pleine propriété innue (*innu assi*), des sites patrimoniaux, des parcs innus et des aires d'aménagement et de développement innues (AADI) (chapitre 4 de l'EPOG).

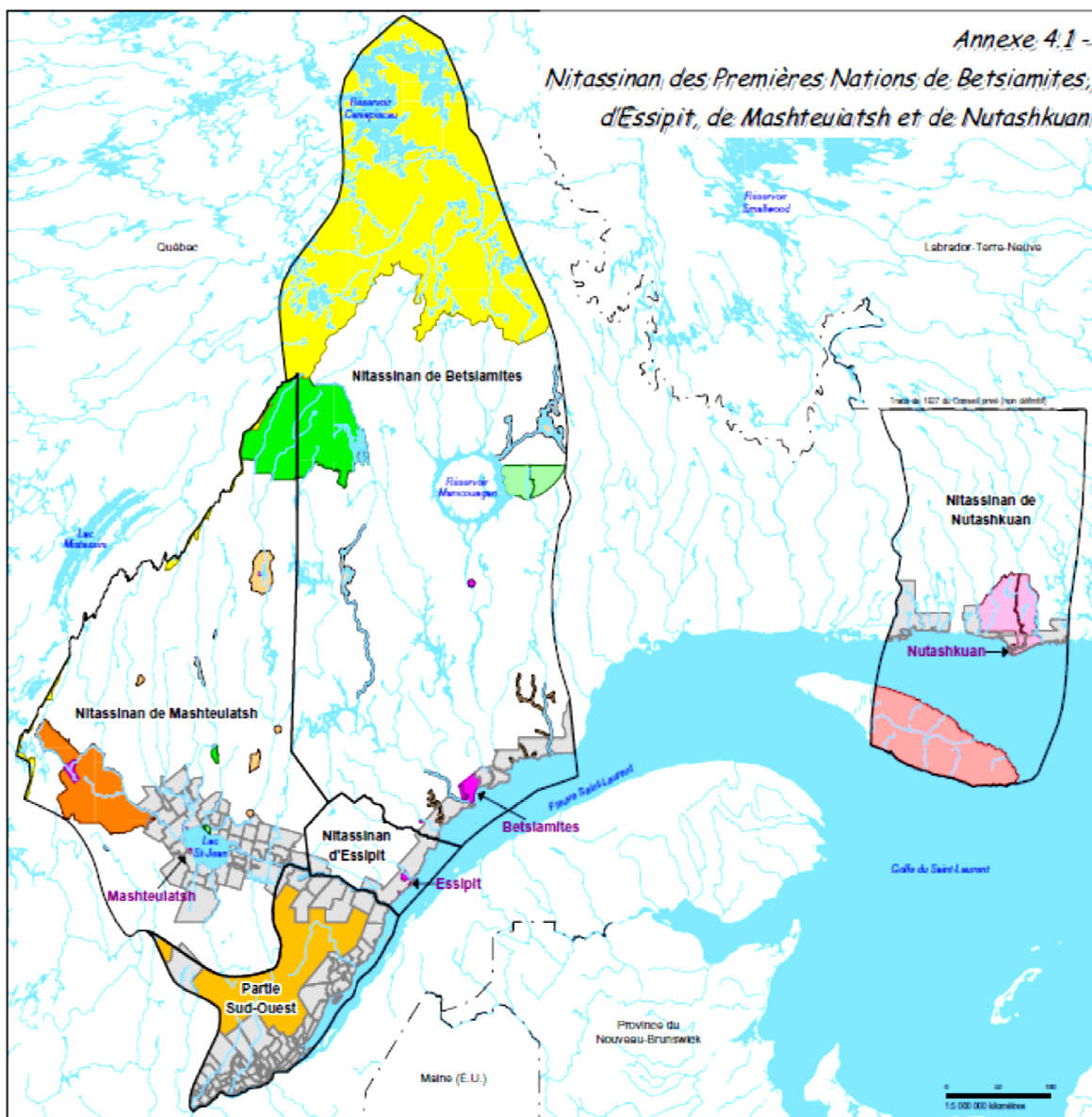


Figure 1. Nitassinan des Premières Nations de Betsiamites, d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan (Annexe 4.1, EPOG)

L'EPOG prévoit également le droit à la pratique d'*innu aitun* (pratiques traditionnelles) sur Nitassinan, notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette à des fins de subsistance, rituelle ou sociale. À cet égard, les Premières Nations innues parties prenantes au traité à intervenir, auraient le pouvoir de réglementer la pratique d'*innu aitun* pour leurs membres, après avoir convenu, par ententes complémentaires avec les gouvernements du Québec ou du Canada selon leurs champs de compétence respectifs, de mesures d'harmonisation sur Nitassinan, notamment en regard des ressources fauniques ou territoires sous gestion structurée (chapitre 5 de l'EPOG).

Toujours selon ce même chapitre, les membres pratiquant dans le Nitassinan d'une autre Première Nation innue, devront le faire avec leur assentiment et selon leurs modalités, à moins que des codes et approches unifiés soient définis, notamment dans le territoire dit de la PSO. En dehors du territoire ancestral de la Nation innue, le Traité devrait prévoir que les pratiques innu aitun s'exerceront selon les lois et règlements de la province et du Canada applicables à tous les citoyens. Même s'ils sont issus d'un processus interne, les pratiques et les modalités d'occupation se veulent respectueuses des normes et réglementations environnementales en vigueur. Elles sont également élaborées dans un esprit de respect, de préservation et de protection des ressources et des habitats présents sur le territoire. Lorsque les négociations seront conclues, l'ensemble des modalités touchant l'occupation du territoire de même que la pratique d'innu aitun seront balisées définitivement dans le Traité.

Par ailleurs, les gouvernements sont liés par l'obligation constitutionnelle de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les communautés autochtones lorsqu'ils envisagent d'autoriser un projet ou de poser une action susceptible de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités. Pour s'acquitter de cette obligation envers les Premières Nations innues signataires de l'EPOG, les parties présentes à la Table de négociations territoriales globales en cours ont convenu et conviendront de modalités particulières et d'ententes complémentaires en matière de participation réelle à l'égard de la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement (chapitre 6 de l'EPOG). Finalement, des mesures transitoires permettent aux gouvernements de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir une atteinte aux droits des Premières Nations visés dans l'EPOG et préparer la mise en vigueur du traité à intervenir (chapitre 19 de l'EPOG).

Enfin, d'autres sujets prévus dans l'EPOG doivent faire l'objet de négociations en vue de la conclusion du traité. Il s'agit entre autres de la question des chevauchements territoriaux entre nations ou communautés autochtones et du statut de la PSO du Nitassinan, dite commune aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit (référence : articles 3.4.2 et 4.1.3 de l'EPOG).

Projet Peshunakun

Le projet Peshunakun est un projet d'envergure de documentation ethno historique sur la présence des Innus dans la PSO. Il fut amorcé en 2008 par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en raison notamment d'empiétements ou de chevauchements territoriaux de la part de certaines Nations autochtones. Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (PNIE) s'est joint à ce projet en 2011 et a déposé avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan un rapport conjoint en 2012 faisant état des résultats de cette recherche pour la PSO. L'accès public à ces données n'a toutefois pas encore été officialisé.

Le rapport du projet Peshunakun comporte plusieurs milliers d'informations historiques et toponymiques sur l'occupation et l'utilisation des Innus dans ce territoire. Il couvre la période historique des premiers contacts avec les Européens, soit de la fin du 16^e siècle, jusqu'au début du 20^e siècle. On retrouve principalement des informations concernant des lieux d'activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage, de sites de campement, de portages et d'axes de circulation, de noms de famille innus ou de chasseurs, ainsi que plus de 5 000 toponymes innus et de leurs variantes associées à des noms de lacs, de rivières ou de tout autre paysage ayant marqué la mémoire des lieux dans la PSO.

Ces données proviennent de différentes sources d'archives et d'études historiques et ont toutes été localisées et géo-référencées sur support géomatique ARCGIS. L'illustration cartographique de ces dernières a été réalisée selon un découpage par bassin hydrographique ainsi que par zone géographique, préalablement délimités pour les besoins de l'étude.

L'originalité de l'étude réside dans son analyse des informations recueillies, notamment au niveau linguistique où chaque toponyme recensé a fait l'objet d'une analyse avec dictionnaires, puis d'une analyse par un comité de validation. Ce dernier, formé d'ainés de la communauté de Mashteuiatsh, a servi à valider l'analyse avec dictionnaires et à compléter le sens actuel du toponyme par le biais de la tradition orale des Pekuakamiulnuatsh.

En 2013, un tournant important du projet Peshunakun a été entrepris visant à documenter l'occupation contemporaine du territoire. Ce travail s'effectue principalement dans le cadre des consultations gouvernementales lors de projet de développement et celui de la négociation territoriale globale en ce qui a trait plus particulièrement aux chevauchements territoriaux avec d'autres Nations et Premières Nations autochtones.

Les Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit

Première Nation de Mashteuiatsh

Historique de la communauté

Les Pekuakamiulnuatsh habitent depuis des millénaires un vaste territoire qui s'étend au-delà des bassins versants du Pekuakami. Avant l'arrivée des Européens, ils transigeaient avec d'autres nations autochtones du nord au sud et de l'est à l'ouest. Aujourd'hui, les éléments de la tradition orale témoignent de la présence historique indéniable des Pekuakamiulnuatsh sur *Nitassinan* (« notre territoire »), ne serait-ce que par les innombrables noms de lieux.

Avant d'être déclarée réserve selon la Loi sur les Indiens en 1856, *Mashteuiatsh* – qui signifie « Là où il y a une pointe » – a toujours été un point de ralliement et de rencontre exceptionnelle. De tout temps, Mashteuiatsh était un lieu de rassemblement unique sur les berges du Pekuakami où tous pouvaient échanger et partager, tant sur des bases commerciales qu'au point de vue social et culturel.

Traditionnellement, c'est en se référant au lieu d'attachement qu'ils occupaient avec leurs familles que les Ilnuatsh s'identifiaient. Ainsi, c'est l'appellation *Pekuakamiulnuatsh* (Ilnuatsh du Pekuakami) qui nous désigne encore aujourd'hui.

Désignée au départ par le nom de *Ouiatchouan*, la communauté porte le nom de *Mashteuiatsh* depuis 1985. Le nom populaire de *Pointe-Bleue* a longtemps aussi désigné la zone habitée de la réserve.

Portrait de la communauté

Située entre les municipalités de Roberval et Saint-Prime, la communauté a une superficie de 15.24 km².

La bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean comprend 6532 membres dont 2081 résident dans la communauté de Mashteuiatsh³ (tableau 2). Selon des données de février 2014, on estime qu'environ 61 % des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sont établis dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dont 29% dans la communauté de Mashteuiatsh, les autres (39%) étant principalement répartis dans les différentes régions du Québec.

³ Source : Système d'inscription des Indiens affaires autochtones et Développement du Nord Canada août 2015

Tableau 2. Répartition des membres sur et hors réserve selon leur classe d'âge (août 2015)

Âge	Sur réserve		Hors réserve		Total
	M	F	M	F	
0 – 14 ans	234	228	299	258	1019
15 – 18 ans	83	72	91	73	319
19 – 30 ans	200	171	299	341	1011
31 – 59ans	384	374	971	1070	2799
60 – 64 ans	43	52	167	173	435
65 et +	107	133	276	433	949
Total	1051	1030	2103	2348	6532

Population active de 16 à 65 ans	695	663	1538	1675	4571
Moyenne population active par rapport à la population totale	69,98%				

Langue

Le nehlueun, langue ancestrale des Pekuakamiulnuatsh, est le patrimoine le plus important pour les membres de la Première Nation de Mashteuiatsh étant la composante majeure de la spécificité culturelle.

Il prend origine du shashish nehlueun, langue originaire du territoire. La langue marque le sentiment d'appartenance à la nation et de fidélité à la communauté.

Une Politique d'affirmation culturelle adoptée par la communauté en 2005 confirme que les Pekuakamiulnuatsh veulent reconnaître le nehlueun comme véhicule pour vivre pleinement la culture et la perpétuer. En ce sens, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan projette de mettre en place des moyens tels qu'un Office du nehlueun et de la culture afin que la langue soit vitalisée, valorisée, enseignée et protégée dans son intégrité, favorisant ainsi son épanouissement.

Pour y arriver, le défi est de taille car un rapport d'enquête menée en 1993 afin de faire le point sur la situation linguistique dans la communauté et visant à répondre aux interrogations de l'époque, a révélé que le nehlueun était déjà sérieusement menacée de disparition comme pour beaucoup de langues minoritaires.

Structure politique et administrative

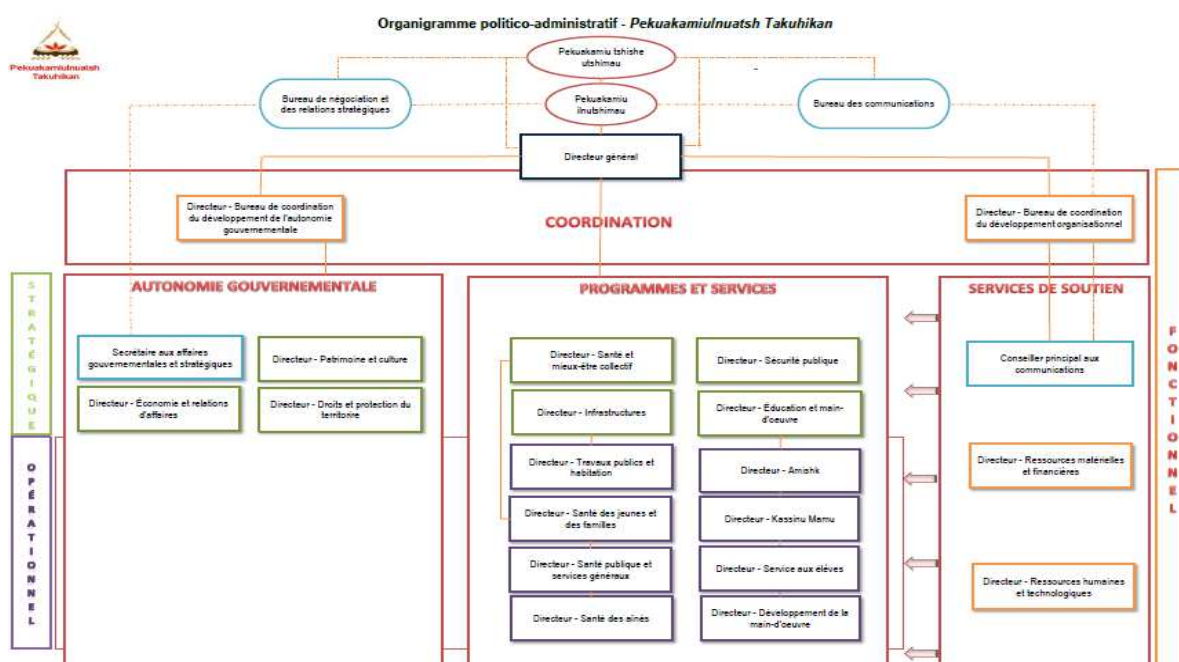
La structure politique du Conseil de bande se compose d'un chef et de six conseillers dont le mandat est d'une durée de 4 ans. Des responsabilités spécifiques sont dévolues à chacun des conseillers à travers la mise en place de comités politiques dont les thèmes se regroupent sous : société ; finance et administration ; économie, emploi et partenariat ; culture et territoire ; consultation et communication ; politico-administratif. Le chef pour sa part porte les enjeux liés aux orientations, mandats et priorités politiques, il assure le suivi et l'avancement des dossiers de constitution, de négociation territoriale globale, de relations avec les gouvernements, avec les autres premières nations et avec la grande entreprise, etc.

Organigramme de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

La structure administrative de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, pour sa part, regroupe plus de 350 employés (figure 2). Ceux-ci œuvrent dans divers champs d'activité tel que :

- Autonomie gouvernementale (Patrimoine et culture, Droits et protection du territoire, Économie et relations d'affaires et Affaires gouvernementales et stratégiques);
- Programmes et services (Santé et mieux-être collectif, Sécurité publique, Infrastructures et Éducation et main d'œuvre);
- Services de soutien (Communications, Ressources humaines et financières).

Figure 2. Organigramme de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan



Le budget d'exploitation dépasse les quarante millions de dollars annuellement, sans compter celui des sociétés apparentées.

Économie et emplois

Depuis plusieurs années déjà, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan travaille à l'essor de la communauté en s'inscrivant dans une démarche de prise en charge et d'autonomie politique, culturelle, sociale et économique. La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est résolument engagée à affirmer et à préserver les droits ancestraux, y compris le titre ilnu, à promouvoir les intérêts et les aspirations de son peuple et à exercer son droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Le modèle de développement de l'économie à Mashteuiatsh est mixte, c'est-à-dire, qu'il compte sur le développement communautaire, des entreprises privées et collectives.

Les secteurs d'activités priorités sont la forêt, l'énergie, le tourisme, les services et les commerces, les mines ainsi que les arts et l'expression culturelle. Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous le tableau qui indique le nombre d'entreprises de Mashteuiatsh selon leur secteur d'activités.

Tableau 3. Entreprises de Mashteuiatsh selon leur secteur d'activités

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises
Administration publique	1
Agriculture, pêche et chasse	1
Commerce de détail	6
Communication	2
Construction	7
Culture et aventure	7
Entreprises de services	26
Fabrication et transformation	4
Fabrication et commerce de détail	4
Foresterie et sylviculture	7
Génie civil	4
Hébergement et services de restauration	6
Restauration	4
Services professionnels, scientifiques et techniques	8
Transport et entreposage	9
Total	96

Mashteuiatsh regroupe plusieurs infrastructures de service dont : les bureaux administratifs du Conseil de bande, une école primaire et une école secondaire, un centre de santé et de services sociaux, un aréna, une salle communautaire, la maison de la famille, le café jeunesse, un bureau de poste, un centre de la petite enfance, etc.

Par ailleurs, bien que les emplois offerts dans la communauté sont majoritairement occupés par des membres de la bande, soit 70%, il n'en demeure pas moins que lorsqu'on regarde la situation sociale et le taux d'inactivité important, l'enjeu de l'accès à l'emploi demeure bien réel.

Tableau 4. Nombre d'emplois à Mashteuiatsh répartis selon le type d'emploi et selon le statut des employés autochtones ou non-autochtones

Type d'emploi	Non-autochtones		Autochtones		Total
	nb	%	nb	%	
Emplois permanents	206	29%	507	71%	713
Emplois saisonniers	48,5	35%	92	65%	140,5
Emplois temps partiel	14	28%	36	72%	50
Total	268,5	30%	635	70%	903,5

C'est le Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale qui est en charge des volets relations avec le milieu et développement des affaires. Pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le développement à long terme doit reposer, notamment sur la force de la base économique, comme en témoigne sa participation dans les entités suivantes : Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, Énergie hydroélectrique Ouatouchouan, Énergie hydroélectrique Mistassini et Granules LG ainsi que la réalisation des projets suivants, aménagement de la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides (deux contrats), partenariat avec Hydro-Québec dans des projets majeurs (au-delà de 100 millions), aménagement d'un parc industriel à Mashteuiatsh, exploitation d'un volume de bois (200 000 mètres cubes), etc.

De plus, il y a aussi les cinq organismes apparentés à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan suivants qui œuvrent dans le développement économique à Mashteuiatsh. Ces sociétés sont :

- La Société de Développement Économique Innu (SDEI) ;
- Développement Pekuakami Innuatsh (DPI) ;
- Groupe PEK ;
- Tshikanakun ;
- Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.

La SDEI est un organisme sans but lucratif dédié à soutenir le développement de l'entrepreneuriat à Mashteuiatsh.

DPI, de son côté, est une société en commandite principalement dédiée à réaliser des contrats et des actions économiques pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Groupe PEK, c'est par cette société que sont regroupés, les projets communautaires liés à l'énergie renouvelable, comme les projets de mini-centrale hydroélectrique de Minashtuk, Val-Jalbert et de la 11^e Chute. Groupe PEK œuvre d'ailleurs dans les phases de développement, de construction et d'opération de ce type de projets.

Tshikanakun travaille entre autres, dans la mise en place du cadre d'utilisation du parc industriel ainsi qu'au développement de son occupation.

La Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh, gère le musée ainsi que le site de transmission culturelle, tous deux accueillent les touristes pour leur faire vivre une expérience en lien avec la culture autochtone.

Première Nation des Innus Essipit

Historique de la communauté

Les **Essipiunnuat** sont les Innus de la Première Nation Essipit («*Essesipi*» : «rivière aux coquilles» ; «*Essipiunnuat*» : «les Innus ou les gens de la rivière aux coquilles»). Sur le territoire traditionnel (Nitassinan actuel) des Essipiunnuat, qui s'étend d'ouest en est de la rivière Saguenay à la rivière Portneuf, on retrouve près de 90 sites archéologiques préhistoriques et historiques témoignant de l'occupation continue des premiers amérindiens et des ancêtres des Innus actuels. À ce titre, le plus ancien site archéologique du Nitassinan des Essipiunnuat se trouve au Cap-de-Bon-Désir et date de l'Archaïque ancien, soit 8 000 AA.

Le Nitassinan, situé à la confluence des grands axes de circulation à l'embouchure du Saguenay a été le théâtre de nombreuses scènes de rencontres, d'échanges, de commerces, mais aussi d'alliances entre différentes nations amérindiennes puis européennes. En 1580, les navires des baleiniers et des morutiers européens, qui pénètrent dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent associent, à leurs activités commerciales, la traite des fourrures avec les amérindiens. Les Essipiunnuat occupent alors une position stratégique à l'entrée du Saguenay et sont les intermédiaires privilégiés d'un immense réseau commercial autochtone s'étendant dans tout l'arrière pays. Ils traitent habilement auprès des marchands et pêcheurs Basques, Normands ou Bretons, des pelleteries contre divers objets de métal, chaudrons en cuivre, haches et rasades (perles).

Suite à la création du Domaine du Roy en 1652, les Innus fournissent en pelleteries les postes de traite situés sur le littoral de leur territoire ancestral. Au début du 18^e siècle, les activités et les besoins de la traite se diversifient et les ancêtres des Essipiunnuat intensifient plus spécifiquement l'exploitation des ressources marines en faisant la chasse au loup-marin et la pêche au saumon. Ces derniers prolongent donc leurs séjours sur la côte en chassant plus intensément au cours de l'hiver. Vers 1725, le poste de traite de Bon-Désir, appelé *Pipounapi* par les Essipiunnuat, génère à lui seul environ 600 peaux de loup-marin et 90 barils d'huile.

Au siècle suivant, on assiste à une véritable invasion du Nitassinan traditionnel des Essipiunnuat lorsque le gouvernement abolit en 1842 le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'industrie forestière et la colonisation bouleversent peu à peu les activités traditionnelles (*innu aitun*) des Essipiunnuat sur leur territoire.

Victimes de l'empiétement de leurs terres par les colons, les Innus protestent auprès des gouvernements et demandent qu'on leur apporte une aide matérielle et qu'on leur réserve des terres afin d'échapper aux conséquences de la colonisation. Plusieurs pétitions ont été signées par les Essipiunnuat afin qu'on ne les chasse pas de leur territoire traditionnel. En 1843, une première pétition est signée à la Malbaie et est adressée au gouverneur Charles Bagot par des membres de la communauté d'Essipit (dont les Essipiunnuat Joseph, Flavien Edouard et Charles Moreau et Denis Jean-Pierre). Ces derniers feront parvenir une autre pétition en 1847 sous la forme d'une requête pour la protection de leur mode de vie et la reconnaissance de leurs droits de propriétés sur des terres dont ils pourraient retirer des royautés provenant de leur vente et des droits de coupe. La requête des Innus sera toutefois interprétée faussement et modifiera la nature des revendications pour un projet de sédentarisation au détriment du mode de vie semi-nomade des Innus: la création des réserves sera alors rapidement mise en place. La création de la réserve d'Essipit en 1892 ne fera qu'accentuer le processus de dépossession des territoires de chasse traditionnels.

Au cours de la première moitié du 20^e siècle, l'État prend en charge la gestion des terres et délimite, à même le territoire des Essipiunnuat des zones, relevant du régime de la propriété privée ou du domaine public. Les Essipiunnuat sont dès lors confrontés à une exploitation extérieure qui leur échappe totalement. Cette dépossession s'accroît lorsque vers 1955, l'État s'implique dans la gestion des territoires de trappe des Essipiunnuat. Ce réaménagement de l'espace ne prévoira pas de création de réserves à castors comme pour d'autres parties de la Haute-Côte-Nord, mais des terrains de trappe dont les Essipiunnuat seront locataires au même titre que les autochtones présents sur leur territoire.

Un lent déclin économique et démographique va par la suite perdurer jusqu'au milieu des années 1970, époque où les Essipiunnuat rejeteront toute forme d'exclusion et de dépendance. Au début des années 1980, avec à sa tête un jeune Conseil axé vers le partage du patrimoine collectif dans

une perspective d'amélioration du mieux-être des membres, la PNIE s'engagera résolument sur la voie du développement socioéconomique. Celle-ci mettra en place, au cours des 35 prochaines années, une économie diversifiée, mais essentiellement fondée sur le secteur récréotouristique.

Portrait de la communauté

La réserve est située sur la Rive-Nord du Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 kilomètres au nord-est de Tadoussac. L'accès à la réserve se fait par la route 138 ou, sur une base saisonnière, par le traversier Trois-Pistoles/Escoumins. Initialement de 0,4 km² et agrandie en 1998, la superficie de la réserve est aujourd'hui de 0,89 km².

En décembre 2015, la population inscrite pour la bande Essipit s'élève à 722 membres, dont 22% ont moins de 20 ans. On retrouve 212 membres sur réserve, soit 29 % de la bande, tandis que la majorité demeure hors réserve (510 membres). Le profil de la population se présente ainsi :

Tableau 5. Répartition des membres sur et hors réserve selon leur classe d'âge (décembre 2015)

Âge	Sur réserve		Hors réserve		Total
	M	F	M	F	
0 – 9 ans	24	11	25	16	76
10– 19 ans	12	9	30	28	79
20 – 29 ans	9	8	28	32	77
30 – 39ans	17	13	33	36	99
40 – 49 ans	18	13	37	39	107
50 – 59 ans	6	9	40	63	118
60 – 69 ans	16	23	28	26	93
70 – 79 ans	6	12	14	17	49
80 et +	2	4	5	13	24
Total	110	102	240	270	722

Sur l'ensemble des membres, cinq demeurent à l'extérieur du pays et 38 habitent dans d'autres provinces canadiennes, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. Parmi les 679 membres habitant au Québec, trois régions abritent 71% de ces derniers, soit la Côte-Nord, la Capitale-Nationale et le Saguenay – Lac-Saint-Jean, tandis que les autres membres résident dans toutes les autres régions administratives, à l'exception de Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Toujours selon les membres résidant dans la province québécoise, près de 50 % vivent dans la région administrative de la Côte-Nord dans 14 collectivités différentes, allant de Tadoussac jusqu'à Moisie, au nord de Sept-Îles. La réserve Essipit est sans contredit le lieu principal de résidence, suivie des municipalités de Les Bergeronnes, Les Escoumins et Sacré-Cœur. La 2^e région administrative occupée en importance est celle de la Capitale-Nationale avec près de 12 % des membres lesquels sont principalement localisés dans la communauté urbaine de Québec puis dans différentes municipalités s'étendant de Pont-Rouge jusqu'à La Malbaie. La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean arrive, quant à elle, au 3^e rang en regroupant près de 8 % de membres qui résident, en grande majorité, dans Ville Saguenay et ses différents arrondissements.

Langue

La principale langue parlée est le français et, dans une moindre mesure, l'innu aimun. La langue innue est cependant enseignée en milieu scolaire depuis le début des années 1980. Les jeunes de la maternelle jusqu'à la sixième année du primaire peuvent donc recevoir des cours d'innu aimun sur une base optionnelle en remplacement des cours d'arts plastiques du programme de base.

Structures politique et administrative

La structure politique du Conseil de bande est composée d'un chef et de trois conseillers dont les mandats sont d'une durée de quatre ans. Un principe d'alternance des élections est prévu aux 2 ans afin d'assurer le maintien en poste d'une partie des élu(e)s.

La structure administrative du Conseil de bande regroupe différents secteurs assurant la prestation de programmes et services aux membres ainsi que la gestion des différentes entreprises associées au développement économique et touristique de la PNIE. Parmi les programmes et services offerts aux membres, mentionnons l'éducation et la culture, les affaires communautaires, les services de santé et les services sociaux, la gestion des terres et de l'habitation, les services policiers, la formation et l'emploi, les services techniques, le développement économique, la gestion et le développement du Nitassinan, etc.

Organigramme du Conseil de la PNIE

Les lignes suivantes exposent, de façon générale, les postes associés aux différents sous-secteurs et directions du Conseil de bande. Une brève description des rôles de chacun y est également présentée.

Direction générale

Postes reliés : directeur et directeur adjoint.

- Soutenir, superviser et coordonner l'ensemble des programmes et services offerts aux membres de la PNIE par le biais des différents sous-secteurs et directions.

Présentation des sous-secteurs :

Secrétariat

Postes reliés : secrétaire de direction, secrétaire et réceptionniste.

- Offrir à tous visiteurs un accueil courtois et une réponse à leurs demandes.
- Prendre et diriger les appels téléphoniques aux personnes concernées.
- Fournir un appui administratif aux employés du Conseil de bande.

Commission locale de la PN, effectifs, terres et habitations

Poste relié : Adjointe CLPN, terres, effectifs et habitation

- Desservir la clientèle et les entreprises de la communauté en matière d'emploi et de formation.
- Tenir un registre des membres statuts.
- Fournir aux membres conseils et services reliés à l'habitation (programmes financiers disponibles, accompagnement, etc.).

Secteur Traité et affaires publiques

Postes reliés : coordonnateur communication et affaires publiques, agent aux affaires publiques et agent d'information, rédaction et histoire

- Harmoniser la signification des termes utilisés à la Table centrale et à en rendre l'usage plus familier parmi les communautés et les collectivités ciblées.
- Procéder à la révision de l'impact et de l'efficacité des présentations clés faites par les équipes de négociation locale et centrale et de doter ces dernières de supports communicationnels efficaces et intégrés.
- Supporter la PNIE dans les domaines suivants : communications stratégiques, gestion et diffusion de l'information, relations publiques, formation des intervenants, organisation d'événements, gestion de crise, conférences et présentations, réalisation et production de documents.

Secteur Territoire et consultations gouvernementales

Postes reliés : coordonnateur au développement du territoire et consultations, ingénieur forestier, technicien géomatique et agent de recherche territoire, faune, aires protégées et activités traditionnelles.

- Concevoir et mettre en œuvre des projets afin de mettre en valeur les ressources du Nitassinan;
- Participer à tous processus de consultation entrepris par les gouvernements et/ou les promoteurs afin de faire reconnaître et défendre les droits et intérêts des Essipiunnuat sur leur Nitassinan;
- Être aux faits et participer aux divers développements et planifications élaborés par les ministères, organismes municipaux et industriels sur le territoire;
- Répondre, en concertation avec le secteur Innu Aitun, à toutes demandes et tous besoins touchant au territoire de la PNIE.

Secteur Innu Aitun

Poste relié : coordonnateur du développement du territoire et innu aitun

- Encourager les chasseurs, pêcheurs et trappeurs résidants d'Essipit à occuper le Nitassinan (territoire ancestral) et à pratiquer innu aitun (activités traditionnelles).
- Travailler, de concert avec le secteur *Territoire et consultations gouvernementales*, sur tous projets ou demandes touchant au Nitassinan de la communauté.

Présentation des directions :

Direction de la police

Postes reliés : directeur et policiers.

- Assurer la paix et l'ordre publics sur le territoire de la communauté.

Direction des ressources humaines

Postes reliés : directeur et agent aux ressources humaines.

- Élaborer et mettre en œuvre les politiques, programmes, normes et procédures en matière de gestion des ressources humaines.
- Acquérir, développer et conserver un personnel compétent, responsable et motivé.
- Fournir conseils, assistance technique et soutien administratif aux divers gestionnaires et aux employés.

Direction des finances

Postes reliés : directeur, agent à la finance, commis comptable et commis aux services financiers.

- Favoriser l'autonomie économique et sociale de la communauté, de ses membres et de ses entreprises.
- Répondre aux besoins de la clientèle visée.
- Favoriser une saine gestion des finances de la bande d'Essipit.

Direction des services et programmes communautaires

Postes reliés : Directeur, coordonnateur des soins de santé, infirmier, secrétaire des affaires communautaires et animateurs éducatif et culturel.

- Fournir aux membres de la PNIE des services éducatifs et culturels permettant de développer leur savoir, savoir-faire et savoir-être, de favoriser l'atteinte d'une formation adéquate et de maintenir et d'accroître leur sentiment d'appartenance.
- Fournir aux membres et à leur famille ainsi qu'à tous travailleurs de la PNIE des services de santé adéquats de même que des services sociaux et d'aide sociale.

Direction du développement économique

Postes reliés : directeur, coordonnateur aux pêches, capitaine de bateau, aides pêcheur, chef d'équipe artisanat, artisans, administrateurs réseau et technicien en informatique.

- Favoriser le développement socioéconomique communautaire et les entreprises communautaires de la bande innue d'Essipit, par le maintien, le développement et la création d'entreprises génératrices d'emplois et de ressources pour la communauté.

Direction des services techniques

Postes reliés : Directeur, inspecteur travaux publics et bâtiments, travailleurs de la construction, coordonnateur des services techniques, concierges, responsables des espaces verts et journaliers spécialisés.

- Doter la communauté d'outils nécessaires pour planifier, organiser, diriger et contrôler les opérations des infrastructures, des immobilisations, des bâtiments et des actifs appartenant à la communauté.
- Développer une expertise à l'intérieur de la communauté dans la gestion et la réalisation de projets de construction.

Économie et emplois

La communauté possède sur le territoire de la réserve un centre administratif et un centre communautaire disposant d'un bar et d'un service de repas, des équipements sportifs intérieurs (salle de conditionnement physique, salle de quilles, salle de racquetball et volleyball) et extérieurs (terrains de baseball et de tennis, piscine, patinoire et terrain de jeux), un terrain de camping et

des infrastructures d'hébergement (chalets et condos), un dépanneur, un centre de réservation et une boutique d'artisanat. Un centre de la petite enfance offre également des services de garderie et d'éducation pour les enfants de la communauté et de l'extérieur. Elle détient également un poste de radio à diffusion régionale (CHME). La PNIE est fortement impliquée dans le développement récréotouristique de la Haute-Côte-Nord par l'offre de services dans le domaine de la pourvoirie à droits exclusifs (cinq pourvoiries sur terres publiques), les croisières aux baleines, l'hébergement sur et hors réserve, l'interprétation archéologique (centre Archéo Topo).

Essipit est propriétaire d'un bateau de pêche au crabe et possède également un autre bateau en partenariat avec la Première Nation de Pessamit (Pêcheries Nikan S.E.C). Cette société pratique également la pêche à l'oursin en face de Baie-Ste-Catherine. De plus, Essipit a développé des partenariats avec d'autres Premières Nations et des entreprises allochtones dans le domaine des pêches commerciales et de la transformation (Groupe Umek S.E.C). Cette société est actionnaire d'entreprises œuvrant dans la transformation, la distribution et la vente au détail de produits marins (Pêcherie Manicouagan et Crabiers du Nord). De plus, la communauté, en partenariat avec une entreprise allochtone, a développé un service de restauration et de vente au détail (Groupe Namesh S.E.C.). Elle est également partenaire dans une entreprise de production de granules éco-énergétiques (Granulco inc.), dans un service de traversier qui relie Les Escoumins à Trois-Pistoles (Compagnie de navigation des Basques inc.) ainsi que dans une entreprise récréotouristique qui offre notamment des activités de kayak de mer (Mer et mondes écotours à Grandes Bergeronnes).

Hormis la grande majorité des emplois liés à l'administration du Conseil de bande, la plupart des autres emplois sont de nature saisonnière compte tenu des activités impliquées. Le Conseil de la PNIE demeure cependant un employeur important de la Haute-Côte-Nord et sa main-d'œuvre comporte une proportion importante d'employés non-autochtones (tableau 6)

Tableau 6. Nombre d'autochtones et d'allochtones employés par Essipit ou les entreprises en partenariat

Emplois	Non-autochtones				Autochtones				GRAND TOTAL
	Perm.	Sais.	Occ.	TOTAL	Perm.	Sais.	Occ.	TOTAL	
Administration et services publiques									
CPNIE - Administration	12	-	-	12	11	-	-	11	23
Santé et services sociaux	1	-	-	1	2	-	-	2	3
Police Essipit	-	-	1	1	3	-	-	3	4
Éducation et culture	-	-	-	0	2	1	-	3	3
Services techniques et maintenance	2	5	-	7	8	6	-	14	21
Développement économique	2	-	-	2	1	-	-	1	3
Voirie Essipit	1	-	-	1	-	1	1	2	3
Sous-total	18	5	1	24	27	8	1	36	60

Emplois	Non-autochtones				Autochtones				GRAND TOTAL
	Perm.	Sais.	Occ.	TOTAL	Perm.	Sais.	Occ.	TOTAL	
Entreprises (100% à Essipit)									
Pourvoirie Domaine du Lac des Cœurs*	-	4	-	4	1	5	-	6	10
Pourvoirie Domaine Sportif du Lac Loup*	-	-	-	0	-	3	-	3	3
Pourvoirie Club Claire*	-	2	-	2	-	1	-	1	3
Pourvoirie des Lacs à Jimmy*	-	4	-	4	-	1	-	1	5
Pourvoirie Domaine du Lac Bernier*	-	1	-	1	-	1	-	1	2
Croisières Essipit*	-	9	-	9	-	4	-	4	13
Chalets Shippek*	-	-	-	0	-	-	-	0	0
Condos Essipit	-	8	1	9	1	2	-	3	12
Camping Tadoussac*	-	17	-	17	-	-	-	0	17
Chalets Anse-à-Jos et Yves	-	-	-	0	-	-	-	0	0
Camping Le tipi	-	-	-	0	-	1	-	1	1
Centre communautaire montagnais	2	2	-	4	-	1	-	1	5
Bar C.C.M.	1	6	-	7	-	-	-	0	7
Salon de quilles Essipit	-	-	-	0	1	-	-	1	1
Dépanneur montagnais Essipit	5	-	5	10	4	-	-	4	14
Artisanat Essipit - Boutique	-	3	-	3	-	-	-	0	3
Artisanat Essipit - Production	-	-	-	0	-	5	-	5	5
Société de gestion P.R.P. inc. (Réservations)	4	5	-	9	1	3	-	4	13
Bateau Léo - Pêche aux crabes*	-	1	-	1	-	3	-	3	4
Radio Essipit	7	-	-	7	1	-	-	1	8
Sous-total	19	62	6	87	9	30	0	39	126
Entreprises (Essipit en partenariat)									
Mer et Monde Écotours*	2	14	6	22	-	-	-	0	22
Namesh - Transformation*	1	31	-	32	-	-	-	0	32
UMEK - Transformation*	-	24	-	24	1	33	-	34	58
Pêcherie Manicouagan - Distribution*	6	8	-	0	-	-	-	14	14
Crabiers du Nord - Transformation*	8	75	-	83	-	-	-	0	83
Nikan - Récolte*	-	3	-	3	-	2	-	2	5
Granulco - Transformation*	12	-	-	12	-	-	-	0	12
Compagnie de Navigation des Basques*	1	26	-	27	-	-	-	0	27
Sous-total	28	167	6	203	1	35	0	50	253
GRAND TOTAL	65	234	13	314	37	73	1	125	439

* : Hors réserve / Perm. : Permanent / Sais. : Saisonnier / Occ. : Occasionnel

Utilisation contemporaine des Nitassinans et de la PSO

Les territoires

Nitassinan de Mashteuiatsh

Le Nitassinan de Mashteuiatsh a une superficie de 92 275 km². Il correspond à presque la totalité du territoire de la région administrative Saguenay Lac St-Jean. Les Pekuakamiulnuatsh partagent ce territoire avec quatre municipalités de comté, 49 municipalités locales, plus de 11 000 baux de villégiature. La poursuite des activités traditionnelles sur Nitassinan par les Pekuakamiulnuatsh fait face à de nombreux défis de cohabitation harmonieuse et pacifique.

Nitassinan d'Essipit

D'une superficie de 8 403 km², le Nitassinan d'Essipit est situé, presque à parts égales, dans deux régions administratives, soit le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord. Il est enclavé par les Nitassinans de Mashteuiatsh et de Pessamit, à l'ouest et au nord, par la PSO, au sud et le fleuve St-Laurent, à l'est. Le Nitassinan est structuré, en majeure partie, par la présence de zecs (2 732 km²), de parcs nationaux (189 km²), de réserves de biodiversité et aquatiques projetées (500 km²), de pourvoiries allochtones (879 km²) et de réserve écologique (7 km²), sans compter les pourvoiries de la PNIE (futur *innu assi*, terres en pleine propriété), la zone municipalisée et le Nitassinan marin. Le peu de territoire libre se retrouve principalement dans le secteur nord du Nitassinan. De plus, l'utilisation des ressources naturelles à des fins industrielles (matières ligneuses, substances minérales) et énergétiques est omniprésente sur la plus grande partie du territoire. Malgré la forte occupation de ce dernier, les membres de la PNIE, habitant surtout Essipit et ses environs, vont en territoire pour pratiquer innu aïtun et leur présence se situe, de nos jours, essentiellement dans la zone centre et est du territoire.

La Partie Sud-Ouest (PSO)

D'une superficie d'environ 14 794 km², la PSO occupe environ 76% de la région Capitale-Nationale. Bien que les communautés autochtones de Mashteuiatsh et d'Essipit soient localisées au nord de celle-ci, certains de leurs membres occupent le territoire puisqu'il fait partie intégrante de leur territoire ancestral. D'autres membres ont également leur lieu de résidence principale dans la région de la Capitale-Nationale. Des activités traditionnelles de chasse, de pêche, de cueillette et de transmission culturelle y sont donc pratiquées. Le secteur qui recoupe la Réserve faunique des Laurentides est particulièrement occupé par les membres de la communauté de Mashteuiatsh.

L'occupation et l'utilisation des territoires

Par la Première Nation de Mashteuiatsh

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tente de son mieux de gérer les activités de ses membres sur Nitassinan. Pour cela, il s'est doté d'un outil d'encadrement d'innu aitun qu'est le code de pratique unifié qui est en révision présentement. De plus, il a mis sur pied un programme appelé « Innu Aitun » dans le but de favoriser l'occupation et l'utilisation du territoire par les membres et permettre la transmission de la culture et du mode de vie. Ce programme découle de la politique d'affirmation culturelle adoptée en 2005 dont le but principale est d'assurer la promotion, la transmission, la conservation et l'articulation de la culture et du mode de vie distinctif des Pekuakamiulnuatsh. Ici l'utilisation du terme : tente de son mieux signifie que malgré la volonté d'autonomie de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'organisation politique et administrative fait face à de nombreux obstacles dans la mise en œuvre tant pour des raisons internes qu'externes. Encore aujourd'hui la conclusion d'une entente finale de revendications territoriales globales et/ou traité constitue toujours un espoir d'en arriver à un compromis acceptable tant pour la société québécoise et régionale que la société des Pekuakamiulnuatsh.

Par la Première Nation d'Essipit

En lien avec les négociations territoriales et dans un esprit de continuité avec la Grande recherche du CAM, le Conseil de la PNIE a amorcé, en 2009, une étude sur l'occupation et l'utilisation de son Nitassinan et de la PSO. Ce projet, le suivi innu aitun, est réalisé auprès des membres de la Première Nation et vise à colliger différentes informations surtout contemporaines, parfois historiques, relatives aux sites d'occupation, aux activités (ex : prélèvements fauniques) ainsi qu'aux diverses connaissances écologiques traditionnelles liées au territoire.

Les données récoltées dans le cadre de ce projet sont de nature cartographique, quantitative et qualitative. Elles ont également un caractère dynamique et évolutif dans le temps et l'espace, à l'image même des pratiques traditionnelles, et c'est en raison de cette particularité que les entrevues initiales réalisées auprès des membres doivent être mises à jour annuellement.

Le suivi innu aitun vise particulièrement les membres majeurs pratiquant dans les Nitassinans des communautés signataires de l'EPOG et dans la PSO, la priorité étant de rencontrer les membres sur réserve. À ce jour (septembre 2015), 38% des membres visés⁴ par le projet ont été rencontrés au minimum une fois, dont près de 60% habitent à Essipit.

⁴ Référence aux membres majeurs et résidents dans les régions administratives qui touchent le nitassinan et la PSO, c'est-à-dire la Côte-Nord, le Saguenay – Lac-St-Jean et la Capitale-Nationale.

À la lumière des données acquises jusqu'à maintenant, près de 55% des membres interrogés ont un camp en territoire (propriétaire à 100% ou en copropriété) et la grande majorité des personnes rencontrées pratique innu aitun, que ce soit occasionnellement, par la participation à des activités communautaires par exemple, ou plusieurs fois durant l'année. Le tableau suivant présente le pourcentage de membres qui ont pratiqué, au moins une fois, l'une ou l'autre des activités traditionnelles au courant des cinq dernières années :

Tableau 7. Répartition de la pratique innu aitun parmi les membres sur et hors réserve interrogés (septembre 2015)

Activités / Membres interrogés	Chasse aux			Pêche	Piégeage	Cueillette
	petits gibiers	cervidés	oiseaux migrateurs			
Membres sur réserve	58%	56%	28%	74%	16%	49%
Membres hors réserve	43%	33%	16%	73%	-	45%
Au total	52%	48%	23%	74%	10%	48%

Le code de pratique, qui régit ces activités, ainsi que les droits d'occupation des membres sont présentement définis et émis par le Conseil de la Première Nation Essipit. Actuellement, ils ne sont appliqués par le Conseil de bande qu'à l'intérieur des limites du Nitassinan d'Essipit. Lorsque les négociations seront conclues, les modalités entourant l'occupation du territoire et la pratique d'innu aitun, selon les divers territoires (Nitassinan de la PNIE, Nitassinan des autres communautés innues, PSO, etc.), seront alors décrites dans le Traité ou dans des ententes ad hoc.

En lien avec le projet Beauport 2020

La région de la Capitale-Nationale, où est localisé le projet, accueille 18% de nos membres à qui s'adressent principalement le Suivi Innu Aitun, dont 36% ont déjà été rencontrés au moins une fois. Selon les données récoltées, aucune activité traditionnelle ne serait pratiquée sur le site même du projet de l'Administration portuaire de Québec. La plus près serait la pêche pratiquée sur la rivière Montmorency, en amont de la chute. Toutefois, il importe de mentionner que ce n'est pas parce que nous n'avons pas d'information qu'il y a assurément absence d'activité.

Références bibliographiques non exhaustives

- Anonyme (1858). Relations des Jésuites. Éditions Cramoisy.
- Arnaud, Charles (1851). Mission du Saguenay. Rapport sur les missions du diocèse de Québec. Imprimé par M. Côté & Cie, pp. 29-38.
- Arnaud, Charles (1880). Mission montagnaise du Lac St. Jean. Annales de la Propagation de la Foi, no. 11, pp. 148-154.
- Baulieu, Alain (2008). L'on n'a point d'ennemis plus grand que ces sauvages. L'alliance franco-innue revisitée (1603-1653). RHAf, vol.61, no 3-4, hiver-printemps 2008.
- Bélanger, René (1971). Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent. Les Presses de l'Université du Québec. 162 p.
- Biard [1613] dans Thwaites 1896-1901, vol 2 : 209
- Biggar, H.P. (1925-33). The Works of Samuel de Champlain. The Champlain Society, Toronto, 6 vol.
- Bishop, John et Kevin Brousseau (à paraître). (LaBrosse Paper) 45 p.
- Bishop, John et Kevin Brousseau (à paraître). I Speak Cree, Not Innu: Ethnically United, Ethnonymically Divided ? 27 p.
- Blaiklock, William (1850). Réponse relative à l'exploration faite par M. Blaiklock du territoire entre Québec et le lac Saint Jean. Assemblée législative du Québec, 52 p.
- Blake, William H. (1915). Brown Waters and Other Sketches together with a Fragment and Yarns. (Traduction française du document). MacMillan Co. Toronto, 264 p.
- Boiteau, Georges (1954). Les chasseurs Hurons de Lorette. Université Laval (Mémoire de maîtrise), 173 p.
- Boivin, Léonce (1945). Dans nos montagnes. Les Éboulements, 3e édition, 241 p.
- Bouchard, Angèle G. (1977). Saint-Urbain, Charlevoix
- Cartier, Jacques (1863). Bref récit et succincte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le Capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres. Paris. Librairie Tross.
- Chambers, E.T.D. (1896). The Ouananiche and its Canadian Environment. Harper & Brothers, New-York, 357 p.
- Chambers, E.T.D. (1898). The Angler's Guide to Eastern Canada ... Morning Chronicle Office, Quebec, 69 p.
- Chambers, E.T.D. (1900). Quebec Lake St. John and the New Route to the Far Famed Saguenay. Toronto. Toronto Lithographing Co. 61 p.

- Champlain, Samuel de [1603] (1870). Des Sauvages. Dans Laverdière, Œuvres de Champlain, Tome 2, 63 p.
- Chapdelaine, C. 1985. Présentation sur les traces des premiers Québécois. Recherches amérindiennes au Québec. Vol XV (1-2). pp.3-6.
- D'Avignon, Mathieu (2008). Champlain et les fondateurs oubliés. Presses de l'Université Laval, 540 p.
- D'Avignon, Mathieu (2009). Premiers récits de voyages en Nouvelle-France 1603-1619 Presses de l'Université Laval 385 p.
- De Baudoncourt, Jacques (1886 ?). Histoire populaire du Canada d'après les documents français et américains. Cadieux et Derome, Montréal. 529 p.
- Delâge, Denys (1997). L'établissement des ancêtres en Nouvelle-France. L'Ancêtre - Bulletin de la Société de généalogie de Québec, vol. 24, no. 3, nov. 1997, pp. 85-93.
- Fabvre, le Père Bonaventure, jésuite (1970). "Racines Montagnaises" [1695]. Transcription : Lorenzo Angers et Gerard E. McNulty. Centre d'Etudes Nordiques de l'université Laval, 387 p.
- Goudreau, Serge (1996). Les groupes "Montagnais" dans les registres d'État civil du Québec (1621-1799). Québec. Ministère de la Justice. 31 p. + annexes
- Goudreau, Serge (2005). Exploration de la Côte-Nord et de la rivière Saguenay en 1731: le journal de voyage de Louis Aubert de la Chesnaye. Montréal. Archiv-Histo inc.170
- Hébert. Léo-Paul (1976). Le troise registre de Tadoussac : Miscellaneorum liber. Presses de l'université du Québec, 340 p.
- Hébert. Léo-Paul (1982). Le quatre registre de Tadoussac : Magnus liber. Presses de l'Université du Québec, 144 p.
- Larouche, Léonidas (1972). Le second registre de Tadoussac, 1668-1700 : Transcription. Presses de l'université du Québec, 214 p.
- Laure, Pierre-Michel [1733] (1988). Apparat Montagnais-Français. Texte présenté et annoté par David Cooter, Presses de l'université du Québec, 763 p.
- Laverdière, Camille (1966). Sur les noms de lieux relevés le long de la nationale 54. Cahiers de géographie du Québec, Vol. 10, numéro 20, pp. 279-289
- Martinj, Charles et Rogers, E. S. (1969). Mistassini-Albanel. Contributions to the Prehistory of Quebec. Centre d'Études Nordiques, Travaux divers 25, Université Laval, Québec, 439 p.
- Martinj, Charles (1991). Gepèg (Québec): un toponyme d'origine micmaque. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XXI, n°3, pp. 51-64.

- McKenzie, James (1890). The King's Posts and Journal of a canoe jaunt through the King's Domains, Mingan Seignory, etc. in the summer of 1808. Dans L.R. Masson, "Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest", vol. 2. de l'imprimerie générale A. Côté et cie, pp. 400 à 454.
- Parent, Raynald (1978). Inventaire des nations amérindiennes au début du XVIIe siècle. Recherches amérindiennes au Québec, vol. VII, no. 3-4, pp. 5-19.
- Parent, Raynald (1985). Histoire des Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador : de la préhistoire à 1760. 1342 p.
- Pilote, François (1852). Le Saguenay en 1851; Histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation. Imprimerie Augustin Côté & Cie, 147 p.
- Plourde, Michel (2010). Fouilles archéologiques Marais du Nord, lac Saint-Charles. Cahiers d'archéologie du DELAT, Université Laval, 91 p.
- Sagard, Theodat Gabriel (1636). Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs récollets y ont faicts pour la conversion des infidèles. Chez Claude Sonnius. Paris, 4 livres.
- Sagard, Theodat Gabriel (1866). Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs récollets y ont faicts pour la conversion des infidèles depuis l'an 1615. E. Tross, Paris, 4 vol. sur microfiches.
- Silvy, Antoine. Dictionnaire Montagnais-Français (circa 1678-1684) s.j., Transcription : Lorenzo Angers, David E. Cooter. Gérard E. McNulty. 1974. Les presses de l'Université du Québec, 161 p.
- Speck, Frank G. (1910). The Montagnais Indians. The Southern Workman, vol 38, pp. 148-154.
- Speck, Frank G. (1927a). Family Hunting territories of the Lake St. John Montagnais and Neighboring Bands. Anthropos, Vol. 22, pp. 387-403.
- Thierry, Éric (2004). Voyages en la Nouvelle-France - Explorations de l'Acadie, de la vallée du Saint-Laurent rencontres avec les autochtones et fondation de Québec 1604-1611. Ed. Cosmopole. 285 p.
- Thierry, Éric (2008). Les fondations de l'Acadie et de Québec 1604-1611. Québec. Ed. Septentrion. 290 p.
- Tremblay, Victor (1970a). Le chemin des Jésuites. Saguenayensia. Septembre-Octobre 1970, pp. 109-112.
- Tremblay, Victor (1970b). Le chemin de Québec. Saguenayensia, sept-oct. 1970, pp. 117-119.
- Tremblay, Victor (1984). Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870. Société historique du Saguenay, 483 p.

- Trigger, Bruce G. (1976). *The Children of Aataentsic: A history of the Huron People to 1660*. McGill-Queen's University Press. 913 p.
- Trigger, Bruce G. (1991). Early Native North American Responses to European Contact: Romantic versus Rationalistic Interpretations. *The Journal of American History*, Vol. 77, No. 4 (Mar., 1991), pp. 1195-1215.
- Trudel, Marcel (1966). *Histoire de la Nouvelle-France, vol. 2 - Le comptoir (1603-1627)*. Fidès, Montréal.
- Vincent, Sylvie (1992). L'arrivée des chercheurs de terres. *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXII, no. 2-3, pp. 19-29.
- Vincent, Sylvie (2000). *L'histoire dans la tradition orale montagnaise*. UQAC, 180 p.
- Vincent, Sylvie (2002). Compatibilité apparente, incompatibilité réelle des versions autochtones et occidentales de l'histoire. *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXII, no. 2, 2002, pp. 99-106.
- Vincent, Sylvie (2003). Le récit de Uepishtikueiau. L'arrivée des Français à Québec selon la tradition orale innue. *Sept-Iles, ICEM*, 44 p.

Autres documents connexes

Projet PESHUNAKUN. Occupation et utilisation de la PSO (PSO) par les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat. Rapport conjoint final préparé par Denis Brassard, Florence Parcoret, Paul Benjamin et Gina Jourdin, pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit. Décembre 2012. Rapport confidentiel.

Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, mars 2004.

Sites web

www.petapan.ca

ANNEXES — Chapitre 7

- Annexe 7.1 Estimation sommaire des volumes de sols affectés par une contamination en fonction des niveaux de contamination observés selon la Politique (valeur guide) et le CCME (critère officiel)
- Annexe 7.2 Simulation de l'impact lumineux du nouveau quai du projet Beauport 2020

Annexe 7.1 Estimation sommaire des volumes de sols affectés par une contamination en fonction des niveaux de contamination observés selon la Politique (valeur guide) et le CCME (critère officiel)

SONDAGE	ÉCHANTILLON	PARAMÈTRE EXCÉDANT LES CRITÈRES APPLICABLES	NIVEAU DE CONTAMINATION	PROFONDEUR DE L'ÉCHANTILLON [m]		PROFONDEUR ESTIMÉE [m]		ÉPAISSEUR ESTIMÉE [m]	SUPERFICIE ASSOCIÉE [m²]	VOLUME ESTIMÉ DE SOLS AFFECTÉS [m³ en place]					
				DE	À	DE	À			<A	A-B	B-C	C-RESC	>RESC*	>CCME
TF-01-15	CF02		<A	0,65	1,25	0,00	1,25	1,25	187,51	234,39					
	CF03	métaux	A-B	1,25	1,85	1,25	1,85	0,60	187,51		112,50				
	CF05		<A	2,15	2,60	1,85	2,60	0,75	187,51	140,63					
	CF07		<A	3,25	3,85	2,60	3,85	1,25	187,51	234,39					
	CF09		<A	4,42	5,03	3,85	5,03	1,18	187,51	221,26					
TF-02-15	CF1B	métaux	A-B	0,20	0,60	0,00	0,60	0,60	339,22		203,53				
	CF03		<A	1,20	1,80	0,60	1,80	1,20	339,22	407,07					
	CF05		<A	2,44	3,05	1,80	3,05	1,25	339,22	424,03					
	CF06		<A	3,05	3,65	3,05	3,65	0,60	339,22	203,53					
	CF08		<A	4,27	4,88	3,65	4,88	1,23	339,22	417,25					
TF-03-15	CF02	métaux	A-B	0,60	1,20	0,00	1,20	1,20	187,93		225,51				
	CF03		<A	1,20	1,83	1,20	1,83	0,63	187,93	118,40					
	CF05		<A	2,44	3,05	1,83	3,05	1,22	187,93	229,27					
	CF06		<A	3,05	3,66	3,05	3,66	0,61	187,93	114,64					
	CF08		<A	4,27	4,87	3,66	4,87	1,21	187,93	227,39					
TR1	10-40	métaux	A-B	0,10	0,40	0,00	0,40	0,40	300,00		120,00				
	140-200		<A	1,40	2,00	0,40	2,00	1,60	300,00	480,00					
TR2	20-100		<A	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
TR3	15-100	métaux	A-B	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00		375,00				
TR4	15-100		<A	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
TR5	10-100		<A	0,10	1,00	0,00	1,00	1,00	285,89	285,89					
TR6	10-100	métaux	A-B	0,10	1,00	0,00	1,00	1,00	288,03		288,03				
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	288,03	288,03					
TR7	10-100	métaux	A-B	0,10	1,00	0,00	1,00	1,00	363,96		363,96				363,96
TR8	10-60	métaux	A-B	0,10	0,60	0,00	0,60	0,60	374,96		224,98				224,98
	130-200	métaux	B-C	1,30	2,00	0,60	2,00	1,40	374,96			524,95			524,95
TR9	10-50		<A	0,10	0,50	0,00	0,50	0,50	375,00	187,50					
TR10	10-40		<A	0,10	0,40	0,00	0,40	0,40	375,00	150,00					

Annexe 7.1 Estimation sommaire des volumes de sols affectés par une contamination en fonction des niveaux de contamination observés selon la Politique (valeur guide) et le CCME (critère officiel)

SONDAGE	ÉCHANTILLON	PARAMÈTRE EXCÉDANT LES CRITÈRES APPLICABLES	NIVEAU DE CONTAMINATION	PROFONDEUR DE L'ÉCHANTILLON [m]		PROFONDEUR ESTIMÉE [m]		ÉPAISSEUR ESTIMÉE [m]	SUPERFICIE ASSOCIÉE [m²]	VOLUME ESTIMÉ DE SOLS AFFECTÉS [m³ en place]					
				DE	À	DE	À			<A	A-B	B-C	C-RESC	>RESC*	>CCME
TR11	25-100		<A	0,25	1,00	0,00	1,00	1,00	278,30	278,30					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	278,30	278,30					
TR12	30-100		<A	0,30	1,00	0,00	1,00	1,00	284,21	284,21					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	284,21	284,21					
TR13	30-100		<A	0,30	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
TR14	20-100		<A	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	374,99	374,99					
TR15	30-100		<A	0,30	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
TR16	40-100		<A	0,40	1,00	0,00	1,00	1,00	374,99	374,99					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	374,99	374,99					
TR17	10-100	métaux	A-B	0,10	1,00	0,00	1,00	1,00	428,02		428,02				
TR18	10-40	métaux	C-RESC	0,10	0,40	0,00	0,40	0,40	410,77				164,31		164,31
TR19	15-100		<A	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	357,75	357,75					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	357,75	357,75					
TR20	20-100	métaux	A-B	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00		375,00				
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
TR21	20-80	Mtx, HAP	A-B	0,20	0,80	0,00	0,80	0,80	375,00		300,00				
TR22	0-40	Mtx, HAP HP(C ₁₀ -C ₅₀)	B-C	0,00	0,40	0,00	0,40	0,40	374,98			149,99			149,99
	70-150	métaux	B-C	0,70	1,50	0,40	1,50	1,10	374,98			412,48			412,48
TR23	20-100	métaux	A-B	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	374,98		374,98				
TR24	15-100		<A	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
TR25	20-100		<A	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
TR26	15-100		<A	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
TR27	20-100	métaux	A-B	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00		375,00				
TR28	15-100		<A	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
TR29	20-100		<A	0,20	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00	375,00					
TR30	40-100	métaux	B-C	0,40	1,00	0,00	1,00	1,00	372,83			372,83			372,83
	100-200	métaux	B-C	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	372,83			372,83			372,83
TR31	40-100		<A	0,40	1,00	0,00	1,00	1,00	356,57	356,57					

Annexe 7.1 Estimation sommaire des volumes de sols affectés par une contamination en fonction des niveaux de contamination observés selon la Politique (valeur guide) et le CCME (critère officiel)

SONDAGE	ÉCHANTILLON	PARAMÈTRE EXCÉDANT LES CRITÈRES APPLICABLES	NIVEAU DE CONTAMINATION	PROFONDEUR DE L'ÉCHANTILLON [m]		PROFONDEUR ESTIMÉE [m]		ÉPAISSEUR ESTIMÉE [m]	SUPERFICIE ASSOCIÉE [m²]	VOLUME ESTIMÉ DE SOLS AFFECTÉS [m³ en place]					
				DE	À	DE	À			<A	A-B	B-C	C-RESC	>RESC*	>CCME
TR32	50-100	métaux	B-C	0,50	1,00	0,00	1,00	1,00	347,69			347,69			347,69
	100-200		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	347,69	347,69					
TR33	20-70	Mtx, HAP	A-B	0,20	0,70	0,00	0,70	0,70	263,33		184,33				
TR34	15-100		<A	0,15	1,00	0,00	1,00	1,00	364,85	364,85					
	100-200	métaux	A-B	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	364,85		364,85				
PU-29	PU-29-A		<A	0,30	1,30	0,00	1,30	1,30	423,20	550,16					
PU-30	PU-30-A et B		<A	0,20	2,00	0,00	2,00	2,00	489,46	978,92					
PU-31	PU-31-A		<A	0,20	1,20	0,00	1,20	1,20	362,16	434,59					
PU-32	PU-32-A et B		<A	0,20	2,00	0,00	2,00	2,00	272,16	544,32					
PU-33	PU-33-A	métaux	A-B	0,00	0,80	0,00	0,80	0,80	481,91		385,53				
PU-34	PU-34-A	métaux, HAP	A-B	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	243,84		243,84				
	PU-34-B		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	243,84	243,84					
PU-35	PU-35-A	métaux	B-C	0,00	0,80	0,00	0,80	0,80	365,40			292,32			292,32
	PU-35-B		<A	0,80	1,80	0,80	1,80	1,00	365,40	365,40					
PU-36	PU-36-A	métaux	A-B	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	377,60		377,60				
	PU-36-C		<A	1,20	2,00	1,00	2,00	1,00	377,60	377,60					
PU-37	PU-37-A	métaux	B-C	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	368,78			368,78			368,78
	PU-37-B		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	368,78	368,78					
PU-38	PU-38-A	métaux	B-C	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	375,00			375,00			375,00
	PU-38-B		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	375,00	375,00					
PU-39	PU-39-A	Mtx, HP(C ₁₀ -C ₅₀)	B-C	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	370,09			370,09			
	PU-39-B		<A	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	370,09	370,09					
PU-40	PU-40-A et B		<A	0,30	1,30	0,00	1,30	1,30	368,19	478,65					
	PU-40-C		<A	1,30	2,00	1,30	2,00	0,70	368,19	257,73					
PU-41	PU-41-A et B		<A	0,30	1,30	0,00	1,30	1,30	389,84	506,79					
PU-42	PU-42-A	métaux	B-C	0,00	0,40	0,00	0,40	0,40	397,09			158,84			158,84
	PU-42-B	métaux	C-RESC	0,40	1,10	0,40	1,10	0,70	397,09				277,96		277,96
	PU-42-C		<A	1,10	2,00	1,10	2,00	0,90	397,09	357,38					
PU-43	PU-43-A et B	métaux	A-B	0,20	1,20	0,00	1,20	1,20	397,21		476,65				
PU-44	PU-44-A et B	métaux	B-C	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00	377,17			754,34			754,34
PU-45	PU-45-A	métaux	C-RESC	0,10	1,10	0,00	1,10	1,10	448,13				492,94		492,94
	PU-45-B	métaux	>RESC	1,10	2,00	1,10	2,00	0,90	448,13					403,32	403,32
GRAND TOTAL :										20 232,49	5 799,31	4 500,14	935,22	403,32	6 057,52

* Règlement de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC) communément appelés critères D.

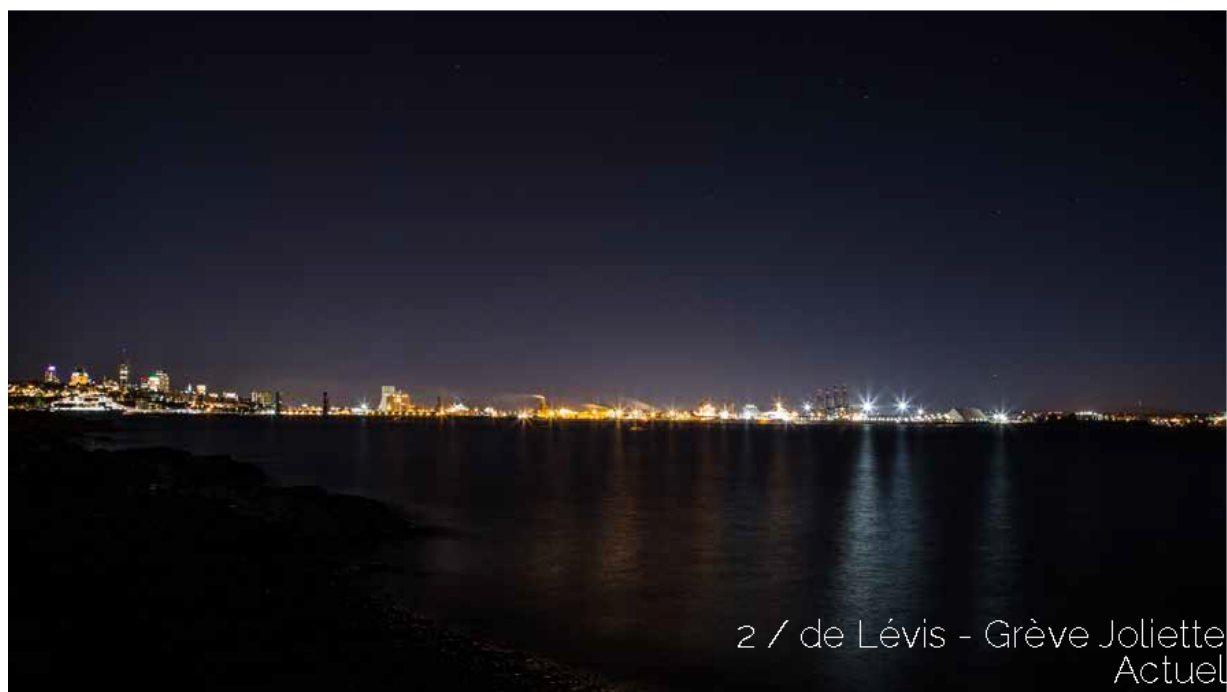
Source : WSP, 2015a

Annexe 7.2 Simulation de l'impact lumineux du nouveau quai du projet Beauport 2020



Source : Ombrages, 2015

Site 1 / Lévis – Rue Thomas-Bertrand



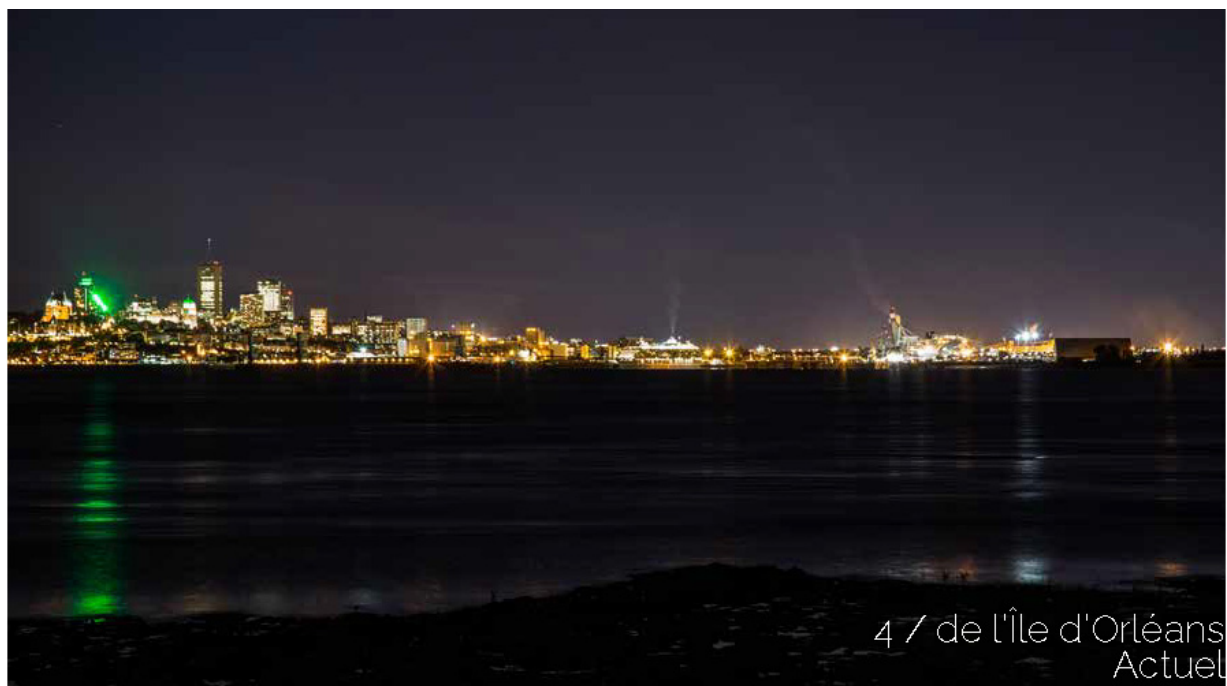
Source : Ombrages, 2015

Site 2 / Lévis – Grève Joliette



Source : Ombrages, 2015

Site 3 / Beauport – Boulevard des Chutes



Source : Ombrages, 2015

Site 4 / Île d'Orléans – Pointe de l'Île (rue Horatio Walker)

ANNEXE — Chapitre 8

Annexe 8.1 Liste des espèces à statut précaire et leur potentiel de présence dans la zone de chantier

Annexe 8.1 Liste des espèces à statut précaire et leur potentiel de présence dans la zone de chantier

Critères d'évaluation du potentiel de présence

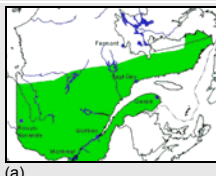
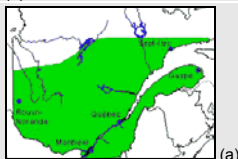
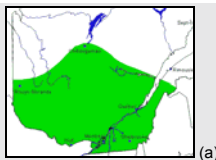
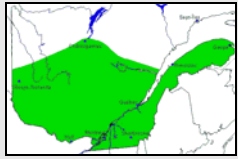
Les espèces à statut précaire sont plus sensibles à tout effet négatif étant donné leurs populations relativement petites. Étant donné ce fait, ainsi qu'en fonction des protections légales desquelles elles bénéficient, les risques pour les espèces à statut précaire sont généralement gérés au niveau de l'individu plutôt qu'au niveau de la population. Afin d'identifier les espèces à statut précaire potentiellement affectées par le projet, une liste des espèces incluses ou admissibles en vue d'une modification à la Liste des espèces en péril (annexe 1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou ayant été désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être menacées ou vulnérables en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* du Québec (LEMV), dont l'aire de répartition géographique recoupe le site à l'étude, a été dressée. De plus, les espèces évaluées ou en attente d'une évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et dont l'aire de répartition recoupe le site à l'étude ont également été considérées dans cette liste. Le potentiel de présence des espèces sur cette liste a ensuite été évalué en fonction des critères d'habitat de chaque espèce.

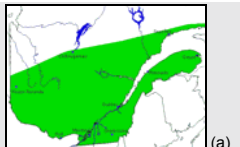
Les catégories utilisées de potentiel de présence des espèces sont les suivantes :

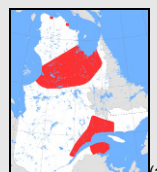
- ▶ **Nul** : Certaines espèces ont plusieurs exigences d'habitats qui sont indispensables pour leurs activités. La classe « Nul » est attribuée lorsque la zone d'étude ne présente aucune caractéristique d'habitat recherchée par l'espèce. De plus, aucune mention d'occurrence pour cette espèce n'est rapportée dans un rayon de 8 km autour de la zone d'étude.
- ▶ **Faible** : Lorsque la zone d'étude ne présente que très peu de similarités avec l'habitat essentiel de l'espèce, la classe « Faible » peut lui être attribuée. Dans ce scénario, la présence de l'espèce dans la zone d'étude est très improbable, quoique pas impossible. La nidification de l'espèce n'a pas été confirmée sur le site. Des mentions d'occurrences peuvent être rapportées dans un rayon de 8 km de la zone d'étude.
- ▶ **Moyen** : Cette classe est attribuée lorsque la zone d'étude présente plusieurs similarités avec l'habitat essentiel de l'espèce. De plus, des mentions d'occurrences peuvent être rapportées dans un rayon de 8 km de la zone d'étude.
- ▶ **Fort** : Cette classe est attribuée pour une espèce dont l'habitat essentiel serait en tous points identique à celui de la zone d'étude. Des mentions d'occurrences peuvent être rapportées dans un rayon de 8 km de la zone d'étude. Le potentiel est nécessairement fort si l'habitat associé à des mentions d'occurrence près du site est également présent sur le site à l'étude ou s'il y a des mentions d'occurrence de l'espèce à l'intérieur des limites de la zone d'étude.

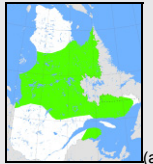
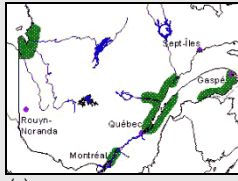
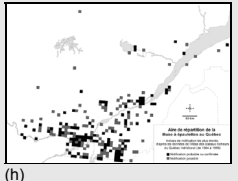
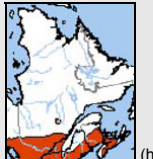
Cette évaluation est faite en considérant les critères d'habitats préférentiels des espèces ciblées, et en les comparant aux habitats retrouvés sur le site. La liste, ainsi que l'évaluation du potentiel de présence des espèces sont présentées au tableau ci-dessous.

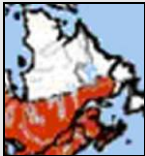
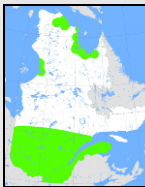
Répartition géographique et habitats des espèces à statut précaire

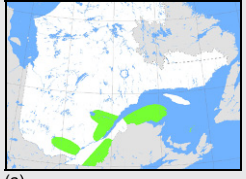
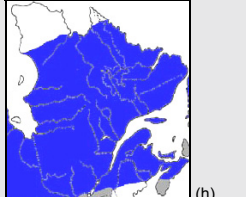
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
MAMMIFÈRES TERRESTRES							
Belette pygmée <i>Mustela nivalis</i>	-	-	sdmv	 (a)	Tout le Québec au nord du Saint-Laurent seulement, et région de Sherbrooke. (a)	Habitats très divers. Toundra ou forêt coniférienne au nord, mais préfère dans le sud les milieux ouverts : prairies, prés humides, régions marécageuses, berges des cours d'eau et broussailles. (a)	Moyen : Présence de milieux ouverts en bordure du rentrant sud-ouest, ainsi que des zones de broussailles le long des berges. La forte présence d'activités humaines limite le potentiel pour cette espèce. Aucune mention d'occurrence n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour du site à l'étude.
Campagnol des rochers <i>Microtus chrotorrhinus</i>	-	-	sdmv	 (a)	Tout le sud du Québec (sous une ligne partant du fond de la Baie James jusqu'à l'extrémité de la Basse-Côte-Nord, suivant la frontière sud du Labrador et le nord du réservoir Manicouagan. Sauf Anticosti et les IDLM. (a)	Entre le domaine de l'érablière à bouleau jaune et de la pessière. Associé aux falaises et affleurements rocheux, abords de clairières en régions montagneuses, près des talus humides, entre les rochers couverts de mousse et près des points d'eau. (a)	Faible : Absence de falaise, d'affleurements rocheux ou d'habitat montagneux.
Campagnol-lemming de Cooper <i>Synaptomys cooperi</i>	-	-	sdmv	 (a)	Sa répartition au Québec est limitée au nord par le domaine climacique de la pessière : toute la partie sud du Québec, incluant l'Abitibi, jusqu'au lac Mistassini et le sud du réservoir Manicouagan. Absent de la Basse-Côte-Nord, Anticosti et IDLM. (a)	Fréquente les tourbières à sphaigne et à éricacées, les marais herbeux et les forêts mixtes qui entourent les tourbières. (a)	Faible : Absence de tourbière. Le marais intertidal du rentrant sud-ouest ne correspond pas à l'habitat de cette espèce.
Chauve-souris argentée <i>Lasionycteris noctivagans</i>	-	-	sdmv	 (a)	Des inventaires acoustiques effectués à la fin des années 1990 ont permis de l'identifier en Estrie, en Montérégie, dans les Laurentides, en Outaouais, en Abitibi- Témiscamingue, en Mauricie, dans le Nord- du-Québec et au Saguenay-Lac-Saint- Jean. (a)	Occupe principalement les régions boisées où elle chasse en vol les insectes le long des lacs et au-dessus des étangs. Migratrice. Arrive vers la fin mai et repart vers fin août, septembre. (a)	Faible : Secteur boisé de très faible superficie et absence de lac et d'étangs, mais cette espèce pourrait chasser au-dessus du rentrant sud-ouest et de la baie de Beauport. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale- Nationale du CDPNQ.
Chauve-souris cendrée <i>Lasiurus cinereus</i>	-	-	sdmv	 (a)	Des inventaires acoustiques effectués à la fin des années 1990 ont permis de l'identifier à quelques endroits en Estrie, Montérégie, Outaouais, Abitibi- Témiscamingue, Mauricie, Nord-du- Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas- St-Laurent et Gaspésie. (a)	Habite les régions boisées et semi-boisées et chasse les papillons de nuit au-dessus des clairières et des plans d'eau. Utilise les arbres comme lieu de repos. À l'automne migre vers le sud des É-U et les Caraïbes, où elle passe l'hiver. (a)	Moyen : Présence d'un petit secteur boisé et d'arbres isolés. Cette espèce pourrait chasser au- dessus du rentrant sud-ouest et de la baie de Beauport. Aucune mention d'occurrence n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour du site à l'étude.

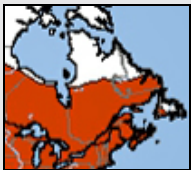
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Chauve-souris nordique <i>Myotis septentrionalis</i>	EVD	EVD (1)	-		(t) Dans le sud du Canada, de l'Atlantique à la Colombie-Britannique (b). Sa présence a été signalée au sud de la limite des arbres (s).	La chauve-souris nordique n'utilise que rarement les structures fabriquées par l'homme pour se reposer et dépend surtout de la densité et des caractéristiques (p. ex., hauteur, diamètre, âge, état de décomposition) des arbres. Elle ne passe d'ordinaire l'hiver dans des bâtiments. Au printemps, les femelles quittent leur gîte d'hibernation et se rassemblent dans des colonies de maternité pour donner naissance à leurs petits et les élever. Les colonies de maternité de la petite chauve-souris brune se trouvent souvent dans des sites plus chauds qui favorisent la croissance des petits — par exemple, dans les greniers de bâtiments, sous les ponts, dans les crevasses rocheuses ou dans des trous d'arbre. Les <i>Myotis</i> choisissent généralement des arbres morts sur pied de grand diamètre, dans un état de décomposition peu ou modérément avancé, qui se trouvent en terrain dégagé, au milieu de forêts matures ou surannées. Elles préfèrent chasser au-dessus des plans d'eau dormante et des cours d'eau, dans les trouées forestières, à l'orée des bois ou le long des sentiers. On a capturé des spécimens dans une large gamme de peuplements de conifères et de feuillus. La chauve-souris nordique choisit des sites où les arbres morts sur pied ou les arbres de grand diamètre sont plus nombreux (s)	Faible : Absence de forêt mature ou surannée. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Chauve-souris rousse <i>Lasiurus borealis</i>	-	SS	sdmv		(a) Au Québec, la chauve-souris rousse est présente dans tout le sud, jusque dans le domaine de la pessière. (a)	Forêts de conifères et forêts mixtes. Se nourrit au-dessus des clairières, des rivières et des points d'eau. S'est bien adaptée au milieu urbain. (b) Émigre vers le début de septembre et revient vers la fin mai. (a)	Faible : Absence de forêt de conifère ou mixte. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Petit polatouche, population des plaines des Grands Lacs <i>Glaucomys volans</i>	NEP	PR (3)	sdmv		(a) Sa répartition au Québec est limitée au secteur sud-ouest de la province, principalement entre le parc de la Gatineau, près de Hull, et Montréal. (a)	Parfois forêts mixtes de pins, mais préfère forêts de feuillus denses et matures, peuplées de hêtres, érables, chênes, noyers ou peupliers, où il y a abondance de noix. Il requiert des arbres morts avec une cavité ou un trou de pic abandonné pour nicher. (a)	Faible : Absence de forêt dense et mature. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ, mais une mention stipule que la présence n'est pas confirmée.

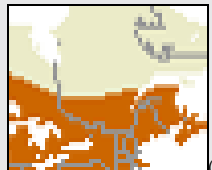
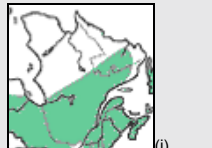
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Petite chauve-souris brune <i>Myotis lucifugus</i>	EVD	EVD (1)	-		(t) On retrouve cette espèce dans une grande partie du Canada. Elle est absente de la toundra (b). Elle s'observe d'un bout à l'autre du Canada sous la limite des arbres, jusqu'à l'océan Pacifique (s).	Au printemps, es colonies de maternité se trouvent souvent dans des sites plus chauds qui favorisent la croissance des petits — par exemple, dans les greniers de bâtiments, sous les ponts, dans les crevasses rocheuses ou dans des trous d'arbre. Les mâles passent la journée dans toutes sortes de structures, y compris les bâtiments et les ponts, les crevasses rocheuses, les interstices créés sous l'écorce pelée des arbres et les trous d'arbre, et changent souvent de cachette tout au long de l'été. Les <i>Myotis</i> choisissent généralement des arbres morts sur pied de grand diamètre, dans un état de décomposition peu ou modérément avancé, qui se trouvent en terrain dégagé, au milieu de forêts matures ou surannées. Elles préfèrent chasser au-dessus des plans d'eau dormante et des cours d'eau, dans les trouées forestières, à l'orée des bois ou le long des sentiers. On a capturé des spécimens dans une large gamme de peuplements de conifères et de feuillus (s).	Faible : Absence de forêt mature ou surannée. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Pipistrelle de l'Est <i>Pipistrellus subflavus</i>	EVD	EVD (1)	sdmv		(t) Des inventaires acoustiques effectués à la fin des années 1990 ont permis de l'identifier en Estrie, en Outaouais, en Mauricie, au Saguenay–Lac-St-Jean et en Gaspésie. À l'automne 1999, un seul hibernacle avait été identifié : une ancienne mine en Estrie, où elle serait présente avec les quatre autres espèces de chauves-souris résidentes. (a)	Fréquenterait les campagnes, l'orée des bois et le voisinage des bâtiments. En été, elle s'installe dans les fentes des rochers, les greniers, les cavernes et le feuillage des arbres. Dès les premières gelées d'octobre, elle hiberne dans les grottes naturelles ou les mines désaffectées. (a). Au printemps, les femelles quittent leur gîte d'hibernation et se rassemblent dans des colonies de maternité pour donner naissance à leurs petits et les élever. Dans les paysages plus perturbés, beaucoup de colonies de maternité sont aménagées dans des granges ou d'autres bâtiments semblables. Elles préfèrent chasser au-dessus des plans d'eau dormante et des cours d'eau, dans les trouées forestières, à l'orée des bois ou le long des sentiers.	Faible : L'espèce pourrait fréquenter le voisinage des bâtiments du port ou le feuillage des arbres sur la propriété, mais le caractère industriel du site à l'étude fait en sorte que le site est peu propice. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
OISEAUX							
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	NEP	-	vu		(a) Le long de la baie d'Hudson, dans le bassin versant de la baie d'Ungava, le long de la rivière Georges, sur la Côte-Nord, le long des rivières Moisie et Sainte-Marguerite, jusqu'à la rivière Romaine, en Gaspésie et au Bas-St-Laurent. (a)	On le rencontre dans la toundra, la taïga et la forêt boréale, où il occupe les forêts ouvertes d'épinettes noires à lichens ou à mousses et les prairies herbacées et arbustives. Cette espèce niche habituellement sur les corniches des falaises et parfois dans un arbre. (a)	Faible. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Aucune mention d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada). Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ, mais une mention stipule que la présence n'est pas confirmée.

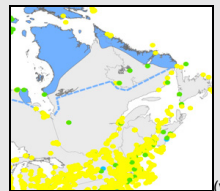
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Arlequin plongeur, population de l'est <i>Histrionicus histrionicus</i>	PR	PR (1)	vu		(a) Se reproduit en eau douce, le long des cours d'eau, depuis le nord du Nouveau-Brunswick jusqu'au Nunavut; une sous-population se reproduit dans certains secteurs du Nunavik, alors qu'une autre niche en Gaspésie et probablement aussi sur la Basse-Côte-Nord. Plusieurs sites de mue, en eau salée, sont également utilisés dans la province : le long de la Gaspésie et de la Basse-Côte-Nord de même qu'à l'île d'Anticosti. (a)	Il passe la plupart de l'année le long des côtes, mais au printemps va vers l'intérieur des terres pour s'accoupler le long de cours d'eau rapides et agités. En hiver, il est souvent associé aux îles côtières, aux promontoires et aux côtes rocheuses où les vagues déferlent ce qui réduit la quantité de glace formée. (d)	Faible. Même si l'espèce a été répertoriée le 5 décembre 2010 à la Pointe de Maizerets par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada), cette espèce ne fréquente vraisemblablement pas la région et les habitats de la zone à l'étude ne présentent pas les caractéristiques d'habitat de cette espèce.
Barge hudsonienne <i>Limosa haemastica</i>	À l'étude	SS	-		(A) La barge hudsonienne au Canada niche dans deux populations isolées : dans l'ouest du Bas-Arctique et le long des côtes de la baie James et d'Hudson. Une troisième population qui niche dans l'ouest de l'Alaska est observée dans la partie centrale du Canada lors de sa migration vers le sud. Pendant la migration, une partie inconnue de la population s'arrête à des endroits au Canada et aux États-Unis (A).	La majorité des sites utilisés par cette espèce sont des champs agricoles inondés ou le lit des lacs ou des réservoirs avec de faibles niveaux d'eau (eau douce et saline), mais utilise également des marais, les marécages et les étangs d'eaux usées. Les barges utilisent les zones côtières dans certaines parties de l'Amérique du Nord, en particulier le long de la baie d'Hudson, de la baie James et à de nombreux endroits en Alaska, mais aussi lors de leur migration vers le sud quand de petits groupes se posent le long du golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy, et les sites plus au sud dans le Massachusetts et les États mi-Atlantique (B).	Moyen : Cette espèce pourrait fréquenter les marais herbacés du rentrant sud-ouest pendant la migration. Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Plusieurs mentions à la Pointe Maizerets entre 1978 et 1993. Cette espèce a été observée en petit nombre (10) dans le tronçon entre Québec et La Pocatière en 1981 (C). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Bruant de Nelson <i>Ammodramus nelsoni</i>	NEP	SS	sdmv		(a) Une sous-espèce le long de la côte de la baie James, jusqu'à Eastmain ; l'autre aux IDLM, en bordure du fleuve et de l'estuaire du St-Laurent, dans le Bas-St-Laurent entre Montmagny et Pointe-au-Père, et en Gaspésie, de la baie de Gaspé jusqu'au fond de baie des Chaleurs. Recensé aussi dans les îles de Sorel et près de Montréal. (a)	L'habitat de ce bruant se résume à une mince bande de marais salé ou saumâtre le long des côtes ou des îles et plus rarement de marais d'eau douce. (a)	Faible : L'espèce est rare dans les marais d'eau douce.
Buse à épaulettes <i>Buteo lineatus</i>	NEP	PR (3)	-		(h) Principalement le sud du Québec, région de Montréal et Outaouais, mais aussi un peu partout dans la province, jusqu'en Abitibi, Bas-Saint-Laurent et lac St-Jean. (c)	Forêt de feuillus matures, surtout les boisés de plaines d'inondation et de basses terres à proximité de plans d'eau, clairières, marais, et lisières marécageuses. (c)	Faible : Absence de forêt mature.
Engoulevent bois-pourri <i>Caprimulgus vociferus</i>	ME	ME (1)	sdmv		(h) Surtout en Estrie, dans les basses-terres du Saint-Laurent central (au moins jusqu'à Québec) et au sud des Laurentides (jusqu'au réservoir Baskatong au nord); au nord du 47° parallèle, la répartition est morcelée (h).	Insectivore nocturne. Pour la nidification, évite les grands espaces ouverts et les forêts à couvert fermé. Les forêts semi-ouvertes ou les forêts morcelées comportant des clairières, par exemple des terrains dénudés ou des forêts en régénération à la suite de perturbations majeures, sont préférées pour la nidification. Les zones à faible couverture du sol sont également préférées (h).	Moyen : Présence de bandes boisées entourés de terrains ouverts. Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Beauport, Boisé Chevalier (1989-05-15). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.

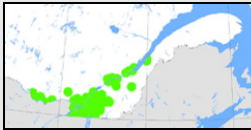
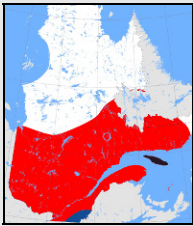
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	ME	ME (1)	sdmv		(h)	Se rencontre dans les basses terres du Saint-Laurent, mais on ignore si l'espèce se reproduit aux îles de la Madeleine et à l'île d'Anticosti. (h)	Niche en terrains ouverts divers : dunes, plages, affleurements rocheux, brûlis, prairies, tourbières, pâturages, forêts récemment exploitées, zones déboisées, marais, rives de lacs et bords de rivières. L'espèce est également présente dans les forêts de conifères avec ou sans feuillus. En ville, niche sur les toits plats recouverts de gravier. (h)	Fort : présence de milieux ouverts, incluant les rives du fleuve. Espèce observée sur le site en période de nidification (u). Deux mentions sont rapportées par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (plusieurs mentions entre 1975 et 2015), Domaine Maizerets (2009-06-03 et 1983-06-03) et secteur White Birch - Boulevard Henri-Bourassa (2014-06-11). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Faucon pèlerin, de la sous espèce <i>anatum</i> <i>Falco peregrinus anatum</i>	PR	PR (1)	vu		(a)	Est présent dans plusieurs régions du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue à la Gaspésie, principalement le long des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saguenay, ainsi que le long de la rivière des Outaouais et de la frontière ontarienne. (a)	Son nid est établi sur la corniche d'une falaise, souvent à proximité d'un plan d'eau. Certains nichent avec succès sur des immeubles, des ponts ainsi que dans des carrières. (a) Il préfère les régions dégagées telles que les milieux humides, la toundra, la savane, les côtes, et les pelouses alpines, mais chasse aussi en milieux boisés peu denses. (a)	Moyen : L'espèce a été rapportée pour le territoire du Port de Québec (CJB Environnement, 2005). Les silos à grains de la Bunge offrent des conditions de hauteur équivalentes aux édifices ou encore aux ponts qui sont des structures reconnues pour être utilisées par des adultes nicheurs. Une mention est rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Plusieurs mentions à la Pointe Maizerets entre 1978 et 2016 ainsi qu'au Domaine Maizerets entre 2006 et 2016. Le CDPNQ rapporte la présence de cette espèce, d'un nid et de jeunes pendant plusieurs années au centre-ville de Québec.
Garrot d'Islande, population de l'Est <i>Bucephala islandica</i>	PR	PR (1)	vu		(a)	L'aire de nidification serait principalement localisée au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, dans la forêt boréale. D'octobre à juin, les individus des deux sexes sont observés le long de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent là où ils se concentrent en quelques endroits, principalement sur la côte nord, puisque la glace y est moins importante que sur la côte sud. Les sites de mue des mâles comprennent les eaux côtières de la baie d'Hudson, de la baie d'Ungava et de la baie Frobisher (île de Baffin) ainsi que quelques baies du nord du Labrador. (a)	Se reproduit sur des petits lacs alcalins sans poisson situés dans les régions dominées par la pessière à bouleaux blancs et à mousse. Les œufs sont pondus dans des cavités d'arbres, souvent dans le bouleau blanc et le tremble. (a)	Moyen : Aucun potentiel de nidification. Il pourrait être présent sur les eaux du fleuve dans la période d'octobre à juin. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (2014-10-28 et 2014-10-27), Baie de Beauport (plusieurs mentions entre 1994 et 2016). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.

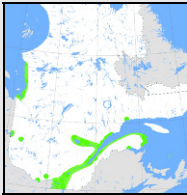
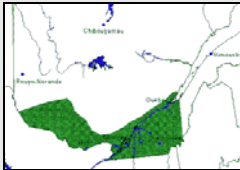
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potential de présence sur le site à l'étude
Grèbe esclavon, population de l'Ouest <i>Podiceps auritus</i>	PR	-	me	 (M)  (a)	Au Québec, le grèbe esclavon ne niche qu'aux Îles-de-la-Madeleine (population des Îles-de-la-Madeleine). Pendant la période de migration automnale, les populations de l'Ouest canadien fréquentent le Saint-Laurent. (a) Il niche généralement en eau douce et, occasionnellement, en eau saumâtre, dans de petits étangs semi-permanents ou permanents, mais aussi dans des marais et des baies peu profondes aux abords des lacs. Il sélectionne les secteurs d'eaux libres riches en végétation émergente, qui fournissent les matériaux nécessaires à la construction et au camouflage du nid. (a)	Faible Aucun potentiel de nidification. Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe de Maizerets (plusieurs mentions entre 1964 et 2016), Baie Beauport (plusieurs mentions entre 1993 et 2016).
Grive de Bicknell <i>Catharus bicknelli</i>	ME	ME (1)	vu	 (a)	Au sud du Saint-Laurent, on la retrouve principalement dans les Appalaches (Estrie, Bellechasse, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie), sur la rive nord, l'espèce est surtout observée en bordure du Bouclier canadien (réserve faunique des Laurentides, Charlevoix et région des monts Vallin). (a) Elle a aussi été répertoriée aux Îles-de-la-Madeleine. (h) Vit dans les peuplements denses de conifères des régions montagneuses et les peuplements denses en régénération d'au moins deux mètres de hauteur et situés à plus de 600 m d'altitude, où généralement le sapin est la principale essence forestière. Les forêts subalpines recherchées par cette espèce sont caractérisées par un climat humide, frais et venteux où le brouillard est souvent présent. Elle est également présente à plus basse altitude (a)	Nul : Aucun habitat approprié à l'intérieur de la zone d'étude.
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	PR	PR (1)	sdmv	 (h)	Se rencontre principalement dans la plaine du Saint-Laurent et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais il est observé sur presque tout le territoire du Québec, sauf dans les régions boisées et montagneuses. Absent en hiver. (a). Principalement un oiseau de milieux ouverts, il fréquente les terres humides et champs d'herbes hautes. Il est absent des régions boisées et montagneuses (h).	Moyen : Un certain potentiel dans les marais du rentrant sud-ouest. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/. Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Domaine Maizerets (plusieurs mentions entre 1976 et 2016). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.

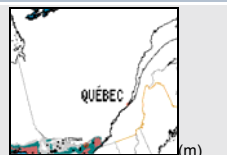
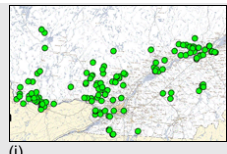
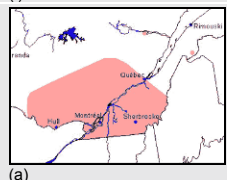
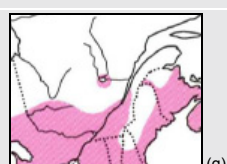
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	ME	SS ADS	-	En Ontario et dans le sud du Québec, l'hirondelle de rivage est plus nombreuse dans la région des Grands Lacs d'aval, dans la vallée du Saint-Laurent et dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du lac Saint-Jean. (c).  (h)		L'hirondelle de rivage se reproduit volontiers dans une grande variété de milieux à faible altitude (< 900 m), naturels et anthropiques (appelés ici « artificiels »), notamment dans les falaises lacustres et côtières, sur les berges des cours d'eau, dans les sablières et les gravières, dans les ouvertures de chemin, et dans les amas de sable, de terre, de sciure de bois, de cendres de charbon et d'autres matériaux. Les terriers de nidification sont presque toujours dans un talus vertical ou quasi vertical (pente entre 76° à 105°). Dans certains cas, l'hirondelle de rivage fait son nid dans des tuyaux de drainage et dans des structures conçues et construites spécifiquement pour sa nidification (h). La distribution et la densité des hirondelles de rivage nicheuses semblent être en corrélation avec la distribution de dépôts exposés et non consolidés d'origine lacustre glaciaire (c). Ainsi, de grandes régions où des lacs postglaciaires ont existé fournissent des conditions de substrat appropriées pour la reproduction de l'hirondelle de rivage, surtout là où les dépôts sédimentaires sont les plus épais (p. ex. région des Grands Lacs d'aval, plaines du Saint-Laurent et intérieur sud de la Colombie-Britannique). Les autres zones où des conditions de substrat appropriées peuvent exister incluent les vallées des rivières, les côtes océaniques, les dunes, les eskers et les moraines (c).	Fort : Les talus abrupts du fleuve et du rentrant sud-ouest peuvent satisfaire les exigences de cette espèce. Sa présence est confirmée sur le site : les nichoirs artificiels sur la propriété de l'APQ sont occupés par plusieurs individus (u). Une mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/. Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (plusieurs mentions entre 1975 et 2015), Domaine Maizerets (2015-05-15), Baie de Beauport (plusieurs mentions entre 1992 et 2015). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.

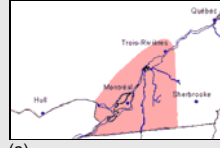
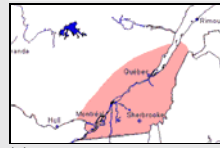
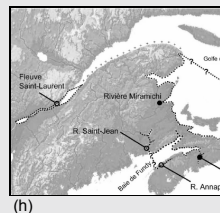
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	ME	SS ADS	-		(h)	L'hirondelle rustique se reproduit dans l'ensemble du sud du Québec (Landry et Bombardier, 1996 cité dans h), et à l'est jusque dans les provinces Maritimes et au sud de Terre-Neuve (Godfrey, 1986 cité dans h).	Même si l'hirondelle rustique continue de nicher aujourd'hui dans des conditions naturelles traditionnelles, elle est en grande majorité étroitement associée aux établissements humains des zones rurales. Ces sites de nidification comprennent une diversité de structures artificielles qui offrent soit une surface horizontale pour le nid (p. ex., un rebord) ou une surface verticale, souvent avec une sorte de surplomb qui fournit un abri. Les nids sont communément situés dans les granges ouvertes, les garages, les remises, les hangars à bateaux, les ponts, les ponceaux des chemins, les vérandas et les quais et dans les alentours de ces structures et sont situés sur des poutres et des poteaux, des luminaires ainsi que les rebords des fenêtres et des portes. Les hirondelles rustiques choisissent habituellement des sites de nidification et d'alimentation à proximité des milieux ouverts comme les terres agricoles diverses, les terres humides, les emprises, les grandes clairières forestières, les zones de chalets, les îles, les dunes de sable et la toundra subarctique. Leur nid est construit avec de la boue et par conséquent, les hirondelles rustiques ont besoin de sites humides à proximité. Au cours des migrations, les hirondelles rustiques se rassemblent en grand nombre au-dessus des marais, des lacs et des mares vaseuses pour se nourrir d'insectes volants. Durant les migrations automnales, les colonies d'hirondelles se perchent sur les bosquets de peupliers ainsi que dans les marais peuplés de quenouilles et de scirpes (h).	Fort : La présence de structures anthropiques (quais, bâtiments, ponts, ponceaux, luminaires, etc.) et de milieux humides sur le site à l'étude pourraient satisfaire les exigences d'habitat de cette espèce. Deux mentions rapportées par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (plusieurs mentions entre 1975 et 2015), Domaine Maizerets (plusieurs mentions entre 1983 et 2015), Canardière (2013-06-01). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Martinet ramoneur <i>Chaetura pelagica</i>	ME	ME (1)	sdmv		(j)	Niche dans le sud du Québec jusqu'à l'Abitibi, au réservoir La Mothe, dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, et de Forestville, sur la haute Côte-Nord (h)	Niche en colonies dans un endroit obscur et abrité tel un arbre creux de bonne dimension, une grotte ou encore une cheminée, une grange, un silo ou un bâtiment vide. (h)	Moyen : Potentiel de nidification dans la bande boisée du parc de la plage de Beauport. Le CDPNQ rapporte deux mentions d'occurrences pour plusieurs individus observés pendant plusieurs années dans les secteurs habités de la ville de Québec. Trois mentions rapportées par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (plusieurs mentions entre 1995 et 2015), Domaine Maizerets (plusieurs mentions entre 2010 et 2015), Baie de Beauport (plusieurs mentions entre 2014 et 2015).
Moucherolle à côtés olive <i>Contopus borealis</i>	ME	ME (1)	sdmv		(j)	Niche dans tout le Québec méridional, sauf du sud de l'Outaouais aux Bois-Francs. (k)	Niche surtout en forêt mixte et en forêt boréale ; fréquente les clairières, les tourbières, les brûlés et les anciennes coupes forestières. (k) Le plus souvent associé aux ouvertures forestières naturelles, aux lisières de forêts se trouvant à proximité d'ouvertures naturelles (comme les terres humides) ou aux peuplements forestiers ouverts ou semi-ouverts. (h)	Faible : Absence de forêt mixte ou boréale.

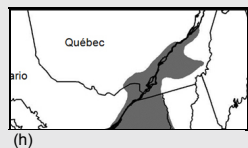
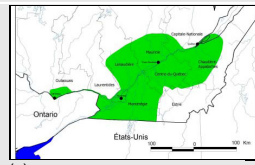
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Paruline du Canada <i>Wilsonia canadensis</i>	ME	ME (1)	sdmv		(h)	Partie méridionale du Québec. (h)	Forêts de feuillus, conifères et mixtes, à l'étage arbustif bien développé et le tapis forestier complexe. Plus abondante dans les forêts humides et mixtes. Présente aussi sur les pentes et ravins des forêts arbustives riveraines, dans les peuplements en régénération et dans les forêts matures avec ouvertures. (h)	Moyen : Potentiel dans les zones arborescentes le long du parc de la plage de Beauport, mais cet habitat est relativement petit et perturbé. Potentiel dans les zones arborescentes le long du parc de la plage de Beauport, mais cet habitat est relativement petit et perturbé. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (2015-08-18, 1997-06-01 et 1997-05-28), Domaine Maizerets (plusieurs mentions entre 1996 et 2015). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Petit blongios <i>Ixobrychus exilis</i>	ME	ME (1)	vu		(a)	La grande majorité des mentions proviennent des régions situées le long des rivières des Outaouais et Richelieu, et du fleuve Saint-Laurent, en amont de Québec, ainsi qu'au sud du fleuve jusqu'aux environs du lac Saint-Pierre. (a)	Niche dans des marais et des marécages d'eau douce dominés par des plantes aquatiques émergentes, particulièrement les quenouilles (<i>Typha</i> spp.), ainsi que par des arbustes et des zones d'eau libre. Il affectionne particulièrement les milieux humides où le niveau de l'eau varie peu durant l'été (marais aménagés, marais lacustres). (a)	Faible : Absence de marais de quenouille. Grande variation quotidienne du niveau de l'eau dans la zone d'étude.
Phalarope à bec étroit <i>Phalaropus lobatus</i>	PR	-	-		(v)	Des mentions de reproduction ont été répertoriées pour le Québec, entre autres, pour le secteur du lac Beauport, les îles de la baie d'Ungava, la péninsule d'Ungava, le lac Bérard, le lac Gregory, la région de Schefferville et la baie de Rupert. Au Québec, le phalarope à bec étroit est un oiseau de passage rare, à l'automne, dans la région de Montréal, la vallée et la plaine du St-Laurent, un maximum de 700 mentions ayant été répertoriées en 1978 dans l'archipel de Mingan du côté nord du golfe du St-Laurent (v).	Les phalaropes à bec étroit nichent dans les milieux humides arctiques et subarctiques ou dans la végétation près d'autres sources d'eau douce, comme des lacs, des fosses ou des petits cours d'eau. Les oiseaux choisissent des domaines vitaux où prédominent les graminées et les cypéracées, la végétation aquatique émergente et les plans d'eau douce, mais évitent les zones de sols dénudés (par exemple la boue) et les arbustiaies denses. En période de migration, les oiseaux font halte notamment dans les estuaires, marais salés, baies, bras de mer, fosses, étangs, lacs, ruisseaux, rizières irriguées, lagunes intertidales et étangs d'eaux usées et d'évaporation, rives sableuses et bourniers des prairies (v).	Moyen Durant la période de migration. Pourrait utiliser le marais et du rentrant sud-ouest ainsi que les zones d'eau libre de tout le secteur de la baie de Beauport. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (plusieurs mentions entre 1975 et 2014), Domaine Maizerets (1983-05-28), Baie de Beauport (2004-09-10). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Pic à tête rouge <i>Melanerpes erythrocephalus</i>	ME	ME (1)	me		(a)	Niche maintenant occasionnellement dans les régions bordant la vallée du sud du Saint-Laurent (Outaouais, Montréal, Montérégie et Cantons de l'Est). (a)	L'espèce fréquente les forêts caducifoliées claires et, en particulier, celles qui sont dominées par les chênes et les hêtres. L'espèce fréquente aussi d'autres types de milieux comme les plaines inondables, les prairies, les parcs urbains, les brûlis et le bord des rivières et des routes. (a)	Faible : Absence de forêt avec chênes et hêtres.

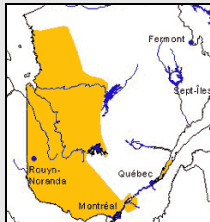
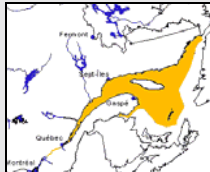
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce <i>migrans</i> <i>Lanius ludovicianus migrans</i>	EVD	EVD (1)	me	 (a)	Au Québec, la nidification de l'espèce était fréquente entre 1980 et 1995 : à l'ouest de Hull, au nord-est de Montréal et à l'est de Cap-de-la-Madeleine. (a)	La pie-grièche migratrice de sous-espèce <i>migrans</i> cherche sa nourriture dans ou aux abords des pâturages, des prairies de fauche, des stationnements, des terrains vagues, des fossés bordant les routes, des jardins résidentiels, des routes, des cimetières, des parcs, des emprises de lignes de transport d'électricité ou d'autres endroits comportant un couvert de graminées courtes à moyennes, de structure souvent hétérogène, et où des perchoirs sont dispersés. (l)	Faible : Absence de pâturage.
Pioui de l'Est <i>Contopus virens</i>	PR	-	-	 (E)	Dans le sud du Québec, vers le nord jusqu'à la Haute Côte Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (E).	Au Canada, le pioui de l'Est niche surtout dans les forêts décidues et mixtes matures et d'âge intermédiaire, offrant des espaces dégagés (moins souvent dans les forêts de résineux) et ayant un sous-étage clairsemé. Il est souvent associé aux forêts où prédominent l'érable à sucre, l'orme et le chêne. Il fréquente habituellement les clairières et la lisière de bois non loin de son nid (E).	Moyen : Absence de forêt décidue et mixtes matures et d'âge intermédiaire. Absence de forêts où prédominent l'érable à sucre, l'orme et le chêne. Absence de clairières. La présence d'une étroite bande arbustive pourrait lui être favorable. Trois mentions rapportées par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (1992-05-23 et 1996-06-04), Domaine Maizerets (plusieurs mentions entre 1992 et 2015). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Pygargue à tête blanche <i>Haliaeetus leucocephalus</i>	NEP	-	vu	 (a) Bleu = hivernage; Rouge = nidification; Violet = présence à l'année	Nidification confirmée sur presque tout le territoire du Québec. Abondance plus marquée dans 2 régions : l'Outaouais, près des grands lacs et réservoirs hydroélectriques et l'île d'Anticosti et l'archipel de Mingan. (a)	Il niche dans les grands arbres des forêts matures situés à proximité de grandes étendues d'eau (p. ex. grands lacs, rivières à fort débit et vastes réservoirs construits par les humains). L'espèce fréquente également les îles. (a)	Moyen : Pourrait être de passage dans l'aire d'étude, mais aucun habitat propice à sa nidification (forêt mature avec grands arbres). Une mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe de Maizerets (plusieurs mentions entre 2002 et 2015), Baie Beauport (plusieurs mentions entre 2003 et 2016).
Quiscale rouilleux <i>Euphagus carolinus</i>	PR	PR (1)	sdmv	 (h)	Niche dans l'ensemble du territoire québécois, sauf en Ungava et dans le sud, depuis l'Outaouais jusqu'en Estrie. (h)	En région boisée, le quiscale rouilleux est strictement riverain et ne fréquente que rarement l'intérieur forestier. Il occupe principalement les milieux humides associés à des brûlis récents, les landes boisées, les tourbières avec ou sans étang, les broussailles riveraines, les pessières ouvertes à mousses ou à lichens, les secteurs dominés par des lisières de conifères, les lacs et les marais. Le quiscale rouilleux occupe également les cariages, les marais, les muskegs, les marécages et les estuaires. Dans l'est du Canada, le quiscale rouilleux occupe les habitats des bandes broussailleuses des îles, lacs, rivières et ruisseaux, ainsi que les fourrés d'aulnes et de saules. (h)	Moyen : Présence de broussailles riveraines en bordure du rentrant sud-ouest. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (plusieurs mentions entre 1977 et 2015), Domaine Maizerets (plusieurs mentions entre 1982 et 2016), Baie de Beauport (plusieurs mentions entre 2012 et 2016). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.

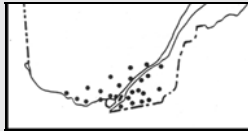
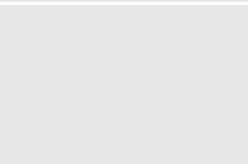
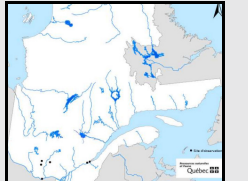
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Râle jaune <i>Coturnicops noveboracensis</i>	PR	PR (1)	me		(a)	Il niche par endroits dans la portion sud du Québec, principalement le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'en Gaspésie, et le long de la rivière Saguenay et dans les principaux marais de la baie de Rupert et de la baie Boatswain, situées au sud-est de la baie James. On note également des mentions estivales en Abitibi-Témiscamingue. L'île aux Grues est un site important de nidification, d'alimentation et de rassemblement pour la mue. (a)	Il niche habituellement dans les marais où dominant carex, herbacées et joncs, où il y a peu ou pas d'eau dormante et où le sol reste saturé pendant tout l'été. On peut le trouver dans les champs humides et les prés, dans les plaines inondables des rivières et des ruisseaux, dans la végétation herbacée des tourbières, et sur les bords plus secs des marais salés ou des estuaires. (h)	Faible : Le marais du rentrant sud-ouest est entièrement inondé à chaque marée haute. Il est possible que l'espèce puisse fréquenter le site pendant la migration ou possiblement des individus qui n'auraient pas réussi à nicher. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Aucune mention rapportée par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada). Aucune mention d'occurrence rapportée par le CDPNQ.
Sterne caspienne <i>Hydroprogne caspia</i>	NEP	-	me		(a)	Au Québec, ne niche qu'à un seul endroit, soit l'île à la Brume située dans le golfe du Saint-Laurent, à l'est du village La Romaine (Basse Côte-Nord). Les îles de la Madeleine et le sud-ouest de la province – cours inférieur de la rivière des Outaouais ainsi que le fleuve Saint-Laurent, en amont de Trois-Rivières – sont les seules autres régions du Québec où la sterne caspienne est observée régulièrement et où certaines données laissent croire qu'elle pourrait y nicher. (a)	Niche en colonies très dispersées en compagnie d'autres sternes et de goélands. Elle s'établit souvent sur de petites îles basses, comptant peu ou pas de végétation, et ce, tant le long des côtes qu'à l'intérieur des terres sur des rivières, de grands lacs ou des réservoirs. Ainsi, on la trouve, par exemple, sur des îles sablonneuses parsemées de débris de bois, sur des îlots graveleux et sur des îles rocheuses. (a)	Moyen : Absence d'île sur le site à l'étude. Potentiel nul pour la nidification toutefois, l'espèce pourrait fréquenter le site pendant la migration. Aucune mention rapportée par l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec entre 2010 et 2014 (2e Atlas) http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/ . Mentions d'occurrence par le programme de listes d'observations en ligne et en temps réel (eBird Canada) : Pointe Maizerets (4 observations entre 1978 et 2014), Baie de Beauport (7 mentions en 2015). Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ, mais une mention stipule que la présence n'est pas confirmée.
Sturnelle des prés <i>Sturnella magna</i>	ME	-	-		(F)	Au Québec, l'espèce niche dans la majeure partie des basses-terres du Saint-Laurent à partir de Matane et du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers le nord, ainsi que dans les Laurentides, l'Outaouais, l'Abitibi et dans les îles de la Madeleine (F).	La sturnelle des prés fréquente surtout les prairies, les pâturages et les savanes indigènes. Elle utilise également une grande variété de prairies anthropiques, notamment les prairies de fauche, les prés où poussent des mauvaises herbes, les jeunes vergers, les terrains de golf, les sites miniers restaurés, l'accotement herbeux des routes, les jeunes plantations de chênes, les champs de céréales et les zones herbacées le long des clôtures et dans les terrains. La sturnelle des prés niche occasionnellement dans les champs de cultures en rangs, comme les champs de maïs et de soja, mais ces champs sont considérés comme des habitats de faible qualité. Les lieux d'hivernage sont généralement semblables à ceux utilisés pendant la période de reproduction, mais comprennent aussi les champs cultivés, les parcs d'engraissement et les marais (F).	Faible : Absence de prairies, de pâturages, de savanes indigènes, de prairies de fauche, de prés où poussent des mauvaises herbes, les jeunes vergers, les terrains de golf, les sites miniers restaurés, l'accotement herbeux des routes, les jeunes plantations de chênes, les champs de céréales. Présence de zones herbacées. L'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec rapporte la présence de l'espèce dans la région. eBird rapporte la présence de cette espèce à la Pointe Maizerets en 1980.
Troglodyte à bec court <i>Cistothorus plantensis</i>	NEP	-	sdmv		(a)	Au Québec, il niche localement dans les basses-terres du Saint-Laurent : Outaouais, la périphérie de Montréal, lac Saint-Pierre et Estrie. (a)	Habite les prés humides où se trouvent des carex et des buissons dispersés, les champs humides et parfois la bordure des tourbières. (a)	Faible : Absence de prés humides.

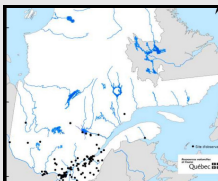
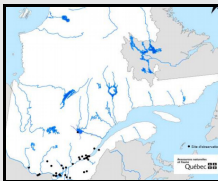
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
REPTILES							
Couleuvre à collier <i>Diadophis punctatus</i>	-	-	sdmv	 (m)	La couleuvre à collier ne se retrouve que dans le sud-ouest de la province dans le bassin de l'Outaouais et du haut St-Laurent. (m)	Forêts riches et humides et lisière des forêts, sous les pierres et les billes. (m)	Faible : Absence de forêt riche et humide ou de lisière de forêt. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Couleuvre verte <i>Lioclorophis vernalis</i>	-	-	sdmv	 (i)	Commune au Québec mais sa distribution est discontinue. La possibilité qu'elle ait été introduite à certains endroits en voyageant dans les rouleaux de gazon destinés à l'aménagement paysager est plausible, car elle fréquente les terrains de jeu et les champs de production de gazon. (g)	Fréquente les champs, les friches, l'orée des bois, les tourbières, les pelouses et les jardins. Affectionne les endroits humides et buissonneux. Tolère certaines modifications à son habitat et semble profiter du déboisement. (g)	Fort : Présence de zone de pelouse en bordure d'endroits buissonneux et humides. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Tortue des bois <i>Clemmys insculpta</i>	ME	ME (1)	vu	 (a)	Présence confirmée dans une douzaine de rivières, principalement en Outaouais, Mauricie, Montérégie et Estrie. Autres mentions isolées dans ces régions et observations au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent et Abitibi. (a)	Associée aux rivières sinueuses à fond sablonneux et pierreux. Est la plus terrestre de nos tortues, passe l'été dans les champs, les bois clairs et les parterres de coupe, à proximité de plans d'eau. (a)	Nul : Absence de champs, de bois clairs et de parterres de coupe. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Tortue géographique <i>Graptemys geographica</i>	PR	PR (1)	vu	 (a)	Surtout recensée le long de l'Outaouais et du Richelieu. Ses effectifs reposent sur 2 principales populations : lac des Deux Montagnes et rivière des Outaouais. Plusieurs individus ont été observés au lac Champlain, adjacent à l'État du Vermont (a). Mention CDPNQ à Québec (ruisseau domaine Maizerets) dans le cadre d'une demande projet J020156.	Préfère les vastes étendues d'eau, comme les lacs et rivières, où il y a de nombreux sites d'exposition au soleil, beaucoup de végétation aquatique et un fond mou. Presque exclusivement aquatique. (a)	Faible : Présence d'un marais herbacés denses à fond mou dans le rentrant sud-ouest. Par contre, l'absence de structures émergentes ainsi que la présence de quais en décrépidité diminuent la qualité de l'habitat. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ. Le CDPNQ rapporte la présence de 3 individus dans le petit ruisseau coulant dans le parc du Domaine Maizerets en 2007. Aucune tortue géographique n'a été observée lors des travaux d'inventaire en 2015.
Tortue serpentine <i>Chelydra serpentina</i>	PR	PR (1)	-	 (g)	Commune dans le sud du Québec, mais très localisée au nord du 47° parallèle. (g)	Essentiellement aquatique, elle habite les lacs et marais étendus, les grandes rivières, et également les étangs et canaux où il y a abondance de végétation aquatique et de structures submergées comme des troncs d'arbres, préfère les eaux stagnantes à fond vaseux ou sableux (g).	Moyen : Présence de marais herbacés denses à fond mou dans le rentrant sud-ouest. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ. Aucune tortue serpentine n'a été observée lors des travaux d'inventaire en 2015.
AMPHIBIENS							
Grenouille des marais <i>Rana palustris</i>	NEP	-	sdmv	 (a)	Principalement dans le sud, soit Estrie, Montérégie et Outaouais. Se trouve aussi dans les Laurentides, région de Québec et Lanaudière. Quelques observations en Gaspésie et Mauricie, mais ces mentions restent à être validées. (a)	Bien qu'elle soit surtout terrestre, elle se tient près de plans d'eau ou de milieux humides tels que les étangs à castor, les ruisseaux d'eau claire, les bras de rivière, les lacs et les tourbières à sphaigne. Elle se trouve aussi dans les prés et les forêts. Elle hiberne dans le fond d'étangs peu profonds ou des ruisseaux. (a)	Faible : Absence d'étangs à castor, de ruisseaux d'eau claire, de bras de rivière, de lacs et de tourbières à sphaigne.

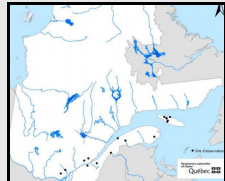
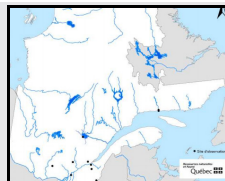
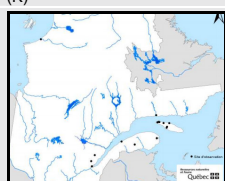
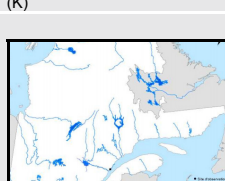
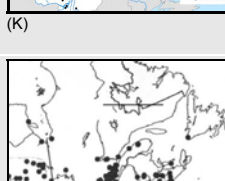
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Salamandre à quatre orteils/doigts <i>Hemidactylum scutatum</i>	NEP	-	sdmv	 (a)	Au Québec, l'espèce a été observée à Covey Hill, au mont Saint-Grégoire et dans une tourbière à l'ouest de la rivière Richelieu dans la région de la Montérégie. Des observations ont aussi été rapportées à l'embouchure de la rivière Chaudière jusqu'en Beauce, dans la région de la Chaudière-Appalaches. Au nord du fleuve Saint-Laurent, l'espèce est présente à Gatineau, à Blainville, à l'île Perrot et, de là, jusqu'à Québec (arrondissement Sainte-Foy) en passant par Champlain. (a)	Elle fréquente les marécages à sphaigne, les tourbières, les rives herbeuses des étangs et les forêts riches en mousses. Elle vit cachée dans la mousse, dans les troncs en décomposition, sous les pierres ou dans la litière humide. L'hiver, elle hiberne en milieux terrestres en s'enfouissant dans des crevasses et des trous, à l'abri du gel. (a)	Nul : Absence de marécages à sphaigne, de tourbières, de rives herbeuses d'étangs et de forêts riches en mousses. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Salamandre sombre du nord <i>Desmognathus fuscus</i>	NEP	-	sdmv	 (a)	Présente surtout au sud du fleuve Saint-Laurent, dans les piedmonts et les contreforts des Appalaches et des Adirondacks. Depuis 1987, quelques mentions ont également été recueillies sur la rive nord du fleuve, entre Saint-Alban (MRC de Portneuf) à l'ouest et Cap-Tourmente (MRC de La Côte-de-Beaupré) à l'est, incluant l'île d'Orléans. (a)	Intiment associée aux cours d'eau intermittents, particulièrement les ruisseaux forestiers. Elle vit près des zones de suintement et de résurgences, sur des sols vaseux et couverts de mousse, ou sur les rives rocheuses de certaines rivières. Cette espèce se déplace peu en hiver, mais elle reste quand même active sur le fond des ruisseaux ou sous la terre là où l'eau ne gèle pas. (a)	Nul : Absence de cours d'eau intermittent forestier, de zone de suintement et de résurgences, sur des sols vaseux et couverts de mousse, ou de rives rocheuses. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
POISSONS							
Alose savoureuse <i>Alosa sapidissima</i>	-	-	vu	 (a)	Au Québec, on la trouve, en période de migration, depuis le Saint-Laurent supérieur jusqu'au golfe. Au printemps, elle remonte l'estuaire pour atteindre les sites de fraie. Deux fratries sont actuellement connues, soit une dans la rivière des Outaouais et une dans la rivière des Prairies. Des données de 2006 laissent présager que l'aloise savoureuse se reproduit aussi dans d'autres parties du réseau Saint-Laurent, soit près de l'exutoire du lac Saint-Pierre, à la hauteur de Batiscan et dans le bras sud de l'île d'Orléans. (a)	Poisson anadrome, il naît en eau douce et migre en milieu marin où il atteint la maturité. Il vit donc la majeure partie de sa vie en milieu marin (baies côtières et estuaire) et revient en eau douce (rivière) pour se reproduire. Les jeunes passent le premier été en rivière et à l'automne, dérivent vers les eaux saumâtres puis vers la mer. Après la fraie, les adultes retournent en mer où ils se rassemblent en banc. (a)	Fort : L'espèce anadrome se reproduit en eau douce et a été capturée à l'embouchure de la rivière Saint-Charles en 2012. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ. Elle a également été rapportée dans la zone d'étude lors des inventaires ichtyologiques réalisés dans le cadre de ce projet (J).
Anguille d'Amérique <i>Anguilla rostrata</i>	ME	SS ADS	sdmv	 (h)	Son aire de répartition englobe toutes les eaux douces accessibles, les estuaires, et les eaux marines côtières liées à l'océan Atlantique, jusqu'au milieu de la côte du Labrador. (h)	Habitats variés, elle passe du milieu océanique au milieu d'eau douce. C'est une espèce benthique qui a besoin d'un fond hétérogène pour s'abriter et se nourrir. (h)	Faible : L'espèce pourrait fréquenter le secteur pendant la migration. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ. Toutefois, les résultats d'inventaires récents et ciblés démontrent la rareté de l'espèce dans la zone d'étude.
Bar rayé, population du fleuve Saint-Laurent <i>Morone saxatilis</i>	EVD	DDP (1) ADS	-	 (h)	En réintroduction dans le St-Laurent. Fréquentait l'estuaire fluvial et frayait dans le lac St-Pierre et le tronçon fluvial aval; (o) Remontait à l'automne pour passer l'hiver en eau douce. Faisait l'objet d'une pêche hivernale dans le lac St-Pierre (h). Le bar rayé a fait l'objet de captures dans la zone comprise entre l'est de l'île de Montréal et Rimouski (Sainte-Luce), mais la vaste majorité (98 %) des prises et des observations ont été faites dans le tronçon allant du lac Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent (h).	Suivant les stades de son cycle vital, le bar rayé fréquente de milieux très variés. Espèce anadrome. S'alimente dans les habitats côtiers et estuariens. Se reproduit en eau douce. Se nourrit d'abord d'invertébrés puis devient piscivore (h).	Fort : L'estuaire de la rivière Saint-Charles ainsi que la présence d'herbiers aquatiques dans la baie de Beauport et le rentrant sud-ouest pourraient satisfaire les exigences d'habitat de cette espèce. En réintroduction dans le fleuve Saint-Laurent, le CDPNQ rapporte la capture de l'espèce au sud de la plage de la baie de Beauport en 2012. Ce secteur serait une aire de rassemblement de géniteurs et un habitat de croissance pour l'espèce (J).

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Bec-de-lièvre <i>Exoglossum maxillingua</i>	PR	-	-	 (h)	Au Canada, le bec-de-lièvre vit dans le Saint-Laurent : depuis un affluent de la rivière Saint-Denis, près de Saint-Pascal, au Québec (mention la plus septentrionale répertoriée) jusqu'à Ivy Lea, en Ontario, en passant par le lac Saint-François et ses affluents (figures 3 et 4). Dans le système du cours inférieur de la rivière des Outaouais, l'espèce est observée vers l'amont jusque dans la rivière du Diable, dans le système de la rivière Rouge. L'espèce a été répertoriée dans le secteur de l'île d'Orléans. (h)	On l'observe souvent sur des fonds d'argile dure ou de schiste. La végétation aquatique est souvent présente, et le courant varie de nul à rapide, mais est habituellement lent. Les cours d'eau sont habituellement petits, d'une largeur de 1 à 20 m, mais des populations ont déjà été observées dans le Saint-Laurent et dans ses lacs larges de plusieurs kilomètres. Dans le Saint-Laurent, l'espèce fréquentait couramment les zones en aval des rapides. Le bec-de-lièvre vit aussi dans des lacs à des altitudes allant jusqu'à 380 m dans les Laurentides, au Québec. (h)	Faible : . Potentiel réduit par l'absence de petits cours d'eau ou de zones de rapides. L'espèce a été répertoriée dans le secteur de l'île d'Orléans en 1971 et en 2006 ainsi que dans des tributaires de la rivière Chaudière entre 1964 et 2010 (h).
Brosme <i>Brosme brosme</i>	EVD	-	sdmv		Le brosme est une espèce du Nord qui vit dans les eaux de la plate-forme continentale de la zone subarctique et boréale de l'Atlantique Nord. Son centre d'abondance se trouve dans l'ouest de l'Atlantique, entre les 41e et 44e degrés de latitude nord (golfe du Maine et sud du plateau néo-écossais), où son aire de répartition chevauche la frontière canado-américaine dans le golfe du Maine. L'espèce vit aussi en eau profonde le long de la plate-forme continentale, au large de Terre-Neuve-et Labrador, où elle est toutefois rare. Elle n'a pas été observée dans le sud du golfe Saint-Laurent, et seulement quatre poissons ont été capturés dans le nord du golfe Saint-Laurent depuis la fin des années 1970 (h).	Couramment observé sur les substrats durs, accidentés et rocheux, le brosme est rarement capturé sur les fonds de sable lisse. Il préfère les eaux relativement chaudes des profondeurs intermédiaires du plateau néo-écossais et du golfe du Maine. On le trouve à des températures variant entre 0 et 14 °C sur le plateau néo-écossais. La plage de température privilégiée est de 6 à 10 °C. L'espèce se trouve rarement près des côtes ou à des profondeurs de moins de 20 à 30 m; elle fréquente plutôt des profondeurs de 150 à 450 m dans l'ensemble de son aire de répartition. Des relevés récents ont cependant révélé la présence de brosmes jusqu'à 1 185 m de profondeur en bordure de la plate-forme continentale, au large de la Nouvelle-Écosse (h).	Nul : Absence de substrats durs, accidentés et rocheux sur le site à l'étude. De plus, la proximité de la côte et la faible profondeur du site à l'étude n'est pas propice pour cette espèce. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ, mais une mention stipule que la présence n'est pas confirmée.
Chat-fou-des rapides <i>Noturus flavus</i>	-	-	sdmv	 (q)	De façon générale, on la retrouve à partir de la rivière des Outaouais et dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires jusqu'à la hauteur de Montmagny en aval de Québec. (q)	L'habitat est habituellement caractérisé par des profondeurs de moins de 30 cm et des substrats grossiers composés principalement de roches et de blocs rocheux dégagés. Des vitesses de courant inférieures à 30 cm/s favorisent l'espèce, mais on peut aussi la retrouver dans des milieux où le courant est très rapide. (q)	Nul : Absence de secteurs de faible profondeur et de substrats grossiers composés principalement de roches et de blocs rocheux dégagés.
Éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent <i>Osmerus mordax</i>	-	-	vu	 (a)	L'aire de répartition des individus de la population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent est restreinte au secteur situé entre Lévis et Sainte-Anne-des-Monts. Cette population est connue pour frayer dans quatre tributaires du Saint-Laurent : le ruisseau de l'Église (Beaumont), la rivière Ouelle (Rivière-Ouelle), la rivière Fouquette (un peu à l'ouest de Rivière-du-Loup), et la rivière du Loup (Rivière-du-Loup). L'éperlan se reproduit aussi à même le fleuve Saint-Laurent (a).	Les frayères sont habituellement situées près de la limite supérieure de l'influence de la marée, dans les zones où le substrat est préférentiellement constitué de gravier et de cailloux. Les sites de fraies sont aussi caractérisés par une vitesse de courant variant de 0,3 à 1,5 m/s et une profondeur inférieure à 2,5 m. L'habitat utilisé par les éperlans durant l'hiver n'est pas connu. (a)	Moyen : L'espèce pourrait fréquenter la baie de Beauport, mais ce site ne correspond pas à son habitat de reproduction. Cette espèce a été rapportée dans la zone d'étude lors des inventaires ichtyologiques réalisés dans le cadre de ce projet (J). Elle figure également dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.

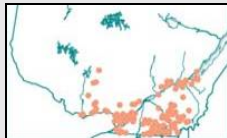
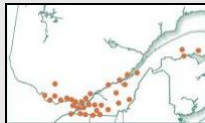
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Esturgeon jaune, population des Grands Lacs – du haut Saint- Laurent <i>Acipenser fulvescens</i>	ME	SS ADS	sdmv	 (a)	Est présent dans les lacs et les grandes rivières de l'ouest du Québec, de la baie James au nord, jusqu'à la limite des eaux saumâtres du fleuve Saint-Laurent, notamment dans le secteur de Montmagny. (a)	Grandes rivières et lacs. Frayères habituellement en zone de courant, occasionnellement dans les zones peu profondes des lacs. Fonds de roche et de gravier. (e)	Fort : Le substrat sablonneux, la profondeur variant entre 0 et 16 mètres retrouvé sur le site à l'étude pourrait satisfaire les exigences d'habitat de cette espèce. L'espèce a été capturée en 2012 dans la baie de Beauport en 2014(CDPNQ). Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ. Elle a également été rapportée dans la zone d'étude lors les inventaires ichthyologiques réalisés dans le cadre de ce projet (J).
Esturgeon noir (Population du Saint- Laurent) <i>Acipenser oxyrinchus</i>	ME	SS ADS	sdmv	 (a)	Il fréquente principalement le tronçon du Saint-Laurent, de Portneuf, dans l'estuaire, jusqu'au Golfe. On peut le trouver jusqu'à Blanc-Sablon, au Québec, et au large de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard. (a)	Poisson migrateur anadrome qui passe la majeure partie de sa vie en mer. (a) Régions marines côtières et estuaires. En eau douce à la reproduction. (e) Il fraie dans l'embouchure des grandes rivières (w).	Fort : L'estuaire de la rivière Saint-Charles est une baie profonde dans la zone portuaire de Québec où le substrat est argileux et la vitesse du courant, basse. L'esturgeon adulte semble s'y nourrir de la mi-mai à la fin d'août, avant de se concentrer dans des sites situés en aval, dans l'estuaire moyen (h). L'espèce a été capturée en 2012 dans la baie de Beauport en 2014(CDPNQ). Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ. Elle a également été rapportée dans la zone d'étude lors les inventaires ichthyologiques réalisés dans le cadre de ce projet (J). Une femelle en période de fraie a été récoltée aux battures de Beauport par des pêcheurs commerciaux en août 1992 (L).
Fouille-roche gris <i>Percina copelandi</i>	ME	ME (1)	vu	 (a)	Sa distribution est disjointe et les populations sont localisées dans les tributaires du haut Saint-Laurent. Dans le fleuve Saint-Laurent, quelques spécimens ont été récoltés dans le lac Saint-Louis, dans le tronçon entre Bécancour et Batisca, le tronçon entre Grondines et Donnacona, de même que dans le lac Saint-Pierre et son archipel. L'espèce a également été recensée dans des tributaires de dix régions de la province : Montréal, Laval, Montérégie, Estrie, Outaouais, Mauricie, Centre-du-Québec, Lanaudière, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. (a)	Il fréquente les rivières ou les petits cours d'eau non perturbés et dont la qualité de l'eau est bonne, situés le long des zones boisées ou agricoles. L'espèce favorise les vitesses de courant modérées, les eaux de moins de 60 cm de profondeur et les substrats grossiers composés de galets en association avec d'autres types de matériaux. (a)	Faible : Absence de les petits cours d'eau non perturbés et dont la qualité de l'eau est bonne, situés le long des zones boisées ou agricoles. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.

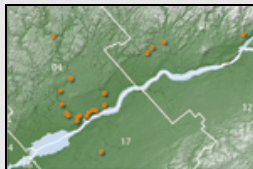
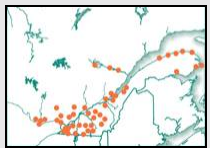
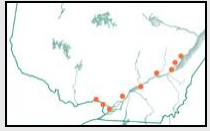
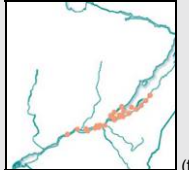
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Méné à tête rose <i>Notropis rubellus</i>	NEP	-	sdmv	 (N)	Cette espèce se retrouve dans le centre et l'est de l'Amérique du Nord (N). Au Québec, elle est limitée à la région extrême sud où on la retrouve dans des affluents de la rivière des Outaouais, au nord et à l'ouest au moins jusqu'à la rivière Noire (Bergeron et Brousseau, 1983 cité dans N), et du fleuve Saint-Laurent aussi loin en aval que dans la rivière Nicolet à l'extrémité est du lac Saint-Pierre, juste en amont de la ville de Québec (Mongeau et al., 1974; Mongeau et al., 1979; Bergeron et Brousseau, 1981 cités dans N). On a également recueilli des individus sur la rive sud du Saint-Laurent depuis les rivières Richelieu et Châteauguay et d'autres affluents du fleuve Saint-Laurent à l'est jusqu'à Leclercville sur la Grande Rivière (ROM 42159; Mongeau et al., 1974 cités dans N). L'aire de répartition semble limitée aux bassins hydrographiques du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, au sud d'une ligne située approximativement à 46° de latitude nord.	Le mené à tête rose semble avoir un éventail étroit d'exigences en matière d'habitat et réagit rapidement aux changements dans la qualité de l'habitat et de l'eau (N). L'espèce vit dans les rivières de largeur moyenne à eau claire et courant faible à moyen, et à fond de gravier et de roches (w). L'habitat typique de l'espèce est celui des cours d'eau plus larges, clairs, au débit rapide, et des petites rivières sur des substrats de gravier propre (Gilbert et Burgess, 1980 cité dans N). C'est une espèce qui évite généralement les cours d'eau petits et/ou à écoulement lent (Clay, 1975 cité dans N) et on la trouve souvent en bancs dans des seuils et des trous d'eau claire, dans le cours inférieur des cours d'eau, près du confluent avec des cours d'eau plus grands ou des rivières (Scott et Crossman, 1973; Smith, 1979 cités dans N) où les insectes aquatiques abondent. L'espèce ne tolère pas la turbidité ni l'envasement (Trautman, 1981 cité dans N).	Faible : Absence de rivières à l'eau claire et au courant rapide sur le site à l'étude. Les caractéristiques du substrat (principalement sableux et limoneux) et la turbidité du secteur sont peu propices à la présence de l'espèce Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ (Portneuf et Île d'Orléans).
Saumon atlantique (Population de l'intérieur du Saint-Laurent) <i>Salmo salar</i>	PR	-	-	 (H)	L'aire de répartition canadienne représente environ un tiers de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et s'étend vers le nord de la rivière Sainte-Croix (à la frontière de l'État du Maine, aux États-Unis) jusqu'à l'extérieur de la baie d'Ungava au Québec, avec une population supplémentaire dans la baie d'Hudson orientale.(H)	Les cours d'eau habités par le saumon atlantique sont généralement clairs, frais et bien oxygénés, à déclivité faible à modérée et à fond de gravier, de galets et de blocs rocheux. Les frayères se trouvent souvent dans des zones à fond de gravier de profondeur et à courant modérés, mais les saumons juvéniles et adultes se rencontrent dans des milieux fluviaux, lacustres et estuariens. À l'échelle individuelle, les saumons fréquentent souvent plusieurs types d'habitat durant leur séjour en eau douce pour des raisons démographiques et écologiques. L'habitat disponible est une fonction directe du débit des cours d'eau, et l'exposition prolongée de populations juvéniles à des conditions de faible débit peut limiter la production dans les cours d'eau. (H)	Faible : Les faibles courants dans la baie de Beauport et à l'embouchure de la rivière Saint-Charles ainsi que l'absence d'eau claire ne sont pas propice à cette espèce. Par contre, l'espèce pourrait être de passage pendant la migration.
ARTHROPODES							
Ophiogompe bariolé <i>Ophiogomphus anomalus</i>	-	-	sdmv	 (K)	Capitale-Nationale / Estrie / Outaouais / Chaudière-Appalaches / Lanaudière / Laurentides / Montérégie. Dans des localités de Plaisance, de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures, dans l'Outaouais (lac Brown, lac Davis, ruisseau Meech, Maniwaki, Gatineau et Wakefield) de même qu'en Estrie, au ruisseau Brook près de Hatley. (K)	L'ophiogompe bariolé fréquente les ruisseaux et rivières aux eaux limpides et à débit rapide. L'adulte passe le plus clair de son temps à la cime des arbres, mais se pose occasionnellement sur des buissons ou rarement sur des pierres près de l'eau. (K)	Faible. Absence de ruisseaux et de rivières aux eaux limpides et rapides. Des mentions d'occurrences sont rapportées dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures en 1998, 1999, 2003 et 2006 (K)

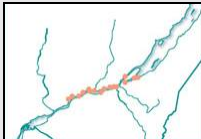
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Tréchine à scapes larges <i>Trechus crassiscapus</i>	-	-	sdmv	 (K)	Bas Saint-Laurent / Capitale-Nationale / Mauricie / Outaouais / Côte-Nord / Nord-du-Québec / Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine / Montérégie (K) La tréchine à scapes larges occupe une variété d'habitats, affichant une certaine préférence pour les milieux humides. Elle se rencontre près des marais, des marécages, des bords d'étangs et des rives boisées de lacs notamment en présence de sphaignes (<i>Sphagnum</i> spp.) et de carex (<i>Carex</i> spp.). Les forêts humides et les tourbières peuvent aussi lui convenir. Elle est fréquemment observée dans les pessières à sphaignes de la Côte-Nord et l'espèce serait dépendante de caractéristiques structurales de forêts anciennes telles que les débris ligneux, le couvert de mousses et les arbres morts encore debout. Elle peut aussi se trouver en montagnes et dans les régions subalpines ou alpines. Elle fréquente également les clairières forestières où le sol est ombragé par des arbustes (K).	Moyen. Présence de marais dans le rentrant sud-ouest et dans la baie de Beauport.
Coccinelle à deux points <i>Adalia bipunctata</i>	-	-	sdmv	 (K)	Bas-Saint-Laurent / Saguenay–Lac-Saint-Jean / Capitale-Nationale / Mauricie / Estrie / Montréal / Outaouais / Abitibi-Témiscamingue / Côte-Nord / Nord-du-Québec / Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine / Chaudière-Appalaches / Laval / Lanaudière / Laurentides / Montérégie / Centre-du-Québec (K) La coccinelle à deux points est considérée comme une espèce opportuniste qui se retrouve là où les densités de pucerons sont particulièrement élevées. Comme elle peut se nourrir d'une grande variété de proies, il n'est pas étonnant de la voir fréquenter une variété d'habitats. Ce qui la distingue néanmoins de plusieurs coccinelles est qu'elle préfère nettement parcourir les arbres et arbustes plutôt que les plantes basses et les champs (K).	Moyen : Présence d'une arborerie, d'un marécage arborescent et d'un marécage arbustif.
Coccinelle à neuf points <i>Coccinella novemnotata</i>	-	-	sdmv	 (K)	Bas-Saint-Laurent / Saguenay–Lac-Saint-Jean / Capitale-Nationale / Mauricie / Estrie / Montréal / Outaouais / Côte-Nord / Chaudière-Appalaches / Laval / Lanaudière / Laurentides / Montérégie / Centre-du-Québec (K) Comme elle peut s'alimenter d'une grande variété de pucerons, il est normal de la rencontrer sur une grande variété de plantes. C'est avant tout une espèce de milieu ouvert, préférant les champs, les cultures et les prés aux forêts ou aux milieux humides. Elle est néanmoins rencontrée dans les vergers, en plantations et dans les très jeunes forêts. Michel Racine l'a capturée de 2006 à 2008 dans une sablière abandonnée située au bas de la face sud du mont Saint-Hilaire. Cette sablière peuplée de végétaux épars est entourée de friches feuillues ouvertes sablonneuses, de champs et de vergers (K).	Moyen : Présence d'une arborerie ouverte, d'une herbaie et de marais.
Faux-longicorne scalaire <i>Cephaloon unguare</i>	-	-	sdmv	 (K)	Saguenay–Lac-Saint-Jean / Capitale-Nationale / Outaouais / Abitibi-Témiscamingue / Côte-Nord / Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine / Chaudière-Appalaches / Lanaudière / Laurentides / Montérégie (K) Les sapinières semblent représenter l'habitat le plus commun pour l'espèce (K).	Nul. Absence de sapinière.

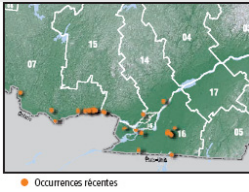
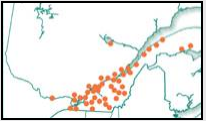
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
<i>Neospondylis upiformis</i> (Aucun nom commun)	-	-	sdmv	 (K)	Bas-Saint-Laurent / Capitale-Nationale / Côte-Nord / Chaudière-Appalaches / Lanaudière / Laurentides (K).	Typiquement associé aux massifs forestiers conifériens, mais a tout de même été capturé en forêt feuillue. L'espèce a été récoltée sur des chicots en forêt non brûlée et sur des arbres calcinés en brûlis. Au Québec, elle est fortement associée aux forêts d'épinette blanche. L'île d'Anticosti pourrait constituer un réservoir important pour cette espèce (K).	Nul. Absence de forêt.
<i>Phymatodes maculicollis</i> (Aucun nom commun)	-	-	sdmv	 (K)	Saguenay–Lac-Saint-Jean / Capitale-Nationale / Mauricie / Estrie / Côte-Nord / Chaudière-Appalaches / Laurentides / Montérégie (K)	L'insecte a récemment (2006) été récolté au parc national de la Mauricie du Canada dans une pinède blanche à sapins traitée à l'aide d'un brûlage dirigé. La larve s'alimente sous l'écorce des branches de sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épinette (<i>Picea</i> spp.) morts ou moribonds (K).	Nul. Absence de pinède blanche, de sapin et d'épinette.
Scolyte annexé <i>Scierus annectans</i>	-	-	sdmv	 (K)	Bas-Saint-Laurent / Capitale-Nationale / Côte-Nord / Nord-du-Québec / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Montérégie (K)	Il n'est mentionné nulle part dans la littérature consultée que le scolyte annexé a une préférence pour un habitat en particulier. Les habitats notés sur les étiquettes des spécimens recensés mentionnent des sapinières et des pessières blanches matures. Cependant, considérant son alimentation, il ne serait pas étonnant de le rencontrer plus fréquemment en forêt boréale ou à dominance coniférienne. (K)	Nul. Absence de sapinières, de pessières blanches matures ou de forêt à dominance coniférienne.
Fritillaire panachée <i>Euptoieta claudia</i>	-	-	sdmv	 (K)	Capitale-Nationale / Montréal / Outaouais / Chaudière-Appalaches / Laurentides / Montérégie	Les individus printaniers arrivant du sud s'installent souvent en bordure de routes ou en périphérie de champs cultivés, particulièrement en présence de lin. L'espèce préfère d'ailleurs nettement les habitats ouverts tels les prés, les champs et les boisés ouverts. À Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, la colonie est localisée dans un champ de cultures maraîchères près d'un fossé d'irrigation. À cet endroit, le papillon vole peu et passe la majeure partie de la journée cachée sous les feuilles des plants de concombres cultivés (K).	Moyen. Présence de milieux ouverts : arborae ouverte, herbaçae et marais. Skinner et al. (2012) rapporte la présence d'une colonie résidente à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (K).
Monarque <i>Danaus plexippus</i>	PR	PR (1)	-	 (h)	La population de l'est est la plus grande des cinq populations connues, et comprend tous les papillons monarques se retrouvant à l'est des Montagnes Rocheuses, depuis le Golfe du Mexique jusqu'au sud du Canada, et des Prairies des États-Unis et du Canada jusqu'à la côte atlantique. (h)	Au Canada, le papillon monarque est associé principalement à l'Asclépiade (<i>Asclepias</i> sp.) et à d'autres fleurs sauvages (comme les verges d'or, les asters, et la salicaire). Il se retrouve donc dans les champs en friche, le long des chemins, dans tous les espaces ouverts où croissent ces plantes. (h)	Moyen : L'espèce pourrait trouver des asclépiades en bordure des terrains vagues et des routes.
<i>Polystoechotes punctatus</i> (Aucun nom commun)	À l'étude	-	-		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Manque d'information pour évaluer le potentiel.
<i>Ceropales bipunctata</i> (Aucun nom commun)	À l'étude	-	-		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Manque d'information pour évaluer le potentiel.

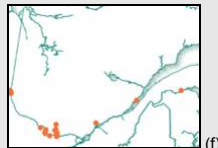
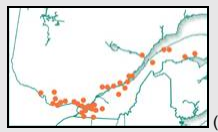
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
MOLLUSQUES							
Anodonte du gaspateau <i>Anodonta imbecilis</i>	-	-	sdmv		On le trouve de façon sporadique dans le corridor du fleuve Saint-Laurent au Québec, à l'ouest jusqu'à Montréal. Cette espèce a besoin d'hôte dans son cycle de reproduction : gaspateau et possiblement d'autres espèces de clupéidés. Également le meunier noir, le crapet soleil et le baret (w).	Fréquente les grandes rivières donnant sur l'océan Atlantique, le fleuve Saint-Laurent et quelques baies reliées. (w).	Fort : Cette espèce pourrait trouver un habitat favorable dans le substrat de la baie de Beauport. Aucune mention n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour de la zone à l'étude. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Elliptio à dents fortes <i>Elliptio crassidens</i>	-	-	sdmv		Il se rencontre dans le sud-ouest du Québec, plus précisément dans le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu et autour de Montréal (w).	Vit dans les grands cours d'eau au courant moyen ou faible, dans les baies ou plus rarement dans des petites rivières tributaires (w).	Fort : Cette espèce pourrait trouver un habitat favorable dans le substrat de la baie de Beauport. Aucune mention n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour de la zone à l'étude. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Elliptio pointu <i>Elliptio dilatata</i>	-	-	sdmv		Sud-ouest du Québec, dans le fleuve Saint-Laurent, la rivière Richelieu et autour de Montréal (w).	Vit dans les grandes rivières à fond rocheux ou vaseux (w).	Fort : Cette espèce pourrait trouver un habitat favorable dans le substrat vaseux entre le rentrant sud-ouest et la baie de Beauport. Aucune mention n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour de la zone à l'étude. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.
Obovarie olivâtre <i>Obovaria olivaria</i>	EVD	SS ADS	sdmv		<i>O. olivaria</i> est actuellement présente au Canada dans six « localités » (d'après la définition du COSEPAC et de l'Union internationale pour la conservation de la nature) : la rivière Mississagi, la rivière des Outaouais, la rivière Coulonge, le fleuve Saint-Laurent, la rivière Batiscan et la rivière Saint-François (D).	On trouve généralement cette moule sur des substrats de sable en eaux profondes, à des profondeurs dépassant généralement les 2 à 3 m, où le courant est modéré à fort (Parmelee et Bogan, 1998 cité dans D). Toutes les rivières où l' <i>O. olivaria</i> est présente sont de grandes, larges et profondes rivières. Les individus d'obovarie olivâtre vivants sont généralement observés à des profondeurs variant entre 3 et 5 m, dans des zones où le fond est de sable ou de sable limoneux et où le courant est fort à modéré (D. Zanatta et A. Martel, obs. pers. cité dans D). Soulignons toutefois que des individus vivants ont été observés à des profondeurs inférieures à 60 cm dans la rivière Batiscan (une rivière à marées dans le bassin versant du fleuve Saint-Laurent), à marée basse (A. Paquet, obs. pers. cité dans D). De même que d'autres unionidés, l'obovarie olivâtre vit en partie ensevelie à presque complètement ensevelie dans le fond de sable de la rivière, seules les ouvertures siphonales étant exposées (D).	Fort : Le substrat sablonneux, la profondeur variant entre 0 et 16 mètres et le courant fort à modéré retrouvé sur le site à l'étude pourrait satisfaire les exigences d'habitat de cette espèce. Une mention d'occurrence historique (1890) rapporte la présence de cette espèce dans un rayon de 8 km. De plus, étant donné la présence d'une aire de concentration de juvéniles d'esturgeon jaune, poisson-hôte reconnu pour l'obovarie olivâtre, il est possible que ce secteur abrite une colonie importante de cette espèce. Cette espèce est rapportée dans la liste des espèces présentes dans la Capitale-Nationale du CDPNQ.

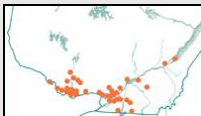
Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
PLANTES VASCULAIRES						
Adiante du Canada <i>Adiantum pedatum</i>	-	-	VuRE	 (f)	Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie (Matapédia) et île d'Anticosti. (f) Sporulation : août et septembre Espèces voisines : adiante des aléoutiennes (<i>Adiantum aleuticum</i>) et adiante des Montagnes Vertes (<i>A. viridimontanum</i>). Traits distinctifs : absente des sols serpentiniques; limbe étalé horizontalement; segments profondément lobés se terminant en un apex arrondi.	Érablières à caryer, à tilleul et à bouleau jaune, sur des sols humides, riches en humus, parfois rocheux et au pH neutre. (f) Nul : Absence d'érablières à caryer, à tilleul et à bouleau jaune.
Ail des bois <i>Allium tricoccum</i>	-	-	vu	 (f)	Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, région de Montréal, Estrie, Mauricie, Centre-du-Québec, région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. (f) Feuilles émergeant dès la fonte des neiges, Floraison : Juillet. Espèces voisines : clintonie boréale (<i>Clintonia borealis</i>) et érythron d'Amérique (<i>Erythronium americanum</i>). Traits distinctifs : fleurs blanchâtres; feuilles de couleur unie, sentant et goûtant l'ail, absentes lors de la floraison et de la fructification.	Forêts dominées par l'érable à sucre, dans les mi-versants, les bas de pente et en bordure des cours d'eau, sur des sols bien ou modérément bien drainés, riches en éléments minéraux. Fréquemment associé au frêne d'Amérique, à l'érythron d'Amérique ou au trille rouge. (f) Nul : Absence de forêts dominées par l'érable à sucre.
Arnica à aigrette brune (populations des régions 03, 05 et 12) <i>Arnica lanceolata</i> subsp. <i>lanceolata</i>	-	-	vu	 (f)	Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Estrie et Chaudière-Appalaches (occurrence historique). (f) Floraison : Inconnue Espèces voisines : arnica lonchophylle (<i>Arnica lonchophylla</i>) Traits distinctifs : feuilles à nervures non enfoncées dans la surface du limbe, ses bractées involucrelles plus nombreuses (de 8 à 19), ses fruits à pubescence éparse, plus longs (de 4 à 8 mm) et ses aigrettes de soies brun pâle.	Rives rocheuses des cours d'eau et dans les prairies subalpines des massifs montagneux. (f) Faible : Présence de rives rocheuses dans la baie de Beauport, mais le caractère artificiel des rives fait en sorte que la présence de cette espèce est peu probable.
Asaret du Canada <i>Asarum canadense</i>	-	-	vuRE	 (f)	Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches, puis en Gaspésie; limite septentrionale à la baie des Chaleurs, rivière Petite Caspédia. (f) Floraison : début du printemps Espèces voisines : aucune Traits distinctifs : grandes feuilles profondément cordées, très poilues, ainsi que le pétiole; gros rhizome très peu enfoui dans le sol; odeur caractéristique de gingembre.	Érablières à caryer et à tilleul; milieux calcaires riches ou près de cours d'eau. Espèce poussant à l'ombre. (f) Faible : Absence d'érablières à caryer et de milieux calcaire riche.

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude
Aster à feuilles de linaira <i>Ionactis linariifolia</i>	-	-	vu	 (f)	Mauricie, Centre- du-Québec et Capitale-Nationale. (f) Floraison : fin septembre Espèces voisines : aster des bois (<i>Oclemena nemoralis</i>). Traits distinctifs : tiges raides en touffes, ses feuilles nombreuses, coriaces, à pointe subulée, et ses fruits surmontés de deux séries de soies.	Terrains sablonneux, secs et ouverts ou escarpement rocheux acides situés près de chutes. (f) Nul : Absence de terrains sablonneux, secs et ouverts ou d'escarpement rocheux acides situés près de chutes.
Cardamine carcajou <i>Cardamine diphylla</i>	-	-	vuRE	 (f)	Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie; limite septentrionale à Gaspé-Nord. (f) Floraison : Milieu du printemps. Fruit arrivant rarement à maturité. Espèces voisines : cardamine géante (<i>Cardamine maxima</i>). Traits distinctifs : plante de plus petite taille; 2 feuilles caulinaires plus grandes, à dents plus courtes; fleurs blanches.	Érablières à caryer, à tilleul et à bouleau jaune, parfois même ormaies-frênaies; milieux riches en humus et très humides au printemps. (f) Nul : Absence d'érablières à caryer, à tilleul et à bouleau jaune ainsi que d'ormais-frênaies, de milieux riches en humus et très humides au printemps.
Cardamine géante <i>Cardamine maxima</i>	-	-	vuRE	 (f)	Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches; limite septentrionale à Petite-Rivière-Saint-François. (f) Floraison : milieu du printemps Espèces voisines : cardamine géante (<i>Cardamine maxima</i>). Traits distinctifs : plante de plus petite taille; 2 feuilles caulinaires plus grandes, à dents plus courtes; fleurs blanches.	Érablières à caryer et à tilleul; plaine d'inondation, bas de pente et pente boisée calcaire raide et humide. (f) Nul : Absence d'érablières à caryer et à tilleul, de bas de pente et de pente boisée calcaire raide et humide.
Cicutaire de Victorin <i>Cicuta maculata</i> var. <i>victorinii</i>	PR	PR (1)	me	 (f)	Le long de l'estuaire d'eau douce et saumâtre du Saint-Laurent, de Grondines à Beupré sur la rive nord et de Lotbinière à Saint-Jean-Port-Joli sur la rive sud. (f) Floraison : juin à septembre. Fruits à maturité d'août à septembre. Espèces voisines : cicutaire maculée variété maculée (<i>Cicuta maculata</i> var. <i>maculata</i>). Traits distinctifs : folioles linéaires-lancéolées; achaine avec des côtes latérales proéminentes et des côtes dorsales peu développées ou absentes.	Marais intertidaux, le plus souvent dans les herbaies hautes et denses à spartine pectinée de l'étage supérieur et parfois dans les herbaies ouvertes et basses à scirpe américain de l'étage moyen balayé quotidiennement par les marées. (f) La limite de la marée haute est aussi la limite de l'habitat de la Cicutaire de Victorin. (f) Fort : Présence de marais intertidaux avec spartine pectinée et d'herbaies à scirpe américain dans le rentrant sud-ouest. Aucun spécimen de cicutaire de Victorin var. <i>victorinii</i> , n'a été observé lors des travaux d'inventaire en 2015.

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potential de présence sur le site à l'étude
Cypripède tête-de-bélier <i>Cypripedium arietinum</i>	-	-	vu	 (f) Témiscamingue, Outaouais et région de la Capitale-Nationale. (f) Floraison : fin mai ou début de juin selon la région Espèces voisines : épipactis petit-hellébore (<i>Epipactis helleborine</i>) et grand cypripède jaune (<i>Cypripedium parviflorum</i> var. <i>pubescens</i>) à l'état végétatif. Traits distinctifs : labelle blanc terminé par un éperon conique teinté de pourpre; feuilles vert foncé, glabrescentes et un peu luisantes, à pubescence blanchâtre aux nœuds.	Cédrières, sapinières et forêts mixtes de pin blanc et chêne rouge. Le plus souvent en bordure de plans d'eau, sur des sols minces (3 à 30 cm), substrats calcaires, marbres ou schistes. Souvent avec 2 autres plantes sdmv, corallorhize striée variété striée et ptéropore à fleurs d'andromède. (f)	Nul : Absence de cédrières, sapinières et forêts mixtes de pin blanc et chêne rouge.
Ériocaulon de Parker <i>Eriocaulon parkeri</i>	NEP	-	me	 (f) Le long de l'estuaire d'eau douce et saumâtre du Saint-Laurent, de Batiscan à Saint-Jean-de-Boischatel sur la rive nord, et de Saint-Antoine-de-Tilly à Saint-Vallier sur la rive sud. (f) Floraison : juillet à octobre Espèces voisines : ériocaulon aquatique (<i>Eriocaulon aquaticum</i>). Traits distinctifs : hampe florale dressée et ornée de 4 à 5 crêtes longitudinales; capitule dépassant rarement 4 mm de diamètre; bractées du capitule dressées lors de la fructification; graines ornées de rectangles alignés sur le plan horizontal.	Marais intertidaux, niveau de l'étage moyen balayé par les marées, dans les vasques (nappes de boue recouvertes d'eau), les mares et les herbaçales hautes et denses à scirpe américain. (f)	Fort : Présence de marais intertidaux à scirpe américain dans le rentrant sud-ouest. Aucune mention n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour de la zone à l'étude.
Gentiane de Victorin <i>Gentianopsis virgata</i> subsp. <i>victorinii</i>	ME	ME (1)	me	 (f) Le long de l'estuaire d'eau douce et saumâtre du Saint-Laurent, de la pointe Platon à Saint-Jean-Port-Joli sur la rive sud et de Deschambault à L'Ange-Gardien sur la rive nord. (f) Floraison : Août à la mi-septembre, plus hâtive pour les populations en aval de Québec Espèces voisines : gentianopsis de Macoun (<i>Gentianopsis procera</i> subsp. <i>macounii</i> var. <i>macounii</i>) Traits distinctifs : aire de répartition et habitat distincts de ceux du gentianopsis de Macoun; fleurs à marges dentelées.	Marais intertidaux, au niveau de l'étage supérieur, dans les parties moins denses et moins hautes de l'herbaçale à spartine pectinée ou, occasionnellement, sur des affleurements rocheux. (f)	Moyen : Présence de marais intertidaux avec spartine pectinée dans le rentrant sud-ouest. Aucun spécimen de gentiane de Victorin n'a été observé lors des travaux d'inventaire. Aucune mention n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour de la zone à l'étude.
Ginseng à cinq folioles <i>Panax quinquefolius</i>	EVD	EVD (1)	me	 (f) Outaouais, Montérégie, Laurentides, Lanaudière, Estrie, Centre-du-Québec et région de la Capitale-Nationale. (f) Floraison : Juin Espèces voisines : aralie à tige nue (<i>Aralia nudicaulis</i>). Traits distinctifs : feuilles distinctement palmées; inflorescence solitaire, terminale et s'élevant du centre du verticille de feuilles.	Érablières à érable à sucre avec plusieurs espèces arborescentes comme le caryer cordiforme, le frêne blanc, le noyer cendré, le tilleul d'Amérique et le chêne rouge. Terrains plats ou pentes moyennes à abruptes, sur des sols riches dont le pH se situe près de la neutralité. (f)	Nul : Absence d'érablières à érable à sucre.

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potential de présence sur le site à l'étude
Goodyérie pubescente <i>Goodyera pubescens</i>	-	-	vu	Dans les régions de l'Outaouais (07), de Montréal (06), de la Montérégie (16), des Laurentides (15), de Lanaudière (14), de l'Estrie (05), du Centre-du-Québec (17), de Chaudière-Appalaches (12) et de la Capitale-Nationale (03). Floraison : fin juin jusqu'à la fin septembre Espèces voisines : goodyérie à feuilles oblongues (<i>Goodyera oblongifolia</i>), goodyérie rampante (<i>Goodyera repens</i>) et goodyérie panachée (<i>Goodyera tessellata</i>). Traits distinctifs : la goodyérie pubescente se distingue des autres goodyéries surtout par ses feuilles à large nervure blanche centrale; la goodyérie à feuilles oblongues, qui ne se rencontre qu'à partir de la région de Québec vers l'est, a des feuilles semblables mais à nervures latérales moins évidentes et plutôt verdâtres, et des fleurs plus grandes (6 à 10 mm de longueur); la goodyérie rampante est plus petite dans toutes ses parties, avec des feuilles de 1 à 3 cm de longueur et une tige de 5 à 15 cm de hauteur; la goodyérie panachée a une inflorescence en épi plutôt lâche et un peu spiralisée, et ses feuilles sont dépourvues de large nervure centrale blanche. Floraison : fin juin jusqu'à la fin septembre  ● Occurrences récentes	Principalement associée aux régions écologiques de l'érablière à caryer et de l'érablière laurentienne, la goodyérie pubescente se rencontre dans des habitats variés autant en matière de substrat que de type de couvert. On la trouve dans des forêts matures dominées par la pruche du Canada (<i>Tsuga canadensis</i>), l'érable à sucre (<i>Acer saccharum</i>), l'érable rouge (<i>Acer rubrum</i>) et d'autres essences, généralement sur des sites bien à modérément bien drainés, lorsque l'humus n'est pas trop épais ou sur un tapis muscinal, plus rarement sur des sols organiques, par exemple dans des érablières d'érable rouge sur tourbe.	Nul : Absence de forêt mature.
Lis du Canada <i>Lilium canadense</i>	-	-	vuRE	Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Saguenay—Lac-Saint-Jean; limite septentrionale à Métis. (f) Floraison : juillet et août Espèces voisines : hémérocalle fauve (<i>Heimerocallis fulva</i>) et lis tigré (<i>Lilium tigrinum</i>). Traits distinctifs : feuilles en verticilles le long de la tige; fleurs penchées, en forme de cloche; absence de bulbilles à l'aisselle des feuilles.  (f)	Forêts humides et milieux ouverts semi-ombragés humides; plaines d'inondation. (f)	Moyen : Présence de petites zones boisées et semi-ouvertes dans la plaine d'inondation du fleuve Saint-Laurent. Aucune mention n'est rapportée par le CDPNQ dans un rayon de 8 km autour de la zone à l'étude.
Listère australe <i>Listera australis</i>	-	-	me	Laurentides, Mauricie, Centre-du-Québec, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Saguenay—Lac-Saint-Jean. (f) Floraison : début juin à la fin juillet Espèces voisines : listère à feuilles cordées (<i>Listera cordata</i>) Traits distinctifs : la listère australe se distingue par son inflorescence et ses pédicelles glanduleux et son labelle plus long (de 6 à 10 mm de longueur), qui est environ quatre fois plus long que ses sépales et ses pétales réfléchis.  (f)	Zones semi-ouvertes en bordure des tourbières ombrotrophes. (f)	Nul : Absence de zones semi-ouvertes en bordure des tourbières ombrotrophes.

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Noyer cendré <i>Juglans cinerea</i>	EVD	EVD (1)	sdmv	 (h)	Sud du Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. (h) Floraison : Avril à juin Espèces voisines : aucune mention (rapport COSEPAC) Traits distinctifs : aucune mention (rapport COSEPAC)	Se rencontre surtout comme composante mineure de peuplements de feuillus, mais il en existe de grands peuplements purs dans certaines plaines inondables. Préfère les sols riches, humides et bien drainés, qui se rencontrent souvent en bordure de cours d'eau. Pousse aussi dans les graviers bien drainés, particulièrement d'origine calcaire, mais se rencontre également, quoique rarement, dans les terrains rocheux secs et stériles. (h)	Faible : L'espèce pourrait se trouver dans le marécage arborescent dans le rentrant sud-ouest.
Pelléade à stipe pourpre <i>Pellaea atropurpurea</i>	-	-	me	 (f)	Outaouais, Laurentides et Capitale-Nationale. (f) Floraison : Sporulation de la mi-juillet à la mi-octobre Espèces voisines : phéoptère fougère-du-hêtre (<i>Phegopteris connectilis</i>). Traits distinctifs : limbe nettement triangulaire; rachis ailé, irrégulier, qui semble formé d'une succession d'hexagones constitués par les bases jointes de toutes les paires de segments primaires.	Escarpements rocheux, souvent calcaires. (f)	Nul : Absence d'escarpements rocheux.
Ptérospore à fleurs d'andromède <i>Pteropora andromedea</i>	-	-	me	 (f)	Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Capitale-Nationale et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (f) Floraison : mi-juillet à la fin de juillet Espèces voisines : aucune Traits distinctifs : tige visqueuse, de couleur rougeâtre; fleurs retombantes	Forêts dominées par le pin blanc et le cèdre, sur des sols minces et secs, sur des substrats de calcaire, de dolomie, de marbre ou de schiste argileux, généralement à proximité d'un plan d'eau. Souvent en compagnie du monotrope uniflore, de plantes de la famille du bleuet et du cypripède tête-de-bélier. (f)	Nul : Absence de forêts dominées par le pin blanc et le cèdre.
Sanguinaire du Canada <i>Sanguinaria canadensis</i>	-	-	vuRE	 (f)	Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches, puis en Gaspésie; limite septentrionale à la baie des Chaleurs, Petite-Rivière-Cascapédia. (f) Floraison : début du printemps Espèces voisines : aucune Traits distinctifs : grande feuille charnue, de forme globalement ronde avec de profonds sinus; latex rouge sang; fleurs blanches à plusieurs pétales tombant facilement.	Érabières à caryer et à tilleul; milieux riches, surtout rocheux ou humides. (f)	Nul : Absence d'érabières à caryer et à tilleul sur des milieux riches.
Strophostyle ochracé <i>Strophostyles helvola</i>	-	-	sdmv	 (d)	Le long du Saint-Laurent, depuis Hochelaga jusqu'à Montmagny (r).	Milieux estuariens d'eau douce (rivages rocheux/ graveleux) et palustres (rivage rocheux/ graveleux, rivages sableux), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat mésique, sans affinité quant au pH (d).	Fort : Présence de milieux estuariens d'eau douce ensoleillés. Le CDPNQ rapporte la présence de cette espèce sur les rivages sablonneux de la baie de Beauport en 1999.

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)		Exigences d'habitat (référence)	Potential de présence sur le site à l'étude
Trille blanc <i>Trillium grandiflorum</i>	-	-	vuRE		(f) Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches; limite nord à la Grosse-Île, comté de Montmagny. (f) Floraison : début du printemps Espèces voisines : trilles ondulé, penché et rouge (<i>Trillium undulatum</i> , <i>T. cernuum</i> et <i>T. erectum</i>) Traits distinctifs : feuilles sessiles; fleurs très blanches ou un peu rosées portées par un pédoncule dressé; fruits blancs ou bleu noir.	Exclusif à l'érablière à caryer, parfois à tilleul; milieux riches. (f)	Nul : Absence d'érablière à caryer, parfois à tilleul sur milieux riches.
Uvulaire à grande-fleur <i>Uvularia grandiflora</i>	-	-	vuRE		(f) Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Capitale-Nationale, Montérégie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches; limite nord-est à Québec. (f) Floraison : début du printemps Espèces voisines : Traits distinctifs : Floraison : début du printemps	Érablières à caryer et à tilleul; milieux riches. (f)	Nul : Absence d'érablière à caryer et à tilleul sur milieux riches.
Valériane des tourbières <i>Valeriana uliginosa</i>	-	-	vu		(f) Estrie, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie. (f) Floraison : début du printemps Espèces voisines : sceau-de-salomon pubescent (<i>Polygonatum pubescens</i>), maianthème étoilé (<i>Maianthemum stellatum</i>), maianthème à grappes (<i>M. racemosum</i>), streptope rose (<i>Streptopus lanceolatus</i>) et streptope blanc (<i>S. amplexifolius</i>). Traits distinctifs : forte taille; grandes fleurs glabres pendantes apparaissant avant que les feuilles ne soient complètement déployées; base des feuilles traversée par la tige; tige ramifiée.	Tourbières minérotrophes et ouvertures de cédrières ou de mélèzins à sphaignes. Plante fréquemment associée au nerprun à feuilles d'aulne, à la smilacine trifoliée et à la sphaigne de Warnstorff. (f)	Nul : Absence de tourbière minérotrophe.
Vergerette de Provancher <i>Erigeron philadelphicus</i> subsp. <i>provancheri</i>	PR	PR (3)	me		(f) Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. (f) Floraison : Juin à septembre Espèces voisines : vergerette de Philadelphie (<i>Erigeron philadelphicus</i> subsp. <i>philadelphicus</i>) Traits distinctifs : feuilles glabres, parfois pubérulentes ou ciliées à la marge ou sur la nervure médiane; petite taille; ligules blanches ou plus rarement, légèrement rosées	Fissures de dallages ou de rochers calcaires en bordure de rivières; escarpements ou cailloutis calcaires humides dans la partie supérieure de la zone intertidale d'eau douce du fleuve Saint-Laurent. (f)	Faible : Absence d'escarpement ou de cailloutis calcaire.

Espèce	Statut COSE PAC	Statut LEP (annexe)	Statut QC	Distribution géographique (référence)	Exigences d'habitat (référence)	Potentiel de présence sur le site à l'étude	
Zizanie naine <i>Zizania aquatica</i> var. <i>brevis</i>	-	-	sdmv	 (d)	Principalement entre Portneuf et Montmagny, mais des occurrences ponctuelles sont rapportées à Montréal, en Montérégie, sur la rive sud du Saint-Laurent entre Rivière-Quelle, Rimouski et Gaspé. Également à l'Île d'Anticosti et à Natashquan (f).	Milieus estuariens d'eau douce (marais), présente dans les endroits ensoleillés uniquement, sur substrat humide, sans affinité quant au pH. (d).	Fort: Présence de milieux estuariens d'eau douce ensoleillés. Le CDPNQ rapporte la présence de cette espèce à deux occasions. En 1973, cette espèce a été observée dans le haut-rivage, dans la zone influencée par la marée dans le secteur du domaine Maizerets. En 1944, cette espèce a été observée sur les bords vaseux de la rivière Saint-Charles qui sont soumis à l'action des marées.

STATUT		
COSEPAC	LEP (Canada)	QUÉBEC
DDP : Disparue du pays DI : Données insuffisantes EVD : En voie de disparition ME : Menacée NA : Non active NEP : Non en péril PR : Préoccupante À l'étude : Le statut de cette espèce est étudié par le COSEPAC	DDP : Disparue du pays EVD : En voie de disparition ME : Menacée PR : Préoccupante SS : Aucun statut ADS : Espèce sauvage admissible en vue d'une modification à la Liste des espèces en péril (annexe 1) de la LEP (1) : Annexe 1 (2) : Annexe 2 (3) : Annexe 3	me : menacée vu : vulnérable sdmv : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable vuRE : vulnérable à la récolte

RÉFÉRENCES POUR LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET L'HABITAT

- (a) MFFP, 2006. Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec [en ligne] <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp> (consulté le 10 juin 2016).
- (b) PRESCOTT J. et P. RICHARD, 1996. Mammifères du Québec et de l'Est du Canada. Guides nature Quintin. 399 pages.
- (c) GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de), 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal. xviii + 1302 pages.
- (d) TARDIF, B., B. TREMBLAY, G. JOLICOEUR et J. LABRECQUE, 2016. Les plantes vasculaires en situation précaire au Québec. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Direction de l'expertise en biodiversité, Québec. 420 pages [en ligne] <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/plantesVasculairesWeb.pdf>.
- (e) BERNATCHEZ, L. et M. GIROUX, 2000. Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada. 350 pages.
- (f) MDDELCC, 2016. Espèces menacées ou vulnérables au Québec [en ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm> (consulté le 10 juin 2016).
- (g) DESROCHES, J.-F. et D. RODRIGUE, 2004. Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes. Guides nature Quintin. 288 pages.
- (h) COSEPAC : Rapports de situation.
- (i) CDPNQ, 2009. Répartition géographique de la couleuvre verte (*Liochlorophis vernalis*) [en ligne] http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=133 (consulté le 10 juin 2016).
- (j) THE CORNELL LAB OF ORNITHOLOGY, 2016. Site internet [en ligne] <http://www.birds.cornell.edu/> (consulté le 10 juin 2016).
- (k) PAQUIN, J. et G. CARON, 1998. Oiseaux du Québec et des maritimes, Guides nature Quintin, Éditions Michel Quintin, Waterloo (Québec). 390 pages.
- (l) BASTIEN, H., 2016. Communication personnelle. Biologiste. Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Direction générale du secteur central, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 1300, rue du Blizzard, local 100, Québec (Québec), G2K 0G9. Téléphone : 418-627-8690, poste 5763. Courriel : heloise.bastien@mffp.gouv.qc.ca
- (m) ATLAS DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES DU QUÉBEC, 2016. Couleuvre à collier [en ligne] http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=42&Itemid=52 (consulté le 28 avril 2016).
- (n) MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF), 2009-2014. Données d'inventaire des poissons de l'estuaire (RIPE).
- (o) LEGAULT, M., F. BOUCHARD, S. LEPAGE et M. MINGELBIER, 2008. La réintroduction du bar rayé dans le Saint-Laurent, 2^e édition. Suivi de l'état du Saint-Laurent. 6 p.
- (p) MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP), 1995-2014. Données du Réseau de suivi ichtyologique (RSI). (RSI filet et seine).
- (q) BOUCHER, J., 2005. Rapport sur la situation de la barbotte des rapides (*Noturus flavus*) au Québec. Rapport préparé pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 31 pages [en ligne] http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=50047.
- (r) MARIE-VICTORIN, Fr. E. ROULEAU et L. BROUILLET, 2002. La flore laurentienne, 3^e édition, Éditions Gaëtan Morin. Montréal: 1112 pages.
- (s) COSEPAC, 2013. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xxviii + 104 pages [en ligne] www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm.
- (t) JUTRAS, J., M. DELORME, J. MC DUFF et C. VASSEUR, 2011. Le suivi des chauves-souris du Québec. Le Naturaliste canadien, vol. 136, no 1, p. 48-52.
- (u) GHD, 2015. Inventaires fauniques – Oiseaux et tortues – Projet d'extension des quais – Port de Québec – Secteur Beauport. Rapport préliminaire. N/Réf. J020206-E1. 17 août 2015. 12 pages + annexes.
- (v) COSEPAC, 2014. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Phalarope à bec étroit (*Phalaropus lobatus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 59 pages [en ligne] www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm.

- (w) DESROCHES, J-F. et I. PICARD, 2013. Poissons d'eau douce du Québec et des maritimes. Edition Michel Quintin. 471 pages.
- (A) ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA, 2015. Situation des oiseaux au Canada – Barge hudsonienne (*Limosa haemastica*) [en ligne] <http://www.ec.gc.ca/soc-sbc/oiseau-bird-fra.aspx?sL=f&sY=2011&sB=HUGO&sM=a> (consulté le 10 juin 2016).
- (B) SENNER, N.R., 2010. Conservation Plan for the Hudsonian Godwit. Version 1.1. Manomet Center for Conservation Science, Manomet, Massachusetts.
- (C) MAISONNEUVE, C., P. BROUSSEAU et D. LEHOUX, 1990. Critical staging sites for shorebirds migrating through the St. Lawrence system, Quebec. Canadian Field- Naturalist, vol. 104, p. 372-378.
- (D) COSEPAC, 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 52 pages.
- (E) COSEPAC, 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Pioui de l'Est (*Contopus virens*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 44 pages [en ligne] www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm.
- (F) COSEPAC, 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la sturnelle des prés (*Sturnella magna*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 44 pages.
- (G) COSEPAC, 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 56 pages [en ligne] <http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B57306AE-1>.
- (H) COSEPAC, 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le saumon atlantique (*Salmo salar*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. i + 162 pages [en ligne] http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_Atlantic_Salmon_2011a_f.pdf.
- (I) ENVIRONNEMENT CANADA, 2015. Programme de rétablissement de la Pie-grièche migratrice de la sous-espèce migrans (*Lanius ludovicianus migrans*) au Canada. Série de programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa. viii + 40 pages [en ligne] http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_loggerhead_shrike_migrans_f_final.pdf.
- (J) ENGLOBE, 2016. Nouvelles infrastructures – Secteur Beauport - Caractérisation des habitats aquatiques et leur utilisation par les poissons – Synthèse des travaux 2013 à 2015. Présenté à l'Administration portuaire de Québec. 40 pages et annexes.
- (K) SKINNER, B., N. DESROSIERS et É. DOMAINE, 2012. État des connaissances sur 30 espèces d'insectes susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Faune Québec. 128 pages [en ligne] <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2101642>.
- (L) THERRIEN, J., 1998. Rapport sur la situation de l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*) au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Service de la faune aquatique. 45 pages [en ligne] <ftp://ftp.mern.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2012/08/1118321.pdf>.
- (M) ENVIRONNEMENT CANADA, 2013. Programme de rétablissement du Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), population des îles de la Madeleine, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, v + 21 pages [en ligne] http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_horned_grebe_f_final.pdf.
- (N) COSEPAC, 2001. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tête carmin (*Notropis percobromus*) et la tête rose (*Notropis rubellus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. v + 18 pages.

ANNEXES — Chapitre 9

- Annexe 9.1 Territoire coutumier de la Nation Waban-Aki au Québec
- Annexe 9.2 Territoire coutumier commun aux Innus d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Pessamit

Annexe 9.2 Territoire coutumier commun aux Innus d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Pessamit

